This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

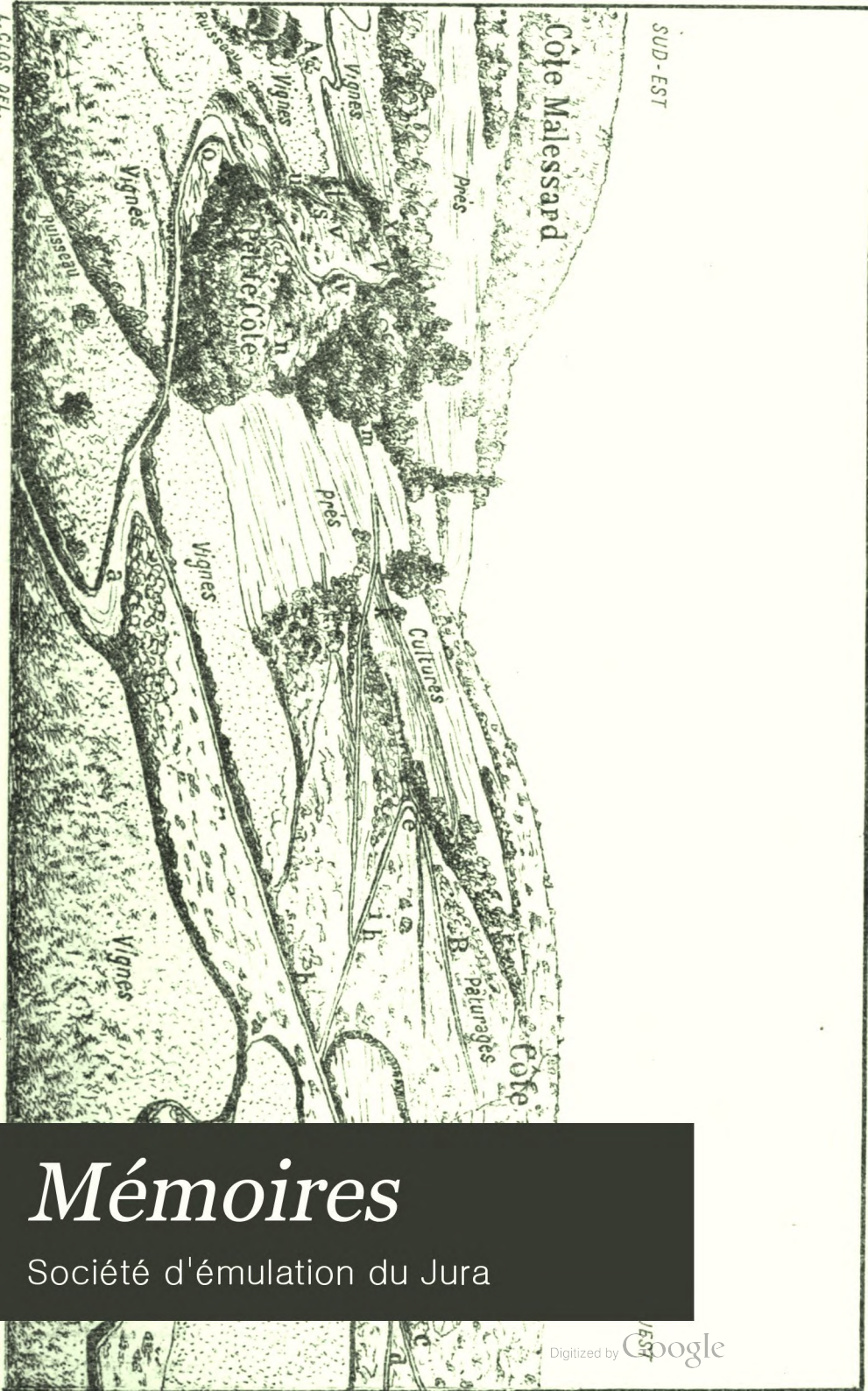

Mémoires

Société d'émulation du Jura

Digitized by Google

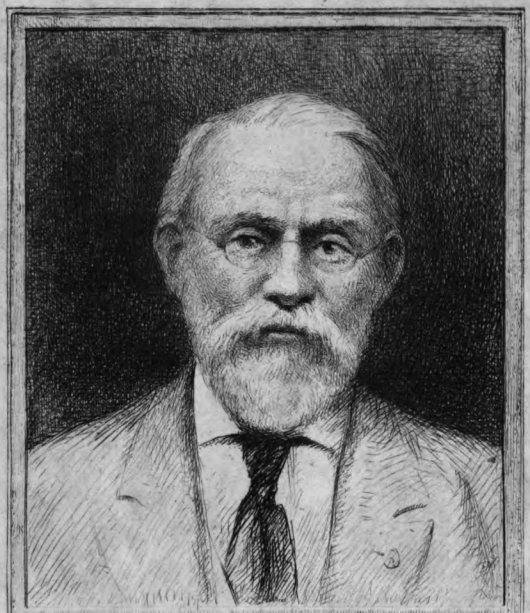

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

QUATRIÈME SÉRIE

DEUXIÈME VOLUME.

1886

LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DECLUME FRÈRES
5, Rue Lafayette, 5.

1887

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DU JURA

du mois de Novembre 1886 au mois de Juin 1887.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
3-18-28
15086

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

Du mois de Novembre 1886 au mois de Juin 1887.

Séance du 16 novembre 1886.

Présents : MM. Rousseaux, Robert, Mias, Girardot, Jobin, Gauthier, Bertrand, Melcot, Dosmann, Marmet, Gruet, Boulerot, Péguillet et Guillermet.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages qui lui ont été adressés par les sociétés correspondantes dans l'intervalle des séances.

La question de la grotte de Baume, dite grotte de la Seille est soulevée de nouveau.

Après débats, l'assemblée nomme une Commission qui devra se rendre sur les lieux et demander au maire de Baume quelle serait la somme approximative à dépenser pour rendre cette grotte accessible aux visiteurs, et, d'autre part, quel serait l'apport de cette commune, avant d'engager la société dans une souscription.

M. Girardot développe cette thèse, après avoir déclaré qu'il a reconnu, dans une visite récente, le prolongement, sur une soixantaine de mètres environ, de la grotte au delà du point d'arrêt ordinaire des visiteurs.

Digitized by Google

Les membres faisant partie de la Commission sont MM. Pernot, Boulerot, Melcot, Girardot et Clos.

M. Girardot donne lecture d'une partie de son rapport sur la réunion de la Société géologique de France dans le Jura méridional, au mois d'août 1885. Il retrace, au milieu de l'attention la plus soutenue, un historique sommaire des études de géologie dans le département du Jura ; ce rapport a pour but de rappeler le souvenir des travailleurs modestes aussi bien que celui des savants distingués qui ont contribué à ces études et qui, par parenthèse, figurent presque tous sur la liste des membres de la Société d'Emulation du Jura.

M. Girardot communique ensuite un rapport manuscrit sur la découverte d'un gisement à végétaux tertiaires, au village de Grusse (Jura). Ce travail, fait en collaboration avec M. Marcel Buchin, docteur en médecine à Paris, sera inséré dans le prochain volume des Mémoires de la Société.

Après avoir terminé sa lecture, M. Girardot fait hommage à la compagnie d'un exemplaire de sa brochure sur la géologie du plateau de Châtelneuf, brochure qui fait partie du *Bulletin de la Société géologique de France,* année 1885.

Séance du 7 décembre.

Présents : MM F. Rousseaux, Mias, Clos, L. Gruet, Paillot, Declume, Robert, Girardot et Guillermet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Celle-ci se trouvant trop rapprochée de la précédente ne comportait pas d'ordre du jour ; aussi M. le président se contente de donner lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. le secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs, et dans laquelle il est informé que cette compagnie

Digitized by Google

tiendra sa séance publique annuelle, le jeudi, 16 décembre, dans la grande salle de l'Hôtel-de-ville de Besançon, séance suivie d'un dîner au palais Granvelle, où sont invités les délégués des associations littéraires et scientifiques, avec lesquelles la Société d'Emulation du Doubs entretient des relations de bon voisinage.

MM. F. Rousseaux et Léon Gruet sont délégués pour représenter la Société du Jura à cette solennité.

On procède ensuite au vote sur la candidature qui s'était produite dans la séance précédente.

M. le docteur Coras de Montain est admis comme membre résidant dans le département.

Séance du 25 janvier 1887.

Présents : MM. Rousseaux, Boulerot, Robert, L. Gruet, de Beauséjour, Girardot, Marmet, Declume, Clos, Péguillet, Paillot, Mias et Guillermet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. L. Boulerot, chargé par la Commission de lecture de fournir les conclusions du rapport demandé au sujet du manuscrit de M. Fondet : *Entre Russes et Français,* déclare que cet ouvrage, tout en réunissant l'intérêt de la composition et le mérite du style, ne saurait convenir au Recueil que publie la Société, à cause de sa forme romanesque qui le rattache en entier à la littérature légère ; qu'en conséquence il s'oppose, au nom de la Commission d'examen, à l'insertion de ce travail dans le prochain volume des Mémoires de la Société. L'auteur, du reste, avait demandé, avant de connaître même le vote de la Commission, le retrait de son manuscrit qu'il se propose de publier à part et sans le concours de la Société.

M. de Beauséjour demande, à titre de don gracieux, pour *la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône,*

Digitized by Google

deux exemplaires du dernier volume publié par la Société d'Emulation du Jura, dans lequel a paru l'intéressante étude de M. Jules Finot sur les *Sires de Faucogney*. L'assemblée ayant fait droit à la requête de M. de Beauséjour, ce dernier remettra, lui-même, les deux exemplaires de l'année 1885, à M. le président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

M. Edouard Toubin vient d'envoyer un *recès*, découvert par lui à la Bibliothèque de Salins, et formant la suite ou plutôt la fin d'un autre recès que M. Thiboudet avait fait paraître en 1873 dans les Mémoires de la Société, en regrettant de le fournir incomplet. Grâce à M. Toubin, cette lacune sera comblée.

M. Lautrey, sous-lieutenant au 55e régiment d'infanterie, présenté par MM. Robert et Declume aux suffrages de la Société, est élu membre correspondant de cette compagnie.

Séance du 8 mars.

Présents : MM. Rousseaux, Robert, Mias, Girardot, Marmet, Clos, L. Gruet et Guillermet.

Lecture du procès-verbal. Il est adopté.

M. le président dépose sur le bureau les volumes et brochures reçus dans l'intervalle des séances, et signale notamment dans les Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, un superbe exemplaire de *l'Histoire monétaire* de Genève, depuis 1535 jusqu'à 1792. Diverses planches contenant des spécimens de monnaie accompagnent le texte.

Monsieur Louis Clos lit une lettre de M. Villaume, percepteur à Gigny, signalant une découverte qui a été faite dernièrement dans cette commune. Le propriétaire d'une vigne située sur la côte du village, en piochant pour enlever un murger, a mis à jour un tombeau dans lequel se

Digitized by Google

trouvaient trois squelettes, plus sept têtes sans les troncs. Deux de ces squelettes, dont l'un mesurait plus d'un m. 80, étaient côte à côte. Sous les têtes gisait un objet en bronze, ayant la forme d'une agrafe percée au milieu. Le propriétaire de la vigne a fait ensuite exécuter des fouilles qui ont amené la découverte de deux autres tombeaux ; un troisième qui n'est pas encore dégagé laisse voir par une ouverture un squelette qui, selon toute apparence, n'est pas seul dans le tombeau.

Le correspondant ajoute que des fouilles bien dirigées mettraient à jour beaucoup d'objets intéressants au point de vue historique et archéologique du pays.

Après lecture de cette lettre, la compagnie consultée sur la suite à donner à cette communication, vote spontanément un crédit provisoire de cinquante francs, affecté aux fouilles qui s'exécuteront dans la vigne du propriétaire, où l'on a constaté la présence de ces tombeaux.

M. Louis Clos accepte la mission de diriger ces fouilles au moment opportun.

Séance du 19 avril.

Présents : MM. Rousseaux, Boulerot, Mias, Marmet, Baille, Gruet, L. Gruet, Sassard, Declume, Clos, Libois, Girardot, Robert, Jobin et Guillermet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le président donne lecture de la circulaire du Ministre de l'Instruction publique, relative aux délégués qui doivent représenter la Société d'Emulation au congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

A cette occasion, il soulève la question d'indemnité pour le voyage de Paris. Faisant remarquer que les délégués jouissent déjà du bénéfice attribué par le gouvernement, il demande à la compagnie s'il est juste de la grever d'une

Digitized by Google

somme supplémentaire, égale à celle que M. le Ministre de l'Instruction publique accorde aux délégués.

L'assemblée émet le vote suivant :

Un délégué seul, choisi par elle, jouira de l'indemnité ordinaire, à la condition de faire un rapport circonstancié sur les travaux et lectures qui se seront produits au congrès, pendant toute sa durée. Quant aux autres délégués représentant la Société d'Emulation, ils n'auront droit qu'à l'indemnité attribuée par le Ministère de l'Instruction publique.

Sont nommés pour assister aux conférences de la Sorbonne : 1° M. Marmet, chargé du rapport ; 2° MM. Sassard, F. Baille et Jobin. Ce dernier n'accepte que sous réserves, craignant d'être entravé au moment du départ.

M. Girardot prend la parole pour signaler les fouilles de *tumulus,* entreprises par M. Berlier, maire de Châtillon et membre de la Société d'Emulation du Jura. Ces fouilles ont mis à jour un glaive en bronze dans le tumulus du Villars. Toutefois, ces tumulus qui sembleraient indiquer à M. Berlier la bataille de la Combe d'Ain, sur laquelle il n'y a aucune donnée certaine, seraient plutôt, suivant M. Girardot, des cimetières préhistoriques.

A la suite de cette communication, M. Girardot sollicite un crédit de quarante francs pour exploiter le gisement de végétaux tertiaires du village de Grusse, qui présente un grand intérêt, d'après les premières fouilles. Le crédit est voté à l'unanimité.

Séance du 21 juin.

Présents : MM. Rousseaux, Robert, Mias, Clos, Marmet, Bertrand, Girardot, Humbert et Guillermet.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le président énumère les diverses publications reçues

Digitized by Google

dans l'intervalle des séances et il dépouille la correspondance manuscrite.

M. Robert dépose sur le bureau divers échantillons trouvés par M. Chevau dans les nouvelles fouilles archéologiques qui ont été pratiquées à la Croix des Moneeaux, commune de Conliège. On remarque, parmi les objets, une urne magnifique, en bronze martelé, orné dans certaines parties de petits dessins circulaires, tracés au burin et très déliés. Cette urne a été découverte dans une position fortement inclinée, et le pied était soigneusement posé sur une pierre plate.

A peu de distance de cette urne, les fouilles ont mis à jour deux petites fibules : l'une en bronze est formée d'un médaillon réuni à l'agrafe par un fil de bronze, roulé en spirale ; l'autre, incomplète, se compose d'une aiguillette d'or, ornée d'un fil de bronze tressé. Un grain d'ambre qui sans doute appartenait à un collier, a été retiré un peu au-dessous de l'urne, dans les pierres sèches qui constituent le dôme d'une sépulture.

Tous ces objets recueillis seront déposés au musée de Lons-le-Saunier.

M. Marmet, délégué par la Société au congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, lit un rapport très détaillé sur les travaux qui se sont produits dans la section d'économie politique. Auteur, lui-même, d'une étude intéressante sur la matière, mais qu'il n'a pu communiquer qu'aux dernières heures de la réunion du congrès, il demande l'autorisation de faire paraître ce travail dans le volume des Mémoires de la Société, qui sera publié vers la fin du mois d'août. L'assemblée approuvant le travail autorise l'insertion.

M. Marmet fait hommage, au nom de l'auteur, M. A. Tuetey, membre correspondant de la Société d'Emulation, d'un exemplaire de sa *Notice sur le graveur François Briot*. La brochure sera déposée à la Bibliothèque, avec mention de sa provenance.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES EN 1887.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA 3e SECTION DU CONGRÈS

Par FERDINAND MARMET,

DÉLÉGUÉ AU CONGRÈS

Par la Société d'Émulation du Jura

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA 3e SECTION DU CONGRÈS

Le mardi, 31 mai 1887, s'est ouverte, à midi et demi par une réunion préparatoire, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la 25e session du Congrès des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, président de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, administrateur général de la Bibliothèque Nationale.

Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués des Sociétés savantes de Paris et des départements, le Président donne lecture de l'arrêté ministériel constituant les bureaux des cinq sections du Congrès.

Histoire et Philologie, Président, M. Léopold Delisle.
Archéologie, Président, M. Edmond Leblanc.
Sciences économiques et sociales, Président M. Levasseur.
Sciences, Président, M. Mascart.
Géographie historique et descriptive, Président, M. le vice amiral de la Gravière, membre de l'Institut.

La séance fût levée et les délégués des différentes sections se réunirent dans leurs amphithéâtres respectifs.

Le soussigné, qui a suivi avec beaucoup d'intérêt les

Digitized by Google

travaux de la 3e section du Congrès de 1886, a cru devoir continuer à assister aux Séances de cette Section où se traitent les questions qui intéressent particulièrement l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Section des Sciences Economiques et Sociales.

La Séance est ouverte à une heure sous la Présidence de M. Levasseur, membre de l'Institut.

L'ordre du jour appelle l'examen de la question N° 8 du programme ainsi conçue :

« *Du régime légal convenable aux Sociétés coopératives,* « *conviendrait-il de faire à leur égard une loi spéciale, et* « *dans quel sens, ou serait-il mieux de modifier à leur* « *intention, mais d'une manière générale et profitable à* « *tous, la législation actuelle sur les Sociétés, soit en chan-* « *geant le texte même de la loi, soit en fixant certains* « *points restés douteux.*

M. Hubert de Valleroux, de la Société de législation comparée prend la parole. Il passe en revue toutes les Sociétés coopératives et demande ce qu'ont fait les lois pour elles et ce qu'elles doivent faire si les lois existantes ne sont pas satisfaisantes et si elles ne peuvent vivre avec la législation actuelle, reconnue imparfaite et très compliquée. Elle se compose, dit-il, de dispositions du code civil, du code de commerce et de la loi du 24 juillet 1867. Ces Sociétés coopératives, comme toutes les autres sociétés, sont civiles ou commerciales, selon la nature de leurs opérations ; pour ce motif il n'est pas possible de faire une loi spéciale pour les sociétés coopératives, le droit commun doit suffire pour elles, mais il faut déterminer les principales modifications à apporter pour rendre notre législation plus parfaite.

Digitized by Google

Il croit qu'il convient, particulièrement pour les sociétés coopératives, de trancher la question de savoir si les sociétés civiles sont des personnes morales et peuvent recevoir des legs et des dotations, et si, dans les sociétés civiles, la responsabilité des associés peut être limitée.

Il ajoute qu'en France la plupart des sociétés coopératives sont des sociétés anonymes ; qu'en 1867 la loi a facilité la création des sociétés coopératives en abaissant le taux minimum des actions et le versement exigé pour la constitution de la société, en admettant l'augmentation et la diminution du capital sans aucune formalité de publicité ; que presque toutes les sociétés coopératives sont anonymes et à capital variable. Il dit qu'en 1884, les sociétés coopératives se sont plaint des frais que la constitution des sociétés occasionne, qu'on pourrait supprimer l'intermédiaire du notaire devant lequel la souscription doit être déclarée ; qu'il faudrait aussi perfectionner le système de publicité de la législation actuelle, par la création d'un bulletin spécial.

M. Ducrocq, de la Société des antiques de l'ouest et de la Société de statistique de Paris, reconnaît l'utilité de réviser la loi de 1867, mais n'est pas de l'avis de M. de Valleroux sur la question de savoir si les sociétés peuvent recevoir des legs et des dotations quand elles constituent des personnes morales. Il ne pense pas que d'après la législation existante, des sociétés privées puissent recevoir des dons et des legs en toute liberté, et contrairement à l'art. 910, du code civil qui prescrit que ces dispositions au profit des hospices, des pauvres d'une commune ou d'établissement d'utilité publique, n'auront leur effet qu'autant qu'elles seront autorisées par l'administration.

M. Limousin, de la Société de statistique de Paris, croit à la nécessité d'une loi spéciale sur les sociétés coopératives dont toutes ont une origine socialiste et pour but d'améliorer la situation des ouvriers et des petits consom-

Digitized by Google

mateurs, en supprimant les patrons ou les intermédiaires en général ; il trouve que la législation actuelle repose sur un principe contraire aux sociétés coopératives en ce sens qu'elle n'admet pas des sociétés dans lesquelles les associés n'apportent que leur industrie, mais seulement des sociétés entre personnes ayant des capitaux.

M. Cheysson, ingénieur en chef, pense également qu'il faut améliorer la loi générale sur les sociétés et faire bénéficier de ces améliorations les sociétés coopératives.

Il compare le système du prix coûtant et le système de la vente à un prix supérieur au prix d'achat, avec répartition des bénéfices en fin d'année entre les sociétaires et fait observer qu'en maintenant le prix de vente supérieur au prix de revient, les sociétés coopératives ne causent aucun préjudice aux négociants vendant les mêmes produits.

M. Hubert de Valleroux insiste à nouveau sur la nécessité de réformer la législation générale dont profiteraient les sociétés coopératives et croit qu'il serait utile de reconnaître la capacité pour les sociétés coopératives de recevoir des dons et des legs. Il voudrait que les sociétés civiles pussent agir en justice en leur nom ; que la responsabilité des associés pût y être limitée ; qu'on reconnût expressément aux sociétés la capacité de recevoir des libéralités ; que les formalités relatives à la constitution, que les conditions de versement fussent simplifiées et qu'enfin la publicité fût mieux organisée.

7e QUESTION

« *Rechercher les mesures prises depuis le 16e siècle* « *pour réprimer la mendicité et le vagabondage : état ac-* « *tuel de la question.*

M. Joret-Desclozières, de la société générale des prisons et de la société des études historiques, donne lecture d'un

Digitized by Google

remarquable mémoire dans lequel il expose les pénalités portées contre les mendiants et les vagabonds sous l'ancien régime, ainsi que les mesures prises par la société moderne pour en arrêter le développement, dont toutes sont restées jusqu'à ce jour illusoires. Il croit que la solution du problème à l'étude est dans l'éducation de l'enfance, la protection des adultes et dans l'assistance des infirmes. Inspirer à l'enfance l'horreur de la fainéantise et la dignité de soi-même ; répandre parmi les adultes de plus en plus les habitudes de prévoyance et d'association mutuelle ; secourir les indigents avec discernement et après une enquête sévère, sont d'après lui les plus sûrs moyens de combattre la mendicité et le vagabondage.

M. Vauclin, publiciste, après avoir passé en revue le paupérisme sous les différents rois de France, depuis le 16e siècle, en attribue le développement à l'extension parfois excessive de l'instruction dans les classes populaires dont l'enseignement primaire n'a pas un caractère suffisamment professionnel.

M. l'abbé David, notre compatriote, ne croit pas qu'il y ait un rapport entre le développement de la mendicité ou du vagabondage et l'instruction, il estime, au contraire, que l'instruction populaire est l'instrument le meilleur du relèvement du peuple.

M. Robin, de la Société générale des prisons, ne croit pas qu'on puisse espérer arriver à la suppression complète de la mendicité, il réclame une assistance suffisante pour les malheureux réduits momentanément à l'état de misère ou de vagabondage, soit pour cause de maladie, manque de travail, etc., mais réclame les mesures les plus énergiques contre les hommes qui veulent se faire du vagabondage et de la mendicité une profession leur permettant de vivre. Il dit que l'assistance ne doit pas être gratuite, qu'elle doit avoir en échange le travail de l'assisté ; que le système admis en Allemagne, en Angleterre et en Suisse, a donné

Digitized by Google

les plus heureux résultats; qu'en Suisse, depuis 1880, le nombre des condamnés pour vagabondage a diminué de moitié dans le canton de Vaud où il y a eu une répression énergique contre les mendiants et vagabonds de métier.

M. Cheysson, ingénieur en chef, répondant à une question de M. Rostang, de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Marseille, dit qu'en Angleterre, pour éviter les abus considérables qui se produisent dans les asiles de nuit, on impose un travail pénible aux personnes recueillies. Il demande, comme M. Desclozières, une large décentralisation qui empêcherait l'accumulation à Paris de toutes ces misères provinciales, on les soulagerait plus efficacement et à moins de frais dans les campagnes. Il faudrait pour cela reviser la loi sur le domicile de secours qui conduit à la surcharge des villes au point de vue de l'assistance. Il y aura toujours des pauvres, mais il ne doit plus y avoir de misérables : on ne doit pas s'y résigner.

Présidence de M. Tranchant.

1re Question du programme discutée au Congrès de 1886

« *Exposer et apprécier les divers procédés qui ont été* « *expérimentés ou proposés, soit à l'étranger, soit en* « *France, en vue d'obtenir la mobilisation de la propriété* « *foncière, par la création des titres hypothécaires ou fon-* « *ciers facilement transmissibles, tels que cédules hypothé-* « *caires, dettes foncières, billets de banque fonciers, etc.*

M. Challamel, de la Société de législation comparée, qui a traité cette question au Congrès de 1886, ne pouvant assister à la Séance, adresse à M. le Président la lettre suivante que nous croyons devoir reproduire ici :

« Comme j'ai eu l'honneur de le dire, mardi dernier, je

Digitized by Google

« ne crois pas utile de revenir cette année sur la question « n° 1, du programme. Cette question, certes, n'est pas « épuisée, et, tant qu'une réforme profonde de notre régi- « me hypothécaire n'aura pas été opérée, la propriété « foncière demeurera dans cet état de malaise et de crise « qui frappe tous les yeux. Mais, pour ma part, je n'au- « rais rien à ajouter aux observations que j'ai présentées « l'année dernière à l'assemblée et que le comité a bien « voulu publier dans le Bulletin qui vient de paraître.

« En Algérie, une commission spéciale a été chargée par « M. le gouverneur général de préparer un projet de loi « qui réalise les réformes demandées par l'opinion publi- « que ; mais les travaux de cette commission ne sont pas « encore assez avancés pour donner matière à une com- « munication intéressante. »

M. Louguet, de la Société de topographie de France, croit, comme M. Challamel, que la question ne peut venir actuellement en discussion, après les développements qu'elle a reçus l'an dernier, il insiste sur la nécessité de la création de livres fonciers avant toute tentative de mobilisation de la propriété foncière et propose de substituer à la question posée pour l'an prochain la question suivante :

« Exposer les procédés qui permettraient d'instituer, en « France, un grand-livre terrier et un titre foncier simple, « certain et facilement transmissible, en vue d'obtenir : « 1° une sécurité absolue dans les transactions immobiliè- « res ; 2° la mobilisation de la propriété foncière ; 3° la « réforme de l'impôt foncier : Préciser en outre les mesu- « res législatives à prendre dans ce but. »

Cette substitution proposée par M. Louguet est adoptée.

M. Louguet qui a la parole sur la question n° 2, ainsi conçue : « *Réforme de l'impôt foncier des propriétés non bâties* », demande le renvoi de cette question à l'an prochain.

Digitized by Google

M. Groult, lit un mémoire sur les musées cantonaux, leur nature, leur utilité et l'état de leur développement en France. Il demande que la question relative aux musées cantonaux soit portée à l'ordre du jour du Congrès de 1888.

M. Marmet, de la Société d'émulation du Jura, lit un mémoire sur l'utilité de l'établissement d'une exposition industrielle permanente à Paris.

Après cette lecture, l'ordre du jour étant épuisé M. le Président Tranchant remercie les membres du Congrès du concours qu'ils ont donné aux travaux de la Section économique et sociale et des communications ou observations qui ont entretenu d'une façon si intéressante et si utile les discussions. Il rappelle en même temps la part qu'a eue à l'intérêt des discussions la direction si distinguée et si sympathique qu'y a donnée M. Emile Levasseur, et déclare close la session de 1887.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Digitized by Google

DE L'UTILITÉ

D'UNE

EXPOSITION INDUSTRIELLE PERMANENTE

A PARIS

MÉMOIRE LU A LA SORBONNE

AU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Section des Sciences Économiques et Sociales

—« JUIN 1887 »—

Par FERDINAND MARMET,

Conducteur principal des Ponts et Chaussées, en retraite,
Membre de la Société d'Émulation du Jura,

Digitized by Google

Digitized by Google

DE L'UTILITÉ

D'UNE

EXPOSITION INDUSTRIELLE PERMANENTE A PARIS

MÉMOIRE LU A LA SORBONNE

Au Congrès des Sociétés savantes

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

JUIN 1887

La concurrence étant le guide suprême, le régulateur infaillible du monde industriel, le véritable mobile du progrès au sein des sociétés humaines, la concurrence, disons-nous, ne peut disparaître. La supprimer, ce serait ralentir le mouvement, éteindre l'activité, anéantir le progrès : elle est donc une nécessité.

Mais un peuple réellement intelligent, dont le caractère est ingénieux, doit-il se laisser désarmer et rester dans un état d'infériorité, au point de vue industriel, par la concurrence étrangère ? Les Français n'ont-ils pas l'esprit d'initiative plus développé que les autres peuples ? N'ont-ils pas conçu les premiers l'idée des expositions et de leur organisation ? Oui, ce sont eux qui, dans cette rénovation industrielle, ont élevé la France au premier rang des nations civilisées, qui ont su se créer et exercer sur le monde entier un monopole, imposé de lui-même par leur puissance d'initiative, par le goût exquis de leurs articles, par

Digitized by Google

l'élégance de leurs dessins, par l'originalité de leurs inventions, dont l'appropriation fût si intelligente aux besoins les plus variés de leur consommation.

Au début de ce développement industriel, entre les nations, l'industrie française se sentait évidemment raffermie ; de nouvelles usines s'établissaient de toutes parts, l'esprit d'émulation se développait sous l'empire d'une législation que les enquêtes du gouvernement tendaient à rendre plus libérales, des arts nouveaux prenaient naissance et la fabrication semblait marcher de plus en plus vers l'abaissement des prix, comme vers le stimulant le plus assuré de notre commerce.

Comme tout ici-bas a ses revers, la France ne paraissait-elle pas, en ce moment, avoir atteint l'apogée de sa puissance industrielle ? Au lieu de soutenir cette lutte, sinon sur un pied supérieur, du moins sur un pied d'égalité avec les autres nations, n'a-t-elle pas été dupe de sa trop grande franchise, n'a-t-elle pas trop présumé de sa force, en livrant et en exposant les secrets de sa fabrication aux autres nations ? Oui, selon l'avis de certains économistes distingués.

En recherchant bien les conséquences naturelles et inévitables des expositions universelles chez une nation mieux civilisée, mieux instruite et dont les progrès sont plus avancés que chez les autres nations, n'est-ce pas communiquer à ces dernières une partie des connaissances que cette nation avait acquises par sa puissance d'initiative, par son propre génie ? N'est-ce pas une faute, une très grande faute que de porter ses efforts, ses propres armes, à d'autres nations qui s'en servent pour la combattre, ou plutôt pour lui livrer une concurrence déloyale, une concurrence sans pudeur ? Cette faute la France l'a commise sans bien s'en rendre compte d'abord ; elle a, en répudiant tout esprit d'égoïsme, avec la loyauté la plus honnête jointe à un sentiment d'orgueil, bien légitime cependant, invité

Digitized by Google

les autres nations à exposer chez elle et avec elle, les produits communs à chacune d'elles. La France a exposé des chefs-d'œuvre, d'autres nations n'ont exposé uniquement que pour avoir le prétexte d'en saisir notre fabrication. Cette invitation qui aurait dû être réciproque ne l'a pas été de la part de certaines nations.

Ces nations ont été humiliées de la puissance créatrice de la France, elles se sont vengées en prenant nos modèles, elles se vengent sans cesse en s'appropriant nos marques de fabrique, et, possédant les matières premières que nous n'avons pas chez nous, elles imitent nos produits, bien qu'ils soient de beaucoup inférieurs aux nôtres et viennent jusque sur nos places les vendre à des prix réduits avec lesquels nous ne pouvons lutter.

Voilà les causes indiscutables de la crise industrielle que nous traversons, voilà où réside le mal que certaines personnes cherchent vainement ailleurs. Le mal est dans l'obligation pour nous d'acheter à l'étranger des produits bruts frappés d'un droit énorme d'importation ; dans l'élévation toujours croissante des impôts pour parer aux désastres de 1870 ; dans la grande quantité de travaux dont l'exécution aurait pu être retardée et mieux entendue, seules causes aujourd'hui de l'élévation de la main-d'œuvre des produits fabriqués et de consommation.

Pour parer à la crise commerciale que nous traversons et qui menace de grandir encore, on a cru lui opposer une digue en proposant l'établissement de musées commerciaux dans chaque région où les ouvriers, manufacturiers, agriculteurs et inventeurs puiseraient des enseignements salutaires et comparatifs afin de rendre nos productions supérieures, plus abondantes et moins coûteuses, pouvant lutter avantageusement contre les produits étrangers qui envahissent nos marchés et compromettent nos exportations.

On a cru devoir également proposer aux chambres syndi-

Digitized by Google

cales d'envoyer, avec le concours de l'Etat, dans l'Amérique du Sud, en Afrique, en Australie, aux Indes, dans l'extrême Orient, etc., des agents commerciaux pour y faire apprécier et goûter nos produits.

En apparence ces idées sont excellentes, mais en réalité leur efficacité est douteuse, tant qu'on n'aura pas abaissé le prix de nos marchandises.

Quant à la création de musées commerciaux, dont parlait M. Hérisson, alors Ministre du Commerce, dans sa circulaire, du 11 septembre 1883, nous ne pensons pas que les Chambres de Commerce consultées puissent se prononcer en faveur de ce projet dont l'exécution serait très coûteuse et peu propre à stimuler les industriels ou producteurs qui ne rencontreraient dans ces installations qu'une partie divisée ou trop restreinte de modèles fabriqués ou de machines répondant à tous les besoins de leur industrie.

En réponse à cette circulaire de M. le Ministre du Commerce, nous croyons devoir proposer aujourd'hui une organisation qui, tout en donnant satisfaction aux besoins de propagande et d'exhibition, rendrait en même temps d'utiles et importants services, non seulement aux fabricants, mais aussi aux acheteurs et aux consommateurs.

Nous voulons parler d'un **Comptoir National** unique de toutes les industries françaises, à l'instar des Expositions et qui serait à la fois une exhibition permanente de toutes les inventions, un spécimen des machines déjà utilisées et des autres produits fabriqués.

Ce Comptoir serait créé à Paris, par exemple dans le palais de l'industrie ou dans l'établissement dit « les magasins réunis » situés place de la République. Il y aurait un rayon spécial pour les modèles génériques afférents à chaque industrie classés par catégorie.

Chaque rayon serait placé sous la direction d'un représentant qui serait l'Agent de tous les fabricants pour le même article.

Digitized by Google

Il recevrait les commandes, s'informerait de la solvabilité du demandeur par les soins d'un bureau institué à cet effet et les ferait parvenir aux divers fabricants ou industriels, soit de Paris ou des départements, qui expédieraient directement leurs produits aux acheteurs, sans l'intermédiaire onéreux des commissionnaires ou Agents dont la rétribution augmente considérablement la valeur de la marchandise livrée à la consommation, car il arrive souvent que ces Agents du négoce prélèvent leur droit de commission sur le vendeur d'un côté et sur l'acheteur de l'autre.

Les commis-voyageurs, qui coûtent en moyenne de 20 à 30 francs par jour, n'auraient plus raison d'être pour la représentation des divers objets déposés et exposés au Comptoir National, puisque les acheteurs, dans une première visite, auraient, sous les yeux, un choix complet d'échantillons de chaque industrie et de toute provenance, avec le prix de chacun d'eux.

Ils seraient tenus au courant par des circulaires et des dessins des modifications apportées, chaque année, dans la fabrication, soit comme forme, soit comme système, avec une série de prix correspondants aux Nos d'ordre des articles exposés : ce qui leur éviterait des déplacements ou des frais de voyage toujours très onéreux.

Les recouvrements et les paiements s'effectueraient par le service des postes ou directement par le Comptoir National moyennant une commission unique de 15 p. °/₀ seulement, mais sans recourir aux établissements de banque qui prélèvent un escompte d'autant plus élevé que le lieu de recouvrement est éloigné d'une de leurs succursales.

La suppression des auxiliaires qui grèvent le commerce de 45 °/₀ au moins, assurerait déjà une réduction certaine de 30 °/₀ sur le prix de revient ; mais là ne doivent pas s'arrêter nos recherches pour résoudre le grand problème économique qui préoccupe tous les esprits, car si nous avons indiqué le moyen de rendre plus facile nos relations

Digitized by Google

commerciales et moins utiles les musées proposés, en créant en même temps une exposition permanente et un comptoir de vente, il nous reste à étudier le moyen de paralyser d'une manière complète la concurrence étrangère par la réduction du prix de la main-d'œuvre, tout en conservant à notre fabrication sa supériorité pour les objets de même nature vendus chez nous et sur les marchés internationaux.

MAIN-D'ŒUVRE.

Cette première étude terminée nous avons dû naturellement nous occuper d'une autre question : celle de la main-d'œuvre.

Il faut, en effet, pour arriver à un résultat définitif régulariser la position des ouvriers ou plutôt des travailleurs en général, en les faisant participer pour une part proportionnelle dans les bénéfices nets réalisés par les patrons d'une exploitation particulière, ou d'une grande société industrielle ou commerciale, dont ils sont les collaborateurs salariés. On donnerait ainsi à chacun de ces déshérités les moyens de se suffire à lui-même, d'arriver à la fortune par ses économies, sans recourir, comme aujourd'hui, à la quasi-charité de quelques secours qui souvent lui sont refusés malgré ses droits acquis.

Il ne faut pas oublier que c'est aux soldats de l'industrie que nous devons la fortune publique. On ne saurait donc trop se hâter d'assurer le bonheur de ces hommes qui n'ont eu jusqu'à ce jour d'autre ambition que celle de vivre en travaillant. Ce n'est pas dans l'obole jetée dans une caisse d'épargne, ou de retraite, ni dans la cotisation mensuelle d'une société de secours mutuels que nous trouverons la solution de notre problème, mais bien dans l'association, non pas dans l'association des ouvriers entre eux, ce qu'il faut regarder comme impossible, mais des ouvriers avec

Digitized by Google

leur patron duquel ils bénéficieraient de l'outillage et du crédit qui leur seraient certainement refusés s'ils tentaient de vouloir s'établir soit isolément, soit collectivement n'ayant ni les capitaux, ni les connaissances utiles pour mener à bien une vaste ou modeste entreprise.

Nous ne disons pas, comme certains esprits autoritaires qu'il faut forcer, de par une loi, tous les ouvriers à mettre à part un tant p. °/₀ de leur salaire quotidien et à en verser le montant dans une caisse de retraite pour la vieillesse. « Non, l'Etat n'a pas à s'immiscer dans ces sortes d'affaires ; » mais nous disons qu'ils pourraient déposer dans la caisse de leur patron une partie de leur salaire quotidien, de manière à retirer des sommes cumulées, chaque année, une part proportionnelle des bénéfices nets réalisés par l'exploitation de ce dernier (soit 15 °/₀), calculés, comme moyenne, sur la moitié des versements opérés dans le courant de l'année, et portés sur un livret individuel dressé à cet effet; mais avec faculté de retirer ces dépôts pour des besoins personnels et dans le cas aussi où une mauvaise gestion menacerait d'en compromettre la sécurité (1).

Cette participation, qui ne peut se faire que par la liberté et l'accord volontaire entre le patron et l'ouvrier, aurait pour résultat de faciliter au besoin la transmission du patronat, d'éviter les inconvénients de cette transmission à des étrangers, d'assurer une baisse dans la main-d'œuvre, de resserrer les liens qui unissent les patrons aux ouvriers, d'augmenter le dévouement, l'économie, l'activité et l'exactitude de ces derniers, tout en faisant disparaître, pour

(1) En supposant 300 jours de travail et un versement de 2 fr. par jour, on aura : $\frac{600.00}{2} = 300$ fr. 00 × 15 °/₀ = 45 fr. 00 + 600 fr. 00

= 645 fr. 00 pour la 1re année.
1.386 fr. 75 — 2e —
2.229 fr. 77 — 3e —
Et 30.170 fr. 73 — 15e —

Digitized by Google

toujours, les grèves dictées par l'esprit de jalousie et de révolte qui règne dans les ateliers, légitimés par le succès et la fortune des uns et l'impuissance ou la misère des autres.

Le système de participation est depuis longtemps adopté par d'importantes usines et manufactures, la preuve en est faite, il a donné jusqu'à ce jour, les plus heureux résultats. On ne saurait donc trop se hâter d'en propager les bienfaits et d'en favoriser le développement en cherchant à le rendre pratique pour toutes les branches de l'industrie.

En agissant ainsi, nous aurons résolu le plus grand problème social et assuré pour toujours un des plus importants triomphes de la démocratie.

En résumé, l'établissement du Comptoir National des industries françaises que nous proposons, répond à tous nos besoins ; non-seulement il sera le régulateur de nos opérations commerciales, mais il réduira aussi par l'économie de son administration, le prix de revient des marchandises qui ne sera plus surchargé des autres frais d'agiot et de représentation.

Si, par l'association ou plutôt la participation des ouvriers aux bénéfices, nous parvenons également à diminuer le prix de la main-d'œuvre, nous aurons, du même coup, augmenté le bien-être de la société entière et fait disparaître la cause des crises industrielles qui nous empêchent de lutter sur un pied d'égalité avec la concurrence étrangère.

Digitized by Google

ÉTATS

DE

FRANCHE-COMTÉ

RECÈS DE 1621

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTATS DE FRANCHE-COMTÉ

RECÈS DE 1621

Dans son ouvrage sur les Etats de la Franche-Comté (tome 2, page 296) De Troyes avoue que, malgré ses recherches, il n'a pu trouver la fin du recès de 1621, et il s'arrête par des lignes de points au milieu de l'article 27. J'ai été plus heureux. Un manuscrit de la bibliothèque de Salins m'a donné la suite et la fin de ce document et je demande à la Société d'Emulation de l'insérer dans ses Mémoires. Le volume de 1873 contient trois pièces de même nature publiées par Thiboudet, et j'espère que celle-ci pourra prendre place à côté de celles qui la précédèrent.

ED. TOUBIN.

ARTICLE 27.

Et comme de plus par led. réglement du XII may, il aurait esté ordonné que ceulx qui entreront en concurrence pour les lectures de lad. université, serait faite et envoyée à leurs AA. nomination des trois pour estre par elles retenu l'un d'iceulx. Les frais de laquelle rétention et poursuitte a faire au pays bas destournent plusieurs très capables (non ayant le moyen de fournir à icelles) d'entrer auxdites concurrences, et de plus durant la vacance et longueur desd. poursuittes lesd. lectures demeurent bien

Digitized by Google

longtemps sans être desservies au préjudice des estudes et des escholiers de sorte qu'il semble très expédient, et, de celesd. estats supplient humblement leurs AA. de déclarer, qu'à l'advenir celui des concurrents qui sera trouvé le plus capable par les cinq juges de la concurrence dénommés aud. réglement du XII may pourra des aussi tost commencer à desservir la lecture et tirer les honoraires en dépendans a charge de prendre institution de leurs Altesses et en relever patentes.

Apost. L'on ne trouve convenir de faire ce changement pour maintenant, estant imputables les frais des poursuittes à ceux qui les veuillent faire et qui feraient mieux de s'en abstenir.

Article 28.

Le réglement des monnayes aud. comté de Bourgogne est de trop grande suitte, soit qu'elles soient mises à hault ou bas prix auquel réglement pour ce ne pouvant estre trop suffisamment advisé, lesd. des trois estats supplient bien humblement leurs AA. déclarer qu'à ladvenir ne sera fait aucun réglement ou edict a ce regard sans la participation des bons personnages et que les villes ne soient sur-ce premièrement ouyes.

Apost. L'on a prins résolution dois long temps sur le subject mentionné en cest art. ne restant que de la mettre en exécution, ce qui se fera au plus tost. Mesme y sera employé par forme de prest et avance bonne partie du don gratuit pour y faire forger et battre nouvelle monnoye sous le coing de Sa Maj.

Article 29.

Et touchant le sel qui se distribue de mois à aultre aux villes et communautés dud. pays lesd. des trois Estats représentent à leurs AA. que dez environ dix huict ans en ça les dits ordinaires du pays ont esté fournis en moindre

Digitized by Google

quantité qu'ils n'avaient esté auparavant par diminution de neuf mille charges de sel ou environ un chacung an au grand interest des subjects et à l'insceu desd. Etats qui pour ce supplient très humblement leurs AA. d'ordonner que les rooles desd. sels ordinaires du Pays faicts aux années 1600 et précédentes soient reveus et lesd. ordinaires de sel fournis à l'advenir en mesme quantité qu'ils avoient esté du passé ainsy que l'intention de leurs AA. a tousjours esté.

Apost. Les communautés qui estimeront avoir quelque préjudice au faict cy mentionné pourront faire leurs remontrances pour, icelles examinées et ouys ceulx qu'il appartiendra, y être pourvu comme de raison.

Article 30.

Encores est expédient pour le service de leurs AA. et deffense du pays que toutes les places soient suffisamment fournies de poudre à canon puisque mesme il y a grande quantité de salpêtre aud. Comté. A quoi leurs AA. pourvoiront si, à la prière que leurs en font lesd. des trois Estats, elles déclarent que tous ayans permission dud. gouverneur de Bourgogne pourront faire et débiter lad. poudre à canon dans led. pays ou du moins que pour faire icelle, soit établi un maître pouldrier en chacun bailliage avec interdiction de tirer icelle dud. pays à bonnes et grosses peines.

Apost. . Sera escrit au comte de Champlitte affin qu'il face recougnoistre quelle quantité de pouldres ou salpêtres seroit requise pour la nécessité des villes, chasteaux et autres places fortes dud. Comté. Cependant le grand besoing que l'on a de salpêtres pour les armées de par deça ne permet que l'on en deffende la traicte.

Article 31.

La fréquence des mariages qui se font à l'insceu des

Digitized by Google

pères et mères par jeunes gens qui se laissent emporter aux suggestions des personnes inégales d'extraction ou de facultés dont arrivent ruines des familles, querelles et malheurs, occasionnent la noblesse et le tier Estat de supplier bien humblement leurs AA. qu'elles soient servies de déclarer qu'entre les causes d'ingratitude suffisantes pour exhérédation des enfants sera cy après reprinse celle-ci : Si les fils ou filles ayans pères et mères ou l'un d'eux se marient avant l'âge de vingt-cinq ans sans le gré et consentement d'iceux, et que ce statut ayt lieu au regard de toutes légitimes de successions non encore eschues. Ayant la chambre de l'église jugé que ce désordre méritoit que l'on y pourveut au plus tost, mais qu'en suitte du Saint Concile de Trente led. révérendissime Archevêque y pouvoit et devoit pourvoir. De quoi lad. Chambre l'a supplié.

Apost. Sera sur cecy consulté le parlement à Dole auquel sera envoyée copie du placard de par deça affin qu'ils advisent s'il sera point mieux d'en faire un pareil par delà, et s'ils trouvent convenir d'en faire un qu'il en conçoive la forme.

Article 32.

La conservation des bois de haulte fustée est importante pour la nécessité et seurté du pays. Sur quoy ont esté publiés divers édicts nonobstant lesquels lesd. bois se dégradent et réduisent en plain de jour à aultre au grand interest du publicq et interest des particuliers, pour a quoy remedier la chambre de la Noblesse, supplie leurs AA. d'ordonner que la mesme mesnagérie qui s'observe en leurs bois soit observée en ceulx de leurs vassaux et subjects aud. Comté, et les chambres de l'église et du tier estat, qu'il leur plaise ordonner à lad. court du Parlement de régler le nombre des forges et interdire lesd. essarts et applatis de bois aud. pays.

Apost. Sera escript a ceulx de la court du parlement a Dole qu'ils advisent par quels moyens l'on pourra mieux à la

Digitized by Google

conservation des bois de haulte fustée non seulement de ceux dépendants du domaine mais aussi de ceux appartenants aux ecclésiastiques, nobles et communautés pour, led. avis veu et la chambre des comptes et autres officiers des bois sur ce ouys, y estre prinse la resolution qu'il appartiendra.

ARTICLE 33.

Quant aux affaires de justice, leurs AA. sont suppliées par lesd. des trois Estats de supprimer l'édict naguères publié par lequel est dit : qu'aucunes appellations ne seront receues des sentences rendues par les baillis ou leurs lieutenants si l'adjugé n'excède en principal la somme de dix francs bien que les dépens fussent de somme plus grande. Car jaçoit la multitude des appels de petites sommes mérite d'estre retranchée, l'autorité néantmoins donnée aux lieutenans des baillys par tel édict est de préjudice et conséquence beaucoup plus grande. Car par ce moyen ils sont juges souverains sur les justices des vassaux où toutes amendes pour l'ordinaire sont de petites sommes et des procès des pauvres qui n'ont pas grande chose à plaider. Outre qu'il est dangereux de remettre à aulcuns jugements en dernier ressort à la personne d'un seul homme.

Apost. L'on ne trouve convenir de faire cette révocation.

ARTICLE 34.

D'aultre part par édict du mesme jour est ordonné à tous juges inférieurs à la cour du parlement cognoissans d'appellations relevées par devant eulx, de déclarer qu'il a esté bien ou mal appellé sans mettre lesd. appellations à néant, lequel edict on supplie humblement leurs AA. le révoquer comme ne se pouvant practiquer en plusieurs cas en droiturière justice et que les sentences de tous juges doibvent estre libres mesme estant la forme de mettre les appellations à néant introduite de droit et qui a toujours esté practiquée.

Apost. De mesme ne se treuve convenable de révocquer cet art.

Digitized by Google

ARTICLE 35.

Encores par aultre article du mesme édict de l'an mil six cens dix sept est statué que les condamnés à une amande pécuniaire de cent francs ou au dessoubs la nantiront réellement nonobstant appel par eulx émis d'où procède que plusieurs par faute d'avoir moyens de payer telles sommes sont contraints d'acquiescer à sentences souvent iniques et laisser tasche d'infamie a eulx et leurs enfans, et s'ils ont moyen de les nantir, l'on void tous les jours la difficulté qu'ils ont de faire vuider leurs appellations après le payement desd. amandes. A quoi lesd. Estats supplient leurs AA. Sérénissimes de pourveoir en supprimant led. nouveau statut et déclarant que toutes appellations en matières criminelles seront receues et mandement d'appel donné aux appellants en prestant caution tout de mesme qu'il s'observe aux causes civiles.

Apost. Soient sur ce point consultés ceux du parlement a Dole.

ARTICLE 36.

Les seigneurs vassaux dud. comté sont beaucoup incommodés par la prohibition faite à leurs officiers notariés de recevoir aulcuns contrats pour eux, estant contrains lesd. vassaux à toutes occasions d'aller chercher des notaires hors du lieu, laquelle prohibition pour ce les chambres de l'Eglise et de la noblesse supplient leurs AA. de lever et déclarer que tous notaires dehument institués pourront recevoir les contrats desd. seigneurs bien qu'ils tiennent offices en leurs seigneuries selon que de tout temps avant led. edict prohibitif avait été observé. Les villes ayans esté d'avis au contraire que led. edict demeure en force.

Apost. N'y eschet revocation.

ARTICLE 37.

Aussi sont suppliées leurs AA. de faire réformer certain nouveau stil que des peu de temps l'on a faict glisser dans

Digitized by Google

les lettres de purge et abolition lesquelles ayant toujours porté remise pure et simple des peines de contumace contiennent à cette heure que les impétrans d'icelles payeront pour leurs contumaces ce qui sera arbitré par le juge, chose nouvelle et qui va a la foule des subjects contre l'intention de leursd. AA.

Apost. L'on ne treuve convenir de changer ce stil vu que la contumace est un délict qui ne doibt demeurer du tout impuni et que mesme en matière civile les deffaults sont amendables en quelques ressorts des bailliages.

Article 38.

Lesquelles de plus sont suppliées de déclarer que les fiscaux se contentent à l'advenir lorsqu'on recourra à leurs informations de faire la production de leurs témoins sans estre présens aux recours et examen d'iceulx, afin que lesd. tesmoins demeurent libres et que le fisque et l'accusé estant esgallement absens du recours lon voye que le crime n'est pas plus recherché que l'innocence.

Apost. Sur pareille réquisition contenue au 40e art. du recès de l'an 1614 a esté faicte quelque déclaration qu'il n'est besoing d'icy répéter.

Article 39.

La principale cause de la ruine des subjects des vassaux sont les procès qu'ils s'intentent l'un l'autre hors de leurs lieux se distrayant par ce moyen de leurs labeurs et consomment aux villes ce qu'ils ont, en frais de poursuittes et animosités au grand préjudice et diminution des seigneuries et justices d'icelles qui demeurent par ce moyen comme désertes. Pour à quoi obvier lesd. Estats supplient humblement leurs AA. de déclarer que cy après les subjects des seigneurs haults justiciers ne pourront susciter aulcunes causes l'un à l'autre en première instance, pour le moins aulcunes dont l'emport n'excède vingt francs

Digitized by Google

aultre part qu'en leurs lieux et justice de leursd. seigneurs, lesquels aussi de leurs costés pour rendre à leur subjects la justice qu'ils leur doibvent feront tenir leurs justices pour le moins de mois a aultre.

Apost. Lon ne treuve convenir de faire ceste deffense.

Article 40.

Et comme il aurait pleu à leurs AA. pour le bien et commodité de leursd. subjects ordonner que le roole qui se faict en la cour du parlement des causes qui se doivent vuyder d'arrest à aultres fut affixé en publicq. lequel ordre est très bon, s'il est estroitement observé, mais difficile à garder pour cause de l'importunité des poursuivans et de grand préjudice a ceux dont les procès sont inscripts aud. roole si l'état d'icelui est altéré, les dits Estats supplient humblement leurs AA. qu'il leur plaise pour donner la perfection aud. réglement au bien et soulagement de leurs subjects et délivrer led. parlement des importunités des poursuivans, déclarer qu'aulcuns procès ne pourront être vuydés en la cour sinon ceux comprins aud. roole et selon l'ordre d'iceluy, à peine de nullité des arrests qui seront aultrement résolus.

Apost. Sera escrit au président du parlement à Dole qu'il tienne la bonne main à l'observance de l'ordonnance sans l'enfraindre sinon pour cause fort preignante et favorable.

Article 41.

Et comme les grands frais et despens que supportent les chevaliers de lad. court de parlement sont fort considérables, leurs charges les tenants assidus en lad. ville de Dole avec grande despense et loing de leurs maisons, et leurs gages (nommément ceux des chevaliers) estans si petits qu'ils ne suffisent pas pour le simple louage des maisons où ils résident qu'est néanmoins tout le proffit qu'ils tirent de leursd. charges, lesd. des trois estats supplient

Digitized by Google

pour ce humblement leurs Altesses vouloir estre servies de donner pension annuelle aud. président et augmenter les gaiges desd. chevaliers sur les deniers de leur domaine en sorte que pour le moins ils soient mis hors d'interests.

post. L'estat présent des affaires publiques et la conséquence de ce qui se requiert ici ne permet point d'y prendre maintenant résolution. Mais on y pourra adviser a quelque occasion plus propre.

Article 42.

Et pour coupper chemin aux difficultés qui naissent tous les jours dans les villes entre les maires d'icelles et les lieutenans des baillis qui veulent les précéder soubs couleur qu'ils représentent les personnes desd. baillys sans prendre esgard que lesd. baillys sont chefs de leurs bailliages non seulement en ce qui est de la justice, mais encore au regard de la police et des armes qui sont régies soubs eux par les maires et capitaines des villes comme est la justice par lesd. lieutenans.

Sur quoi et pour couper chemin à telles difficultés qui peuvent causer division dangereuse et malséante, leurs AA. sont suppliées de déclairer qu'aux actions dépendans de la justice, lesd. lieutenans auront le premier rang, séance et auctorité et lesd. maires et capitaines en celles de police et de guerre et aux cas indifférents lesd. maires et capitaines, s'ils sont gentilshommes, précéderont lesd. lieutenans qui n'auront telle qualité.

post. L'on entend qu'il y a arrest du parlement sur le subject de cest article et partant n'y eschet autre provision.

Article 43.

La Chambre de la noblesse en particulier supplie humblement leurs AA. que conformément à l'apostil par elle mis sur le 51e art. du recès de l'an mille six cens quatorze, elles soient servies de réduire les rentes constituées a prix

Digitized by Google

d'argent au feur de six et quatre par cent. Révocquant la déclaration postérieure par laquelle elles ont été mises à sept par cent prenant égard que lad. déclaration a été faicte sans que la noblesse ayt été ouye — à quoi les chambres de l'Eglise et des villes n'ont voulu consentir ains supplient leurs AA. que le dernier réglement ayt son plein et entier effect.

Apost. Lon ne treuve convenir de faire la réduction qu'icy se requiert.

Article 44.

Encores font une humble prière à leurs AA. lesd. trois estats unanimement que pour le remboursement des villes et aulcunes communautés dud. pays qui ont fourni et advancé deniers en l'an 1616 pour le service de sa Majesté par commandement dud. gouverneur de Bourgogne et court du parlement elles soient servies de daigner assister lesd. villes et communautés de leurs recommandations où il conviendra.

Apost. Son Altesse escrira volontier lettres favorables aux fins cy représentées.

Article 45.

Et pour bonnes considérations pesées par lesd. des trois estats l'on les supplie de déclairer que le gouverneur de Bourgogne et la court du parlement ne pourront à l'advenir ordonner à ceux qui seront députez à l'esgallement du susd. don gratuit ou à leurs receveurs ni à ceulx du cabinet de l'estat de fournir aulcuns deniers à quelque occasion ou prétexte que ce soit sans la participation des bons personnages et députés aud. esgalement.

Apost. Ceste réquisition semble bien raisonnable et partant en sera escript aud. comte de Champlitte et parlement renouvellans lesd. précédentes interdictions faictes sur l'art. neufvième des Estats de l'an 1598.

Digitized by Google

ARTICLE 46.

Enfin, comme aux précédents recès sont demeurés plusieurs articles non appostillés oultre ceux ci-dessus couchés mesme au recès de l'an 1614. A scavoir l'art. 10 concernant les confiscations de corps et de biens, l'art. 38 des commis aux séquestres des décrets, l'art. 40 que les fiscaux ne peuvent être présents aux recours des informations ny aux jugements. 42e communication des informations. 43e touchant les sauvegardes. 48e des litispendances aux causes criminelles. 44e concernant les substituts des procureurs général et fiscaux. 45e des peines fiscales sur contumaces. 46e pour la suppression de la gruerie. 49e touchant l'appellation des sentences arbitraires. 58e concernant les bois, les cinquante deux et cinquante troisième au fait des habits de soye et manufacture des draps. 54e touchant les obligations des femmes mariées, les cinquante six, cinquante sept et 58e au fait des gens de main-morte, le cinquante neufvième touchant les censes, le 60e touchant les publications de testaments aux justices des vassaux et le 61e pour le droit d'ériger colombier, leurs AA. SS. sont très humblement suppliées de reveoir et appostiller lesd. articles attendu mesme que la cour du parlement les a resservies de son advis sur iceulx.

Il est satisfait à ce qu'icy se requiert.

Fait à Bruxelles le vingtième jour de décembre mille six cens vingt ung. paraphé Maret signé Albert, isabel et plus bas : par ordonnance de Son Altesse Verreyken.

Après lesquelles choses et articles ainsi délibérés, résolus et conclus lesd. des trois Estats se sont de rechef assemblés en très grand nombre aud. Dole en la grande sale dud. collége St Hierosme dict Mortaux le 29 jour du mois de janvier de l'an 1621 après midi par devant lesd. illustrissime comte de Champlitte et président dud. parlement commis

Digitized by Google

de leurs AA. SS. aux présents Estats et a été faite lecture à haulte et intelligible voix desd. articles et recès par moy, Pierre Colard, docteur es drois secrétaire desd. Estats qui m'ont ordonné et commandé les rédiger par escript expédier et signer en cette forme et les remettre en leur cabinet et archives afin de perpétuelle mémoire. Aud. Dole le vingt neufvième de janvier de l'an susd. mille six cens vingt et ung.

OECONOMIE ET MESNAGERIE

QU'IL N'EST BESOING REPRÉSENTER

A LEURS ALTESSES SÉRÉNISSIMES

Les Estats sur réquisition des sieurs rentiers du puys à muire de Salins demandans d'être assistés de faveur et de deniers pour la deffense de leurs quartiers de muyre, drois et authorité dud. puis à muyre, en la cause que, pour ce, ils ont pendant en lad. court du parlement ayant treuvé leur demande juste et reveu l'art. du recès 1617 ont conformément à iceluy résolu d'assister à leur possible lesd. sieurs rentiers, de faveurs, recommandations et deniers aud. procès et que les advocats et procureurs de l'estat interviendront en iceluy au nom dud. Estat et pour leurs salaires dresseront annuellement leurs parties qui seront passées et payées par les sieurs commis au cabinet qu'à cest effect lesd. Estats auctorisent.

— De la part des sieurs neuf députés à l'esgallement par les Estats précédans ont été représentés quatre poincts.

Le premier que des précédens recès restaient plusieurs articles non apostillés par leurs AA. SS., sur quoi a été résolu que leurs AA. SS. seroient très humblement suppliées de reveoir lesd. articles et les apostiller.

Le second, que par l'ordonnance de Monseigneur l'Illus-

Digitized by Google

trissime comte de Champlitte gouverneur de ce pays et cour de parlement a Dole, ils ont été contraincts de fournir l'an passé mille six cens et vingt la somme de quatre mille frans pour les journées des sieurs employés a la conduite des troupes allans au pays bas, et, pour prévenir une imposition dont lon parloit, chose qui touche aux franchises et libertés dud. pays. Sur lequel second poinct lesd. trois chambres considérant la saison en laquelle telle fourniture a été faite ont déclaré que lad. somme de quatre mille francs seroit passée pour cette fois et sans le tirer à conséquence et seroit led. article représenté à mond. seigneur le gouverneur et court dud. parlement pour y adviser à l'advenir, et leurs AA. SS. très humblement suppliées de déclarer que cy après mond. s^r le gouverneur et court dud. parlement ne pourront ordonner auxd. députés à l'égallement et commis aud. cabinet sans la participation des bons personnages de fournir aulcuns deniers a quelque prétexte que ce soit et que l'ancien pied soit ponctuellement suivi.

Le troisième étoit touchant le réglement faict par le recès de l'an 1606 des journées de ceulx qui conduisent les troupes de gendarmeries taxées au feur de quinze frans par jour et au-dessous. Auquel article et réglement se sont unanimement conformées, mais pour les plaintes qu'en

Quatrième lieu ils proposaient leur avoir esté faictes au dernier répartement général du don gratuit et surject par ceux du bailliage d'Amont se disant avoir esté trop chargés au soulagement et descharge de ceulx du bailliage d'Aval, lesquels au contraire maintenoient qu'ils avoient esté eulx mesme trop chargés par led. repartement, lesd. trois chambres ont résolu que les députés à l'ésgalement par les présents Estats prendroient soigneux esgard auxd. plaintes et remontrances et sur ce reverroient les anciens rooles durant la séance desd. estats, et en cas d'obscurité consulteraient messieurs les commis de leurs AA. SS. et les sieurs présidents des chambres et suyvant cette résolution ayant

Digitized by Google

taché d'accorder et appaiser lesd. différents a esté enfin délibéré que les protestations esmises en lad. assemblée par lesd. deux bailliages d'Amont et d'Aval sur le faict de lad. inégalité avec leurs remontrances arraisonnées seront insérées au présent recès pour y être ordonné a la tenue des prochains Estats.

Les grands frais et incommodités que les communautés ont cy devant espreuvé en portant leur affiert de ce à quoi elles étoient imposées par les repartements des dons gratuits et surjects aux lieux ou les recepveurs des sieurs députés à l'esgallement faisoient leur résidence bien souvent éloignés d'elles de grande distance. De plus que les mesmes recepveurs tout ordinairement exigeoient et recepvoient d'eux pour la part de leursd. cothes choses à quoi elles n'étoient tenues ont donné subjet de faire instance que pour lever tels comptes les sieurs députés aud. esgalement debvront avoir et tenir un recepveur en la ville principale du ressort ou ils debvront exercer leurs commissions devers lequel lon s'adressera pour le payement desd. cothes et impositions. Ayant toutes les chambres treuvé le contenu en ceste proposition fort raisonnable.

Sur la difficulté survenue entre la chambre du tier estat et les chambres de l'église et de la noblesse touchant les deniers avancés et fournis en l'an mille six cens et seize par les villes et aulcunes communautés dud. pays, desquels elles demandoient remboursement, led. affaire ayant été traité par diverses conférences, enfin a esté résolu par commung accord en la forme que s'ensuit. Savoir que messieurs de l'église et de la noblesse consentiront dès à présent qu'après la Saint Martin de l'an mille six cens vingt et trois Messieurs les commis à l'esgalement soient dehuement auctorisés par tout l'estat comme dès à présent l'on les auctorise pour pouvoir faire un répartement sur le tier estat de tout ce que se treuvera lors dehus aux villes et quelques communautés pour deniers par elles advancés

Digitized by Google

l'an mille six cens et seize pour le service de Sa Majesté par commandement de Monsieur le comte et de la court et de tous les intérêts réellement et par effet supportés par elles pour ce subjet tant seulement ensemble des dépenses raisonnables que lesd. villes et communautés auront lors soustenue à raison de ce que dessus selon que le tout sera recongneu par lesd. s^rs^ commis à l'esgallement qui y vaqueront gratuitement sauf leurs journées et sur quoy sera préalablement déduit ce que lesd. villes et communautés pourront avoir receu et recepvront de lad. Majesté que ce quilleur a esté tiré en compte de la contadorie de Milan pour lesd. advances par elles faictes. A l'effet de quoy, elles feront à Milan pendant le susd. temps toutes poursuites à elles possibles et nécessaires. Le tout néanmoins sans préjudice du droit de toutes parties et sera seulement tiré au recès la très humble prière que tout l'Estat fera à leurs AA. SS. qu'elles daignent assister lesd. villes et communautés de leurs recommandations où il conviendra pour le remboursement desd. villes, demeurant ce qu'a esté faict sur ce subject en justice jusqu'à présent comme non advenu, estans les trois chambres desd. estats demeurées d'accord que cy après arrivant quelque difficulté pendant la séance des estats l'une des chambres ne pourra point citer ou convenir en justice les autres deux ni l'une d'icelles, ains qu'arrivant quelque difficulté lesd. chambres s'accommoderont de commune main et s'il est besoing par l'entremise et autorité des sieurs commis de leurs AA. SS., et au cas il restât encore quelque difficulté leurs AA. SS. en seront resservies pour sur ce en donner la décision, et seront lesd. villes et communautés payées par les mains des recepveurs du nouveau repartement de terme en terme si led. repartement se leve a un ou plusieurs termes de ce qui leur sera dehu sans qu'il soit nécessaire les apporter au cabinet pour éviter frais, et pour ce, lesd. recepveurs apportant quictances bonnes et valables desd. villes et

Digitized by Google

communautés demeureront vaillablement deschargées de leurs receptes et leur seront lesd. quictances passées en leurs comptes sans difficulté.

Le sieur Révérend Official de Besançon subrogué du sieur Révérend abbé de Bellevaux, les sieurs prieur de Clerval et doyen de Dole, le sieur de Fallon subrogué du feu sieur de Chastillon Guyotte, les sieurs de Mont St Légier et de Chassagne et les sieurs Nicolas Demougenot docteurs ès droits subrogué du feu s^r Lulier mayeur de Vesoul et Vincent Vannoz docteur ès droits, antique mayeur de Pontarlier et le s^r capitaine Bereur antique mayeur de Dole, députés à l'esgallement du don gratuit et surject par les estats tenus l'an 1617 ont faict ample discours et rapport aux Chambres par la voye dud. s^r Official de tout ce qu'ils avoient géré et négocié pendant leurd. commission et dict qu'ils donneront mémorial et billets de tout ce qu'ils jugeroient devoir estre faict cy après pour le service de leurs AA. SS., bien et utilité de cette province, requérant pour ce d'estre deschargée de lad. commission. Sur quoy lesd. estats pourvoyans ont nommé et choisy en leurs lieux et places pour faire le répartement et esgallement du don gratuit et surject des présens Estats a savoir pour l'église pour le bailliage d'Amont led. sieur Révérend Official de Besançon et pour son subrogué le sieur Révérend prieur de sur Saône, pour Aval le sieur Révérend abbé de Montbenoist et pour son subrogué le sieur Révérend prieur de Vaux soubs Poligny, et pour Dole le sieur Révérend prieur de St Robert-lès-Quingey et pour son subrogué le sieur Révérend prieur de Courtefontaine.

Et pour la noblesse, pour Amont le sieur de Mandre et pour son subrogué le sieur de Montot, pour Aval le sieur de Chauvirey d'Ivory et pour son subrogué le sieur de Champagne, pour Dole le sieur de Balessaux et pour son subrogué le sieur de Cromary.

Et pour les villes, pour Amont le sieur Jean de Lasnel,

Digitized by Google

sieur de Preutigny, mayeur de la ville de Gray, pour Aval le sieur Claude Doncieux docteur ès droits mayeur de la ville d'Orgelet, et pour Dole le sieur Pierre Mercier docteur ès drois mayeur de la ville d'Ournans et pour son subrogué le sieur Claude Clément dud. Ournans docteur esd. droit.

Et ce, à charge et condition qu'ils et chacung d'eux presteront bonnes, suffisantes et receantes cautions ès mains des nouveaux commis au cabinet desd. estats de rendre bon et léal compte de tout ce qui escherra à leurs charges et receptes des deniers dud. esgallement et d'en payer les reliquats.

Et vaqueront aud. esgalement lesd. députés au premier jour et au plus tost que faire ce pourra et feront repartement tant général que particulier des imposts et cothes qui se feront sur le pays pour relever led. don gratuit et surject des présens estats ce dont ils dresseront rooles à l'effet de recougnoistre quelle sera la levée des deniers imposés.

Desquels rooles comme aussi desd. repartement tant général que particuliers ils en mettront doubles dehuement expédiés et signés d'eulx aud. cabinet trois mois après lesd. cothisations répartement et rooles en faicts, le tout conformément à ce qui a esté statué et ordonné par les recès des estats 1606 et 1614.

Ensuite desquels lesd. nouveaux deputés aud. esgallement rendront compte six mois après les trois ans finis et expirés du relefvement dud. don gratuit et surject. Bien entendu touteffois que si lesd. estats estoient convoqués et assemblés devant le temps et terme desd. trois ans, en ce cas, lesd. neuf députés et leurs recepveurs rendront compte trois jours devant l'entrée desd. estats et remettront aud. cabinet tous deniers procédans des fruits de leursd. comptes trois mois après lesd. comptes rendus.

A l'audition et cloisons desquels ont été choisis eslus et nommés de la part de l'église pour Amont le sieur Révérend abbé de Bitaine et pour son subrogué le sieur Révé-

Digitized by Google

rend abbé de Clairefontaine, pour Aval le sieur prieur de Clereval et pour son subrogué le sieur Jacquinot chanoine de St-Michel de Salins, pour Dole le sieur Othenin doyen dud. Dole et pour son subrogué le sieur prieur de Courtefontaine. Et pour la noblesse pour Amont le sieur baron d'Oiselet et pour son subrogué le sieur de Beveuges, pour Aval le sieur de mont St-Ligier et pour son subrogué le sieur de St-Mauris Pontarlier, pour Dole le sieur de Torpot et pour son subrogué le sieur de Chassagne, son fils.

Et de la part des villes pour Amont le mayeur de Vesoul, pour Aval le mayeur de Lons-le-Saulnier et pour Dole le mayeur de Quingey et pour son subrogué maitre Jean Clément procureur postulant au siége dud. Quingey. Et d'aultant que les sieurs chanoine Cler, de Ronchaux et de Malpas commis au cabinet par les précédens Estats avoient rendu compte de la charge et administration dud. cabinet, lesd. Estats ont esleu, nommé et choisy en leurs lieux et places pour l'Eglise le sieur Révérend prieur de Ruffey et pour son subrogué le sieur prieur de Collignia, pour la noblesse le sieur de Rahon et pour son subrogué le sieur de Reculot et pour les villes le sieur de Broissia et pour son subrogué le sieur Etienne de Maranches, docteur es drois.

Les constituant pour ce lesd. Estats leurs procureurs spéciaux et irrévocables, leur donnant aud. effet tout tel et semblable pouvoir qu'ils avoient donné aux précédens commis aud. cabinet et dont leur sera expédié plus particulière commission par le secrétaire desd. Estats.

Le tout néanmoins a charge qu'ils et chacung d'eulx presteront bonnes suffisantes et réceantes cautions es mains des nouveaux députés aud. esgallement et de ne distribuer en manière ou façon que ce soit aulcuns deniers sans mandements signés desd. neuf députés aud. esgallement et de se conformer punctuellement a tout ce qui a esté prescript, statué et ordonné par les précédens recès concernant la commission dud. cabinet.

Digitized by Google

De laquelle ils rendront compte quatre ans après leur entremise en lad charge, n'estoit que l'on convocquat lesd. estats avant l'expiration desd. quattre ans auquel cas ils rendront comptes trois jours avant l'entrée et assemblée d'iceulx estats.

Pour ouyr, clorre et arrester lequel compte lesd. estats ont esleu, nommé et choisy pour l'Eglise le sieur Rody prévost de St-Mauris de Salins, et pour son subrogué le sieur prieur et maitre du St-Esprit de Besançon, pour la noblesse, le sieur de Cromary et pour son subrogué le sieur de Goux et pour les villes le sieur Guyon mayeur de Dole et pour son subrogué le sieur docteur Estienne de Marenches.

Aussi pour dresser le recès et coucher les articles résolus par les chambres pendant la présente séance desd. Estats ont été nommés choisis et esleus : pour l'église, pour Amont le sieur Révérend Official de Besançon, pour Aval le sieur Révérend abbé de Baulme et pour Dole le sieur Révérend prieur de Lavans et de Fay, pour la noblesse, pour Amont le sieur de Fontaine, pour Aval le sieur comte de St-Amour et pour Dole le sieur de Fertans ; et pour les villes, pour le bailliage d'Amont le sieur Advocat Jacquinot sieur d'Auxon, pour Aval le sieur Advocat Girardot sieur de Belchemin et pour Dole le sieur Estienne de Marenches docteur ès drois, lesquels vaqueront avec le secrétaire desd. Estats et particuliers des chambres de l'église et du tier estat a la confection dud. recès, le plus tost que faire se pourra et lorsque les chambres ne s'assembleront et rédigeront et tireront en recès les délibérations et résolutions desquelles les chambres desd. Estats seront demeurées d'accord, tant celles couchées par articles qu'il convient représenter à leurs AA. SS. que aultres concernans leur économie et ménagerie pour exécuter le tout et s'y conformer cy après tant par lesd. sieurs députés à l'esgallement, commis au cabinet qu'aultres qu'il appartiendra.

Digitized by Google

Et pour porter led. recès en flandres et le présenter à leurs AA. SS. et leur offrir le don gratuit à elles accordé par ces présens Estats et leur faire les regratiations, remerciements, offres et submissions accoutumées et convenables a si bons et si grands princes, ont esté nommés et choisis scavoir de la part de l'Eglise le sieur R^me^ évesque de Lozanne, abbé de la Charité et pour son subrogué le sieur Révérend abbé de Baulme et pour la noblesse le sieur de Fallon Grandmont et pour son subrogué le sieur de Poligny de Chastillon sur Lison et quant aux villes elles ont déclaré que le voyage n'estoit nécessaire et que se conformans aux lettres de leurs AA. SS. autreffois addressées auxd. Estats sur mesme subject elles ont supplié leurs AA. SS. d'excuser lesd. Estats du voyage prins esgard mesme à la pauvreté dud. pays et grandeur du don gratuit et surject.

Et, pour plus grand esclaircissement des articles contenus aud. recès lesd. estats ont nommé et commis pour l'église, pour Amont le sieur Révérend archevêque de Corynthe, abbé de St-Vincent, pour Aval le sieur Révérend doyen de Nozeroy, pour Dole le sieur Révérend doyen de Dole, et de la part de la noblesse pour le bailliage d'Amont le sieur de Fontaine, pour Aval le sieur de Remetton grand gruyer de Bourgogne, pour Dole le sieur de Poligny s^r^ de Chastillon sur Lizon, pour les villes pour Amont le sieur Advocat Gilbert mayeur de Baulme pour Aval le sieur Advocat Doncieux mayeur d'Orgelet et pour Dole le sieur Guyon mayeur dud. Dole.

Lesquels vaqueront à dresser lesd. instructions incontinent après que lesd. estats seront conclus et levés.

Et pour quelquement recougnoistre et recompenser les bien mérités envers le pays lesd. Estats ont donné et donnent les sommes suivantes à scavoir aud. seigneur Illus^ms^ comte de Champlitte, gouverneur général dud. pays la somme de douze mille francs.

A Mons. le président de Mercey six mille francs.

Digitized by Google

A Mons. le marquis de Varambon pour les frais qu'il a soubtenu estant en Flandres pour les affaires dud. pays trois mille frans.

Au sieur Baron d'Oiselot Chevalier en lad. cour la somme de quinze cens frans et ce pour les peines qu'il a prins par six semaines entières en l'an mil six cens et seize estant au bailliage d'Aval en l'armée du duc de Nemours a faire contenir les soldats de lad armée et empescher les foules et désordres desd. soldats suyvant la commission à lui et au sieur conseiller Goulut donnée par lesd. seigneur gouverneur et court du parlement de Dole.

Aud. sieur conseiller Gollut pour les susd. causes et raisons neuf cens frans

Au sieur baron de Montfort premier chevalier aud. parlement pour signalés services qu'il a rendu au public, la somme de mille frans.

Au sieur baron d'Oiselet pour mesme raison la somme de mille frans oultre la susd. somme de quinze cens francs qui lui a esté accordée cy devant avec led. sieur conseiller Gollut.

A Messieurs les comtes de St-Amour et d'Achey, à chacung d'eux la somme de mille frans et ce, pour, en l'an 1616, suyvant la délibération desd. sieur gouverneur et de la court du parlement et bons personnages dud. pays lors assemblés à Dole avoir assisté led. seigneur gouverneur allant en l'armée dud. duc de Nemours pour empescher les désordres des soldats de lad. armée et la faire retirer de ce pays.

Au sieur conseiller Pétremand pour le recueil des ordonnances et edicts dud. pays faicts par commission desd. estats, outre ce qui lui a esté accordé pour ce regard par les Estats de l'an 1614, la somme de six cens francs.

A Pierre Colard docteur ès drois, secrétaire desd. estats pour son traitement ordinaire et services par lui faicts pendant la séance des présens Estats la somme de six cens frans.

Digitized by Google

Au sieur prieur de Siroz, secrétaire particulier de la chambre de l'église la somme de quattre cens frans.

A Maître François Goubot, secrétaire particulier de la chambre des villes semblable somme de quattre cens frans.

Au sieur docteur Mairot s^r de Mutigney advocat desd. Estats pour récompense de tout ce qu'il a faict aux causes et affaires desd. estats jusques à présent la somme de soixante francs.

Au sieur Juliain Richard premier secrétaire dud. seigneur Ill^me comte de Champlitte la somme de trois cens francs.

Aux religieuses de Sainte-Claire de Poligny la somme de cent frans. A messire Jean Serrurot, clerc juré au greffe de lad. cour la somme de cent francs.

Au sieur principal du collége de St Hierosme dit Mortaux fondé à Dole, pour les frais par lui supportés pendant la séance des présens estats la somme de huit cens francs.

A dom Henry de Montureux prêtre religieux aud. collége pour avoir célébré les messes devant lesd. sieurs des estats pendant la tenue d'iceulx la somme de vingt francs.

Aux musiciens ayant chanté musique pendant la célébration desd. messes la somme de quarante frans.

Aux serviteurs dud. collége la somme de vingt frans.

Aux escoliers et boursiers dud. collége la somme de quarante frans.

Aux sergents de la mairie de Dole la somme de vingt frans.

Aux ministres et principaux officiers de Flandres qui s'employeront à faire apostiller favorablement le recès, la somme de six mille francs, à les distribuer par lesd. sieurs députés.

Aux soldats de la garnison de Dole la somme de cent cinquante frans.

A Messieurs les professeurs de l'Université de Dole la somme de six cens frans pour ayder au voyage des com-

Digitized by Google

mis qu'ils veuillent envoyer en Flandres pour les affaires de lad. Université cy dessus mentionnées et ramanties.

Et tout ce que dessus calculé a esté résolu et déterminé par lesd. Estats que l'on releveroit la somme de deux cens quattre vingt milles frans sur led. pays tant pour led. don gratuit que surject, qui sera répartie par lesd. neuf députés à l'égallement selon qu'il s'est faict du passé sur tous exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, et sans préjudice de leurs priviléges et exemptions, et de laquelle somme seront mis aud. cabinet vingt mille frans ; oultre ce que s'y retrouve desja, dont lesd. Estats destinent trois mille frans remis à la seule discrétion et disposition dud. seigneur gouverneur pour affaires secrets et cinq mille frans qui seront et demeureront a la commune disposition desd. seigneur gouverneur et court dud. parlement pour affaires et voyages importans suyvant le recès de l'an 1606 et se releveront lesd. vingt mille frans selon qu'il a esté dit cy dessus et se remettront aud. cabinet trois mois après le premier terme dud. don gratuit et surject et ainsi des aultres termes.

Après lesquelles choses et articles ainsi délibérés résolus et conclus lesd. des trois estats se sont de rechef assemblés en très grand nombre aud. Dole, en la grande sale dud. collége St Hierosme dit Mortaux le vingt neuvième jour du mois de janvier mille six cens vingt et ung après midi par devant lesd. s^rs^ Ill^me^ comte de Champlitte et président dud. parlement commis de leurs AA. SS. aux présens estats et a esté faicte lecture, à haulte et intelligible voix desd. articles et recès par moi Pierre Colard, docteur ès drois, secrétaire desd. Estats qui m'ont ordonné et commandé les rédiger par escript, expédier et signer en ceste forme et les remettre en leur cabinet et archive afin de perpétuelle mémoire. Aud. Dole, le vingt neufvième janvier mille six cens vingt et ung.

Signé : P. Colard.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE DE RAISON

DE LA FAMILLE

DE FROISSARD-BROISSIA

DE 1532 A 1701

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

Le mouvement des idées nous a peu à peu amenés à une nouvelle façon d'envisager l'histoire. Celle-ci, qui pendant longtemps avait eu pour objet presqu'exclusif de ses études les grands événements de la vie des nations : l'origine des peuples, l'organisation politique de ces vastes sociétés, les conquêtes, les traités, les effondrements des Empires, la succession régulière ou tourmentée des souverains, s'attache aujourd'hui à restituer, auprès des faits de l'ordre politique proprement dit, leur légitime et grande place aux faits sociaux. L'organisation municipale de nos anciennes cités a été l'objet des études les plus attentives. Après avoir recherché le groupement et le fonctionnement de toutes les activités de la commune, le régime corporatif, les phases successives qu'a traversées la corporation de métiers, l'influence exacte qu'elle a exercée, on est enfin arrivé à l'étude de la famille ancienne, et partout aujourd'hui on étudie avec zèle, avec patience, avec amour, tout ce qui a trait à sa constitution, à ses mœurs, à son régime intérieur ; partout on refait l'histoire du foyer de nos ancêtres ; on cherche dans les exemples que nous a légués le passé des leçons pour le présent et pour l'avenir.

Digitized by Google

On utilise pour cela les sources les plus variées ; tout est fouillé : minutes de notaires, cartulaires d'églises et de couvents, terriers, lièves, registres des paroisses et des municipalités, journaux individuels, papiers de famille et livres de raison.

Un livre de raison n'est en principe qu'un livre de compte — *liber rationis*. C'est le registre des comptes du foyer, le journal de la gestion du père de famille ; mais, avec des notes relatives à la fortune, se trouve le plus souvent la mention des changements survenus dans le personnel même de la maison : naissances, mariages, décès ; et le livre de raison n'a sa complète physionomie que lorsqu'il renferme des passages correspondants à ces deux sortes d'idées.

Il s'en faut que tous les livres de raison nous offrent un tableau aussi varié, mais lors même qu'ils ne renfermeraient que des notes sommaires, des mentions sèches et succinctes, on peut en les rapprochant entre elles, en les comparant avec d'autres documents du même genre, en tirer plus d'une précieuse information.

Celui dont la Société d'Emulation du Jura publie les extraits, lui a été communiqué par un de ses membres, M. le vicomte de Froissard-Broissia. Il provient des Archives du château de Neublans. Ses extraits embrassent avec de nombreuses lacunes et de longues intermittences la période comprise entre les années 1532 et 1701 et sont consignés dans un cahier in-f° de 42 feuillets. Quelques-uns de ces feuillets sont restés en blanc, et le cahier dont la reliure a été arrachée n'est point malgré cela en trop mauvais état.

Sans être d'une grande importance pour la famille ni pour l'histoire du pays, ces notes sont néanmoins curieuses et intéressantes et ont paru dignes d'être livrées au public. Elles sont écrites sans prétention, dans le style familier, passant sans transition d'une affaire à une autre, d'un ma-

Digitized by Google

riage, d'une naissance et d'un baptême, à une mention de l'état des récoltes, et du prix des denrées, aux bruits de guerre, aux passages de troupes, à une promotion de l'un des membres de la famille à une dignité, ou à un épisode de l'histoire des Pays-Bas ou de la Comté.

L'article principal est l'oraison funèbre de Jean Froissard, Président du Parlement de Dole ; elle nous le montre zélé pour la religion, pour le service du Roi, pour le bien public, ne marchandant à ses concitoyens ni son temps ni sa peine, estimé et aimé de tous, cœur dévoué, sens droit, âme bien trempée.

Il semble difficile d'en présenter une autre analyse ; au surplus le manuscrit est donné en entier, sauf l'oraison funèbre de Claude Froissard de Broissia, Prieur de Fay, Vaux et Laval, Trésorier et Chanoine de l'Eglise métropolitaine de Besançon, premier Conseiller ecclésiastique au Parlement et Distributeur en l'Université de Dôle, prononcée au mois de janvier 1650 par Bonaventure Dagay, Procureur général en l'Université, laquelle étant écrite en latin n'a pas semblé devoir être publiée, bien qu'elle occupe sept feuillets du manuscrit.

Il faut dire encore que, commencé le premier jour de juin 1572 par Jean Froissard, le journal renferme quelques articles antérieurs à cette date, relatifs à Anatoile Froissard, Président d'Oranges, laissés manuscrits par celui-ci, et partant de son mariage en 1532.

L'original de ces articles ne nous est point parvenu, mais ils ont été rapportés au cours du journal par ses descendants.

Il a semblé que l'on devait indiquer cette date de 1532 comme le point de départ de la tenue du registre, et rétablir l'ordre chronologique en ramenant les faits à leur date.

Quant à la forme matérielle de ce journal, les écritures en proviennent des divers membres de la famille qui y ont

Digitized by Google

ajouté successivement ; en général, elles sont régulières et correctes, mais le défaut de ponctuation et d'accentuation, le manque d'ortographe et les abréviations en rendent parfois la lecture mal aisée. Il arrive parfois aussi que l'écriture change brusquement même au cours d'une phrase, au moment, par exemple, où Jean Froissard est obligé de quitter la Comté pour se rendre aux Pays-Bas, pour les devoirs de sa charge, laissant sa femme grosse de son huitième enfant. C'est qu'alors son frère vient le suppléer, chargé de poursuivre le journal et relater de sa main soit la naissance intervenue, soit quelqu'autre incident relatif à la famille.

Ces changements d'écritures sont assez remarquables pour que certains d'entre eux soient indiqués par des renvois.

Enfin, la plus grande partie des noms de personnes et de lieux y sont défigurés ; à cet égard, cette publication aurait eu besoin d'un nombre considérable de notes. Il en a été indiqué quelques-unes seulement, celles qui ont semblé être les plus utiles. Le reste se pourra rectifier aisément, l'intention n'étant point d'allonger ces pages inutilement.

Il semble superflu d'ajouter que l'orthographe du manuscrit a été scrupuleusement conservée même dans ce qu'elle a souvent de défectueux et d'irrégulier.

Peut-être serait-il à désirer que quelques membres de notre Société dirigeassent leurs recherches sur la famille Franc-Comtoise d'autrefois. Les livres de raison ne devaient pas être bien rares dans notre pays ; Mr Bernard Prost, en 1878 et en 1883 (1) en a publié d'intéressants spécimens, et ces recherches de nos anciens papiers domestiques amèneraient sans doute les plus heureux résultats.

Lons-le-Saunier, le 12 février 1887.

(1) Livre journal tenu par une famille bourgeoise de Bletterans. Poligny, 1878. Journal de Guillaume Durand, chirurgien à Poligny. Paris, H. Champion, 1883.

Digitized by Google

LIVRE DE RAISON

DE LA

FAMILLE DE FROISSARD-BROISSIA

DE 1532 A 1701

« S'ensuivent quelques mémoires treuvées en un feuillet volant, ou fragment touchant le succès du mariage de Messire Anatoille Froissard, à son vivant Sr. de Broissia, Président d'Oranges ; led. papier escrit de la main dud. Sieur de Broissia. »

1532.

« J'espousa Magdelaine le Goux, fille de noble homme Philippe le Goux, de Nuis (1), Seigneur de la Berchère et Corlay (2), et Damoiselle Anne de Moreau, sa femme, le mardy cinquième jour de novembre l'an 1532, aud. lieu de Nuys, en la maison des Seigneurs père et mère, et le mecredy 6e aud. moy, vimmes au giste à St-Jean-de-Lone, et le jeudi 7e vimmes soupper à Dole. »

« Sensuyvent les jours des nativités et batesmes des enfans procréés dud. mariage et les noms d'iceux. »

(1) Nuits au Duché de Bourgogne.

(2) Curley, La Berchère et Curley sont deux villages du bailliage de Nuits.

Digitized by Google

1533.

« Le vendredy septième de novembre l'an 1533, environ minuict, Magdelaine le Goux, ma femme, accoucha de mon fils Pierre, lequel fut baptisé le dimanche IX environ trois heures, et fut tenu sur les fondz de Notre Dame de Dole par Révérend Père en Dieu Messire Pierre Choz, Prieur du priorey conventuel de Notre Dame sur Poligny, et par Damoiselle Claire du Champ, pour et comme lieutenante de Dame Claudine de Villafans (1), Dame de Corlaou (2), Le Pin, Montboillon, etc.

« Et nota que à l'heure que mad. femme accoucha, le temps estoit sec et froid sans vent.

« Et fut led. Pierre, nourry et alaité par mad. femme environ dix huict mois, jusques au quatorzième d'apvril de l'an 1535, après Pasques, qu'il fut détrié (3) par mad. femme aud. lieu de Dôle, en la maison de Mons. de Champvans, où je faisois ma résidence pour le temps de sa nativité. »

1536.

« Jean, mon second fils, fut né le jeudy huictième jour du mois de juing de l'an 1536, jour de feste Sainct Médar, heure d'environ trois du matin, et fut baptisé led. jour, et tenu sur les fondz de l'Eglise parrochiale Notre Dame de Dôle, par Jean le Goux, escuyer, Sr. de la Berchère et de Curley, mon beau-frère, et par Damoiselle Charlotte Charnot, femme de Messire Jaques Boutechoux, docteur ès drois, Sgr de Batterans et Leucourt, Président d'Oranges,

(1) Vuillafans (Doubs).

(2) Courlaoux (Jura).

(3) Ce mot inconnu dans Littré vient du latin *triare*, *detriare* qui signifie séparer, mettre à part. V. le Dictionnaire de Trévoux, Paris 1752, 7 vol.

Digitized by Google

et premier advocat en la Cour souveraine du Parlement à Dôle.

« Et nota que led. jour, il fit un temps couvert sans pluye et assez chault ; et furent appourtées nouvelles en ce lieu de Dôle, venans de St-Amour, Lonlesaunier et autres circonvoisins, que les François, qui en la caresme précédente de l'an 1535, avoient passé les monts et prins le Duché de Savoye, principauté du Piémont, avoient estez expulsez dud. Piémont, et estoient assemblez en la ville de Bourg en Bresse, en délibération, comme lon disoit, de courir le Conté de Borg^ne^ ; dont la ville de Dole et aultres furent fort esmeues.

« Nota aussi qu'en lad. année fut le commencement des guerres entre Charles cinquième, Empereur des Romains, Souverain Seigneur dud. Conté de Borg^ne^, et François, Roy de France, premier de ce nom ; puis les traictés de paix de Madry et de Cambray. A raison desquelles guerres toute la chrestienté estoit entièrement en armes. Et aud. temps de caresme, la bannière du quanton de Berne print Genefve et le pays de Vaux, appartenant aud. Duc de Savoye.

« Et estoient lors les vuivres à bon marchef ; la queue de vin se vendoit cinq franc, et la mesure de bled, mesure dud. Dole, dix blans. »

1539.

« Jeanne mon tiers enfant nasquit le jour de Pentecoste, 25e de may 1539, environ cinq heures du matin, laquelle fust led. jour baptisée aud. Dole, et fust tenue sur les fondz par noble homme messire Philippe Vauchier, secrétaire de l'Empereur, greffier de la Cour de Parlement aud. Dole et Sgr du Deschaux, et par Damoiselle Broquet, vefve de feu monsieur Chaillot, à son vivant, Conseillier en lad. Cour, de laquelle elle pourta le nom à la prière dud. Sgr du Deschaux.

Digitized by Google

« Et nota que le jour de sad. nativité, j'estois party pour Grenoble, prenant mon chemin pour aller réintégrer hault et puissant Prince Messire René de Challon, dit de Nassau, Prince d'Oranges, Conte de Nassau, etc., en sa principauté d'Oranges, suyvant la réintégrande que j'avois obtenu en cour du Roy de France, le caresme précédent, contre Dame Philiberte de Luxembourg, Contesse de Charny, son ayeule, laquelle occupoit lad. principauté par arrest du grand conseil dud. Sgr Roy, que je procura faire mettre à néant, casser et annuller, et icelui non. A ma poursuyte fut Monseig. le Prince réintégré en sad. principauté par led. Seig. Roy, et en ses terres et seigneuries du Daulphiney occupées par lad. Dame, laquelle par icelle réintegrande, fut condamnée rendre tous fruictz et levées qu'elle avoit prins par vertu d'icelluy arrest à mond. Seigneur le Prince. Pour l'exécution de laquelle réintegrande je fus commis par mond. Seig. Prince, pour et comme son lieutenant et procureur spécial, aller prandre la possession à lad. principauté et de toutes les susd. terres.

« En laquelle principauté me fut faicte magnifique entrée, et vindrent au devant de moy les vassaux de lad. principauté, avec les plus notables de la cité d'Oranges, jusques à Notre Dame du Plant, distant de lad. cité de deux lieux et environ un quart de lieu. Je treuva les enfans d'icelle cité en armes, la bannière desployée, qui me surattendoient, me conduyrent après jusques en lad. cité. Et estoient sur les murailles plusieurs tirant force canons et artilleries. Et fus conduict magnifiquement et avec grand triumphe jusques en la maison du sieur greffier dud. Oranges, où lon mavoit préparé mon logis.

« Et en lad. année, le premier jour de janvier suyvant, l'Empereur Charles notre Souverain Seig. fit son entrée à Paris, allant en poste en ses pays de Flandres, dois l'Espagne, par le Royaume de France.

Digitized by Google

« Et aux vendanges d'icelle année, estans à Seliere (1) retiré avec mon mesnage pour faire vendanges, mad. fille, le 10 d'octobre, rendit son âme à Dieu, environ la minuict. Et au paravant avait esté malade d'une fiebvre, comme aussi avait esté mon second fils Jean, cy dessus nommé. Desquelles vendanges lon fit tant de vin que lon donnoit la queue pour trois francs ; et estoient les vins fort verds ; et l'an précédent 1538 les vignes avoient estés universellement gelées, tellement que je ne fis pas une pinte de vin en toutes mes vignes. »

1540.

« Jeanne Froissard, mon quart enfant, fut née le mécredy premier jour de décembre 1540, environ deux heures après midy, et fut led. jour baptisée sur les fonds de Dole, tenue et levée sur iceux par Messire Jean le Moyeme Docteur ès drois, Sr de Mutigny, premier advocat en la Cour de Parlement à Dole, et par Damoiselle Jeanne Broquet vefve de feu mons. Chaillot, à son vivant, Conseillier en lad. Cour, desquels mad. fille porte le nom ; et me fut demandé par lad. Dam^le^ vefve, au lieu de sad. première filleule qu'estoit trespassée, comme dict est.

« Et nota qu'il plouvoit led. jour, et fut en lad. année si grosse sécheresse que les rivières furent, dois le mois d'apvril jusques environ la fin de novembre, si basses que lon les passoit à pied, et ne pouvoit on moudre, vuivre sellement par tout ; voires fit telle chaleur, dois led. mois d'apvril jusques aud. mois de novembre, que lon ne pouvoit demeurer ès rues des villes, ny par les champs, ains lon estoit contraint d'endurer ès caves dois neuf heures du matin. Et néanmoins fut lad. année abondante en tous biens, et furent les moissons si hastives que lon moissonna

(1) Sellières (Jura).

Digitized by Google

en jung par tout, et les vendanges furent commencées à la my aost et achevées à la Notre Dame de septembre, et furent les vins si bons, si fortz et ardentz que lon n'en osoit boire jusques environ Noel ; Et j'en fis plus que l'an précédent, comme aussi firent les autres à Séliere, tellement que lon bailloit le muit pour trois francs. »

1543.

« Simon Froissard, mon cinquième enfant, fut né le jeudy treizième jour de mars 1543, avant Pasques, environ sept heures du matin, et fut baptisé sur les fondz de Notre Dame de Dole led. jour, sur la nuict, et fut tenuz sur les fondz par messire Antoine..... (1) pour et au nom de messire Simon Froissard mon frère, son parrain, et par Damoiselle Anne du Champt, pour et au nom de ma sœur Catherine sa marraine.

« Et nota que toute lad. année fut entierement plouvieuse et humide, avec grandes gelées et longues froidures, tellement que les fruicts de la terre furent tous gelez et cuitz. Et lon vendoit la mesure de froment un franc, l'avoine six groz, le vin cinq francs le nouveau, et trente francs le vin vieux de l'année 1542. »

1545.

« Messire Anatoille Froissard seigneur de Broissia, président d'Oranges, mourut le tiers jour de novembre mil-cinq-cent quarante huit, et fut enterré en la Chapelle de St-Bonaventure de l'Eglise des PP. Cordeliers Observantins de Dôle, et la Damoiselle sa femme aussi laquelle décéda le..... du mois de..... 1553. (2) »

(1) Un mot tout à fait illisible.

(2) La date est restée en blanc dans le manuscrit.

Digitized by Google

« Suivent les mariage et nativité des enfants de Monsieur le Président de Broissia, messire Jean Froissard, escris de sa main. »

1572.

« Le premier iour du mois de Iung, en l'an quinze cens septante et deulx, i'eu promesses de mariage avec Damoiselle Claudine Blanchoz, fille de noble Sieur Blanchoz escuier, et de Damoiselle Claudine Patornay, Sr. et Dame de Maizo ; et furent faittes lesd. promesses et le traitté passé au lieu de St-Claude, en la maison dud. Sr. de Maizo, en présence de Messire Pierre Froissard Sgr. de Broissia, mon frère, lors conseillier de Sa Mté et son advocat fiscal en sa Court de Parlement à Dôle, qui en fit la demande, et de messire Claude Gaillard Sr. de Crylla, grant iuge en la terre de St-Ouian de loux, qui en fit la responce au nom dud. Sr. de Maizo. Et fut receu led. traitté par Messires Claude Le Maire et Louis Coquelin, y adsistans, Pierre Patornay escuier, Trésorier de Dole, Symon Froissard filz de fut Jaques Froissard, mon cousin, depuis Conseillier de S. M. et premier en la Chambre des Comptes à Dole, et plusieurs aultres.

« Le 27e iour du mois d'aoust du susd. an, fut aud. lieu de St-Claude célébré le susdit mariage, selon les constitutions de l'Eglise Romaine, en présence de plusieurs parens et amis y assemblez d'une part et d'aultre.

« Et le lendemain 28e se parti dud. lieu toute la compaignie pour venir à Dole, où arrivasmes tous le sambedi pénultième dud. mois d'aoust ».

1573.

« Du susdict mariage nasquit le dixme iour du mois de novembre, veille du iour feste St-Martin, de l'an quinze cens septante trois, qu'estait ung mardi, à quattre heures après

Digitized by Google

minuit, aprouchant les cinq, une fille qui fut le lendemain unze, iour de feste St-Martin, sur la nuict, baptisée par Messire Pierre Girod dud. St-Claude, lors vicaire à Dôle. Et eut pour parrain mond. frère, Messire Pierre Froissard Sgr de Broissia, lors chevalier, Présidant de Borgne, pour marraine Damoiselle Claudine Patornay, ma belle-mère, de laquelle elle eut le nom. Et adsistarent aud. battesme Messires Antoinne d'Oiselet Sgr de la Villenoeufve, Chevalier en la Court de Parlement, Mess. Claude de Ray, chevalier, Baron et Sr. du dict lieu, Révérend Sr. Dom Jehan de Laubépin abbé de la Charité, et plusieurs aultres Srs. aians faict compagnie aud. Sr. Présidant, qui le lendemain print possession de son estat, et fit publié plusieurs novelles ordonnances sur la réformation du train de iustice en Borgne.

« Et fut mad. fille pourtée aud. battesme par Damoiselle Marguerite de Menou ma cousine, et receue par Dame Caterine Dangelon.

« Et audit temps eut lon advertissement de la prinse de Tunes (1) et Biserte (2) par l'armée de Sa Mté, soubs la conduitte de don Gioan d'Austrice (3).

« En laditte année régnoit une excessive chierté de toutes denrées, estant la quehue de vin à pris de quattres vint frans.

« Le settième d'apvril, moi estant allé à St-Claude pour vuisiter lesd. Sr. et Damoiselle de Maiso, mes beau père et belle mère, Dieu princt à sa part maditte petite fille aagée lors de peu moings de demi an, et ne fus adverti de son décès jusques au sambedi dix-sept. dud. mois, au lieu de Lonslesaulnier, venant en ce lieu de Dole, en compagnie de mond. beau père, qui venoit en ced. lieu veoir ses filles. »

(1) Tunis, capitale du royaume de Tunis.

(2) Ville d'Afrique dans le royaume de Tunis.

(3) Voyez sur cette campagne de Dom Juan d'Autriche le Dictionnaire de Moreri, Paris 1759, T. VI, P. 468.

Digitized by Google

1574.

« Le mécredi vint du mois d'octobre, de l'an quinze cens septante et quattre, ma susditte femme accoucha, à la minuit précédant led. mécredi, qu'estoit la première heure dud. iour, d'ung filz qui fut gardé sans estre baptisé jusques au vint cinq dud. mois, heure d'environ trois heures, surattendant l'arrivée de Mons. de Maizo mon beau père, et de Dame Claudine Sachet, Présidente de Borg^ne^, ma belle-seur, lesquelz mon frère le Prieur de Fay (1) estoit allé advertir de la nativité de mond. filz, estant lors mond. beau père à St-Claude et maditte Dame à Salière. Et eut mond filz nom Claude. Et fut nourri par maditte femme, et une femme de ce lieu de Dôle, surnommée Denise Vatesconet, qui fut prinse pour domestique à la maison, à l'efect de solagé maditte femme. Et fut mond. filz, venant en ce monde, receu par Dame Caterine Dangelon, femme d'Antoinne Petit d'Orgelet, et baptisé par messire Pierre Girod de St-Claude, vicaire aud. Dole ; et furent mesd. beau père et belle seur, parrain et marraine.

« En ce mesme temps vindrent les novelles de la désastrée prinse de la Golette (2), par l'armée Turquesque en laquelle commandait Alluchiali (3), et dedans laditte Golette le Sr Don Pietro Porto Carrero Espagnol, qui remit la place ès mains de l'ennemis le 23e du mois d'aoust précédent, aiant le mesme iour soutenu trois assaultz. Et tarda l'on à avoir advertissement de la susditte prinse ung bien long temps, voires en Sicile iusques au 24e de septembre que lon le sceu par ung renié, qui en apourta les premières novelles led. iour à Palerme. Et estoit ce advenu par une ruse dud. Alluchiali, qui pour céler la susditte prinse à nos

(1) Le Fay (Saône-et-Loire).
(2) La Goulette. Forteresse entre la mer Méditerranée et Tunis.
(3) Occhiali. (Voyez Bouillet 1861, p. 1803).

Digitized by Google

gens, et leur faire croire que la place estoit tousiours soubs l'autorité du Roi catholique, y entretenoit l'estandart Royal, trompant par ce les vasseaulx qu'on envoioit celle part, pour prendre langue, à ce qu'on tarda de plus à envoié secours à ceulx qu'il tenoit assiégez deans le fort de Tunes, où commandoient les sieurs Gabriel Sarbellon (1) et Paghan d'Orza au nom de Sad. Mat^é^.

« Ma femme alla à la fin du mois de iullet à Maiso pour veoir noz père et mère, et au voiage se recogneu ensainte, et au retour laissa d'alétté son enfant, lequel, (se treuvant atainte d'une fiebvre) elle laissa à Molay, à la charge de la femme de Jaques Cachet, notre grangier, et de la susd. Denise Vatesconnet, iusques à la fin d'aoust, que se treuvant toutes deulx malades, mond. filz fut rapourté en ce lieu de Dôle, estant sa mère comme guarie. Et lui donna lon pour seule norrice Marguerite Baudier, vefve de Jehan Villaume de la Loye, avec laquelle ma femme mena mond. filz à St-Claude, vers mon beau père, au mois de may 1576. »

1576.

« Le mecredi premier iour du mois de feuvrier de l'an 1576, entre les trois et quattres heures du matin, aprouchant les quattres, maditte femme accoucha d'une fille sans grande penne, estant maditte belle mère en chemin pour venir doibs St Claude en ce lieu. Et fut, laditte fille, levée sur les saints fondz de battesme par généreuse Dame Anne de Vaudrey, Dame des lieus Corlaou, Le Pin, St Iuliain, Le Mont St Vincent en Charolois, etc., vefve de fut Mons. de Ray, se retreuvant lors en ce lieu de Dôle ; et noble Jehan Camu maistre en la Chambre des Comptes en ced. lieu, qui

(1) Gabriel Serbelloni, un des plus célèbres capitaines du XVIe siècle. V. sur ce héros le Dictionnaire historique de Chaudon et Delandine. Lyon au XII. V. aussi Moreri.

Digitized by Google

tous deulx me l'avoient demandé. Et fut battisée le susd. iour, à la nuict, par messire Jaquot de Bruxelles, vicaire en l'Eglise dud. Dole.

« En ceste saison passoient au Duché de Borgne grandes compaignies de reittres Souisses, François et Allemans, allans en France en faveur des Huguenotz, soubz la charge des Prince de Condé et Duc de Casimir (1).

« Au précédant mois de janvier, avois ie esté, peu après l'entrée de la Court du lendemain des Roys, condamné d'accepté la charge de Maïeur en lad. ville de Dole sur l'élection en faitte le lendemain de Noël précédant, et dont pretendois m'excusé pour l'incompatibilité de l'estat de lieutenant général en la Gruerie.

« Aussi, led. lendemain feste des Roys, messire Claude Bouthechou, Sr de Batterans, avoit prins possession de l'estat de Président de Borgne, dont il avoit esté pourvehu sur la vaccance en advenue par le décès de fut mon frère, mort le 28e dud. mois de ianvier de l'an 1576, et quasi ung an auparavant.

« Et depuis mourut maditte fille dans les trois sepmaines de la couche de maditte femme. »

1577.

« Le dix noeufv. du mois d'apvril de l'an quinze cens septante et sept, maditte femme, aux unze heures devant midi, approchant led. midi, accoucha d'ung filz, qui fut ledict iour battizé et levé sur les saints fondz par messire Symon Froissard, Prothonotaire du St Siege apostolique,

(1) Celui que Froissard appelle Duc de Casimir paraît être Jean Casimir, Duc de Bavière, comte Palatin du Rhin, lequel dès 1567 avait fait alliance et confédération avec le Prince de Condé et ses sectaires pour le fait de la religion.

V. T. 1, Page 188 des mémoires de Condé, Londres 1743. 6 vol. in-4o.

Digitized by Google

Prieur de Fay, mon bien aimé frère, et par lad. Damoiselle Claudine Patornay, ma chère et bien aimée mère ; et receu led. sacrement de battesme par les mains de messire Jaquot de Bruxelles, vicaire aud. Dole.

En la ditte année, et seulement la caresme précédente, avoit esté convenu l'accord d'entre l'Altezze du Sr don Gioan d'Austriche au nom de Sa M., et les estatz des Païs-Bas, et comme entre aultres chefz de l'apoinctement estoit convenu que les compaignies Espagnoles sortiroient hors desd. païs par chemin terrestre ; au moyen de quoi au temps de la nativité de mond. filz Symon, l'on estoit en ce Comté de Borg^ne^ en bien grande penne pour la forniture de la munition convenue pour lesdittes compaignies, et grandissime doute des gelées et froidures desquelles lon craignoit les vignes estre endomagées. Et pour ce reconfort estoit tout ced. païs en prières et processions dévotes, esquelles lon avoit continué par toutes les villes et villages, de nuict et iour jusques à la seconde sepmainne de may, dud. an.

« Et fut mond. filz alétté par maditte femme et la susditte Marguerite Baudier, qui retorna de St-Claude à cet efect, et demeura à la maison.

« Et depuis maditte femme délaissa de lui donné le tetin le vint et unième de mars, se doutant lors d'estre ensainte doibs la fin du mois de januier, ou le commencement de feburier.

« Et esdits mois passoient grandes compaignies d'Espagnols par ce païs, allant deuers son Altezze ès Païs bas, soubs la charge de Don Lopez de Fighueroha. »

1578.

« Le 28e du mois d'octobre du dict an 1578, environ les sept heures du soir, Dieu print à sa part mond. petit filz Symon, aiant esté malade doibs le 20, fut de ses dens

Digitized by Google

de l'oeuil qu'il perçoit, ou de petite vérole qu'il ne peut ietter, ou des deulx. Et estoit lors maditte femme bien proche du temps de son enfantement, et eut l'on beaucoup de penne de la consoler.

« Aussi, le 9e du mois d'aoust précédent qu'estoit ung sambedi, veille feste St Laurens, estant en la court de la maison de mond. père, (en compaignie duquel et de ma belle mère, j'estois sur le vespre dud. iour retorné de Maisoz) ; comme le carreau (1) du tonnerre fut vraisemblablement entré au canal des aisances de laditte maison, ressortant puis après par la porte de ses aisances, la flamme me chargea en laditte court et rua par terre, aiant de cette attainte la cuisse droitte, dois l'anche au genoil, escorchée et brullée, la main droitte de mesme, et tout le visage bruslez et chargé subsécutivement de gonfles et de vesies, sans que mes vestemens fussent en rien endomagez ; moins ung clerc que i'avois lors, notre Jehan Antoinne du fief qui estoit lors proche de moi, tenant en main ung chandelier et une chandoille dedans, qui n'eut aultre resentement de ce fors, que ce qu'il tenoit lui fut arraché des mains par ung grant vent (comme il disoit). Et autre n'en a vallu pis que moi, qui encoires en fu (loange à Dieu), quitte en unze iours pour la penne.

« Pareillement, la nuit procédant, le 12 de settembre, entrarent hostilement en ce païs du couté de Corlaou, des troupes francoises conduittes par Claude de la Chambre Sr. de Montfort et le Sr. de Sauigny son frère, et surprindrent le bourg St Aignes (2) et le chatel de St Laurent (3), et depuis, celui de Presilli, celui de l'Estoille (4), la tour de Mont Fleur,

(1) V. Littré, vol 1, p. 493. Les carreaux de la foudre, substance solide imaginaire qu'on croyait au commencement du 17e siècle lancée par la foudre et qui tuait ainsi ceux qu'elle frappait comme un carreau d'arbalète.

(2) Ste Agnès, arrondissement de Lons-le-Saunier.

(3) St-Laurent-la-Roche, arr. de Lons-le-Saunier.

(4) L'Etoile, arr. de Lons-le-Saunier. Voyez Annuaire du Jura, 1842, p. 72.

Digitized by Google

pillarent le bourg d'Arley (1) et le plat païs en toute cette contrée, leur aiant donné les clefz de leur ville ceulx de St Amour, et s'estant défendu contre eulx les villes d'Orgelet et de Lyon le Saulnier. Comme au moien de telles incursions, avoit esté tout le Comté de Borgne en armes, en feu, y aiant seiorné près d'ung mois, et y butiné à plaisir. Filarent tous, aians peu auparavant bruslé le village de l'Estoille et tué trois à quattres cens de noz pauvres paisans, par la mauvaise conduitte de leurs capitaines, et ce, pour tiré hors du chateau quelques cent ou six vint des leurs que messires de Maillot et de Tornelet, avec deux enseignes dont ils avoient charge, tenoient assiégés ; et y firent lesd. sieurs et leur troupe fort bien.

« Le sixe du mois de novembre subséquent dud. an 1578, qu'estoit ung ieudi, entre les dix et unz avant midi, maditte femme accoucha assez heureusement d'une fille qui le mesme iour fut battizée par led. Messire Jaquot de Bruxelles, et eut pour parrain noble Nicolas Racle, auditeur pour Sa M., en sa Chambre des Comptes en ce païs, mon beau frère, et marrainne Damoiselle Marguerite de Menou, en l'absence de Dame Catherine de Tenarre, vefve de fut Mons. de Marrigny, de laquelle lui fut imposé le nom. Ie l'ors étant absent de Dôle ; et en aiant prié laditte Dame à son départ de Dôle pour allé à Senecey, (2) devers Mons. son oncle, maditte femme, qui pour ce regard la fit nommer Catherine.

« En ce mesme temps, continuoit le bruit que les François rassemblez avec plus grandes forces que devant ; à raison de quoi tout ce païs estoit en armes, pour s'oposé ès dicts François estans sur la frontière.

« Et fut maditte fille norrie et alaittée par maditte femme

(1) Arlay, arrondissement de Lons-le-Saunier. Voyez Histoire du bourg d'Arlay par Abry d'Arcier, 1883, p. 243.

(2) Senecey, village du bailliage de Chalon.

Digitized by Google

et la susditte Marguerite Baudier ; et fit mad. femme vœu de vettir sad. fille de blanc seulement trois ans et l'aultre de gris. Commencea le 8 de janvier 1579. Depuis, devenant ma femme ensainte, elle délaissa d'alaitté saditte fille le 15e de settembre, an susd., et lui donna pour norrice Antoinne Bernard de Salins. »

1580.

« Le lundi, lendemain de Pentecotte, 23e du mois de may 1580, environ les sept heures du matin, mad. femme accoucha d'une fille, qui fut battizée par led. Messire Jaquot de Bruxelles, vicaire à Dole ; et eut pour parain Mons. le Conseillier Michotey, et pour marrainne Damoiselle Charlotte Forneret, femme de Mons. le conseillier Chapuis Sr. de Leucourt.

« Et en ce mesme temps vindrent novelles que le Marquis de Richebourg auoit deffait La Nouhe, capitaine François pour les rebelles des Païs bas, et icellui prins prisonnier, et gaigné son artiglerie proche Tornay.

« Aussi estoit lors en ce païs Madame de Parme passant, Gouvernante esd. Païs Bas.

« Et le lundi vint et deux d'aoust subsécutif, estant à Fay retiré pour le danger de peste dont la ville de Dole estoit suspectée, laditte Catherine Froissard, ma fille, travaillée par environ quinze jours d'ung fluz et fiebvre, mourut, et fut enterrée aud. Fay. »

1581.

« Ma femme accoucha le lundi 7e d'aoust de l'an 1581 à deulx heures et demie du matin, d'une fille qui fut le mesme iour baptisée par led. Messire Jaquot de Bruxelles, aiant pour parrain Révérend Sr Don Jehan Doiroz Prieur de Vaulx sur Poligni, premier Professeur Royal canoniste

Digitized by Google

en l'Université de Dole, vicaire général de Monseigneur l'Illustme de Grandvelle, et du Sr Révérend abbé de Cluny ; et pour marrainne Damoiselle Anne Vauchier, vefve du fut Sr conseillier du Champ. Et a estée cette maditte fille nourrie en la maison, par Louise Vilain, vefve de fut Bonadventure Guillaume de la Loye, et a receu nom Anne.

« Et en ce temps, estoit l'armée du Duc d'Alençon en chemin pour secourir ceulx de Cambray, assiégez par le camp de Sa Mté.

« Et en cette mesme année, par arrêt de la Court, avois ie esté contraint d'accepté la charge de Maieur de lad. ville, nonobstant l'exception *vaccationis quinquennii...*, et aultres raisons, par moi proposées, sur lesquelles la décision de ce faict fut retardée quelque temps.

« Le quinze de settembre ma femme alla à Maiso, faisant compagnie à ma belle mère qui y retornoit, et en amena Charlotte pour l'y laissé.

« Ie à ce moment ramené Claude, ce qu'advint le 20 d'octobre, allant moi mesmes aud. Maiso, où i'obtins le retour dud. Claude, pour estre en ce lieu soubz la charge d'ung pédagogue, et arrivasmes mad. femme, moi et led. Claude en ce lieu, le 23 dud. mois : et logea tost après led. Claude à pension au logis de notre Jehan Bonet, lui donnant pour ordinaire pédagogue Jehan Guers, filz de fut messire Claude Guers docteur en médecine. »

1582.

« Le dixnoeufvième de may 1582, Monsieur le Comte de Champlite, venu en ce lieu, me déliura lettres de Monseigneur le Prince de Parme (1), en date du 17 apvril, par

(1) Alexandre Farnèse duc de Parme et de Plaisance était gouverneur des Pays-Bas ; il avait épousé Marie de Portugal, nièce du roi Jean III. Il mourut à Arras le 3 décembre 1592.

Digitized by Google

lesquelles Son Alt. me commandoit passer ès Païs-bas, pour l'estat de Conseillier au conseil privé. Ancoires auparavant il fut communement creu que M. le Conseiller Jaquinot en estoit pourvehu, et ne me treuva en petite penne du dict commandement.

« Et lors étoit maditte femme ensainte, et la laissa en cet estat, sortant pour le susd. voiage le 21e de iullet, aiant iusques alors différé mon partement, surattendant ce que m'en répondrait Monseig. l'Illme de Grandvelle, auquel i'en avois escrit dès le 21e du susd. mois de may. Et par ses lettres du 26e de iung, son Illme Seig. m'induit à y aller, adioutant que ie y treuverois des amis, et que ceulx y seroient miens qui voudroint estre siens.

« Maditte femme accoucha le (1) neuf d'aoust, à cinq heures du matin, de Jehan Baptiste qui receu le St Sacrement de baptesme, par le susdit Messire Jaquot de Bruxelles, le dix dud. mois, environ les huit heures du soir, et heu pour parrain monsieur le Baron de Marnoz, Chevalier, Seigneur dud. lieu natal, etc. ; et pour marrainne ma Dame Charlotte de Vandemesse, femme de Messire Claude Boutechou aussi Chevalier, Sr de Batterans, Président et garde des seaulx de Sa Maiesté en ce païs et Conté de Bourgongne.

« Et ie soubsigné, en l'absence de mon frère, qui pour lors estoit en chemin de Flandre, où il passoit, comme cy dessus est escrit, par ordre de l'Altezze du Prince de Parme, aiant délaissé ma seur sa femme, ensainte dud. Jehan Baptiste ; i'ay noté le susd. iour de son baptesme pour perpetuelle mémoire, qui fut selon que dit est, le dix d'aoust de l'an mil cinq cents sétante deux.

« Et d'autant que mad. seur en accoucha plustot qu'elle

(1) Changement d'écriture. C'est Simon frère de Jean qui prend la plume à la place de son frère absent, lequel avant son départ avait preparé la phrase.

Digitized by Google

ne descouvrit de huitz ou dix iours, ie fais iugement que led. Jehan Baptiste hasta sa venue en ce monde, pour donner ung compliment de ioye causée par les bonnes nouvelles pourtées aux lettres que mond. frère m'escrivoit, dois Namur, en datte du 2 dud. mois d'aoust de la mesme année, contenant la surprinse faitte par les gens de notre Roy de la ville de Lyerre, située proche d'Anvers, rierre les Païs-bas, tenue par les estats rebelles ; et le recueil que l'Altezze de Madame de Parme luy avoit fait aud. Namur, iusques à luy faire ouffrir de s'emploier pour son particulier, pour ses amys, luy recommander de souvent luy faire part par ses lettres de son estre, et luy envoier présens de flasques pleins de vin et pastez de venaison.

« Et en ce temps, passoient par ce païs, dix mil hommes de pied, et huitz centz tant chevaux legiers que arquebusiers à cheval, tous Espaignos et Italiens, que le notre Roy envoioit à Monseig. le Prince de Parme, pour par force reduire à sa dévotion les susd. estats rebelles, et obster au Duc d'Alencon, frère du Roy de France, qui s'en disoit le protecteur, iusques à s'estre fait couronné dans Anvers Duc de Brabant, par les menées et pratiques du Prince d'Oranges, autheur des séditions qui pour lors régnoient aud. païs, et cheifz des dicts estats rebelles.

« Finalement, l'on avait fait une belle et abondante recueillotte de grains et une moisson ample, et les vignes promeittoient, voire représentoient à l'oeul une fertilité et abondance non moindres.

« Fait le susd. X^e^ d'aoust, iour du baptesme dud. Jehan Baptiste, an que dessus 1582.

Signé : « Simon Froissard. »

« Le jour du sambedy ésuivant, environ les 4 heures du matin de l'année 1582, décéda led. Jehan Baptiste d'une défluxion de catarre tumbant sur la poiterine. »

Digitized by Google

1583.

« Et (1) aiant obtenu, par celle devant prière, le 23 de settembre 1583, licence de Son Altesse, de venir en ce païs, tant pour la satisfaction de mes beau père et belle mère, frère et femme, que pour donner ung peu d'ordre à mes affaires, ie sorti pour ce voiage de Tornay (2) l'unze d'octobre du susd. an 1583, et arriva en cette ville de Dole le 26 dud. mois, et demeura en ce pays iusques an vint cinquième de iullet quinze cens octante quattre, que commandé par Son Alt., ie sorti de Dole pour retorner à Tornay, et laissa ma femme ensainte, aiant dèz le dixe du mois de mars précédant, sentu le mouvement de son enfant, duquel elle accoucha (3) le sixième du mois d'aoust suivant, environ les huitz heures et ung quart du matin, d'une fille qui fut tenue sur les Sts fondz de baptesme par le Sieur filz de fut Mons. de Monbardon, Dorothée de Villelume, et Dame Anne Le Goux, fille de fut Jaques Le Goux, escuier, Sr de la Berchère, ses parrain et marrainne. Et lui donna le baptesme Messire Cl. Antoine Belin lors vicaire aud. lieu.

« Et soit notté que l'année fut ung peu moindre en fertilité que la précédante.

« Laditte Magdelaine heu pour norrice Philiberte Bonnot, vefve de fut Claude Robelin de la Loye.

« En la susd. année mourru Messire Claude de la Baulme, Cardinal Archevesque de Besançon, et fut pourvehu en son lieu de l'Archevesché, Messire l'Illustrissime Cardinal de Grándvelle.

« Et avoit été donné le nom de Magdelaine à la susd. fille, conformément ès nom de Magdelaine Le Goux sa grand-mère.

(1) Ici reprend l'écriture de Jean.
(2) Tournay, sur l'Escaut.
(3) Ici reprend l'écriture de Simon.

Digitized by Google

1586.

« Le tiers jour (1) du mois de jung de l'an 1586, à dix heures et demie avant midy, trespassa feu Messire Symon Froissard (2) luy vivant, Docteur ès drois, Distributeur en notre mère l'Université de Dole, Prieur et commandataire perpetuel du prioré de Fay en Bresse, coadiuteur de l'abbaye de Mont Ste Marie, frère dud. sieur Père ; estant led. Sr. déffunct au neufvième jour, d'une fiebvre continue dont il avoit esté travaillé ; et avoit esté traicté en sa maladie, les quatre premiers jours, par ung sieur médicin Italiain qui demeurait en ce lieu, et depuis, joinctement avec luy, par messire Pierre Froissard, Docteur en médicine, son cousin, par lequel furent vehues les entrailles dud. Sr. déffunt ; et fut cela rencontré à la peursuyte des parens et amys. Et furent treuvées intéressées quatre des principalles parties intérieures.

1o A scavoir : les Pulmons du cousté gaulche attachez et adhérens aux costes par membrannes nerveuses, et la substance des dits pulmons en plusieurs lieus corrompue.

2o Le Cueur ce treuva semblablement intéressé parce que une des auricules, que sont membranes servant à la dilatation et battement du cueur et de la respiration, estoit en partie consumée et retirée. Et ny avoit aulcune apparence de l'humidité naturelle et aqueuse au perricardium pour attremper la chaleur et continuer mouvement du cueur et des ailoires.

3o Le Foye estoit attaché excessivement au dyaphragme ; et la partie intérieure noirastre et de couleur plombée, extérieurement estoit de couleur palle, et destitué de sa vraye et naturelle substance dicte Paruchyma, c'est-à-dire charnouse, rougeastre et sanguinolente.

(1) Cet article du manuscrit est entièrement d'une écriture inconnue.
(2) Il était né le 13 mars 1513.

Digitized by Google

4° La Ratelle estoit divisée en trois fosses ou concavités assez profondes ; oultre sa naturelle composition ayant quelques dartres schyrofeuses, comme au semblable le foye.

Lesquelles parties ainsi intéressées empêchoient la transpiration des humeurs, et résolution de la dicte fiebvre ; nonobstant que les aultres parties estoient saines faisant bonnes urines et aultres opérations naturelles.

« Ie (1) retorna de Bruxelles par la poste au mois de iung du dit an 86, sur l'advertissement du susd. trespas de mon bon frère, et maladie de ma femme, qu'à mon arrivée ie treuva extrême. Toutefois Dieu l'adcista pour la guarison, et l'aiant, pour un changement d'air, conduist à Molemboz le dernier de iullet, fumes contraintz y faire long séiour, pour s'estre au mois d'aoust subsécutif, la ville de Dole treuvée fort infectée de peste, qui y continua tout l'hiver. Et estant tombée malade Damois. Claudine Patornay ma belle-mère, ma femme alla à St-Claude la vuisiter ; et pour estre survenu son décès le premier de novembre, fut notre ordinaire résidance aud. St-Claude, iusques au vint^e d'aoust 87 ;

« Et durant icelle, et le seiz. de may dud. an, maditte femme y acoucha d'ung filz, qui fut baptisé en l'Eglise St Romain, par messire Nicolas Bey, vicaire en lad. Eglise ; et fut levé sur les fondz baptismaulx par noble Symon Froissard, secretaire de Sa M. et son Procureur fiscal à Poligny, mon cousin germain, et Damoiselle Alixa Maginet femme de Messire Henry Camu, Conseillier de S. M., et son Procureur général en Borg^ne, qui prindrent la penne de venir aud. St Claude pour le susd. baptesme. Et fut nommé led. filz Jehan Symon, et mis à norrice au grangeage de Vaucluse, où l'alaitta la Clauda, femme de Cl. Fontaine dict

(1) Ici reprend l'écriture de Jean.

Digitized by Google

Mottet, à salaire de 40 fr. par an. Et sortans pour le voiage à Bruxelles, pour la desserte de mon estat, et y menant femme et aultres enfans, ie laissa à la charge des grangiers dud. Vaucluse led. Jehan Symon qui nasquit ung sambedi, veille de Pentecotte, entre le midi et une heure (1), sous le signe de mercure.

« Et y auoit en ce païs une grande chierté de toutes denrées.

« Charlotte et Anne Froissard, mes susdittes filles, receurent le sacrement de confirmation le tiers du mois d'octobre qu'estoit ung sambedi, en l'Eglise St-George, à Dole, par les mains du Rme Evesque de Nicopole, Don Jehan Doiroz, Prieur de Vaulx, suffragant en l'Archevesché de Besançon, mon cousin; retornant led. Sr. de la consécration de la place où lon voulait édiffié l'Eglise des capucins sur le tertre. Et fut marraine de laditte Charlotte, Damois. Jehanne Froissard, femme de noble Nicolas Racle Conseillier de Sa M., et premier maitre en la Chambre des Comptes, ma sœur, et d'Anne, Damois. Marguerite de Menoux femme de Messire Anthoinne Vurry, Docteur ès drois, cousine germaine de ma femme.

« Et pour la maladie lors travaillant maditte femme, fut continué le partement pour notre voiage ès Païs bas, iusques au mois de novembre subsécutif, et menarent quant e nous tous noz enfans, fors le petit Jehan Symon, avec résolution de faire passer l'ayné avec maitre Symon L'hoste son précepteur, à Trèves, pour aprendre la langue Allemande, y continuant ses estudes.

« Ce qu'il a faict par environ vint mois, à l'expiration desquelz, ilz passarent tous deulx avec ung ieusne Allemant leur seruiteur, à Maience, pour y continuer lesd. estudes et

(1) On lit en marge du manuscrit écrit d'une autre main : Jean Simon, lequel seul a esté marié des masles et a esté fait juge à Besançon par la Sérénissime Dame Dona Isabelle d'Autriche, en janvier 1622.

Digitized by Google

aprantisage de lad. langue, qui est plus haulte et meilleure aud. Maience, où ilz séiournarent iusques en aoust 92 qu'ilz vindrent à Spa treuyer mad. femme, où elle estoit usant de l'eau des fontaines pour sa santé, et leur avoit mandé d'y venir pour retorner auec elle à Bruxelles ; d'où le dit Claude avec sesd. précepteur et serviteur passarent à Louvain, et y séiourna jusques à mon retour en Borgongne. »

1588.

« Et estant aud. Bruxelles, mad. femme en iung 1588, et moi à Bruges, à la suitte de Monseigneur le Duc de Parme qui m'avoit commandé l'aller treuver pour conseillier collateral, adverti tost après mon arrivée aud. Bruges de la grossesse de mad. femme, qui accoucha d'ung filz le tiers de mars 1589, entre les trois à quattres heures du matin ; et comme Messire Iehan Richardot, Chevalier, Sgr de Barly et Ottignies, Président d'Artois, garde des saulx d'estat de Sa M., m'avoit de tant favorisé que de me prier d'estre parrain, eschéant la naissance de l'enfant, comme au mesme temps que led. Sgr fut saisi d'une griefve maladie, le travaillant une involution de boyau ditte par les médecins *vulvulus,* Messire Conrard de Grobendonc Chevalier, Sr d'Ynghuen, Conseillier de Sad. M., commis de ses finances, beau filz dud. Sr Président, fut son lieutenant au baptesme, et donna le nom d'icellui au nouveau né, duquel fut marrainne Dame Anne de Winnoch, femme de Messire Guillaume de Pamele, Chevalier, Sr de Gotthen, chef président du conseil privé de Saditte M. comme garde de ses seaulx.

« Ainsi fut nommé ce petit enfant Iehan, comme dès lors son précédent frère seulement Symon. » (1).

(1) On lit d'une autre écriture en marge de cet article : « Le petit Jehan mourut le dixième jour de febvrier mil cinq cens nonante sept, dans huictième année qu'il eut eue complète au mois de mars suyvant,

Digitized by Google

1591.

« De rechief, maditte accoucha le dernier de iullet 1591, en la susditte ville de Bruxelles, entre minuit et une heure, (quant à ce moien, à la première heure du iour qu'estait ung mécredi), et ce d'une fille, qui fut (comme le susdict Iehan), baptisée en l'Eglise Ste Gudule aud. Bruxelles, aiant pour parrain Rme Sr Don Jehan des Vernois, relligieux de l'ordre des Frères Prescheurs, Evesque de St-Omer, et pour marrainne Dame Xprainne d'Egmont, lors vefve de Guillaume Comte d'Hoswaten, et depuis mariée à Charles Comte de Mansfelt ; aiant dès le temps de la sentue, honoré de tant maditte femme, que de désirer d'estre marrainne du nouveau fruit. Mais comme au temps de l'accouchement, la ditte Dame estoit ès Liège, et que sortant pour le voiage, elle avoit requis Dame Agnès de Grobendoncq, Dame d'Hostelande, d'en cas led. accouchement advint pendant son absence, tenir son lieu, celle Dame d'Hostelande adcista aud. baptesme donnant à la petite fille le nom de lad. Dame Comtesse, l'appelant Marie Xprainne. »

1592.

« Et comme S. M. fut servie me promouvoir à l'estat de Président au Parlement de Dole en jullet 92, et qu'en aiant adressé les patentes à mond. Seigneur le Duc de Parme (dont l'âme soit en gloire), et que nonobstant tout ce que ie opposa d'excuses fondées, tant sur la gravité de la charge qu'aultrement, elle commanda que i'en accepta l'exercice,

et fut ce d'une fiebvre et grande fluxion de catarre, qui luy emmena au quatorzième jour. Et six jours auparavant estait sorti Claude Froissard, fils ainé desd. Sieur et Dame, partant pour Rome pour parachever ses estudes. Et demeura la mère fort triste et affligée. Dieu veuille conduire le reste des enfants et toute la famille.»

Digitized by Google

et voulu, S. A., que ie pretta le serement en ses mains, le septième de novembre ; encoires elle m'excusa de passer en Borg^ne pour la réelle desserviture, iusques à aultre ordre de S. M., sur ce qu'elle se résoloit lui escrire sur ce sujet, (ce qu'elle n'auroit faict, prévenue de mort en la ville Arras, au commencement de décembre, qu'elle se préparoit à passer en France avec forces pour le secours des catholiques). Aiant dez ce trop avantcé trespas, S. M. escrit en mars subséquent de l'an 93 à mons. le Comte de Mansfelt, aud. temps Gouverneur général, son intention estre que ie passa en Borg^ne pour la desserviture de la susd. Présidence. Se treuvant lors mad. femme ensainte de quelques mois, me convint retarder le partement iusques après la sentue, qui fut environ le mimay. Et voulu le bon Dieu que quant ie fu prest à sortir, le susdit Iehan, mon douzième enfant, fut attaint d'une tierce qui aussi tost se doubla, voires fut continue, et ma sortie à tel moien retardée iusques au seizième de iung, qu'encoires amena-ie mond. filz travaillé de lad. fiebvre, le conduisant en lictière, avec la mère ensainte, qui arriva à Dôle assez heureusement le 5 de iullet; aiant le petit esté abandonné de laditte fiebvre le 24 iung, iour de feste Nativité St Jehan, en la ville de Metz.

« Et comme i'alla faire voiage à St-Claude à pied, pour rendre grace de l'heureuse arrivée en Borg^ne, i'entra en possession de l'estat seulement le 17 dud. iullet 93.

« Et subsécutivement, maditte femme accoucha de son quattorzième enfant, que fut une fille, assez heureusement (graces à Dieu), le mécredi vintième d'octobre 1593 à dix heures du soir ; et fut baptisée par Messire Joseph Toittot, lors vicaire de l'Eglise Notre Dame de Dôle ; et fut adcistée pour parrain par Révérend Père en Dieu, Dom Pierre d'Albamey, Abbé et Seigneur de Bellevaux ; et par Dame Claude de Fouchier, femme de Messire Claude de Gilley, Sgr de Villers-Farlay, etc., et pardessus pour S. M. son capitaine à Salins, pour marraine

. . . . . .

Digitized by Google

1595.

MORT DU PRÉSIDENT FROISSARD.

« Le dit sieur Président a exercé sa charge au grand souhait du pays, et advancement de la justice, l'espace de deux ans, cinq mois et cinq jours, durant lesquels il a continuellement travaillé, non seullement en administrant bresve et droicturière justice aux parties plaidantes, sans en estre solicité, ny poussé à ce par aulcune passion, moings par le gain, duquel il n'a pas été soubsonné d'estre cupide ; mais aussi à desmellé et expedié les affaires d'estat occurrens de son temps, avec telle dextérité et diligence, qu'il s'est acquis méritoirement l'honneur de très saige et très laborieux magistrat ; ayans esté les affaires de ce pays en sa seconde année, aultant grandz et fascheux que la Conté en avait heu sont passez six vingtz ans. Après lesquelz veillant continuellement led. sieur Président, sans aulcune intermission, ny repos d'esprit, ny du corps, du moings tel qu'il eust esté nécessaire pour se conserver la santé et la vie, ne se contentoit de meurement peser, proposer et conclure ce qui faisoit besoing pour le salut du pays, fust pour prévenir ou remédier au possible les maulx et calamitez qui se présentoient de jour à aultre en ceste province ; ains oultre cela, dressoit toutes prescriptions, mémoires et instructions à ce nécessaires, luy mesme, et bien souvent de sa main propre, de sorte que combien les affaires fussent aultant fréquentz que grandz, jamais touteffois n'en est arrivé un qui ayt treuvé celluy du jour précédent imparfaict et à résouldre. En quoy led. Seigneur ne sentant le travail ny l'incommodité que son troup grand labeur appourtoit à sa santé, pour l'affection qu'il auoit au bien général de ce pays, négligeant le soing de sa personne, de ses biens et de sa propre famille, a en fin acquis une maladie de scya-

Digitized by Google

tique qui le commença à tormenter entrant au mois de juin de l'an mil-cinq-cens-nonante-cinq, laquelle le travailloit sans intermission. Et nonobstant il ne délaissoit de se treuver aux assemblées ordinaires de la Cour, et en convocquer d'extraordinaires beaucoup, pour la multiplicité des besongnes qui se présentoient requérans célérité, où il travailloit à son accoustumé avec aultant d'assiduité et de promptitude que s'il eust été en plaine et parfaicte santé. Le zelle qu'il avoit au service de Dieu, du Roy et de sa patrie, estoit si véhément, et pouvoit tant en luy, qu'il assopissoit les poinctures de la maladie quoique très aigues et fâcheuses, au milieu desquelles, et lorsqu'elles s'augmentoient, led. feut Seigneur n'a délaissé d'aller à Gray conférer de l'estat avec le grand Conestable de Castille, y convoquer la Cour, quoiqu'il fust incommodé de logement, et parmy les malades qu'estoient lors aud. Gray, tant de ceulx de la ville que des estrangiers.

A continué les mesmes offices estant de retour en ceste ville de Dole, se fesant conduyre quelqueffois, et d'autreffois pourter jusqu'à la Cour, ou vers le dit Conestable ; accompagné tousiours des sieurs Conseillers pour chercher les remèdes propres à tuer la maladie publicque, obmettant ceulx que pouvoient servir à guérir la sienne. Et quant led. Seigneur a esté reduict à ne pouvoir du tout plus sortir de la chambre, il n'a cessé d'estre soigneux du salut commun par lettres, mémoriaulx, et bons advis auxquelz il estoit très prompt et très heureux, tant pour sa rare doctrine et vivacité d'esprit, que pour la longue pratique et maniement des affaires d'estat qu'il avait heu ès Pays bas, au service de S. M., tellement que déja icellui Seigneur estant quasi aux extrêmes, le Sérénissime Prince Cardinal Albert, arrivé en ce pays, pour passer Gouverneur en Flandres au nom de S. M., lad. Cour députant devers Son Altesse Sérénissime tous ceulx de la compagnie qu'estoient en la ville, pouvant pourter le travail du voyage en la saison

Digitized by Google

de l'hiver, ilz vindrent tous prendre langue vers led. sieur Président, pour l'amytié et respect qu'ilz lui pourtoyent comme au chief de la compagnie, et pour l'asseurance qu'ils avoient que de telle conférance sortiroit tousiours quelque chose de signalé au prouffit du publicque, pour l'advancement duquel le pauvre Seigneur malade se fust volontier mis en chemin, nonobstant l'aspreté de la saison et incommodité des logis, par un quartier du pays tout remply de soldatz et ravagé de l'ennemy, s'il n'eust esté reduict à tel poinct qu'il ne pouvoit plus endurer cheval, coche ni lythiere, non pas mesme longuement le lict.

De faict, il ne tarda pas à mourir depuis ce voyage dressé, de sorte que lon peult dire avec vérité qu'il a vescu et est décédé en traictant les affaires publicques plus soigneusement que les siennes particulières, avec telle assiduité qu'il ne s'en est départy ni esloigné, sinon pour aultant de temps qu'il a emploié à ses devoirs de piété et dévotion chrestienne, et beaucoup moings pour l'entretien de sa personne, qu'il n'eust convenu à se conserver longuement pour ses enfans et plus pour la patrie.

« Ce nous faict croire qu'ayant si sainctement vescu, il est mainctenant un bienheureux, jouyssant de la vie éternelle à laquelle tous nous aspirons.

« Son décès advint le vingt deuxième de décembre dud. an 1595. Tous Messieurs de la Cour estans lors tous en la commission susdicte, son corps fust porté par des Docteurs et suyvi seullement de monsieur le Conseillier Laborey Vice-Président, qui seul se retreuvait à la ville, lors du dit décès.

« Fust en sépulture en la chapelle St-Bonaventure au couvent St-François, laquelle est particulière de sa famille, et où sont desia inhuméz feut Monsieur son père, Madame sa mère et Monsieur le Prieur de Fay son frère.

« L'Oraison funèbre fut faicte par le Révérend Père Suarès de la Compagnie de Jesus, personnage très docte et très dévot, qui avec tous les bons, beaucoup plaignit une telle perte pour le pays.

Digitized by Google

« Les coins du drap noir, duquel il estoit couvert, furent portez par quatre confrères de la confrérie de la Croix, de laquelle estoit confrère ledit feu Seigneur Président. Son corps demeura en la sallette, en bas de sa maison de Dole, le dict samedy vingt deuxième de décembre 1595, jour de son décès, abillé de son sac de confrère, jusques après mydy qu'il fust rabillé de sa robbe et chappeau de Président, puis rabillé de nouveau dud. sac de confrère, fut inhumé avec iceluy.

« Et fut faict le chanté du quarantal et continué l'espace de neuf jours, scavoir trois jours aux Cordeliers où il est enterré, trois à la grande Eglise, et trois à Mortaux (1).

« L'oraison funèbre fut telle qu'elle s'en suit. »

« ORAISON FUNÈBRE FAICTE ET PRONONCÉE
PAR LE R. P. SUARÈS, PRESTRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS,
A DOLE, EN L'EGLISE DES CORDELIERS,
SUR LE TRESPAS DE
NOBLE MESSIRE JEAN FROISSARD, PRÉSIDANT DE BOURGONGNE »

« Combien que ceste ville de Dole ayt grand occasion de plorer, le Sénat de se douloir, la patrie de gémir, le pays de sanglotter et toute la Bourgongne de larmoyer pour le décès de feu heureuse mémoire, messire Jean Froissard, jadis Président très digne de Bourg^ne^. Si est ce que le gaing

(1) Antoine de Roche, religieux bénédictin, grand prieur de Cluny, prieur de la Charité-sur-Loire et prieur de Morteau avait fondé à Dôle en 1490 le *Collège St-Jérôme*, appelé alors communément *Collège de Morteau*. Ce collège qui a eu une grande célébrité était le premier membre de l'université de Dole ; c'est au collège de Morteau que se tint, pendant le siége de 1636, le conseil de guerre présidé par l'archevêque Ferdinand de Rye, c'est encore là que se tenaient les états de la province. Le collège de Morteau vendu en 1789, puis mutilé et démoli en partie, occupait l'emplacement du couvent actuel des Dames de la Visitation, et les terrains avoisinants.

Digitized by Google

qu'il a fait, son heur et son bien nous doit apporter quelque consolation et contentement : car si notre playe est grande, notre playe dangereuse, pour avoir estés blessés en la plus noble partie, et pour avoir perdu le chef de notre République, l'honneur de ceste ville, la gloire du Sénat, le pilier de la justice, le conservateur du pays, zélé pour la religion, fidelle au Roy, père de la patrie, défenseur des pauvres, protecteur des ordres religieux, et l'espérance de tous les bons ; de façon qu'on ne peut faire que lon ne s'en ressente, et que lon ne fonde en larmes. Si est ce que d'austre costé le bien qu'il a acquis, la félicité qu'il a gaignée nous doit servir d'un beau mouchoir pour essuyer noz larmes. Car si la mort luy a fermé les yeux aux choses temporelles, elle les luy a ouvert pour jouyr à jamais des éternelles ; si elle lui a bouché les aureilles pour n'ouyr les tristes sons des tambours, des clairons, du cliquetis des armes, elle les luy a ouvertes aux sons harmonieux des anges ; si elle l'a séparé de sa bien aymée espouse, ce a esté pour l'introduyre à la familiarité de la glorieuse Vierge Marie ; l'a eslongné de ses enfans, mais c'est pour le mettre au nombre des enfans de Dieu. Il a quicté la terre pour posséder les cieux ; il s'est party de Dole, pour habiter le Paradis ; il s'est émancipé du service d'un Roy mortel pour assister à celuy de Dieu éternel ; il a faict eschange de l'estat de Président avec le règne des bien heureux. Grande est notre perte, mais plus grand est son bonheur ! De façon que nous devons observer le précepte du Sage en l'Ecclésiastique 22 : plorez, dit-il, sur les morts, mais avec modération, considérans qu'il est en repos et bien à son ayse : de quoy nous asseure la saincteté de sa vie, qui n'a peu estre suyvie que d'une bonne et heureuse mort.

Il y a grande différence entre la mort des bons, et des mauvais, car en la mort d'un homme meschant, il faut se résiouyr de notre bien et se contrister de son mal ; nous y gaignons, délivrez d'un homme pernicieux au public, le

Digitized by Google

nombre des mauvais est amoindry sur la terre ; mais quant à luy, il y part jetté hors des barrières de l'espérance, et il augmente le nombre des mauvais. Car, comme dit le Sage aux Proverbes 14 : l'homme impie sera à raison de sa malice envoyé ès enfers. Mais la mort d'un sage et prudent magistrat qu'il estoit, ce Seigneur, qui menoit une vie saincte, qui estoit honneste en ses meurs, juste en ses actions, craingnant Dieu, servant à tous, nous doit faire plorer notre dommage, et regretter l'amoindrissement des gens de bien, et ensemble nous resiouyr de son bien, et estre aise de l'augmentation du nombre des bien-heureux : car si nous adioustons foy au dire du Sage, chap. 4 de la Sapience : L'homme juste se voyant saisy de la mort, est fort content et allègre, parce que il se voit finir son exil, et commencer une vie heureuse, estant admis en la confrérie des fils. Je confesse que la mort est une peine assignée à l'homme pour la désobéyssance de notre premier père ; mais il se faut souvenir que quand la divine justice foudroya ceste signalée sentence des morts, la divine miséricorde y contribua quelque chose de sa douceur et bonté, s'accordant que la mort fust tellement à tous inévitable, qu'ensemble elle fust la fin des maux de ceste vie pour les bons, et le commencement de leur bien-estre et bien heureux. Ce qu'ayant cogneu les justes et sainctz personnages de tout temps, ont désiré et demandé à Dieu instamment ceste grâce de partir de ce monde. Et mesme le ciel estant encores fermé comme du temps de la loy de nature, ce juste et patient Job au chap. 14 : qui me fera, dit-il, ceste faveur que de me cacher soub terre, pour attendre le temps auquel Dieu se souviendra de moy ? Et du temps de la loi Mosaïque, l'Ecclésiastique au chap. 4 loue plus les morts que les vivans, d'autant que, comme il dit, au chap. 7 : le jour de la mort est meilleur que le jour de la naissance. Or, si ceux ici, estant encores barré le ciel, néanmoins préféroient la mort à la vie, ce n'est pas merveille si l'apostre sainct Paul, avec

Digitized by Google

ses semblables, halletait après le départ de ce monde, voyant désia le ciel ouvert, disant qu'il désiroit de se déspouiller du corps pour habiter avec son Seigneur Jesus Christ. Et certes ils avoient grande occasion de hayr ceste vie, et de désirer de s'en séparer, car selon la sentance du Sage, au livre de l'Ecclésiastique, ceste vie n'est autre chose qu'un cloaque de vices, fondrière d'ordures, esgout de tout malheur, abisme de misères, parmy lesquelles se meslant notre âme perd son beau lustre et sa beauté angélique ; comme la lumière du soleil s'incorporant avec la fange et boue, obscurcit une grande partie de sa beauté. Selon qu'a remarqué St Ambroise au livre qu'il a fait du bien de la mort : ceste vie est un emprisonnement de notre âme, laquelle est détenue dedans ce corps comme dedans une prison, liée et enchainée.

La mort a tiré l'âme de cest honnorable Seigneur hors de ceste cloaque, l'a desgagé de ses liens, mis en liberté et délivré des prisons ; maintenant elle peut dire avec le Prophète Royal David : Seigneur je vous présenterai des sacrifices de louange parce que vous m'avez délivré de ces liens et de ceste prison ; et avec le bon vieillard Siméon : c'est maintenant l'heure, Seigneur, que vous me mettez en liberté.

D'abondant, ceste vie est pleine de charges : ses honneurs sont des fardeaux, ses dignités et estats sont des fais ; l'estat de Président est une charge, la Royauté est un fais, tous sommes porte-fais : soit Roy, soit Pape ; la mort nous descharge et délivre de si pesantz fardeaux. Et il y a un autre fardeau qui croit chasque moment presque, et s'augmente tandisque ceste vie dure, c'est le fardeau des nouveaux debtz que nous faisons journellement pour raisons des offenses que commettons contre la maiesté divine ; ce qui fit éstonner St Ambroise voyant les hommes désirer la prolongation de leur vie : pourquoi, dit-il, désirons-nous tant ceste vie, veu que d'autant plus que nous y

Digitized by Google

demeurons, d'autant adioustons nous et accroissons notre charge, faisons tous les jours de nouveaux debtz, c'est-à-dire de nouveaux peschez : car il n'y a personne qui vive si sainctement en ce monde qui ne bronche quelquefois, et ne faille sept fois le jour. Le grand patriarche Jacob, interrogé du Roy Pharaon du nombre de ses ans, respondit que les jours de son pélerinage faisoient cent et trente ans, petits et mauvais. Sainct Ambroise s'esmerveille pourquoy ce sainct personnage surnomme le nom de sa vie mauvais, veu que Dieu est l'auteur et créateur des jours, qui ne peult faire que chose bonne ; mais en fin, il respond que les jours n'estoient pas mauvais, mais parce que Jacob voyoit que selon le nombre de ses jours, il avoit augmenté les debtz et offenses commises contre son Dieu, pour ce il les appelle mauvais. C'est ce que je vous disois tantost que la divine miséricorde voulut destremper l'amertume de la mort dedans la douceur de quelque proffit, l'austérité d'icelle, dans la suavité de quelque faveur. Car si la mort est amère, pour ce qu'elle met fin à notre vie, elle est douce, d'autant qu'elle met fin à nos peschés et empesche que nous ne faisions debtz sur debtz. Comme remarque, sainct Ambroise dit pour ceste même cause ; la mort non seullement est favorable aux bons, mais encore elle faict quelque grâce aux mauvais, leurs amoindrissant leurs peschés et par conséquent leur damnation. Ce qui fut occasion à sainct Paul d'appeler la mort lucre et gain ; car comme dit St Ambroise : c'est un grand lucre d'estre affranchy de tant de debtz qu'on eust faict, vivant encores plusieurs années. Et comme dit St Grégoire de Naziance : Quel autre gain faisons nous en ceste vie, quel proffit en recueillons nous, sinon que veoir tous les jours plus de maux, ouyr nouvelles misères, endurer nouvelles calamitez et faire de nouveaux peschez. Ce que cognoissant St Hylaire, ce grand docteur de l'Eglise, voyant que sa bien aymée fille Abraham, estoit poursuyvie en mariage par les plus apparentz sei-

Digitized by Google

gneurs, comme fille très sage, riche, belle et vertueuse, ne cessa par veux, prières et oraisons, d'importuner son Dieu pour la retirer de ce monde, et l'appeler à soy pour estre espouse de Jesus-Christ. Ce qu'estant advenu, la femme de St-Hylaire se contrista, et plora, et comme pour la consoler, son mary lui eust dit que, par ses prières, il avoit obtenu de Dieu une telle grâce pour sa fille, l'estimant et prisant beaucoup plus que tous les biens de ceste vie ; et comme il luy desplioit les trésors de l'autre siècle, il lui fit venir si forte envie qu'elle lui supplia de luy pourchasser une telle grâce, ce qu'il fit. La mort est la fin de notre voyage, l'arrivée au port désiré ; après une fascheuse navigation, ceux qui sont culpables de quelque crime digne de mort, ne voudroient jamais arriver au port, aymant mieux estre combattuz des tempestes sur mer, que de mettre le pied dans le lieu de leur supplice ; ils n'ont autre port que le gibet. Mais le rendez-vous des bons, ce sont les iles fortunées ; ils preignent terre aux ancres des grâces ; leur port c'est le Paradis, leur repos c'est une félicité éternelle. Pour ce, la mort est-elle appelée des Grecs la fin, parceque c'est la fin des travaux, c'est le but de tous nos désirs et souhaits, c'est ascavoir l'arrivée au lieu de joye perpétuelle. Quand Dieu condemna l'homme à travailler, ce ne fut pas pour tousiours, mais durant ceste vie ; sa bonté miséricordieuse voulut modifier la rigueur d'icelle sentence, l'enfermant dans les barrières de ce siècle, et luy terminant son travail avec la mort. Cecy me semble avoir fort bien cogneu ce très sage Seigneur, qui, voisin du port, disait à son âme : mon âme, il est temps que tu te reposes. Pour signifier que la mort est un repos, elle est surnommée sommeil, comme remarque St Ambroise ; et notre Seigneur mesme, parlant du Lazare mort, dit à ses apostres : notre amy dort. Non seullement la mort nous faict prandre port et nous met en repos, mais encores nous faict jouyr de paix ; ce que signifia ce juste vieillard Siméon, disant ;

Digitized by Google

maintenant, Seigneur, vous envoyez votre serviteur selon votre parolle en paix. Et St Ambroise remarque que quand Job appela notre vie guerre, il ne dit simplement que la vie de l'homme est guerre, mais il adiousta : la vie de l'homme sur terre, pour nous signifier que l'homme a deux sortes de vies : l'une laborieuse en ce monde, l'autre glorieuse en Paradis, là ou lon jouy de paix méritée par le moyen de la guerre que lon a vivement faict en ce monde. Adiouste que la mort conduict l'homme à un lieu eslongné de tous maux, là où il n'y a point de tristesses, pour ny avoir aucun mal présent, là où il n'y a point de crainte pour ny avoir aucun mal. Autreffois, je me suis estomaqué contre l'opinion des Epicuriens, parcequ'ils estiment qu'après ceste vie, il n'y aura aucun sentiment de mal ; mais maintenant je me suis advisé d'un vray sens de leur dire, car il est véritable que les bons ne resentiront aucun mal en l'autre vie ; car comme dit Salomon : les esprits des bons sont en la main et sauvegarde des bons, là où ne peut arriver aucun mal. Doncques si la mort délivre de tant de maux, affranchit de tant de malheurs, et conduit à la jouyssance de si grand bien, ceux qu'elle treuve avoir vescu vertueusement et justement, n'avons nous pas un beau subiet de joye et consolation en la mort de ce vertueux Seigneur, la piété duquel reluysoit devant nos yeux comme un beau soleil en plain midy ? Ceci est cause que je crains de vous raconter ses vertuz, veu qu'elles estoient si claires, si illustres ses actes, que je crains plustôt de les obscurcir par ma rudesse, n'ayant d'assez vives couleurs pour despeindre parfaictement ses excellentes vertuz. Pourquoy je me suis délibéré d'imiter ces apprentis à la peinture, qui ne sachant représenter vivement quelque belle face, ils se servent de plusieurs umbrages, pour par iceux, relever et hausser la beauté qu'ilz n'eussent sceu vivement exprimer. Ainsi je m'asseure que chacun se partant de ce lieu, qui dira que j'ay laissé telz actes généreux de cest illustre, qui dira que

Digitized by Google

j'ai teu le zèle qu'il pourtait à la justice, y adioustant ses chefz d'œuvre ; l'autre dira que j'ay oublié telz actes qu'il fît de piété et religion, qui une chose, qui une autre. Et pour ce, je veux que tous entendent que je ne feray qu'appliquer quelques umbrages aux vertuz illustres de ce Seigneur. J'imiteray ceux qui entrent dans un beau jardin parsemé d'une infinité de fleurs, se contentans d'en faire un petit bouquet, ne les pouvants cuillir toutes. Et à dire la vérité, il n'est pas besoing que je face un long registre de ses excellentes vertuz, veu qu'elles ont estées suffisantes pour se faire veoir, et pour se faire resentir. Je ne serai pas contraint d'aller emprunter les bagues et joyaux de ses ayeulz et ancestres, et de vous dire qu'il est yssu de parents nobles, qui ont estés jadis honorés de plusieurs charges publiques et haultes dignitez. Il a ses coffres pleins de titres justificatif de sa noblesse et des emplois de ses prédécesseurs. Seullement je diray que Dieu luy fit ceste grâce que de le faire sortir d'un père et d'une mère fort vertueux, et qui l'ont sainctement instruitz, car avec le laict maternel, il succa la piété et crainte divine. Heureuse fut la mère pour avoir enfanté un tel filz, plus heureuse pour l'avoir bien instruict ! De façon qu'estant abandonné de père et mère par leur mort, encores qu'il fut en aage de minorité, toutefois il se treuva fourny de tant de sagesse, qu'il n'eust nécessité d'avoir un curateur, ains fut jugé suffisant non seullement pour se gouverner, mais aussi pour recevoir la charge et l'office de tuteur sur ses frères pupilz, quoiqu'il ne fut capable de tel titre, pour la bassesse de son aage.

Un si heureux commencement fut suyvy d'un plus heureux progrès, car désireux de servir son Roy, proffiter en sa patrie, honnorer son sang, resiouyr ses amys, consoler ses parentz, et non seullement ne dégénérer point de ses ancestres, mais accroistre leur gloire pour l'honneur de Dieu, la crainte duquel il avait emprainte dedans son cœur, il s'en alla aux plus nobles Universitez soit d'Italie, soit de

Digitized by Google

France pour meubler et enrichir son esprit des sciences plus excellentes ; là où il joua si bien son personnage, qu'il fut en mesme temps disciple et maître, escolier et professeur, car ses condisciples voyantz son bon esprit assisté d'une grande diligence et estude, se rendans et s'advouans ses disciples, ils l'hantoient pour apprandre de luy. Il ne se desbaucha pas, il n'avoit rien tant à contre cœur que les mauvaises compagnies, qui ordinairement corrumpent les bonnes meurs, il hantait les bons et vertueux ; il fuyait le vice et se contenoit tousiours dans les barrières de la crainte divine. Bref, il fit si bien que retorné au pays fourny de tant de sciences et de vertuz, il fut aussi tost jugé digne, et de faict, honnoré de plusieurs nobles charges.

Vous, les grandz, mieux que moy, vous l'avez veu avec une grande joye, vous en avez retiré du proffit, non sans grande consolation ; il n'est ja besoing que j'en face un dénombrement. A grand peine fut-il faict Conseillier en Bourg^ne^ que la Flandre en fut envieuse, et en fin l'attira pour luy mettre en main de plus noble charge. Finalement il fut Chevalier et Président de Bourg^ne^. J'estime ces estats pour ce que il les méritoit, et les obtint non en les désirant et cherchant, mais en les fuyant ; fut poursuyvy et saisy, et en fin investi d'iceux. Les ayant acquis, tout son soing fut de s'en acquiter dignement jusques au dernier souspir de sa vie, au grand contentement de Dieu, du Roy et de tous les gens de bien. Une seule faute treuve-je en ceste Présidence, qu'elle a esté trop brèsve, mais ce sont nos péchéz qui ont abrégé son terme, nous rendans indignes d'un si digne magistrat. Ce sont aussi ses vertus et mérites qui demandoient récompense au ciel, car la Bourg^ne^ n'avoit honneur pareil en ses mérites. Car combien qu'il fut arrivé au premier degré d'honneur et au plus hault estat de ce pays, il ne s'arresta pas là, comme s'il n'eust mérité monter plus haut ; mais il ne se treuvait en ce pays aucun honneur plus hault, et pour ce il ne fut que Prési-

Digitized by Google

dent. Mais d'autant que le principal est de veoir comme il s'en est acquitté dignement, considérez, je vous prie, quel il estoit en sa personne, soit à l'endroit de sa famille, soit heu esgard aux autres, soit aussi envers son Dieu. Quant à sa personne, il fut tousiours fort humble ; la hauteur de sa dignité ne le fit pas oublier la bassesse de sa nature qui n'est que poudre et cendre ; il estoit Président, mais ses façons de faire estoient aussi humbles comme s'il n'eust été qu'un simple citoyen. Il avait gravée dans son cœur ceste belle remonstrance du Sage en l'Ecclésiastique 32 : ilz t'ont faict recteur, garde toy bien d'eslever ton cœur, tiens toy entre les inférieurs comme si tu estois de leurs rangs. Il imitoit ce grand Roy David qui confesse que se voyant haussé en honneur, il se rabbaissoit davantage ; il mettoit sous les pieds toute la gloire de ce monde, sachant qu'elle n'est que fumée, qui tant plus est eslevée en hault, tant plus s'anéantit-elle. Il s'addonnoit à abstinence et jeunes fréquens, et non content des ordinaires, il jeunait jusques au pain et eau souventes fois. Il estoit curieux et soingneux de maintenir son âme sans taches, belle et agréable aux yeux de Dieu, studieux de son salut, n'espousant pas si affectionnément les affaires externes, qu'elles luy desrobassent le soing que doibt avoir un bon chrestien du salut de son âme.

Quant à sa famille, que diray je de l'aimable conversation et mutuelle concorde qu'il gardoit inviolablement avec sa très chère et honnorable espouse ; en deux visages, il n'y avoit qu'un entendement, en deux corps, il n'y avoit qu'une âme, un cœur et une volonté. Bien fortunée fut la journée, et bénite de Dieu fut l'heure en laquelle une telle espouse receu un tel espoux ! Quant à ses enfans, il leurs a esté père et mère ensemble, non seullement de parolles, mais de faict et d'exemples : exemplaire de piété, patron de toute honnesteté, modèlle de vertuz. Je puis dire de luy ce que Grégoire de Naziance dit de son père : qu'il avait laissé

Digitized by Google

pour un grand trésor et pour un très ample et digne patrimoine la piété et la splendeur d'une vie vertueuse. Estant voysin de son départ, il n'eust chose plus à cœur pour recommander à ses enfans, que la crainte de Dieu, et avec ceste condition leurs départit ceste bénédiction, c'est à scavoir s'ilz vivoient en la crainte de Dieu. Il voulut faire à l'endroit de Dieu ce qu'il avoit remarqué faire Dieu à l'endroit des pères, car le bon père céleste bénit les enfans qui craignent et honorent leurs père et mère en terre, et au contraire maudit ceux qui désobéyssent à leurs père et mère. Ce bon seigneur suivy les mesmes traicts, favorisant de sa bénédiction ses enfans, moyennant qu'ils eussent l'honneur de Dieu devant leurs yeux, le cas advenant qu'ilz s'oubliassent de la crainte divine. Il ne sera ja besoing pour exhorter les pères à faire leurs debvoirs touchant l'instruction de leurs enfans en la crainte divine, icy mettre en avant l'exemple d'un Abraham, d'un Tobie, d'un David qui s'employoient à eslever leurs enfans en l'observation des commandements divins, il ne faudra aller si loing, nous avons ceste exemple tout proche et tout frais.

Quant aux autres, il avoit tousiours devant les yeux pour but de toutes ses actions le bien public, le repos du pays, le contentement et salut de chascun en particulier, et de tous en général, le service du Roy, la manutention et avancement du culte divin, comme doit avoir un bon magistrat; il compassait ses œuvres avec le compas du droit, de l'équité et de la justice.

Trois bestes sauvages ont de coustume ordinairement de corrompre l'intégrité et sincérité de la justice, scavoir est : les dons et les présentz offertz à un cœur remply d'avarice, la crainte des grandz et des princes qui retiennent les cœurs ambitieux de faire leurs debvoirs, et en troisième lieu l'affection du sang. Jamais aucun de ces monstres ne treuva ouverture pour entrer en la maison de ce vertueux Président, il leur trancha la teste de bonne heure ; il avoit

Digitized by Google

ouvert la porte de sa maison aux aumosnes et libéralités envers les pauvres, et l'avait fermé à double clef à toute sorte de présentz, scachant qu'avec leur venin ilz empoisonnent et altèrent les plus sages. La crainte des princes ne l'ensorcela point, et ne corrompit son jugement ny son affection qu'il pourtoit à la vérité ; l'on luy peut attribuer ce que St Ambroise dit de la louange de Sainct Valentiniain l'Empereur, qui ne craignait pas de desplaire aux hommes, quand en ce faisant, il plaisoit à Dieu. On lit aux annales de Louis onzième, Roy de France, que le Président Vaquerie (1) receu mandement de Sa Mté, de ratifier quelque ordonnance qui estoit peu conforme au droit, avec menasses d'estre déchassé de son office. Luy avec ses conseilliers revestuz en robbes rouges, s'acheminarent vers le Roy, lui signifiarent hardiment qu'ils estoient prestz quicter plus tost leurs estats que de violer le droit. De quoy ils furent louez du Roy. Je scay le mesme ou le semblable estre advenu aud. Seigneur, estant en charge ès Pays-bas, envers la personne du Prince qui lors commandait pour Sa Majesté. Il disait à son Dieu avec David : mon conseil est la règle par laquelle je dresse mes actions, ce sont voz justifications, je parlois en la présence des grands et des roys selon l'instruction que j'avois de votre saincte loi, et je n'estois point confondu en la vérité ; et la justice luy estoit beaucoup plus chère que toute l'amité et la faveur des princes de la terre. Ne pensez pas que le sang et la chair ayent heu prinse sur celuy que ny l'avarice et amour des présents, ni l'ambition et désir de plaire aux princes, a peu faire broncher. Il estoit si sévère envers ses parentz, que ceux qui avoient quelque différent et procès avec iceux, le

(1) Jean de la Vacquerie, jurisconsulte de l'Artois, renommé par sa prud'hommie et son intégrité, il fut premier président du Parlement de Paris, de 1481 à 1497. V. son éloge dans un vol. in-fo, Les Eloges de tous les premiers Présidents du Parlement de Paris par J.-Bte de l'Hermite-Souliers, Paris, MDC XLV.

Digitized by Google

choisissoient pour juge, asseurez qu'il n'altéreroit rien du droit, pour l'amour de ses parentz. Il estoit armé à l'extrême contre tous les assaux du sang, des princes et des dons et présents, c'est à scavoir de l'honneur de la iustice. Il pon voit dire avec Job qu'il estoit revestu et armé de la justice, et pour ce il estoit le père des pauvres orphelins, le mary des vefves, le secours de tous les pauvres; il despeschait leur droit les traittant plus en père qu'en juge. Sa robbe rouge n'avoit pas besoing de prendre son teinct dans le sang des pauvres gens, estant assez rouge du zèle de la justice.

Que diray-je des religieux ? Il en estoit le commun protecteur, comme désireux d'ayder ceux qui sont dédiez au service de Dieu, qui confirment les républicques par leurs prières et bons offices. Quant au collège de ceste ville administré par les Pères de la Compagnie de Jesus, il ne se peult oublier d'un si signalé bénéfacteur et ne s'oubliera jamais, veu que selon ses saintes ordonnances et coustumes, il prie journellement pour ses bienfacteurs.

Désirez-vous ouyr comme il s'est despourté envers son Dieu ? Il a esté très fidèle, zélé pour la religion, si grand ennemy des hérétiques, que au plus fort de sa maladie, il ne voulut jamais recevoir remèdes ni secours de personne suspecte, aymant mieux mourir entre les mains des catholiques, que vivre par le moyen des personnes suspectes. Il fréquentoit le sacrement de pénitence avec grande dévotion, y mettant une telle dilligence, y apportant une telle repentance, qu'il laissoit un bon odeur de vie à notre chapelle de Jesus, toutes et quantes fois il y venoit à la confession. Et, durant sa maladie, il n'a pas voulu attendre la dernière extrémité, mais plusieurs fois s'est confessé avec grande dévotion, se forceant le plus souvent le faire à genoux, quoy qu'il fut pressé de tres grandes et vives douleurs. Ayant blanchi son âme avec ceste saincte lexive, il fréquentoit souvent le sainct sacrement de l'Eucharistie, et sur la fin de sa vie, il ne voulut jamais disposer de le recevoir, sinon à juin, pour la révé-

Digitized by Google

rence et honneur qu'il pourtoit à ce sainct sacrement. Aux prédications et divins offices, et semblables assemblées qui se faisoient de dévotion, estoit le premier, qui avec son exemple, y attiroit tous les autres. S'il se levoit le matin, sa première occupation estoit l'oraison; s'il se couchoit, l'examen de conscience et le crier mercy à son Dieu, estoient les derniers actes de la journée. Il récitoit ordinairement son chappelet, voires gisant au lict, malade, il le tenoit en sa main comme la chose la plus précieuse qu'il eust. O la belle coronne, ô le beau chappeau de fleurs que luy aura donné la glorieuse vierge pour les chappelets qu'il récitoit ! Je suis contraint de taire une infinité d'autres excellentes vertuz, le jour me faudrait plus tost que la matière. Je ne puis toutteffois délaisser cest admirable et joyeuse patience qu'il avoit parmy l'ardeur de sa maladie. Assailli et accablé presque de douleurs très piquantes, il estoit tousiours néanmoins résigné à la volonté divine, et s'offrait à endurer davantage, disant : Seigneur, accroissez les peines, mais augmentez la patience. Il désirait endurer pour l'honneur de son Dieu, mais il confessoit le besoing de la grâce divine. Job est beaucoup célébré parcequ'en ses afflictions, il disoit : Dieu m'avoit donné ces biens, Dieu les m'a osté, ce qui m'a esté faict, ç'a esté selon sa volonté divine. Mais avec quel terme exprimerons-nous la magnanimité de ceste patience ? il ne dit pas pour se consoler : Dieu m'avoit donné la santé, Dieu me l'a osté ; mais, Seigneur, augmentez et accroissez les douleurs. David estant affligé, disoit : Je me suis teu en mes afflictions, parce que je voyois que Dieu en estoit l'auteur. Ce vertueux Seigneur ne se tait pas, ains ouvre la bouche, disant, répétant, et criant : donnez en davantage. O grand amour ! O patience indicible ! Je ne m'esbaye pas si Dieu le fit tant endurer, veu que c'estoit pour augmenter son mérite, pour luy faire satisfaire pour ses fautes en ce monde, pour accroistre sa gloire au ciel, pour nous laisser un beau exemple de patience, et

Digitized by Google

un modèlle d'amour divin à toute la postérité. C'estoit aussi pour luy faire à faire en ce monde, afin que sans longue dilation, il s'en vollast au ciel, pour là vivre et règner éternellement. Ainsi soit-il. »

1597.

« Le quatrième de febvrier de l'an mil cinq cent nonante et sept, Claude Froissard, fils aisné de feu messire Jean Froissard, à son vivant, Chevalier et Président de Borg^ne^, se partit pour aller achever ses estudes à Rome, à la suitte de Monsieur de Dissey (1), qui lors allait à Valledotte (2), pour se marier avec la comtesse de Salme, nièpce de l'Illustrissime Cardinal Madruche, et menoit avec lui bon nombre de jeusnes gentilshommes Bourguignons.

« Ledit Froissard eut pour son voiage soixante escuz solz et deux chevaux qui en avoient cousté quarante cinq.

« Et lui a accordé ma Dame sa mère, quatre cent escuz pour son entretien et d'un serviteur Allemand qu'il a mené avec lui. Les premiers deulx cent sont esté paiez par commission de Monsieur Jehan de Basle, ancien syndique de Besançon, lequel a eu pour le change sept escuz par cent.

« Dieu lui donne un succès de son voiage heureux (3) ».

. . . . . .

(1) Dicey, Mr de Dicey était Marc-Claude de Rye, Marquis d'Ogliany, Baron de Dicey. Né en 1544 de Simon de Rye, il épousa en 1597 Chrétienne-Madruce, fille de Frédéric Madruce, Baron de Bauffremont. V. Dunod.

(2) La Valdotte, commune de Gorrevod, département de l'Ain.

(3) Suivent quelques lignes tout à fait incompréhensibles, qui sont écrites de la même main, mais d'une autre encre, et qui ressemblent à un compte, mais incorrect et incomplet, et que, pour cette cause, on s'abstient de reproduire.

Digitized by Google

1600-1639.

« Le premier dimanche de l'an 1600, led. Sieur Claude Froissard, Prieur de Fay, dit sa première messe en la chappelle des RR. PP. Jésuites, sans aucuns appareils.

« Et le mois de febvrier ensuivant, de la mesme année 1600, il receu la dépesche de la coadjutoirie au priorey de Laval ; et fut elle appourtée de Bruxelles, par le sieur Regis, qui eust pour la peine de la sollicitation dix escuz solz, outre les frais du dépesche, qui coustarent vingt-cinq escuz ; et pour la despesche de Rome trois cent quarante sept escuz, et unze escuz par cent pour le port, revenant le tout pour lesd. dépesches de Rome à trois cent quatre vingtz quatre escuz, sans y comprandre la gratieuse reconoissance du solliciteur aud. Rome.

« Ledit Sieur fut fait Conseillier ecclésiastique au Parlement de Dôle, le vint neufvieme décembre mil six cent et neuf. Estant au Pays bas, estudiant aux droits, à Louvain, Jean Simon Froissard, Seigneur de Broissia, son frère, lequel demandat cette charge au Sérénissime Archiduc Albert pour le Sr de Fay, et la luy remerciat en harangue latine

« Depuis, le Sieur de Fay a esté fait Distributeur de l'Université de Dole, à la sollicitation de Messire Dennetieres, Seigneur de Herlebois, commis aux finances à Bruxelles, qui en avoit esté requis par le Sieur de Broissia ; et ce en la place de fut Messire Luc de Saint Mauris Seigneur d'Augerans, Procureur général en Bourgongne, beau frère des Sieurs de Fay et de Broissia.

« Le vint settieme de septambre mil six cent vint deux, le Sieur de Fay à la demande du Sieur de Broissia fut pourveu par le Chappitre Métropolitain de l'Insigne Eglise de Besançon, de la dignité de Trésorier en icelle, vaquant par le décès de Messire François Capitain, Conseillier ecclésiastique au Parlement de Dôle.

Digitized by Google

« Et en l'an mil six cent trente neuf, ledit Sieur de Fay fut nommé par Sa M^té^ Prieur au prieuré de Vaux sur Poligny. »

1600.

« Le dixième de may, qui fut un mardy, de l'an 1600, Charlotte Froissard, fille de Messire Jean Froissard, Premier Président de Bourgongne, et de dame Claudine Blanchod, fut fiancée à Messire Luc de Saint Mauris, Procureur général en Bourgongne ; et le dix sept de juillet de la mesme année ils furent espousés, à deux heures après minuit, en l'Eglise Saint Giérome appelée Mortaux, par Messire Claude Froissard, Prieur de Fay, frère de lad. Dam^le^. et n'estoit accompagné le dit Sieur Procureur g^al^. que de Jehan de Chassagne, lieutenant en la ville de Dôle pour Monsieur le Marquis d'Ogliany, Sieur de Dicey, de Messire Jean Petremand, lieutenant au bailliage de Dôle pour Monsieur le Marquis de Varambon, tous deux mariés, tous deux cousins germain dud. Sieur Procureur général ; et Simon Froissard, maistre auditeur en la Chambre des Comptes à Dôle, cousin germain dud. fut Seigneur Président, Philibert Froissard, son fils, Claude Le Maire, greffier de la Cour souveraine du Parlement à Dôle, Jean Baptiste Racle, cousin germain de lad. Damoiselle Charlotte Froissard, et Jean Simon Froissard, son frère, Dame Claudine Blanchod mère. Mad^lle^ Jeanne Froissard, vefve de feu Nicolas Racle, premier en la Chambre des Comptes de Dole, Catherine Raclet, femme du dit sieur lieutenant Petremand et cousine germaine dud. Sieur Procureur général, et Dam^le^ Catherine Chappuis, femme de Monsieur de Chambelin pour tenant le lieu de Dam^le^ Charlotte Fourneret, marraine de lad. Dam^le^ Charlotte Froissard, mère de lad. Dam^le^ de Chambelin.

Et furent espousés ainsi, pour éviter grande assemblée

Digitized by Google

et cérémonies. Dieu, par sa grâce, multiplie sur ce mariage ses saintes bénéditions. Amen. »

1602.

« Laditte Damoiselle Charlotte Froissard accoucha de son premier enfant, le lundy 14e de janvier 1602, à huit heures et un quart du matin, d'une fille qui fut baptisée à Dôle le mesme jour, et eust pour parrain Messire Eléonor de Sainct Mauris, Sieur de Montbarrey, cousin germain dud. Sieur Procureur général ; et pour la maladie dud. Sieur de Montbarrey, Monsieur de Chassagne, lieutenant en la garnison de Dôle la leva sur les fondz au nom dud. Sieur de Montbarrey ; et pour marraine, elle eust Dame Claudine Blanchod, mère de lad. Damoiselle Charlotte ; et luy fut donné le nom de Claude-Eléonor.

« Et lors de l'accouchement de lad. Damoiselle, monsieur le Procureur général estoit aux responds à Salins, où luy fut mandé la nouvelle de la naissance de sa fille, qu'il receu à trois heures après midy.

« La petite eust pour nourrice Marguerite Richard du Port de Lesné (1) vefve de feu Jean, vigneron de la Barre. »

1603.

« Et depuis, lad. Damoiselle Claude Eléonor fut en fin du mois d'aost de l'an 1603, décédée, ayant esté malade l'espace de quinze jours de la petite vérole, lors régnant en la ville de Dôle, et de laquelle décédarent environ trois cens enfans.

« Quatre jours après la mort de lad. Damle Claude Eléonor, laditte Damoiselle Charlotte, sa mère, accoucha d'un filz, son second enfant, qui fut baptisé à grande haste par

(1) Port Lesney (Jura), arrondissement de Poligny.

Digitized by Google

Messire....(1), prestre, et levé par Messire Jean Petremand, lieutenant au baillage de Dôle, et par Damoiselle Anne Froissard, sa tante, lors fiancée à monsieur le Docteur de Mesmay. Et eust nom par dévotion Jean-Claude, lequel trois mois après sa naissance mourut. »

« Le 15 d'aost 1603, jour d'Assomption Notre Dame, Damoiselle Anne Froissard, fille de feu Messire Jean Froissard, à son vivant, Chevalier et Président de Bourgongne, et de Dame Claudine Blanchod, fut accordée en mariage à Messire Léonard de Mesmay, filz de noble Estienne de Mesmay, Procureur d'Amont, et de Dam^le^ Françoise Musy; et depuis espousée le 28e d'octobre subséquent, jour des Sts Simon et Jude, au lieu de Montboson (2) ou Messire Rémond de Mesmay, oncle paternel dud. Sieur Léonard, avoit fait bastir une chapelle proche sa maison, laquelle fut béniste et consacrée le mesme jour par Dom Jean Doroz, Prince du St-Empire et Evesque de Lauzanne, parrain et oncle de lad. Damoiselle espouse, qui les espousa ; où lon demeura tout le long du jour, et le lendemain se partit l'on pour Vesoul, lieu de résidance dud. Sieur de Mesmay, en raison de l'estat à charge de mond. Sieur son père.

« Dieu donne que ce soit pour son plus grand honneur et gloire. »

1614.

« Le tiers d'aost 1614, jour de Sainct Estienne, Jehan Simon Froissard, Sr de Broissia, fut espousé avec Damoiselle Bonnadventure du Moulin, fille de feu Messire Guillaume du Moulin, à son vivant Docteur ès drois, Conseillier en la

(1) Un mot tout à fait illisible.

(2) Montbozon (Hte-Saône, arrondissement de Vesoul) V. L. Suchaux, la haute Saône, Dictionnaire des Communes 1866, T. II. p. 83.

Digitized by Google

Cour souveraine du Parlement à Dôle, et de Damoiselle Bonnadventure Faulche. Et pour éviter cérémonies les espousailles furent faictes au lieu de Mounières (1) retornans de Notre Dame de la levée. Et n'y hut aultre compagnie que lad. Damoiselle Bonnadventure Faulche et Damoiselle Claudine Froissard, sœur du dit Sr de Broissia, et Damoiselle Jehanne Bouhelier, qui pour lors demeuroit avec lad. Damoiselle Faulche. Et furent espousés par vénérable et discrette personne Messire Antoine Fay, Docteur en saincte Théologie, chanoine à Dole, et professeur en notre mère l'Université dud. Dôle, à deux heures du matin. L'après disné allarent coucher en la maison seigneuriale de Molambo (2) appartenant aud. Sr de Broissia. Dieu veuille multiplier ses sainctes bénédictions sur ceste aliance. ».

« J. S. Froissard Broissia. »

« S'ensuivent les noms des enfans procrées du susd. mariage. »

1615.

« Le dix septième du mois de jung de l'an mil six cens et quinze, veille du jour de feste Saincte Margueritte, entre midy et une heure, fut née Claude Françoise Froissard, fille dud. Sr de Broissia et de lad. Damle du Moulin. Et fut levée sur les sainctz fondz de baptesmes, en l'Eglise collégiale Notre Dame de Dôle, par Révérend Sieur Messire Claude Froissard, frère dud. Sieur de Broissia, Prieur et Seigneur de Fay, Lavaulx, etc., et premier Conseillier ecclésiastique en la Cour souveraine du Parlement aud. Dôle, et Damoiselle Estiennette Perrot, vefve de feu Messire Jehan Faulche, à son vivant docteur ès drois. Et pourta le nom

(1) Monnières, village à 4 kilom. de Dôle sur le revers du Mont-Roland.

(2) Molamboz, village de l'arrnt de Poligny.

Digitized by Google

de Claude pour led. Sieur son parain, et de Françoise par dévotion. Dieu lui veuille donner bonne fortune.

« L'esté de cette année fut fort chaud, et y eu quantité de vin qui fut bon. L'automne fut humide qui produit de grandes défluctions, desquelles presque tous tant grans que petits se ressentirent incommodés. L'hyvers suivant fut fort froid, la rivière du Doux en fut gelée à Dôle, de part en part.

« Lad. Claude Francoise, à cause que sa norrice n'avoit point de lait ou fort peu, fut attainte d'une défluction sur la joue gauche qui percea sous le manton, et ne pouvant prendre le tétin pendant son mal, elle le dégousta tellement qu'elle ne le reprit jamais, quel artifice que l'on y peut faire. L'on attribuoit la cause de son mal à ce qu'aiant tiré le tétin de sa norrice à vuide, elle s'estoit émüe le cerveau. Ce mal luy arriva qu'elle n'avoit que six mois et vint et un jours ; sa norrice estant de la Loye et mariée à Sovans (1). Lad. Claude Francoise aiant esté ainsi detriée, fut saisie au commencement du mois de juillet suivant, d'un flux et d'une fièvre dont elle mourut le sixième du mesme mois, pendant lequel tems, je sousbsigné, son père, étois à Pontarlier. Elle fut enterrée aux Cordeliers de Dôle, au charnier de notre chapelle dediée à Saint Bonaventure. »

1616.

« Le lundi premier jour du mois d'aost suivant, de l'an 1616, je menai promener ma femme hors de la porte du pont de la ville de Dôle, faisant mener un chien couchant. Et estoit avec moi Monsieur de Valimbert, qui depuis a esté advocat fiscal en l'officialité de Besançon, et depuis Conseiller au Parlement. Nous primes notre chemin par la

(1) Souvans, village de l'arr^nt de Dole.

Digitized by Google

Fenote (2) contre Crissey. Et estoit avec ma femme la sœur de Monsieur le Chanoine Brocard, femme du sieur Jalleranges, Procureur fiscal au baillage de Dôle, et allâmes un peu avant tous ensemble, jusques à ce qu'après que mad. femme eu veu prendre une couple de cailles, quelques maux d'enfant qui la saisirent, l'obligerent de reprendre le chemin du logis, où estant elle n'eu plus belle haste que de se coucher. Et entre cinc et six heures, elle accoucha d'un filz, qui fut batisé une heure après, en la grande Eglise, par Messire Guillaume Coquart, lors vicaire de Dôle, et eu pour parain Messire Simon Cécile Maieur de la ville de Dole, cousin germain de feu mon beau père, et pour maraine Dame Claudine Blanchod, ma mère ; et eu nom Claude Simon.

« Il eut pour norrice une femme de Salins, qui ne demeura au logis que deux jours, l'aiant faillu renvoier pour s'estre treuvée n'avoir guaires de lait. Lon en reprit une autre de Vadans, femme mariée du lieu, laquelle au bout de quatre mois, perdit son lait pour estre enceinte, dont l'enfant fut fort malade. Lon l'en a repris une troisième qu'estoit une femme vefve d'Azans, qui estant plus mal fortunée que les autres, le laissa tomber premièrement à Chastenoi, de laquelle cheute il fut fort malade, aiant été par icelle cheute le muscle crotaphite contus, mais il en fut fort bien guairi ; et du depuis, lad. norrice le laissa encores tomber plusieurs fois, entre autres, il tomba une fois contre les degrés de la montée en notre chambre, qu'estoit à l'étage en haut, et s'offencea en sorte que le foie fut escorché en trois lieus, par les costes qui furent enfoncées, et s'attacha le foie aux costes ; au moyen de quoi ne pouvant se faire la sanguification, il lui print un flux, sans fièvre, qui fut fort véhément de matière noire comme

(2) La Fenotte. V. la statistique de Marquiset. T. Ier, p. 24, 309, 320, 382. C'est une portion de territoire, située dans la plaine de Crissey et formée par les alluvions successives du Doubs.

Digitized by Google

de l'ancre, lequel flux lui aiant duré trois jours, il mourut le jour de Saint Placide, cinquième d'octobre, mil six cent dix huit, entre cinc et six heures du matin ; et tost après son corps fut ouvert en présence de Messire Claude Froissard, Prieur et Sieur de Fay, mon frère, et de Messire Gaspard Demongenet, lieutenant au baillage de Dole, mon cousin. Et fut recogneu qu'il y avoit trois places escorchées au foye, l'une de la largeur d'un sol de Roy, et deux autres un peu moindres, et le cirurgien donnant plusieurs coups de razoir deans le foye, il n'en sortit aucun sang ; de plus, l'on recogneu l'amer un peu gros. Ainsi, je demeuray sans enfans jusques en l'an 1619 que ma femme fut aux bains de Plombières, et après que nos amis et religieux eurent faits plusieurs prières à Dieu pour nous en obtenir, il luy pleu nous faire la grâce qu'elle devint enceinte, et fut fort incommodée au commencement de sa portée et quasi jusques à la sentüe, depuis laquelle elle se porta bien. »

1620.

« Le vint settième jour de juin de l'an mil six cent vint, qu'estoit un sambedy, entre dix et unze heures du matin, en un fort beau tems, ma femme accoucha d'un filz qui fut babtisé aussi tost en l'Eglise Notre Dame de Dole, et nommé François, aiant eu pour parain et maraine deux pauvres ; et a esté voüé, par ma femme, qu'il porteroit un an l'habit de capucin, et six ans l'habit blan. Dieu en dispose selon sa sainte volonté, et s'il luy permet de venir en eage de discrétion, lui donne sa crainte. Lon luy a donné une norrice du village de Levier en la montagne, mariée à Fourg. Et ma femme a fait sa couche chez Mlle Faulche, à cause que lon bâtissoit chez ma mère une muraille prez de la chambre où nous logeons, et que nous avions pendant led. temps demandé une chambre pour coucher à lad. Damle Fauche. »

Digitized by Google

1621.

« Le quatorzième de septembre de l'an mil-six-cent-vingt-un, je sortis de Dôle, en compagnie de Messire Antoine Bouton, docteur ès drois, qui depuis a esté lieutenant général au siège de Salins, pour aller à Notre Dame de Montagu près de Sichem au Duché de Brabant, pour accomplir un voiage que j'y avois promis lors de la cheute, à Chastenoi, de mon fils Claude Simon ; et estant arrivé à Bruxelles, et treuvant l'office de Juge Roial en la cité de Besançon, vaquant par la promotion de Messire Jaques Duzin à l'office de Conseillier au Parlement de Dole, je le demandai, et il plüt à la Ser^me^ Princesse Dona Isabel, Clara, Eugenia, Infante d'Espagne, Archiduchesse d'Autriche, de me conférer la dite charge de Juge, le huitième jour de janvier de l'an de grace mil six cent vint et deux, depuis lequel je demeurai à Bruxelles pour veoir la solemnité des funérailles du corps du Ser^me^ Archiduc Albert ; et avec moi demeura tousiours le Sieur Bouton, jusques au quatorzième jour du mois de mars, que led. Sieur Bouton et moi, avec Louis David de Saint Claude, qui me servoit lors d'homme de chambre, revinsmes en Bourgongne par la poste, où estant arrivé, j'allai à Gray, dès Dôle, et prestai le serrement dont j'estois chargé par mes patentes, le quart jour du mois d'apvril suivant, entre les mains de Messire Cleriadus de Vergi, Comte de Champlite, Chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, du conseil d'estat de S. M., et Lieutenant général et Gouverneur au Comté de Bourgongne, qui estoit député à la réception dud. serrement. Et depuis fus à Besançon, ou je prins possession de ma charge, et prins mon logis chez le sieur Bon Monnier, secrétaire du conseil archiépiscopal dud. Besançon, et ce, jusques eusse treuvé maison pour me loger ; ce que je fis pour le quinzième du mois de may suivant, que estant sorti de chez le sieur Bon

Digitized by Google

Monnier, ma femme et moi commenceames à tenir ménage chez M. Despoutot, vis-à-vis du sieur Bon Monnier, où nous demeurasmes ensemble jusques au huitième du mois d'aost de l'an mil-six-cent-vint trois, que le décès estant arrivé au lieu de Dôle, de Dame Claudine Blanchod, Dame de Broissia, ma mère, mon frère de Fay me pria que je lui laissasse ma femme auprès de lui pour le gouvernement de son ménage, à cause de son défaut de veüe, ce que je lui ai octroié pour les amitiés qu'il m'a tesmoigné dès mon bas eage. Et comme ma charge m'oblige à résidence fixe en la cité de Besançon, après les funérailles de mad. mère, je suis retorné en ma residence, allant quelquefois voir mon frère et ma femme à Dole. »

« Les cérémonies qui furent gardées à l'enterrement de feu dame Claudine Blanchod, Dame de Broissia, Maizo, Molamboz, Chastenoy, Bellecin, Bretenières et Renouillon, vefve de Messire Jean Froissard, à son vivant Chevalier, Seigneur de Broissia et des susd. lieux, Maitre aux requestes de l'hostel du Roi, Conseiller en son conseil privé et Président de Bourgongne, qui mourut dans la soixante-quinzième année de son eage, furent semblables à celles qu'elle feit rendre à feu son mari, car la chambre où fut deposé son corps fut tapissée de frise noire, et une chambre voisine. Son corps fut porté en terre, couvert d'un grand drap de velours plein noir, avec une croix de satin blanc, à visage descouvert, et le corps vestu de ses habits ordinaires de vefve. Icelluy corps fut porté en terre par des advocats qui furent : Messire Antoine Bouton, depuis Lieutenant général au siège de Salins, Messire Anathoile Bouhelier, Messire Antoine Bereur, filz du Sr Cons^er^ Bereur, Messire Cler, petit filz du Sr Cons^er^ Le Cler, Mre Bouton frère du Sieur Lieutenant de Salins, Mre Jean Escarnot advocat au Parlement de Dole, Mre Jean Pingeoz aussi advocat au

Digitized by Google

Parlement, Mre Jantot aussi advocat au Parlement. Les quatre coins du drap couvrant le cercueil, estoient accompagnés de quatre gentilshommes scavoir, de Messire Adam de Falerans, Chevalier, Seigneur de Grand Champ, de Monsieur Jean Jaques Chaillot, Capitaine enseigne, en la garnison de Dole, du Sieur Guy de Pillot, Seigneur de Chenecey, et de Francois de Chassagne, Seigr de Torpes, second fils du Sieur de Chassagne Lieutenant en la garnison de Dôle. En cet équippage, le corps de lad. Dame fut tiré de son logis, environ les deux heures après midi du dixième jour d'aost de l'an prédit 1623, fut présenté à l'Eglise Notre Dame de la ville de Dôle, comme à la parroisse, et de là porté en l'église des RR. PP. de l'observance de la règle de St Francois, et mis en la chapelle des Sieurs de Broissia, sous une chapelle ardente qui estoit préparée, et après la récitation de l'office des morts, scavoir des vigiles ou vespres et matines, led. corps fut placé en un charnier qu'icelle Dame, depuis la mort de feu le Sieur son mari, avoit fait construire en icelle chappelle. La pompe funèbre fut suivie des deux filz de lad. dame, scavoir : les Sieurs de Fay et de Broissia, couverts de grandes robbes noires à queües trainantes, des Sieurs de Mesmay et Masson ses beaux filz, et de plusieurs parens, de leurs dames, et des Sieurs de la pluspart de Mess. du Parlement, et de quatre des filles d'icelle dame, scavoir : Damle Clarlotte Froissard, vefve du Sieur Procureur général de St Mauris, Seigneur d'Augerans, de Damle Anne Froissard femme du Sr de Mesmay, Seigneur du dit lieu, de Damle Marie Crestienne Froissard, vefve du Sieur de St Mauris Seigneur de Falletans et Malanges, et de Damle Claudine Froissard, femme du Sieur Masson, lieutenant général à Poligny, lesquelles etoient couvertes de grands crespes et de robbes de frise a queüe trainante ; et ne manquoit au convoi aucun des enfants de lad. Dame, que Dame Magdelaine Froissard, religieuse de l'ordre de Cisteaux, en l'abbaie d'Onnans transférée à Dôle, laquelle à cause de la

Digitized by Google

clocture religieuse observée en lad. abbaie, ne peut s'y retreuver. Suivirent led. convoi toutes les Dames principales de la ville, et plusieurs Dam^lles^ parentes et amies de lad. Dame et de ses héritiers.

« Dieu veuille bien loger l'âme d'icelle dame. »

1622-1638.

« Le premier de juillet de l'an 1622, Dam^le^ Claudine Froissard, quatorzième enfant de fut Messire Jean Froissard, vivant Sieur de Broissia, Président de Bourgongne, et de Dam^le^ Claudine Blanchod, Dame desd. lieus Maizo, Molamboz, Chastenoy, etc., fut promise à Messire Jean Masson Docteur ès drois, lieutenant général au siège de Poligny, et leur traité de mariage passé led. un^me^, auquel assistarent Révérend Sieur Messire Claude Froissard, Prieur et Sieur de Fay et de Lavaulx, Conseillier ecclésiastique au Parlement de Dole, noble Sieur Messire Jean Symon Froissard Sr de Broissia, grand Juge pour Sa M^té^ en la cité de Besançon, ses frères, noble Sr Messire Philibert Froissard de Bersaillin, Conseiller et avocat fiscal aud. Parlement son cousin ; et ce en la maison de Dole appartenant à lad. Dame.

« Et le mardy 27e de septembre suivant, jour de St Cosme et saint Damien, fut célébré led. mariage, en face de notre Ste Mère l'Eglise, et en celle de Morteau, aud. Dôle, en présence des susdits, et de plusieurs parents assemblés à cet effet de part et d'autre, que partirent ensemble dud. Dôle pour aller à Poligny, où ils arrivarent le dit jour sur les trois heures ; mesme Mad^e^ de Broissia, mère de l'éspousée, qui s'y fit porter en litiere, nonobstant la caducité de son aage, et les justes appréhensions que l'on avoit que ce voyage ne lui apporta quelqu'incommodité (1).

(1) Voyez sur ce voyage le journal de Guillaume Durand, chirurgien à Poligny, publié par M. Bernard Prost. Paris, Champion, 1883, p. 75 et suiv.

Digitized by Google

« Le lendemain l'on apporta nouvelles au Sieur de Broissia, que Messieurs de l'Insigne Chappitre métropolitain de Besançon avoient, à sa demande, eslu Messire Claude Froissard, son frère aisné et unique, Trésorier en lad. Eglise, qui est l'une des quatre dignités, laquelle vaquait par le décès de feu M. le Conseillier Capitain, lequel aiant institué led. Chappitre héritier, feit prier icelluy Chappitre par le sieur Tinseau, aiant comme notaire receu son testament, de lui donner pour successeur en icelle dignité, led. Messire Claude Froissard, Prieur de Fay, son bon ami et confrère au Parlement.

« La dite Dame Claudine Froissard, par une rupture et descente de boyau qui ne peut rentrer de plusieurs jours, décéda à Poligny au mois d'octobre de l'an mil six cent trente deux ; aiant délaissé en la ville une grande réputation de sa vertu et piété, particulierement de sa charité envers les pauvres, ce qui l'a fait beaucoup regretter.

« Et le Sieur lieutenant Masson décéda en la maison du Sieur de Broissia son beau frère, en la rue de Fripapa le 11 du mois..... (1) de l'an mil six cent trente huit, avec réputation de grande probité en la vie.

« Et de ce susd. mariage sont nées quatre filles et un fils, scaveoir : Claudine Marie, Jeanne Guillemette, Marie Chrestienne et une morte en eage de deux ou trois ans, et un fils nommé Jean Estienne Masson. »

1625.

« Le sambedy, jour de St Maurille, treizième de septembre mil-six-cent et vint cinc, ma femme accoucha d'un filz entre dix et unze heures du matin, et fut babtisé en l'Eglise Notre Dame de Dôle, environ une heure après midi dud. jour ; et eu pour parain Messire Claude Froissard,

(1) La date est restée en blanc au manuscrit.

Digitized by Google

prebstre, Prieur et Sr de Fay et de Laval, premier Conseillier ecclésiastique au Parlement de Dole, Distributeur en l'Université dud. lieu, Chanoine et grand Trésorier en l'Eglise Métropolitaine de Besançon, mon frère germain et unique, et pour maraine Damoiselle Bonaventure Fauche veufve du feu Sieur Conseillier Galiot ma belle-mère, et fut nommé Claude.

« Au mesme tems que l'on portait led. Claude à l'église pour recevoir le batesme, je fus contraint de me mettre au lit, où je fus atteint du ténesme, autrement dit mal d'épreintes dont je fus malade en danger, et me dura mon mal prèz de trois semaines.

« Le petit Claude Froissard qui estoit né au mois de septembre fut au mois de novembre soudainement saisi de convulsions, sans fièvre, que j'estime lui provenir de ce que l'enfant estant venu au monde avec le cerveau beaucoup ouvert, et estant né en esté, l'on ne prit pas soin de le garder du froid en lad. ouverture, ce qui lui causa lesd. convulsions qui le feirent mourir en trente heures, estant décédé le dix huitième du mois de novembre 1625. »

1627.

« Le quinzième de may, jour de sambedi, mil six cent vint sept, ma femme estant à Dôle, accoucha d'un filz, lequel a été levé sur les fonds de batesme par deux pauvres, et nomme Jean Ignace, scavoir : Jean à cause de son grand père, et Ignace par dévotion.

« L'on lui a donné pour nourrice une femme de Salins nommée Marguerite Jouvain, femme de Francois Arbilleur de Besançon, tanneur (1).

(1) On lit en marge de cette naissance : « Cet enfant reçeu le sacrement de confirmation et la cléricature ou première tonsure, le dimanche cinquième jour d'octobre, à Fribourg en Suisse, de l'an 1636,

Digitized by Google

« Nota que le seizième jour du mois de may de l'an mil six cent vint six, très haut et très puissant Prince, Henri de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du sang Roial de France, aiant passé à Dôle, et demandé à M. le Cons^er de Fay mon frère, qu'il avoit veu aux eaux de Pougues, quelqu'un de sa cognoissance pour lui faire montrer le Saint Suaire à Besançon, mon frère me nommat à lui ; et aiant à cet effet donné à un sien gentilhomme nommé Galois, mon cousin comme filz de la seur de M. de Thésut, une lettre pour moi, je fus trouver Monseigneur le Prince au collége des PP. Jesuites, où lui aiant fait la révérence, il me commandat de aller, en son nom, demander à Mess. de l'Insigne Chappittre de lui montrer le lendemain led. Saint Suaire, ce que lui fut accordé ; et aiant esté le lendemain à l'hostelerie des Trois Dauphins, où il estoit logé, pour le prendre et le suivre comme je feis, le Saint Suaire lui fut montré publiquement sur le théatre, avec le son de la grosse cloche, ce qui feit assembler tout le peuple pour y estre présent. Et descendeit Monsd. Seigneur le Prince, la montagne à pied, et vint prendre le disner en mon logis où il fut visité par M. de Mandre au nom de M. le Comte de Champlite ; lequel mond. Seigneur retint à disner avec lui ; et après disner s'en retornat à pied jusques en son logis, où il montat en carosse pour aller coucher à Gray. »

« Nota aussi que le vint neufvième d'aost mil six cent vint sept, aiant obtenu permission de la Ser^me Infante d'Espagne, Madame Dona Isabel, Clara, Eugenia d'Austriche, je partis de Dôle pour aller premièrement à Paris, où je pensais treuver Don Diego de Messia, Marquis de Leganëz et de Dëynse, gentilhomme de la chambre de S. M., Général

par le Rev^me Evesque de Lausanne de la maison de Watteville ; estant ma femme et mes enfans retirés à Fribourg pour le siège mis par les François devant Dôle, au mois de may de la mesme année. Il a esté receu chanoine à titre de noblesse en l'église métropolitaine de Besançon le neufvième d'aost mil six cent quarante et un. »

Digitized by Google

de la cavalerie en son armée de Flandres et de l'artillerie en Espagne, envoié en ambassade extraordinaire, premierement au Roy de France, secondement à Bruxelles vers l'Altesse de lad. Ser^me^ Infante. Et aiant sceu qu'il en estoit parti trois jours auparavant pour aller à Bruxelles, j'allai aud: Bruxelles. Le suiet de mon voiage fut pour congratuler aud. Seigneur Marquis son mariage avec Dona Polixène Spinola, fille unique de Don Ambrosio Spinola, Marquis de las Balbasses et Venafri, Duc de Sesto, Général de l'armée que S. M. catholique a fait entrer en Allemagne pour la conqueste du Palatinat, et Maistre de camp général des armées de S. M. en Flandres ; duquel sien mariage led. seigneur Marquis de Leganëz m'avoit donné advis par ses lettres, comme à son ami, ma cognoissance avec lui aiant été faite à Rome, en l'année mil six cent unz^e^, y estant et apprenant les exercices de monter à cheval et tirer des armes.

« Au mesme voiage, je donnai relation à lad. Ser^me^ Infante des affaires de ma charge de Juge pour S. M. à Besançon. »

« I. S. Froissard Broissia.

1629.

« Le cinquième de janvier mil six cent vint neuf, jour de vendredi et veille de la feste des Rois, ma femme estant venue à Besancon, avec mon frère de Fay, et ses enfants, le tiers jour du mois d'octobre auparavant, pour crainte de la peste arrivée aux villages d'Audelange et de Rochefort, accoucha en la maison autrefois appartenante à M. de Preigné, entre minuit et une heure du matin, d'une fille qui fut batisée en l'Eglise parrochiale de Saint Maurice, par Messire Jean Charnage curé en lad. Eglise. Et furent ses parrain et marraine choisis par dévotion : Messire Antoine Rossel, prestre, curé de Laval, qui demeuroit en mon logis, comme précepteur de Charles Philippe Dennetières, fils de Messire

Digitized by Google

Jean Dennetières, à son vivant, Sieur d'Herlebois, commis des finances de S. M. à Bruxelles, et Claude Adrey de Bolandoz, fille de la nourrice de mon filz Francois, que ma femme tenoit pour l'honneur de Dieu. L'on lui at choisi pour la nourrir une femme du village Cessey près de Quingé, nommée Desirée Buson, femme de Renebert Voillier laboureur. Lad. fille fut nommée Bonaventure, par ma femme, en souvenance de sa mère.

« Et le premier de fevrier de l'an mil-six-cent-vint-neuf, le Roy Louis treizième de France at fait son entrée en la ville de Dijon, pour la première fois ; et lui a-t-on fait reception comme à nouveau souverain, dëz là il at passé à Chalon sur Saône, ou, dëz Nanci le Duc de Lorraine passat en poste pour le veoir. »

1630.

« Au mois de juin mil six cent trente, l'Infante promise au Roy d'Hongrie s'embarquat à Barcelonne, pour aller à Naples, attendre l'ordre du Roi son futur mari, pour passer en Allemagne.

« Le dixième jour de juillet de lad. année 1630 parut la peste en la ville de Dôle, pour laquelle ma femme se retirat à Marnay, et enmenat avec Mad^lle^ Fauche, sa grand mère, et tous nos enfantz ; auquel lieu de Marnay lad. Dam^le^ Fauche décédat, environ la minuit du jour de Saint Lyn, vint troisième septembre. Dieu mette son âme en gloire. Son corps fut conduit à Dôle, où il fut inhumé prez de celui du Sieur Fauche son mari, en la grande nef de l'Eglise parrochiale de Notre Dame. Elle estoit en l'an octante et unième de son eage dez le second d'aost.

« Le vint sixième jour de novembre 1630, en la cité de Besançon, en la première chambre sur la rue de la maison cy devant appartenante à feu M. de Preigné, ma femme at délivré d'un filz à sept heures du matin d'un jour de

Digitized by Google

mardi, en mesme temps que l'on commencoit à sonner la cloche du conseil de la maison de ville.

« Le temps estoit clair et froid.

« Dieu lui donne la grâce en la vie et en la fin.

« Il at esté baptisé le mesme jour sur les fonds de l'Eglise parrochiale de Saint Mauris, par messire Jean Charnage, curé de lad. Eglise. Son parrain at esté mon fils François, et marraine ma fille Bonaventure ; et l'on l'at nommé Pierre en souvenir de mon oncle le Président. L'on at choisi pour le nourrir Marguerite Remy de Ranchot, femme de Toussain Baudier, fille de Jean Remy, faisant des terres de moi, au village de Ranchot.

« Le jour de mécredi vint huitième de novembre, je fus mandé, sur les sept heures, pour assister aux derniers sacremens de l'Eglise que l'on donnat à Messire Clériadus de Vergi, Comte de Champlite, Chevalier de la Toison d'Or, du conseil d'estat du Roy, Lieutenant et Gouverneur général en Bourgongne, lequel mourut sur les huit heures dud. jour. Et le jour auparavant, il m'avoit encore fait dire la joye et santé de la naissance de mon filz, et l'après disné je l'en fus remercier, et le treuvay à la sale du logis de M. de Vellecley qu'il ne paroissoit estre si voisin de sa fin (1). Ses entrailles ont estées inhumées aux seurs de Sainte Clere, son corps à Champlite et son cœur en l'abbaye de Tulley (2).

« Les papiers d'estat, retreuvés au secrétariat dud. Seigneur Comte, ont esté retirés de la puissance du filz du Sieur Choux son secrétaire, estant en deux coffres, et deposés en ma maison pour la garde, et ce par les Sieurs de

(1) Il mourut inopinément au château de Champlitte, à l'âge de cinquante ans. Il ne laissait point d'enfants et avec lui s'éteignait cette antique maison des Preux de Vergy à l'illustration de laquelle rien n'avait manqué.

(2) Theuley. V. la notice publiée par M. Jules Gauthier: Les tombes et les inscriptions de l'église abbatiale de Theuley (Hte-Saône) Vesoul 1883, p. 47.

Digitized by Google

Bersaillin et de Beauchemin, commissaires du Parlement et Conseillers en icellui. »

1631.

« Marguerite Remi, femme de Toussain Baudier, choisie pour nourrice du petit Pierre, tombat malade, et comme on ne jugeat pas son lait bon, elle fut licentiée et sortit de la maison dud. Sr de Broissia, après estre entierement guairie. Ce fut le dimanche unzieme de may mil six cent trente et un. Le mécredi auparavant estoit venue en la place de lad. Marguerite, Denise Chauvelet de Pointvillers, au vau de Montfort, fille d'Antoine Chauvelet, vigneron, et femme de Jaques Babo de Quingey. Dieu lui fasse la grâce de bien nourrir l'enfant que lon lui commet.

« Le jour de lundi, à cinc heures du soir, ma femme at heureusement mis au monde un filz ; c'estoit le dixième novembre 1631. Il at esté babtisé par Messire Jean Charnage, curé de l'Eglise Saint Mauris, en la cité de Besançon, et nommé Simon. Pour ses parrain et marraine ont esté choisis notre filz Jean Ignace, et Estiennette Renau, femme de chambre de ma femme, et ce par dévotion, et au nom d'un pauvre que lon entretiendrat quelques années. Nous n'avons pas pris le pauvre pour parrain, parce que souvent il arrive que n'estant pas bien élevés, ils ne s'adonnent pas à bien, ce qui donne du déplaisir au filleul et aux père et mère. Lon lui at choisi pour nourrice Bonaventure Gauthier femme de Claude Rouier de Chamvans, elle est originelle de Menosté et son mari vigneron de profession. Dieu lui fasse la grace de bien nourrir l'enfant qu'elle at pris en charge. » (1).

(1) On lit en marge de cet article : « Cet enfant est mort à Besançon le vingt sixième décembre, jour de lundi, lendemain de Noël, environ deux heures après midy, de l'an mil six cent trente neuf, au quarantième jour d'une fièvre. Son corps estant ouvert l'on lui at treuvé tout

Digitized by Google

1633.

« Le vendredi quatrième jour du mois de mars, de l'an mil six cent trante trois, environ une heure et demie après midi, ma susd. femme, Dame Bonaventure du Moulin at délivré d'un filz. Dieu le prenne en sa garde. Les travaux de la mère ont esté fort courts, d'une demie ou trois quars d'heure. Il at eu pour parrain Monsieur de Fay, mon frère, parce que ses deux filleux précédans estoient décédés, et je désirois avoir un filz portant son nom. Mon filz Ignace at esté son lieutenant, et ma sœur aisnée, Dam^le^ Charlotte Froissard, veufve de Messire Luc de Saint Mauris, Procureur g^al^ en Bourgongne, at esté la marraine. Il at esté babtisé en l'Eglise parrochiale de Saint Mauris par le S^r^ curé Messire Jean Charnage, et at esté allaitté premièrement par Desirée Beuson, femme de Renebert Voillier de Cessey, près de la ville de Quingey, laquelle at nourri de lait ma fille Bonaventure. Mais comme elle ne s'est pas treuvée avoir suffisamment de lait, on at pris en sa place une femme d'Orchamp-en-Vennes, nommée Foy Voichot, à laquelle pareillement le lait aiant manqué, elle s'en est retornée le settième du mois de may 1633 ; et at esté prise en sa place Antoine Cler de Chaselles près de Quingey, femme de Pierre Babeau, relieur de tonneaux. Elle est entrée en service le quatrième de juin. » (1).

« Le premier jour de décembre de ladite année 1633,

beau ; seulement les viscères, scavoir : le cœur, le polmon et le foye estoient de grosseur démesurée, ni aiant plus de place dans le torax pour la liberté nécéssaire à leurs fonctions. Il est enterré devant l'autel du Rosaire, en la place et dans le charnier des sieurs Guibourg aux PP. Jacobins. »

(1) On lit en marge de cet article : « Le vingt troisième de janvier 1639, Claude mon filz mourut, les médecins croient d'apoplexie, et moi je crois qu'il a esté suffoqué de vers. Il a esté enterré aux Jacobins au charnier de mess. Guibourg en la cité de Besançon.

Digitized by Google

à cinc heures du matin, est décédée la Sérénissime Infante Dona Isabel, fille de Philippe second, Roy d'Espagne, veufve du fut Archiduc Albert d'Austriche, Prince des Pays bas et Comté de Bourgongne, filz de l'Empereur Maximiliain second. La maladie de la Princesse at esté une fièvre continue qui lui a duré cinq jours. Elle avoit lors de son décès, avec elle, la Reine mère de France, Marie de Médicis, et François Gaston son second filz, Duc d'Orleans, frère unique du Roy de France Loüys treizième, et Marguerite de Lorraine, femme dud. Duc d'Orléans, auxquels la Princesse at donné, dèz deux ans, retraitte en la ville de Bruxelles, pour la persécution du Cardinal de Richelieu, Armand du Plessis, favori du Roy de France Louis treizième. »

1635.

« Le dix settième jour du mois de feuvrier de l'an mil six cent trente cinc, environ les six heures du matin, à les compter au cours du soleil et selon l'horrologe des PP. Jesuites, ma femme acouchat de son dixième enfant qui fut un filz, et ce en la cité de Besançon. Il fut babtisé au logis, à l'instance de ma femme, pour quelque faiblesse qu'il eut, et ce, par Messire Claude Bellabé, prestre, gouverneur de mon filz François. Le susd. dix settième estoit un jour de sambedi, et le vendredi suivant vint treizieme du mesme mois, l'enfant fut porté à l'Eglise parrochiale de Saint Mauris et y receu les cérémonies du batesme et le saint cresme, par Messire Jean Charnage, curé dud. Saint Mauris ; et fut nommé Jean en souvenance de fut mon père, aiant eu pour parrain noble Claude Antoine de Saint Mauris, escuier, Seigneur de Falletans et Malanges, advocat au Parlement de Dôle, filz de ma sœur Marie Chrestienne, et pour marraine Dam^le^ Anne Froissard, ma sœur, femme de M. de Mesmay. Et a esté porté sur les fonds babtismaux par Dam^le^ Claude Loüise de Mesmay, ma nièce. Il a receu le lait pre-

Digitized by Google

mièrement de Marie Galois, femme de Antoine Allemandet vigneron de Besançon, et depuis fut appelée pour nourrir led. Jean, Bonaventure Gauthier, femme de Claude Rouier de Champvans aussi vigneron, laquelle at nourri mon filz Simon. »

« J.-S. Froissard Broissia. »

1636.

« Le vint settième du mois de may de l'an mil six cent trente six, le Prince de Condé, Henry de Bourbon, au nom du Roy de France Loüys treizième, durant encores la neutralité traittée entre les deux coronnes d'Espagne et de France, meit le siège devant la ville de Dôle, et le continüat avec toute véhémance jusques au quinzième jour du mois d'aost suivant, qu'après avoir fait joüer une mine sous le bastion du vieil chasteau, il décampat. Le jour précédant estant arrivé au secours de lad.ville, le Duc Charles de Lorraine avec deux mil hommes des siens commandés par M. de Watteville, le sergent de bataille Lamboy avec des troupes Impériales, et le Marquis de Conflans de la maison de Watteville commis Mareschal de camp pour les troupes de Bourgongne, avec ce qu'il avoit levé pendant le siège, le tout faisant ensemble de douze à quinze mil hommes. Et sur la fin du mois d'octobre suivant, arrivat en ce paÿs le Comte Galasse général de l'armée Impériale, avec lad. armée, et s'estant entretenu six semaines à Champlite, Messire Jean Baptiste de la Baume, marquis de Saint Martin, capitaine de la garde des archers de S. A. R. l'Infant Cardinal, et colonel de cavalerie, général de l'artillerie du Roy en Allemagne, lui amenat une armée du Roy levée en Silésie, avec laquelle il entrat en France, s'approchat de Dijon, et les armées Françoise du Cardinal de la Valette, et Suédoise du Duc Bernard de Saxe Veymar s'opposant à lui, après avoir tenu quelques jours assiégé St Jean de Losne, où l'ennemi meit

Digitized by Google

secours par decea de la Saone, il se retirat en ce Comté, et après y avoir séjorné environ un mois, auprès de Jonvelle, par ordre exprès de Sa M^té^ Imp^le^, il s'en retornat en Allemagne, aiant laissé pour la défense de cette province environ cinq mil de ses gens, sous les ordres du Sieur de Mercy sergent de bataille, et du Sieur de Furnement, aiant la mesme qualité de sergent de bataille, lesquels furent mis sous les ordres du Duc de Lorraine, qui commandat les armées en cette province jusques à l'an 1639, au mois de janvier, qu'il s'en retirat. »

1640-1649.

Le quatorzième jour du moins de juillet de l'an mil six cent et quarante, mon fils François Froissard Broissia, surnommé le sieur de Montagna, s'est parti de Besançon pour Allemagne, accompagnant Monsieur le Gouverneur Daniel, député du Magistrat de lad. cité, pour se treuver à la diette qui s'ouvrirat à Ratisbonne le vingt sixième du mois courant.

« Jean Ignace Froissard de Broissia, mon second fils, fut pourveu d'une prébande en l'Eglise Métropolitaine de Besançon par le Pape Urbain huitième ; la lui aiant procuré, M. Pratz résidant pour sa M^té^ et ses provinces des Pays bas, en la cour de Rome. De laquelle il prit possession, à tittre de noble de quatre lignes, le neufvième jour du mois d'oust suivant, mil six cent quarante et un. Et ses lignes furent jurées par Révérend Sieur Messire Pierre de Cléron, abbé de Tulley et de Charlieu, Messire Antide de Grammont, Chevalier, Baron de Melisey, Messire Jean Francois de Vy, Chevalier, Seigneur de Contreglise, et Messire Jean Adriain de Salives, Chevalier, Sieur de Cerf, Autrey, Pusy, etc., lieutenant en la garnison du Roy en la cité de Besançon.

« L'onzième jour du mois d'aost mil six cent quarante

Digitized by Google

six, entre deux et trois heures du matin, Dame Bonaventure du Moulin, ma chère et bien aimée femme, at passé dez cette vie, en une meilleure, en sa maison de Dole, en la petite chambre sur la rue, près de la salle, après une maladie de fièvre continue de vint six jours, et de six jours de convalescence. Estant retombée, elle est morte au quinzième jour de sa recheute, après avoir donné sa bénediction à ses quatre enfans, savoir : au Chanoine de Broissia, à Pierre et Jean Froissard Broissia ses filz et à Bonaventure sa fille, présans, et en leur personne, à François Froissard Broissia, capitaine de cuirasses en l'armée du Roy en Catalogne, absant, et receu le saint sacremant d'extrême onction. Son corps fut porté en l'église des PP. Cordeliers de l'observance en la ville de Dole, et inhumé au charnier de la chapelle de saint Bonaventure, particulière en la maison des Sieurs de Broissia. Dieu en veuille loger l'ame en son saint Paradis. »

« J. S. Froissard Broissia. »

« Le second jour du mois de décembre précédent, l'office de Procureur général du Roy et Conseiller en son Parlemant de Dôle me fut conféré sur nomination dud. Parlemant ; dont je pris possession le douzième de janvier suivant, mil six cent quarante six, après en avoir presté le serment accoustumé ès mains de Messire Jean Boyvin, Chevalier, Seigneur de Perrecey, Présidant en icellui Parlement.

« Mon filz François, Sieur de Montagna, avoit esté foit capitaine de cent cuirasses au régimant du Sieur Chevalier de Butie par patante du Gouverneur de Milan, Don Juan de Velasco y de la Cucha, Comte de Siruela, Gouverneur du Duché de Milan ; et at mené sa compagnie en Espagne, en l'armée du Roy, en Catalogne, dèz le Duché de Milan, au mois de juillet 1647.

« Et les régimants de cuirasses Bourguignottes servant

Digitized by Google

le Roy en son armée d'Espagne, sous Messieurs les colonels Baron de Butie et Maistre Sieur d'Aresche, aiant esté reformés, et les compagnies estants faites libres, mon filz, le sieur de Montagna, estant sergent maior au régimant de Butie fut réformé, comme aussi le sieur de Montagu, Chevalier de Malte, frère du sieur Baron de Boutavant, qui estoit lieutenant colonel au régimant de Maistre, et M. de Prépavin sergent maior au mesme régimant de Maistre. Et s'en retornèrent les trois ensamble d'Espagne par la France, et arriva mon filz de Montagna, auprès de moi, en cette ville de Dôle, le dix-huitieme d'aost mil six cent quarante huit. »

« J. S. Foissard Broissia. »

1649.

« Le vendredi vingt sixième jour de novembre de l'an mil six cent quarante neuf, Révérand Sieur Messire Claude Froissard, mon frère unique, Prieur et Seigneur de Fay, Laval et Vaux sur Poligny, premier Conseiller ecclésiastique en la Cour de Parlement, Trésorier et Chanoine en lE'glise métropolitaine de Besançon, estant entré dès le vintième jour du mois d'octobre précédant en sa septante sixième année, tomba malade, et demeura alité, à raison d'une fièvre, laquelle lui dura jusques au mardi trentième jour dud. mois, que, et pendant sa maladie, ses forces débilitant, il décéda environ les cinq heures après midy, après avoir receu les saints sacremans de l'Eglise, et adiousté à son testamant un codicile par lequel il m'a légué l'usufruit de ses biens, et institué par son testamant, héritier universel, mon filz Jean Ignace Froissard, Trésorier et Chanoine en l'Eglise métropolitaine de Besançon, Prieur des prieurés de Fay, Vaux sur Poligny et Laval. Aiant tous mes enfans estés présens au décès de mond. frère, le corps duquel a esté mis en terre dans le charnier de notre chapelle de saint Bonaventure, en l'église des RR. PP. Cordeliers de l'observance de ceste ville de Dôle.

Digitized by Google

« Et au mois de janvier suivant 1650, comme mon frère estoit Distributeur de l'Université de ceste dite ville, Messieurs du collège d'icelle lui feirent faire des obsèques auxquelles assistèrent Messieurs du Parlemant, et en icelles fut prononcée une oraison funèbre en honneur et mémoire du défunt, par le Sieur Bonaventure Dagay, notre cousin, comme fils de Dam^le^ Froissard, et du Sieur professeur Dagay, icellui Sieur Bonaventure, Procureur général en lad. Université. »

Suit l'oraison funèbre écrite en latin.

. . . . . .

1650-1652.

« Le vint deuxième avril mil-six-cent-cinquante, mes filz le Prieur de Vaux, Pierre Froissard, Seigneur de Molemboz, et Jean Froissard, Seigneur de Bretenières, les deux derniers sous la conduite de messire Nicolas Maillier, prévost de l'Eglise collégiale de Champlite, suivis de Pierre Laurent de la Ponteroÿe en Alsace, en qualité d'homme de chambre du Prieur de Vaux, sortirent de la ville de Dôle pour aller à Rome, où led. Prieur de Vaux prit le degré de Docteur en théologie et l'ordre de Prêtrise, et célébra sa première messe, fut fait Protonotaire apostolique, et obtint en la cour de la Rote deux santances pour validité de sa provision de la dignité de Trésorier en l'Eglise métropolitaine de Besançon.

« Mon fils de Molemboz prit en la Sapience le degré de docteur ès drois, et depuis a esté fait Protonotaire apostolique, vice-chancelier en l'Université de Dôle et coadjuteur de la prévosté de l'église Saint Anatoile de Salins.

« Mon fils de Bretenières a estudié au collège romain, sous les PP. Jésuites, en humanité et en rhétorique, et à chacune des classes a esté éleu Prince de l'Académie, dont l'on fait l'élection par chaque demi an.

Digitized by Google

« Et retornèrent mesd. enfans à Dôle, de leur voïage d'Italie, le jour de Saint Alexis, dix settieme de juillet mil six cent cinquante deux. »

« J. S. Froissard Broissia. »

1651.

« Ma fille Bonaventure Froissard de Broissia fut mariée, en la ville de Dôle, le vingt sixième du mois de mars, mil-six-cent-cinquante et un, au Sieur Gérard de Rosieres, Seigneur de Sorans, Breurey, Theÿ, Avoüay et Guiseule, fils d'Adriain de Rosières, Seigneur des susd. lieux et de Dame Nicole de Lalemand, Dame de Montigny. »

1656.

« Mon fils François Froissard, Seigneur de Montagna, épousa le vingt-troisième de may mil-six-cent-cinquante six, Damoiselle Claude Caroline de Poligny, fille de Messire Philibert de Poligny, Chevalier, Seigneur de Velle, Noidans, Bucey, Peintre, lieutenant colonel du régiment de cuirasses de M. le baron de Scey, et de Dame Claude d'Oyselay.

« Duquel mariage nacquit le vintième de mars mil six cent cinquante sept, à sept heures et demie du matin, un fils masle qui a eu pour marraine lad. Dame Claude d'Oyselay son aïeule, et moi le Sieur de Broissia son aïeul pour parrain. Il fut nommé Jean, Claude, Joseph : Jean à cause du parrain, Claude pour la marraine et Joseph par dévotion, pour vœu fait pendant les travaux de la mère. Le batesme a esté foit en l'Eglise parrochiale Notre Dame de Dôle, par messire Charles Estevenon, vicaire en icelle, en présence de parens nombreux.

« La sage femme qui a servi la mère en ses travaux et couche, se nomme Marie Bardi femme de Guillaume Du-

Digitized by Google

rand, brodeur ; et la nourrice pour donner le lait à l'enfant, Jaques Guiet de Boujeon proche Chamole-en-montagne, fille de Guillaume Guiet et d'Aymée Dansart dud. lieu, vefve de fut Pierre Gabet de la Rixouse en la terre de St-Claude. »

1669-1691.

« Le quinze may, mil six cent soixante neuf, Messire Jean Froissard de Broissia, Sgr de Bretenières, fils de Messire Jean Froissard de Broissia et de Dame Bonaventure du Moulin, fut marié avec Demoiselle Françoise Théreze de Thon, fille de généreux Seigneur Jean Baptiste de Thon, Seigneur de Rantechaux, Adam-les-Vercey, Fontenelle, Valdahon en partie, etc., et de Dame Francoise Marguerite de Culz, par l'entremise d'illustre Seigneur, Messire Jean Ignace Froissard de Broissia, Seigneur de Chastenoy, Maizo Bellecin, Prieur de Vaux, Fay, Laval, chanoisne et grand Chantre en l'Insigne Chapitre métropolitain de Besançon, Abbé commandataire de l'abbaye Nostre Dame de Cherlieu son frère.

« Duquel mariage a pris naissance Jeanne, Bonaventure Froissard de Broissia, qui fut baptisée à Dôle, le neuf may de l'an mil six cent septante et un, par le Sieur Gillet vicaire, et a eu pour parrain Messire Jean Baptiste de Thon, son grand père maternel, et pour marraine Dame Bonaventure Froissard de Broissia, femme de généreux Seigneur Gerard de Rosières sa tante (1).

« Gabrielle, Françoise, Froissard de Broissia, qui a esté baptisée à Dôle, par le Sieur vicaire Gillet, le premier de mars de l'an mil six cent septante six, et a eu pour parrain messire Francois Froissard de Broissia son oncle, et pour

(1) On lit en marge : au 9 mai 1756 elle aurait eu 85 ans.
Morte le 25 février 1756 munie de tous ses sacrements.
Dieu lui fasse paix.
Inhumée à St Mauris à Besançon, le 26 du susdit mois.

Digitized by Google

marraine Dame Antoinette Francoise de Culz, Baronne de Pimorin, sa grande tante.

« Jean, Ignace, François Froissard de Broissia, baptisé à Besançon en l'Eglise de St Jean la paroisse ; madame sa mère aiant délivré heureusement de cet enfant, en la maison canoniale du Seigneur Abbé de Cherlieu, au chapitre, le dix sept novembre de l'an mil six cent octante. Et l'on a pri deux pauvres pour le tenir sur les fonds, scavoir : Jean Gabriel Pigeot de Luxeuil, estant parmy le nombre des orfelins entretenus par l'ausmosne du Sr Abbé de Cherlieu, duquel l'enfant porte le nom, et dlle Adriaine Fillot, pauvre vefve.

« Thérèze, Gabrielle, Pierrette, Bernardine Froissard de Broissia, qui fut baptisée à Besançon, en l'Eglise de St Mauris par le R. Père Frédéric Patornay, lors curé de lad. Eglise, le trente et un jeanvier mil six cent quatre vingt et trois, et a eu pour parrain le Sieur Pierre du Moulin et pour marraine Jeanne Bonaventure Froissard de Broissia, sa sœur.

« Tous lesquels enfans estant en vie, je prie le Seigneur de les combler de ses plus particulières bénédictions et surtout de la grâce finale, s'ils vivent et meurent comme je leur commande, deans la foy de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

« Faict à Besançon, le 9 septembre 1691. »

« J. Froissard de Broissia. »

1694.

« Le dix neuf may mil six cent nonante quatre, Messire Jean Ignace Froissard de Broissia, Abbé de Cherlieu, Prieur de Laval, Chanoine et grand Chantre en l'Eglise métropolitaine de Besancon, grand Camérier du pape Innocent XI, mourut en sa maison canoniale, au chapitre de Besançon, aiant receu touts les sacrements. Son corps fut inhumé le lendemain, jour d'Ascension Nostre Seigneur, en la chapelle

Digitized by Google

du fut sieur Capitain, en l'Eglise métropolitaine St Jean de Besançon, où Messire Jean Froissard de Broissia Maistre des requestes, son frère unique, à luy survivant, conduisait le deuil ; et le cœur du défunt fut transporté à Dôle et mis par dépost en la chapelle St Bonaventure en l'église des R. P. Cordeliers. »

« J. Froissard de Broissia. »

1698.

« Le vingt quatrième juin, de l'année mil six cent nonante huict, Damoiselle Francoise Gabrielle de Froissard Broissia fut mariée avec Messire Philibert, Francois de Belot Villette, capitaine de dragons pour le service du Roy, dans le régiment d'Escorail. Iceluy, fils du Seigneur Jaques Antoine de Belot d'Olans, et de feue Dame Philiberte Elisabeth de Centurier. »

« Le M. de Froissard Broissia. »

1701.

« Le 31 mars 1701, Dame Francoise Thérèze de Thon, femme de Messire Jean Marquis (1) de Froissard Broissia, Conseiller et Maistre des requestes au Parlement de Besançon, passa de ceste vie à une plus heureuse, environ unze heures et quart du soir, après avoir receu les sacrements de l'Eglise, et avoir donné sa bénédiction à ses enfans. Son corps a esté inhumé le lendemain dans la chapelle qui est du costé de l'Epitre de l'Eglise paroissiale de Saint Maurice.

« Dieu la mette en gloire. »

(1) Les lettres patentes du Marquisat en faveur de Jean Froissard de Broissia sont en date de décembre 1697 reg. à Besançon et à Dôle.

Digitized by Google

Digitized by Google

MATÉRIAUX POUR LA GÉOLOGIE DU JURA

DÉCOUVERTE

DU

GISEMENT A VÉGÉTAUX TERTIAIRES

DE GRUSSE (JURA)

PAR

Louis-Abel GIRARDOT
Professeur au Lycée de Lons-le-Saunier

ET

Marcel BUCHIN
Docteur en médecine à Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉCOUVERTE

DU

GISEMENT A VÉGÉTAUX TERTIAIRES

DE GRUSSE (JURA)

Depuis une trentaine d'années surtout, les dépôts tertiaires qui constituent le sol de la vaste plaine bressane ont été l'objet de recherches nombreuses. Notre regretté collègue Emile Benoit s'en est occupé fort activement autrefois pendant longtemps, ainsi que Dumortier, le frère Ogérien, Thiollières, etc. ; puis MM. Marcel Bertrand, Fontannes, Tardy, Tournouër en ont complété l'étude durant ces dernières années.

La partie septentrionale de la Bresse, comprise dans les feuilles de Lons-le-Saunier et de Besançon de la Carte géologique détaillée de la France, a été étudiée en dernier lieu, avec beaucoup de soin, par l'auteur de ces feuilles, M. l'Ingénieur des Mines Marcel Bertrand.

Dans les montagnes du département du Jura, les dépôts tertiaires n'ont été rencontrés que sur un très petit nombre de points. On en connaît seulement des lambeaux, près de Charbonny, de Foncine, de Fort-du-Plasne, et à la Ferté, près du lac de l'Abbaye du Grandvaux, qui appartiennent à la période miocène ; un autre, situé près de Châtelneuf, entre Bataillard et Narlay, pourrait être rapporté à la période oligocène, peut-être même à l'Éocène.

Digitized by Google

Mais aucun dépôt tertiaire n'a été signalé jusqu'à présent dans notre département, entre ces gisements du deuxième et du troisième gradin du Jura et la plaine bressane.

Nous avons eu l'avantage de découvrir, à quelques kilomètres à l'est de celle-ci, en pleine région montagneuse du vignoble, un gisement tertiaire de l'époque de l'Oligocène supérieur qui n'avait pas encore été indiqué. Ce dépôt, situé dans la profonde vallée de Grusse, presque au pied de la montagne de Saint-Laurent-la-Roche, doit à la présence de nombreuses empreintes végétales un intérêt très marqué (1).

Depuis longtemps, Bonjour (2) et Ogérien (3) ont observé le *conglomérat tertiaire* des environs de Vincelles, qui s'étend, sur le bord de la Bresse, le long de la voie ferrée, depuis la station de Sainte-Agnès jusque près de Vercia. Malheureusement, ses rapports avec les couches qui le supportent ne sont pas observables. M. Marcel Bertrand a indiqué ce conglomérat comme *pliocène* (4), ainsi que l'a fait déjà le frère Ogérien qui y avait recueilli, dit-il, dans les tranchées de la voie en construction, des ossements de *Mastodon arvernensis* et de *M. dissimilis*. De plus, M. Bertrand (5) a signalé comme *miocène* un calcaire lacustre qui accompagne ce conglomérat au bord du chemin allant de

(1) La découverte et les premières explorations de ce gisement ont été faites en commun par les deux auteurs de ce travail. M. le Docteur Buchin ayant été rappelé à Paris par ses occupations professionnelles, l'étude du gisement tertiaire et de ses environs a été continuée pendant plusieurs jours par L.-A. Girardot, à qui incombait surtout par suite la rédaction de cette note.

(2) *Géologie stratigraphique du Jura*, p. 41. — Bonjour indique « entre Paisia et Orbagna, des poudingues et cailloux impressionnés entre le Bajocien et les lignites. »

(3) *Histoire naturelle du Jura, Géologie*, t. I, p. 464.

(4) *Carte géologique détaillée, feuille de Lons-le-Saunier.*

(5) *Id.* — Voir aussi De Lapparent. *Traité de Géologie*, 2e éd., p. 1176.

Digitized by Google

la route nationale à Vincelles (petite carrière au bord O. du passage de ce chemin sous la voie ferrée). Ce calcaire lacustre n'a fourni jusqu'à présent que des Gastropodes indéterminables, qui y ont été rencontrés pour la première fois il y a 5 ans par l'un de nous (A. Girardot).

Lorsqu'à partir de ce gisement, on suit, dans la direction de Saint-Laurent-la-Roche, le chemin qui traverse le village de Vincelles, on s'avance dans une cluse assez profonde, où coule la rivière la Sonnette. Cette cluse coupe transversalement, de l'O. à l'E., les premiers chaînons du Jura, et se termine au village de Grusse, au pied de la montagne qui porte, à près de 300 m. au-dessus, les ruines du château de Saint-Laurent-la-Roche et le pittoresque village de ce nom.

Dans ce trajet, on traverse, au sud-est de Vincelles, une combe liaso-keupérienne, qui se dirige à peu près du N. au S. Le village de Grusse est situé lui-même dans une combe analogue. Une partie de ce village s'aligne au pied de la montagne de Saint-Laurent ; une autre partie, dite la *Citadelle*, est bâtie sur une sorte de promontoire qui s'avance du sud au nord dans le milieu de cette combe.

Arrivé à la Citadelle, si l'on regarde dans la direction du sud-ouest, on a devant soi le paysage esquissé dans la vue lithographique ci-jointe (1).

Au sud, l'horizon est limité par la montagne boisée dite Côte-Malessart (cote 574 de la carte de l'Etat-Major). A l'ouest, s'élève la montagne dite la Grande-Côte, qui sépare la combe de Vincelles de celle de Grusse, et se dirige à peu près du S. S.-E. au N. N.-O.

La partie méridionale du versant oriental de la Grande-Côte porte le nom de Côte-d'en-haut. Cette dénomination

(1) Cette esquisse du paysage où se trouve notre gisement a été dessinée par M. Louis Cloz, d'après une photographie que nous devons à l'extrême obligeance de M. Dossmann.

Digitized by Google

s'applique à toute la partie de ce versant figurée dans la vue, et s'étend plus au nord, à peu près jusqu'en face de la Citadelle. La Côte-d'en-haut est occupée principalement par des pâturages, au milieu desquels des terres cultivées dessinent des figures très irrégulières. De nombreux petits chemins de desserte la parcourent en divers sens. Dans le bas, se trouve une bande de prairies et de vignes.

Si, depuis la Citadelle, on suit le chemin de desserte qui se dirige vers le sud, puis s'incline vers l'ouest, on a devant soi, par-delà une certaine étendue de vignes, un monticule allongé, presque inculte, couvert en grande partie de pâturages arides ou de buissons, qui monte vers le S.-O. au pied de la Côte-d'en-haut : c'est la Petite-Côte, qui est représentée en entier dans la vue. Elle offre du côté occidental un petit abrupt, souvent caché par des buissons, mais où l'on aperçoit vers le milieu un ravinement sableux. Un filet d'eau descend le long de la limite entre la Grande-Côte et la Petite-Côte, dans le faible talweg qu'elles forment. Du côté oriental, l'abrupt est moins marqué. Une bande de vignes, en pente assez faible et reposant sur les Marnes irisées du Trias, lui succède de ce côté ; puis le terrain se relève à l'E., formant ainsi un second petit talweg où coule aussi un très mince ruisseau, qui vient se réunir au premier au-dessous de l'extrémité septentrionale de la Petite-Côte. Des vignes, reposant encore sur les Marnes irisées, limitent celle-ci de ce côté N., tandis que l'autre extrémité est brusquement coupée par des prairies.

La formation tertiaire qui fait l'objet de cette note se compose principalement de conglomérats plus ou moins grossiers, à cailloux impressionnés et cimentés plus ou moins fortement par une argile rougeâtre. Ils s'élèvent jusqu'à une hauteur assez grande contre la Côte-d'en-haut, sur laquelle ils s'appuient. Des argiles sableuses y sont intercalées. A la partie supérieure de ces conglomérats, se

Digitized by Google

trouvent des calcaires tuffacés qui renferment des empreintes de feuilles d'arbres, et dont les strates irrégulières, redressées presque verticalement, forment presque en entier la partie orientale de la Petite-Côte. Une faille met en contact la partie supérieure de cette formation avec les Marnes irisées qui supportent les vignes situées à l'E. de cette dernière.

Avant de donner plus de détails sur ce gisement tertiaire, il est nécessaire de préciser la nature des roches qui le supportent.

Composition géologique de la Grande-Côte.

Le versant occidental de cette montagne est formé, comme l'indique fort bien la Carte géologique, d'Infralias, de Lias et de Bajocien, que l'on observe facilement dans le petit chemin qui le gravit. Une bande de Bathonien inférieur, ou Fullers, marquée par des cultures, coupe la montagne à peu près du N.-O. au S.-E., de sorte que la partie supérieure et le versant oriental sont formés pour la plus grande part de Bathonien.

La partie de la Côte-d'en-haut figurée dans la vue ci-jointe montre sur divers points un calcaire dur, blanchâtre, à fines oolithes plus ou moins abondantes. Il appartient évidemment au Bathonien, comme l'indique la Carte géologique, et occupe fort probablement un niveau élevé dans cet étage. Les strates les plus élevées de ce calcaire qui affleurent sur ce point paraissent appartenir à la partie supérieure du massif calcaire désigné par M. Marcel Bertrand sous le nom de Bathonien moyen (1).

On observe la superposition du conglomérat tertiaire sur ce calcaire bathonien principalement au point **a** de la vue

(1) *Explication de la Carte géologique, feuille de Lons-le-Saunier.*

Digitized by Google

lithographique. Là, les strates bathoniennes ont la direction N. 39° O., et plongent vers l'E. sous un angle de 44°.

On peut aussi observer en **cd** cette superposition : ici le calcaire bathonien offre à peu près la direction N. 29° O., et plonge vers l'E. d'environ 55°.

Une longue faille principale, presque rectiligne, et dirigée en général du N. au S., peut être suivie depuis l'Etoile, au N. de Lons-le-Saunier, jusque dans la combe de Grusse, où elle se subdivise. Elle passe vers le pied de la Grande-Côte, et y détermine non-seulement la mise en contact du Bathonien avec les marnes bariolées du Trias (2), mais souvent des dénivellations bien plus marquées encore. C'est elle qui met en contact ces mêmes marnes avec la formation tertiaire de la Petite-Côte.

Plusieurs failles secondaires, dirigées à peu près du N. au S., coupent en outre la Grande-Côte sur une partie de sa longueur et paraissent s'y perdre. Elles semblent d'ailleurs se rattacher à la grande faille indiquée ci-dessus. Il en résulte diverses variations de la direction et de l'inclinaison des strates. Le plus ordinairement, leur direction varie de N. 21° O. à N. 44° O., et l'inclinaison de 36° à 50° du côté de l'est, c'est-à-dire toujours vers le vallon de Grusse.

Mais la plus importante de ces failles secondaires joue un rôle plus marqué. Elle détermine la présence d'une sorte de coin de Jurassique supérieur, enfoncé dans le versant oriental de la montagne, et formé de traces de Callovien, avec une assez longue bande d'Oxfordien, que surmontent, sur une certaine étendue, des calcaires oolithiques rauraciens et même un peu de Séquanien.

A l'O. de la Citadelle, on voit, en effet, les terres cultivées, qui s'élèvent jusqu'à mi-côte, se terminer brusquement vers le sud par une langue de vignes, située dans une petite dépression de la Côte-d'en-haut, et qui s'avance

(2) *Carte géologique, feuille de Lons-le-Saunier.*

Digitized by Google

dans les pâturages dont le sol est Bathonien. Bien au contraire de ce que l'on pourrait attendre, le sous-sol de cette vigne est de l'Oxfordien inférieur. Au bord O. de la vigne, se montre le calcaire bathonien, dont la surface est comme déchiquetée. Sa direction est ici N. 21° O., et son inclinaison de 41° E. Il porte encore quelques restes d'un placage de Marnes à Ammonites Renggeri, où nous avons recueilli des débris d'*Ammonites cordatus*, Sow. et d'*A. arduennensis*, d'Orb. ; mais à cet endroit les marnes ont été enlevées pour amender les terres. Un tas de marne, qui venait d'être retirée, pour le même usage, d'une fosse creusée au milieu de la vigne, nous a fourni de nombreux fossiles. Les uns appartiennent au niveau de l'Ammonites athleta qui forme la partie supérieure du Callovien ; ce sont particulièrement un grand nombre de *Belemnites latesulcatus*, d'Orb. — La plupart des fossiles indiquent la partie inférieure de l'Oxfordien à facies franc-comtois, c'est-à-dire l'assise de l'Ammonites Renggeri ; ce sont :

Sphenodus longidens, Ag., 1.
Poisson indét., 1.
Crustacé indét., 1.
Belemnites hastatus, Blainv., 2.
— *pressulus*, Quenst., 5.
Nautilus calloviensis, Opp., 1.
Aptychus latus, Park., 4.
Ammonites cordatus, Sow., 1.
— *Mariæ*, d'Orb., 3.
— *lunula*, Ziet., 5.
— *denticulatus*, Ziet., 3.
— *aff. suevicus*, Opp., 1.
— (*Perisphinctes*) sp.ind.3.
— *perarmatus*, Sow., 1.
Ammonites arduennensis, d'Orb., 4.
— *sp.*, 1.
Ammonites sp., 1.
Rostellaria Danielis, Th., 3.
— *sp.*, 1.
Gastropode indét., 1.
Nucula sp., 2.
Arca concinna, Phill., 3.
Avicula sp., 4.
Pecten sp., 1.
Terebratula dorsoplicata, Suess., 2.
Rhynchonella Thurmanni, Voltz, 1.
Serpula sp., 4.
— *sp.*, 1.
Astropecten sp. (= *Asterias jurensis*, Goldf.), 3.
Balanocrinus pentagonalis, Goldf, 3
Placopsilina rostrata, Quenst., 4.

En outre s'y trouvent quelques fossiles qui pourraient appartenir à des couches oxfordiennes un peu plus élevées ;

Pecten sp.
Cidaris sp. (radioles),

Digitized by Google

Cidaris sp. (plaques interambulacraires).
Rhabdocidaris sp. (id.).
Pentacrinus sp.

Un peu plus au nord, sur le bord oriental de la même bande de vignes, se montrent, dans une sorte de petite carrière récemment ouverte, des blocs de calcaire rougeâtre, qui renferment de nombreux fossiles calloviens du niveau de l'Ammonites anceps. On trouve ensuite, en avançant de 200 à 300 m. vers le N.-O., un massif de calcaire qui supporte des pâturages, ainsi que des terres cultivées. Ce massif est rauracien pour la plus grande part. Il repose sur des marno-calcaires et des marnes dures, blanchâtres, qui affleurent au bord supérieur des vignes et qui appartiennent évidemment à l'Oxfordien supérieur, bien que nous n'ayons encore pu y découvrir des fossiles déterminables. Les calcaires de ce massif sont grenus et souvent rougeâtres dans le bas, parfois criblés de débris fossiles où l'on ne reconnaît guère que *Cidaris Blumenbachi*, Münst.; 7 à 8 m. plus haut, ils passent à un calcaire à grosses oolithes irrégulières; puis vient un calcaire assez compact, qui est probablement déjà séquanien. L'inclinaison des bancs est variable, grâce à de petites cassures multiples, accompagnées de légères dislocations : parfois presque horizontaux, ils s'inclinent ordinairement vers l'ouest. Ces calcaires sont exploités dans plusieurs petites carrières assez rapprochées, où l'on arrive par le chemin qui part de la Citadelle en se dirigeant vers l'O. Dans les carrières supérieures, on voit des calcaires, aussi d'apparence rauracienne, qui plongent vers l'E. de 20 à 25° (1).

(1) Ces gisements de Jurassique supérieur ne sont pas indiqués dans notre vue lithographique. L'affleurement oxfordien par lequel ils commencent se trouve à mi-côte, à une centaine de mètres au N. de la limite septentrionale de cette vue, et les carrières dont il est question sont situées à peu près directement à l'O. de la Citadelle.

Digitized by Google

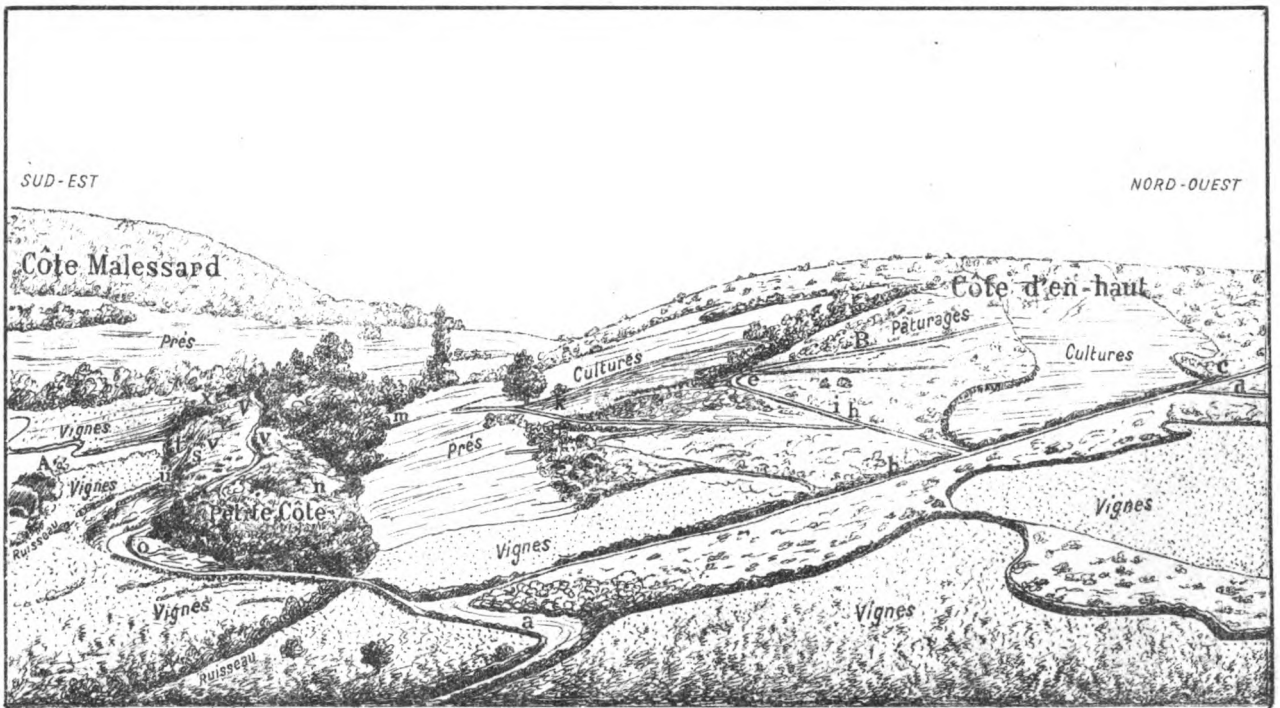

VUE DU GISEMENT TERTIAIRE DE GRUSSE

Digitized by Google

Digitized by Google

Les difficultés d'observation que présentent ces lambeaux de Jurassique supérieur, jointes à leur étendue restreinte et surtout leur faible largeur, en ont fait omettre l'indication dans l'excellente carte géologique que nous devons aux savantes et si consciencieuses recherches de M. Marcel Bertrand. Ces lambeaux pourraient être rattachés à celui qui est indiqué par cet auteur au N. du moulin de Grusse et dont ils représenteraient la continuation au S. de la cluse de la Sonnette.

La couleur rougeâtre et la texture grumeleuse de certaines couches de ces lambeaux, dont l'aspect offre parfois quelque analogie avec celui des sables et conglomérats tertiaires, est probablement la cause qui a empêché jusqu'à ce jour la distinction de ces derniers.

Premières observations sur le Tertiaire de Grusse.

Cette formation, évidemment fort irrégulière, n'est visible qu'en partie. Nous en donnons seulement à titre provisoire la coupe générale suivante, que représente d'ailleurs le profil joint à l'esquisse du paysage qu'elle occupe.

A partir du calcaire bathonien du point *e* sur lequel cette formation repose, en discordance d'environ 15 degrés, on observe de l'O. à l'E. :

1. — Conglomérat à pâte rougeâtre, souvent très grossier, passant par places à un calcaire sableux peu résistant, ou même à une argile sableuse. Visible sur environ 3 m.
2. — Interruption. Prairie laissant voir vers le haut, dans le lit du petit ruisseau, 1 à 2 m. d'argile, mélangée de sable siliceux en proportion variable. Environ 8 à 10 m.
3. — Couche argilo-calcaire, gréseuse, visible à l'E. du ruisseau sur le bord de la Petite-Côte. Elle forme très probablement la partie supérieure de l'argile gréseuse précédente. La partie inférieure est cachée. On l'observe sur environ 1 m.
4. — Massif sablo-argileux, passant par places à un conglomérat grossier. La base est visible dans le ravine-

Digitized by Google

ment du bord occidental de la Petite-Côte ; mais la partie supérieure est plus ou moins complétement cachée par la végétation. Soit à peu près 7 à 8 m.

5. — Conglomérat variable, généralement peu visible. Il renferme par places des amas de calcaire concrétionné en morceaux irréguliers, renfermant des empreintes de feuilles et des concrétions tubuleuses formées autour de portions de tiges. Environ 10 à 12 m.

6. — Calcaire blanchâtre, cristallin, dur, avec quelques empreintes végétales. Dans le haut, il passe à un calcaire finement grumeleux qui se désagrége lentement. Par places, vers le dessus, on observe un dépôt tuffacé, argilo-grumeleux, qui renferme de nombreuses concrétions tubuleuses, sans empreintes de feuilles. Environ 6 m.

Immédiatement à l'E. de ce calcaire, se trouvent les Marnes irisées contre lesquelles il bute par suite d'une faille.

La puissance de cette formation tertiaire serait donc approximativement de 35 à 40 m.

Pour visiter les principaux affleurements de ce dépôt, supposons que l'on arrive par le chemin qui part de la Citadelle dans la direction du sud, et suivons-en, vers le S.-O., la branche de droite. Après avoir descendu sur un parcours de 200 m., on franchit le petit ruisseau, puis on remonte un instant. On arrive alors près de l'extrémité de la Petite-Côte au point coté **a** dans la vue lithographique, et l'on voit le chemin se bifurquer pour envoyer à droite dans la Côte-d'en-haut, une branche qui se ramifie en divers sens, tandis que la branche de gauche suit le milieu de la Petite-Côte.

A ce moment, le chemin fait un petit détour pour éviter un escarpement de 3 m. environ, où l'on a ouvert assez récemment une sorte de carrière. Là, sur toute cette hauteur, on se trouve en présence d'un grossier conglomérat, formé de blocs arrondis de la grosseur du poing à celle de la tête et au-dessus, mélangés de nombreux cailloux ou grains moins volumineux, le tout soudé par un ciment rougeâtre peu résistant. La plupart de ces blocs et de ces

Digitized by Google

cailloux sont fortement impressionnés, c'est-à-dire présentent des stries de frottement très accusées et souvent des enfoncements plus ou moins marqués. Les grains sableux et les cailloux de très petite dimension ont le plus souvent assez bien conservé leurs angles et offrent rarement des impressions. — On reconnaît bien vite sur ce point un dépôt tertiaire analogue à celui de Vincelles.

En suivant, au-dessus du point **a**, le chemin de la Côte-d'en-haut et ses premières ramifications figurées dans la vue, on retrouve ce conglomérat sous un aspect très variable. Toujours, les blocs ou cailloux sont impressionnés et plus ou moins arrondis quand ils présentent d'assez fortes dimensions, tandis que les petits éléments restent ordinairement plus ou moins anguleux.

Vers le point **b**, sur le bord du chemin, les éléments sont beaucoup moins volumineux, et soudés en une roche assez résistante.

En **cd**, le conglomérat à gros éléments repose sur le Bathonien, comme il a été indiqué précédemment.

On observe la partie inférieure du conglomérat, avec de très gros éléments, sur le bord du chemin horizontal **d**, jusqu'à une centaine de mètres au nord de ce point. Certains blocs atteignent 60 à 80 centimètres dans leur plus grand diamètre.

Vers le point **e**, on voit le conglomérat, à éléments assez petits, qui repose sur le calcaire bathonien, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Les points **h** et **i** montrent un conglomérat sableux, formé d'éléments assez fins, plus ou moins anguleux, assez fortement soudés en bancs d'épaisseur et de direction irrégulières. En **h**, les bancs plongent vers l'E. sous une inclinaison d'environ 29°, et leur direction est sensiblement N. 8° E. Tout à côté, en **i**, l'inclinaison atteint 30° et la direction devient N. 9° O. Ces points sont les seuls où nous ayons rencontré dans la partie inférieure du dépôt ter-

Digitized by Google

tiaire des couches assez nettes pour qu'il soit possible d'en relever la direction et l'inclinaison.

Un peu au-dessous de ces points, les bords du même chemin montrent, par places, des parties à éléments de grosseur moyenne et d'autres qui passent à une argile sableuse.

On trouve d'ailleurs bien au-dessus du point **e**, et même jusque vers le dessus de la Côte-d'en-haut, quelques blocs épars, appartenant au conglomérat tertiaire.

La prairie du pied de cette même côte cache complétement la formation tertiaire sur une épaisseur approximative de 7 à 8 m. Le conglomérat grossier de la base se montre seulement en **k**. Mais au point **m**, le filet d'eau qui passe au pied de la côte entame, sur plus d'un mètre d'épaisseur, une argile jaunâtre ou rougeâtre, dure, plus ou moins fortement chargée de fin sable siliceux, avec quelques légères parcelles calcaires. Cette argile, qui se trouve intercalée dans le massif tertiaire, se prolonge probablement sur une étendue notable au-dessous de cette prairie. On voit d'ailleurs vers la base du ravinement occidental de la Petite-Côte une couche argilo-gréseuse qui paraît être la partie supérieure de cette argile.

Le bord occidental de la Petite-Côte montre, sur près de 80 m. de longueur, dans le voisinage du point **n**, une roche sablo-argileuse, jaunâtre ou rougeâtre, qui se ravine lentement et passe, par places, à un conglomérat formé d'éléments moyens, parsemés de blocs plus volumineux. Ce conglomérat, d'aspect variable, apparaît d'ailleurs, par places, dans le pâturage qui est au-dessus, et jusque vers le chemin du milieu de cette côte, parfois même au-delà, c'est-à-dire à l'E. de celui-ci. On le remarque bien au point **o**, sur la droite du chemin, tandis que le bord de gauche montre les Marnes irisées.

Au-dessus, dans les alentours du point **s**, la partie de la Petite-Côte située à l'E. du chemin est formée pour la plus

Digitized by Google

Les lettres sont les mêmes que dans la vue. Les chiffres indiquent les couches distinguées dans la coupe.

ÉCHELLE APPROXIMATIVE DES LONGUEURS ET DES HAUTEURS, 0,6 DE MILLIM. PAR MÈTRE.

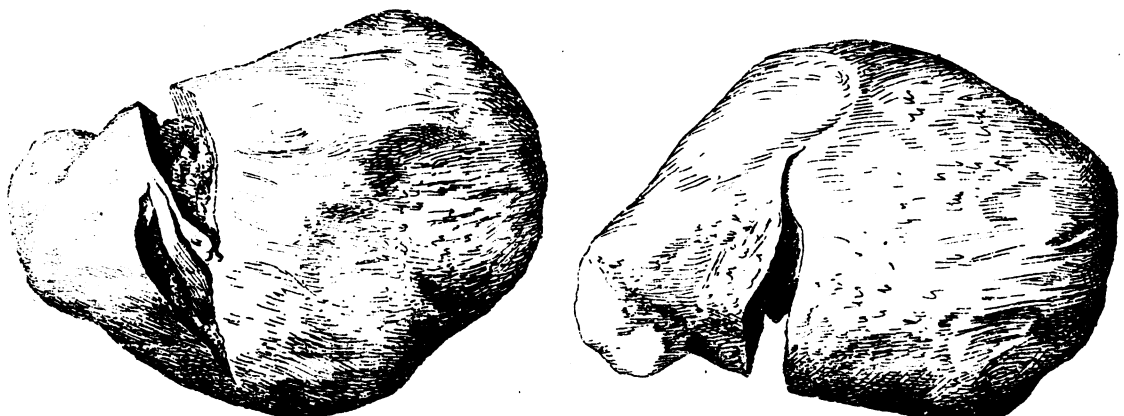

Caillou à cassures incomplètes du conglomérat de Grusse, vu sous deux faces opposées

Digitized by Google

Digitized by Google

grande part de calcaire cristallin, souvent concrétionné ou tuffacé, qui renferme les empreintes de feuilles dont il sera question plus loin. Il se retrouve aussi par places dans le conglomérat.

Enfin, dans le voisinage du point x, la Petite-Côte montre un massif de conglomérat à gros éléments, en contact, par suite d'une faille, avec les Marnes irisées qui supportent les vignes.

Nature des éléments du conglomérat. — Un premier examen des principaux éléments du conglomérat nous a fourni les indications suivantes.

Les plus gros blocs et cailloux sont généralement d'origine jurassique. On distingue surtout des calcaires coralligènes à Nérinées et Polypiers, qui proviennent du Rauracien ou des formations coralligènes des étages supérieurs, par exemple, des blocs de calcaire coralligène du Séquanien inférieur, avec *Polypiers, Hemicidaris intermedia,* Forbes, *Cidaris Blumenbachi*, Münst., *Anthedon Gresslyi,* Et., *Apiocrinus.* Des blocs nombreux sont en calcaire compact, blanchâtre, du Jurassique supérieur,et particulièrement du Portlandien. Des calcaires très finement cristallins et un peu translucides rappellent certains calcaires séquaniens, mais surtout des calcaires du Portlandien tout à fait supérieur. Assez souvent, on rencontre des blocs de calcaire grossièrement spathique, dont la cassure offre de larges facettes miroitantes et dont les plus gros éléments cristallins se montrent en saillie sur la surface érodée, comme autant de fortes têtes de clou arrondies et assez régulièrement disposées. Ils rappellent d'une manière assez exacte les calcaires grossièrement spathiques qui accompagnent parfois près de Châtelneuf les quartzites de la base du Purbeckien, et ceux qui forment entre Syam et les Planches-en-Montagne la couche tout à fait supérieure du Portlandien.

Digitized by Google

Des cailloux assez rares de calcaire noir, compact et dur, de petite dimension, souvent même très petits, rappellent fort bien certains cailloux noirs du Purbeckien inférieur, particulièrement des environs de Saint-Claude. Ils pourraient, toutefois, avoir une autre origine.

Les éléments d'origine crétacique sont fréquents et souvent assez volumineux. Ce sont principalement des calcaires jaunes et des calcaires chloriteux du Néocomien, sans doute aussi des calcaires jaunes de l'Urgonien, ainsi que de rares silex de la Craie. Ces derniers sont en général de petits fragments anguleux, notablement altérés le plus souvent.

De petits fragments roulés de concrétions stalagmitiques, d'aspect fibreux, ou de calcaire concrétionné analogue à celui de la partie supérieure, se trouvent déjà dans la partie inférieure du conglomérat. On y rencontre aussi, plus rarement, des morceaux roulés d'un conglomérat rougeâtre, d'aspect tertiaire, à pâte calcaire peu dure.

En outre de ces matériaux, on observe encore :

Des grumeaux irréguliers d'oxyde de fer, qui atteignent au plus la grosseur d'une noisette.

De rares cailloux, peu volumineux, d'un grès assez grossier, très dur, à ciment calcaire.

De petits grains arrondis d'un quartzite laiteux, compact, analogues à ceux que l'on observe dans les sables siliceux de l'Albien.

Rappelons enfin les nombreuses parcelles quartzeuses qui sont mélangées aux argiles visibles dans le lit du ruisseau, et qui donnent un fin sablon par la lévigation. Il s'y trouve aussi des grains du quartzite laiteux précédent.

Accidents que présentent les éléments du conglomérat. — Les fortes stries de frottement et les enfoncements ou pénétrations de la surface des cailloux impressionnés accusent les puissantes actions dynamiques qu'ils ont subies, lors des principaux phénomènes orogéniques de notre région qui sont postérieurs à cette formation.

Digitized by Google

En outre de ces accidents ordinaires, depuis longtemps reconnus dans d'autres localités, il n'est pas très rare de rencontrer à Grusse des cailloux affectés d'un accident plus remarquable. Ceux-ci ont été fracturés partiellement, de façon qu'ils présentent sur l'une des faces une cassure, écailleuse ou non, béante sur une largeur qui atteint parfois près d'un centimètre, et remplie de matériaux étrangers, sans que cette cassure traverse entièrement le caillou, ni qu'elle apparaisse aucunement sur la face opposée. Mais on remarque ordinairement sur cette dernière, dans la partie qui correspond à la fissure, un aplatissement ou un enfoncement qui annoncent une pression très énergique sur ce point : cette pression aurait donné aux parties voisines du calcaire, mais seulement sur une faible épaisseur, une certaine plasticité, de manière à empêcher la cassure de s'étendre jusqu'à cette face. — L'un des échantillons qui présentent ce singulier accident est figuré dans la planche qui accompagne cette note. Il est affecté d'une cassure multiple qui se montre beaucoup plus rarement.

Quelques cailloux sembleraient même avoir éprouvé une sorte d'étirement assez sensible.

Calcaire concrétionné. — Ce calcaire est très variable selon les points où on l'observe.

Dans le voisinage du point **s**, on trouve des bancs cristallins, blanchâtres, résistants, qui forment saillie dans le pâturage, sur quelques mètres de longueur. Ils renferment des empreintes de feuilles qui paraissent rares.

Sur le bord oriental de la Petite-Côte, en **t**, on voit un calcaire blanchâtre, finement grumeleux, peu dur, qui se désagrége lentement. Il plonge vers l'E. d'environ 60°, et présente à peu près la direction N. 23° E. Malgré des recherches attentives, nous n'y avons rencontré aucun fossile.

Plus bas, en **u**, on trouve un dépôt tuffacé irrégulier,

Digitized by Google

qui renferme un grand nombre de concrétions tubuleuses, droites, formées autour de portions de tiges, par la superposition de plusieurs couches calcaires de fibres rayonnantes ; leur diamètre atteint 2 à 3 centimètres et au-delà, tandis que le tube intérieur, ordinairement vide par suite de la disparition de la tige végétale ou du remplissage, n'a le plus souvent que 2 à 3 millimètres. Dans le voisinage, on a une sorte d'argile sablo-grumeleuse, où se trouvent encore de nombreuses concrétions analogues. Sur un point, au bord de la vigne, on observe un tout petit monticule de 1 m. de diamètre, formé, pour la plus grande part, de ces concrétions ; il sera probablement enlevé très prochainement par le creusage d'un fossé.

C'est la présence de ces bâtonnets stalagmitiques qui nous a portés à rechercher soigneusement dans le voisinage s'il n'y aurait point des empreintes de feuilles, et qui nous a conduits à la découverte de celles-ci.

Plus haut, en **v**, se montrent, par places, dans le pâturage, des blocs de calcaire concrétionné qui paraissent y former des entassements sans ordre, intercalés dans des sables et conglomérats, sur des points souvent inférieurs, dans la formation tertiaire, au calcaire cristallin du point **s**. On les rencontre plus fréquemment, à ce qu'il semble jusqu'à présent, dans la partie supérieure ou méridionale de la Petite-Côte. En cassant la plupart de ces blocs qui apparaissaient à la surface du pâturage dans la partie moyenne de cette côte, nous y avons récolté un certain nombre d'empreintes de feuilles. Elles abondent dans les blocs où se trouvent des concrétions tubuleuses, et sont alors ordinairement contournées ou ployées d'une façon très irrégulière autour de ces dernières, ce qui rend fort difficile l'extraction de feuilles entières.

Végétaux du calcaire concrétionné. Age de la formation tertiaire de Grusse. — Nous avons eu l'avantage

Digitized by Google

de soumettre les empreintes végétales de Grusse à Monsieur le Marquis de Saporta qui a bien voulu les examiner. Nous nous faisons un devoir de lui présenter à ce sujet nos plus vifs remercîments.

Le plus grand nombre de ces empreintes appartiennent à la famille des *Amentacées*. D'autres, assez fréquentes à ce qu'il semble, sont des *Laurinées*, parmi lesquelles se trouvent un *Sassafras* et un *cannelier*, le *Cinnamomum lanceolatum*. Cette dernière espèce, dont nous avons rencontré de bons exemplaires, est d'une détermination très certaine, et elle suffit, nous dit M. de Saporta, pour déterminer le niveau de ce gisement. Il appartient, ajoute-t-il, à l'horizon du *Miocène inférieur* ancien, c'est-à-dire à l'Oligocène supérieur (1), au même niveau que les calcaires concrétionnés de Brognon (Côte-d'Or), et que des tufs à végétaux rencontrés dans la Haute-Saône, par M. Paul Petitclerc de Vesoul.

Les conditions de formation des calcaires tuffacés à empreintes végétales de Grusse sont évidemment tout à fait analogues à celles des calcaires concrétionnés de Brognon. Ainsi que M. de Saporta l'a dit de ces derniers, « leur étude offre d'autant plus d'intérêt qu'il s'agit, non pas d'une formation marécageuse comme les lignites, mais d'une collection de plantes ayant servi d'entourage à des eaux limpides et jaillissantes. » — Ici encore, « les feuilles ont été moulées en grand nombre par la substance calcaire incrustante que les eaux aquitaniennes, probablement thermales, tenaient en dissolution » (2).

De même qu'à Brognon, l'exploration plus complète des calcaires concrétionnés de Grusse et la récolte d'une flo-

(1) Selon la division adoptée par M. de Lapparent dans la 2e édition de son *Traité de géologie*.

(2) Marquis de Saporta, *Le monde des plantes avant l'apparition de l'Homme*, p. 291.

Digitized by Google

rule aussi nombreuse que possible pourront fournir « un tableau abrégé et partiel, saisi au coin d'un bois, une échappée de paysage auquel ne manque aucun trait essentiel et qu'anime le fracas des eaux se précipitant en flots écumeux » (1).

Au sujet de ces calcaires, M. de Saporta a eu l'obligeance de nous dire : « Les tufs sont représentés dans l'Eocène très inférieur à Sézanne, — dans le Pliocène à Meximieux. Les vôtres, placés dans l'espace intermédiaire, comblent une lacune et peuvent fournir de précieux enseignements » (2).

En attendant que l'exploration plus complète des calcaires tuffacés de Grusse permette l'étude de leur florule (3), nous indiquerons les deux conséquences suivantes qui résultent de ces premières observations.

La superposition de cette formation tertiaire sur les calcaires bathoniens et la nature des éléments du conglomérat montrent quelle importance avait acquise déjà à l'époque oligocène l'érosion de certaines parties du Jura.

De plus, la discordance de stratification entre ces calcaires bathoniens et la base du conglomérat suffit à indiquer que, dès les premiers relèvements du Jura occidental, vers le commencement de l'époque tertiaire, la Grande-Côte de Grusse avait déjà pris, sur le bord occidental de la chaîne, une partie de son relief. Lorsque commença la formation de ce conglomérat, les strates bathoniennes de la

(1) Marquis de Saporta, loc. cit., p. 291-292.

(2) Lettre particulière à L.-A. Girardot.

(3) Dans la séance du 19 avril 1887, la Société d'Emulation du Jura a mis à la disposition de M. Abel Girardot un crédit pour l'exploitation des calcaires à végétaux de Grusse, afin de rechercher leur florule. M. Morel, maire de cette commune, ayant autorisé gracieusement les fouilles dans le pâturage de la Petite-Côte, elles ont été commencées et seront continuées dans le courant de l'été et des vacances prochaines. (Note ajoutée pendant l'impression).

Digitized by Google

Côte-d'en-haut plongeaient déjà d'environ 15° dans une direction analogue à celle qu'elles offrent aujourd'hui : la combe de Grusse était déjà esquissée en quelque sorte par une dépression qui occupait le même emplacement.

D'autres conséquences en découleront peut-être pour le classement de quelques portions des formations tertiaires du bassin bressan dans nos environs.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE ANECDOTIQUE

DE

L'ANCIEN THÉATRE

DE

LONS-LE-SAUNIER

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE ANECDOTIQUE

DE

L'ANCIEN THÉATRE

DE LONS-LE-SAUNIER

I

Il faut remonter jusqu'au 15 thermidor, an III de la République une et indivisible, pour découvrir un théâtre proprement dit à Lons-le-Saunier, car on ne saurait compter comme salle de spectacle l'ancien pavillon de la Chevalerie, dont l'appropriation, à l'origine, était incompatible à la scène.

Ce pavillon, construit en 1756, par les chevaliers de l'Arquebuse ne s'ouvrait guère que pour les fêtes et les *redoutes* qui passionnaient la jeunesse d'alors, plus friande d'un bal que d'une pièce de théâtre. Cependant, en 1777, les chevaliers de l'Arquebuse avaient essayé d'arranger ce pavillon en salle de spectacle, autant pour varier des plaisirs qui touchaient à la monotonie que pour doter la ville d'un théâtre. Mais tous leurs efforts furent inutiles ; le théâtre resta dans les limbes ; il ne put sortir de ce pavillon massif, ramassé sur un seul étage, où l'orchestre le plus rudimentaire aurait absorbé la moitié de la salle. Il

Digitized by Google

aurait fallu, pour aboutir, jeter la bâtisse à terre et construire à nouveau sur un plan déterminé ; les chevaliers reculèrent devant la dépense, car la ville ne les aidait guère, trouvant qu'on pouvait *bien jouer la comédie* dans ce pavillon qui valait au moins les granges où tant d'acteurs autrefois donnaient leurs représentations à la lueur d'une douzaine de chandelles en guise de lustre. C'était économiquement raisonné, mais le théâtre en valait pire ; les directeurs de troupes se faisaient tirer l'oreille pour envoyer leurs affiches.

Certainement, des comédiens de passage vinrent se buter à ce pavillon trapu qu'on n'avait pu transformer en théâtre ; la famine fait toujours composer. Toutefois, après deux ou trois essais lamentables, les pauvres artistes se gardaient bien de marquer Lons-le-Saunier sur leur itinéraire. En se rappelant la maigreur des recettes, l'insuffisance de la salle, les vents à demeure dans ce pavillon et les pommes cuites de quelques butors du canton, la caravane faisait un coude sur sa route, sitôt qu'elle avait touché le sol du Jura, et vingt-quatre heures après, le char de la Rancune et de mademoiselle de l'Etoile entrait triomphalement dans la ville de Dole, plus hospitalière à la gent comique que le futur chef-lieu du Jura.

Fort rares d'ailleurs avant 89, les représentations théâtrales subirent une éclipse complète à Lons-le-Saunier, pendant toute la tourmente révolutionnaire. Le cabotinage était ailleurs, et la pièce se jouait au club devant un public qui surveillait les tirades. Inutile de dire que les acteurs savaient leurs rôles.

Mais que le répertoire révolutionnaire s'épuise, le vrai théâtre sortira du chaos.

Par un arrêté en date du 15 thermidor an III, le représentant du peuple en mission dans le Jura, l'hystérique Saladin, puisqu'il faut l'appeler par son nom, fit cession à la ville de Lons-le-Saunier de la Chapelle de la Croix, située

Digitized by Google

dans le quartier de Balerne, pour l'établissement d'une salle de spectacle, destinée à remplacer, disait-il, l'insuffisant pavillon dont les burlesques coulisses avaient la propriété de mettre en fuite les cabotins les plus dépourvus de chemises. Irrévérencieux Saladin !

Le local était donc trouvé ; il n'y avait plus qu'à découpler les architectes.

Cette église ou chapelle de la Croix — les papiers de l'époque la désignent indifféremment sous les deux noms — avant de finir en théâtre, avait subi de singulières vicissitudes.

Elle fut d'abord polluée par le club, et quel club !

La société populaire de Lons-le-Saunier qui avait cantonné son patriotisme braillard, d'abord à l'auberge de la Pomme Rouge, ensuite à la chapelle des Reliques située sous les arcades de la rue du Commerce, trouvant ce dernier local trop étroit, mal approprié, du reste, pour ses séances orageuses, obtint de la municipalité la concession provisoire de l'église de la Croix, sur laquelle la nation venait de faire main-basse après avoir dissous les congréganistes qui occupaient les bâtiments annexes de la chapelle. Le bureau, les registres et les pipes, j'allais oublier les bidons toujours en vidange, furent transportés solennellement dans l'église par cinq ou six bons b... de patriotes en manches de chemise, connus pour n'avoir jamais pactisé avec les *hochets de la superstition*. On remplaça les *tabernacles des ridicules mystères* par le tableau des *Droits de l'homme* et la voûte de l'église, en guise de chants religieux, n'eut plus qu'à répercuter le sanglant refrain de la *Carmagnole* ; la fête des fous allait commencer.

Il se fit un fier tapage dans cette chapelle de la Croix, à différentes reprises ; toute l'écume de Lons-le-Saunier bouillonna sous sa voûte. Les malandrins de l'égout y organisèrent une farandole enragée qui prenait dans ses anneaux gluants des poltrons, des citoyens honnêtes, des ban-

Digitized by Google

queroutiers et des savetiers, des énergumènes, des ambitieux et des royalistes déguisés. Tout le monde tournait. René François Dumas, dit le Rouge, menait la danse, ayant pour orchestre le sellier Rigueur, un borgne sanguin, Hugues, prêtre défroqué, Berthet, relieur de livres, devenu juge de paix, et dix ou douze imbéciles dont les instruments jouaient admirablement faux... mais les oreilles se bronzaient. Heureusement que la voûte d'un édifice est le plus bel effort de l'architecture, sans quoi celle de l'église aurait coiffé les sans-culottes qui écorchaient autant le français que le sens commun. *Populi debacchantis populosa debacchatio!* comme dit Jehan Frollo dans *Notre Dame de Paris*.

Car les bourreliers parlaient d'abondance ; les taillandiers et les savetiers donnaient la réplique. Aux motions les plus falotes succédaient les dénonciations contre les ci-devant nobles, les prêtres ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, les Orléanistes de Lameth, les modérés qui ne demandaient qu'à vivre en paix avec tout le monde, et que la peur souvent faisait sortir de leur peau de mouton pour endosser celle du tigre. Il ne fallait pas donner prise aux orateurs qui expectoraient leurs cuirs, l'arrestation suivait le pataquès et les entorses à la langue.

Quelques citoyens courageux essayaient de protester, mais leurs paroles retombaient gelées au pied de la tribune ; la basse tonitruante du sellier Rigueur étouffait les protestations. Dans toute assemblée tumultueuse d'ailleurs, les forts poumons tyrannisent les voix de flûte ; une serinette ne peut lutter avec le bruit du canon. Or, à la société populaire de Lons-le-Saunier, les airs de flûte étaient aussi mal venus que les jabots plissés qui humiliaient les vertueuses carmagnoles. Point de phrases ! Cela sent l'ancien régime.

Aussi celui qui vociférait le mieux en dénonçant les

Digitized by Google

traîtres à jabots, pouvait se dire l'idole du moment, le Benjamin du populaire, le patriote immaculé, mais il ne fallait pas s'arrêter à mi-côte, car le ténor de la veille était remplacé, le lendemain, par un phraseur dont le chant avait plus d'énergie et vibrait selon le cœur des tricoteuses du quartier de Balerne, séduisantes femelles qui venaient faire la dinette dans l'enceinte de la Chapelle, réservée au public, en savourant l'éloquence du bourrelier Roch, ou les perfidies musquées de René-François Dumas. Le hourvari de la salle se continuait quelquefois dans la rue ; le dernier mot d'une séance n'étant pas toujours le dernier. C'est alors que les patriotes bon teint qui s'étaient disputé la tribune, trouvaient l'occasion de placer leurs discours en se gourmant avec une verve que les héros d'Homère auraient trouvé de leur goût. Malheureusement, les carmagnoles en pâtissaient.

Mais tout a une fin, surtout les farces, quand elles sont trop pimentées.

La chute de la Gironde qui comptait de nombreux partisans à Lons-le-Saunier, notamment dans la partie éclairée de la population, allait intervertir les rôles et changer la musique pour un moment.

En effet, aussitôt que la nouvelle de la proscription en masse des députés qu'on accusait de fédéralisme, tomba dans la ville déjà surexcitée par les fredaines qu'une bacchanale révolutionnaire peut entraîner, les partisans de la Gironde auxquels se mêlaient les royalistes, s'assemblèrent tumultueusement sur la place de la Liberté, en appelant à la rescousse le bataillon central où les Plumets rouges, c'est-à-dire la fine fleur de la réaction, se trouvaient en majorité. Le bal fut bientôt ouvert ; les ennemis de la République s'étaient comptés.

Dès lors, la violence fut à l'ordre du jour et la loi méconnue.

Une bande de Plumets rouges, recrutée malheureusement

Digitized by Google

de royalistes affolés, de conspirateurs équivoques et *passim* de drôles compromis, perdus d'honneur, n'ayant rien à perdre et tout à gagner dans le grabuge, jugea le moment favorable pour prendre sa revanche des avanies qu'elle avait essuyées depuis la chute du trône.

La bande s'en donna à cœur joie, et les sans-culottes, à leur tour, ne furent pas à la noce.

L'église de la Croix, c'est-à-dire le club de la société populaire, était naturellement l'objectif des Plumets rouges qui avaient à cœur d'enfumer, comme ils le disaient, les carmagnoles putoises dans leur propre terrier. Le 7 juin 1793, l'exécution eut lieu vers les neuf heures du soir, au moment où la séance montagnarde battait son plein.

Armés de sabres, de pistolets et de casse-têtes, les Plumets rouges envahirent la salle du club, bousculant le public des tribunes et proférant des menaces de mort contre tous les *Maratistes* de Lons-le-Saunier. Le président eut beau se couvrir et rappeler les Plumets *à la pudeur,* ceux-ci ne firent qu'en rire. Les pauvres sans-culottes furent houspillés sans pitié, traînés dans la rue ou jetés par les fenêtres, après avoir été souffletés et souillés de crachats sur tous les aspects du visage. La haine, une haine recuite se dégorgeait là en toute sécurité, avec ivresse et hurlements, car les bandits étaient les plus forts. La salle fut vidée en moins d'un quart d'heure ; il ne restait plus que des femmes et des enfants dans les couloirs.

Puis, comme il est bon de toujours s'entretenir la main, les aimables vainqueurs s'acharnèrent sur le bureau qui ne tarda pas à tomber en canelle ; on brûla les bancs pour chasser le mauvais air de la salle ; les registres de la société, les fameux registres furent lacérés jusqu'au dernier feuillet, et cinq ou six femmes de jacobins qui n'avaient pas eu la prudence de s'esquiver, subirent l'humiliation d'être copieusement fessées sous la jupe, aux applaudissements de la canaille, dont les amours politiques ont toujours viré comme le vent d'avril.

Digitized by Google

L'église de la Croix resta fermée jusqu'au jour où l'effrayante énergie de la Convention donna le dessus aux jacobins qui voulaient faire triompher les doctrines de la Montagne ; le vent tourna tout à coup contre le parti réactionnaire de Lons-le-Saunier, et les sans-culottes, sortis des prisons où on les avait empilés, tinrent la corde à leur tour ; les proscripteurs de la veille furent les proscrits du lendemain. Honnêtes gens ou sectaires compromis , citoyens inoffensifs ou Plumets rouges bataillards, tout ce qui ne jurait pas par Marat fut traqué comme des bêtes fauves. Les représailles s'attirent comme l'abîme appelle l'abîme.

Bernard de Saintes, surnommé Pioche de fer, ayant été nommé représentant du peuple en mission dans le Jura, fit réinstaller avec pompe la société populaire de Lons-le-Saunier dans la chapelle de la Croix, si bien saccagée par les Plumets rouges, trois mois auparavant. Les pipes, le bidon et des registres tout neufs, condiments du club, s'épanouirent de nouveau sur la table de chêne, vissée dans le sol, qui figurait le bureau. Une chaire à prêcher, prise à la paroisse, fut dressée en face de la table de chêne et servit de tribune ; puis, à l'aide de planches, les commissaires du club établirent une barricade qui séparait le bureau et la tribune de l'enceinte réservée au public, où se tassaient les loustics du terroir, les curieux, les aboyeuses du quartier de Balerne et les gamins, en rupture d'école, dont les poches étaient toujours pleines de cerises afin de pouvoir envoyer les noyaux à la figure des commères, quand le charivari succédait aux éructations patriotiques d'un vigneron sauté à l'eau-de-vie de blanquette ; les beaux jours du gâchis étaient revenus.

Hélas ! le neuf thermidor coupa court à cette allégresse de savetiers révolutionnaires ; le mardi gras de la canaille allait passer à l'état de souvenir.

Concordance bizarre ! le jour même où les vainqueurs

Digitized by Google

de thermidor apposaient les scellés sur la porte du fameux club des jacobins, la société populaire de Lons-le-Saunier était brutalement expulsée pour la seconde et dernière fois du local où tant d'orateurs pittoresques avaient malmené la langue et les citoyens qui mettaient le Christ au dessus de Marat ; la chapelle de la Croix se ferma provisoirement.

Je dis provisoirement, car cette église transformée en club subit une nouvelle humiliation bien faite pour navrer le cœur des dévotes. La chapelle de la Croix devint un magasin de charbon.

Après le club la halle, et ce n'était pas le dernier avatar de la pauvre chapelle.

Mais le magasin de charbon eut la durée des roses ; l'entrepreneur qui avait affermé le local, croyant convertir son charbon en diamant, vit ses espérances trompées et faillit toucher à la ruine ; il vendait à perte ses falourdes, quand il les vendait. Aussi s'empressa-t-il de rendre les clefs de ce bâtiment néfaste qui resta dès lors inoccupé jusqu'à l'arrivée du représentant Saladin à Lons-le-Saunier.

Le jour du théâtre était à la fin venu.

Le cinquième jour complémentaire de l'an III de la République française, les administrateurs du Directoire du Jura adressèrent aux officiers municipaux de Lons-le-Saunier une lettre qui visait le décret rendu par le représentant Saladin, au sujet de l'affectation donnée à la chapelle de la Croix. Cette lettre que j'ai copiée sur le registre des délibérations du Conseil municipal fut lue solennellement à l'ouverture de la séance par le maire et souleva des applaudissements qui devaient trouver un écho dans la ville de Lons-le-Saunier.

Je reproduis cette lettre à titre de document, parce qu'elle exprime, avec le pathos obligatoire de l'époque, des sentiments élevés quoique un peu cocasses et malheureusement en désaccord avec la mission du théâtre moderne qui moralise d'une singulière façon.

Digitized by Google

Voici la lettre des administrateurs du Directoire du Jura aux officiers municipaux de Lons-le-Saunier :

« Citoyens,

« Les représentants du peuple en mission dans le Jura, Besson et Saladin, ont cru devoir encourager dans votre commune l'établissement d'une salle de spectacle ; ils ont regardé le théâtre bien dirigé comme une partie essentielle de l'instruction publique, comme un moyen de susciter les passions nobles, d'inspirer l'amour de la patrie et de la vertu, le mépris et l'horreur du vil, d'épurer le langage en habituant l'oreille à l'harmonie, de lier davantage entre eux les citoyens en les rassemblant dans la même enceinte, et de leur offrir des plaisirs dont la moralité et la décence fussent sous la sauvegarde de l'honnêteté publique.

« Les bâtiments de la chapelle de la Croix vont recevoir une nouvelle affectation ; un théâtre sera construit à la place même de cette chapelle que la nation concède à la ville de Lons-le-Saunier sur la demande des représentants du peuple, Besson et Saladin, qui ont eu à cœur de doter notre cité d'une salle de spectacle.

« Salut et fraternité.

« *Les Administrateurs.* »

Rien de mieux jusqu'alors. L'emplacement était trouvé, mais cela ne suffisait pas ; il fallait construire le théâtre. Or, le budget de la ville manquait d'embonpoint. Les recettes ordinaires et extraordinaires ayant été absorbées par des travaux de voirie qui n'empêchaient pas certaines rues de ressembler à des cloaques, le Conseil municipal se voyait dans l'impuissance de voter une somme appréciable pour l'édification du théâtre que la population, pourtant, réclamait à grands cris.

Comment donc faire face aux dépenses nécessitées par

Digitized by Google

les travaux de charpente, les coulisses, les décors, tout l'aménagement, en un mot, d'une salle de spectacle ? Cela paraissait impossible, le pavé des rues ayant mangé la réserve de la Caisse municipale. Pauvre théâtre ! Allait-il rentrer dans le domaine des songes ?

Rassurez-vous. Si le budget faisait défaut, la bonne volonté ne manquait pas.

Construisons d'abord, nous verrons ensuite, dirent quelques boute-entrain pour qui les difficultés ne sont qu'un coup d'éperon ; l'argent ne vient pas, on s'en passera... l'essentiel est de mettre la main à la pâte.

Cet appel ne devait pas tomber dans le vide. Le jour même, vingt jeunes gens de Lons-le-Saunier offrirent leurs services à la Commission qui venait de s'organiser pour faire commencer les travaux. Le zèle ne connaissait plus d'obstacles.

En effet, ces jeunes gens, de famille bourgeoise pour la plupart, d'une éducation raffinée, et dont les mains blanches dénonçaient les loisirs, se firent spontanément porte-faix en transportant sur leurs épaules des matériaux de charpente qu'ils allaient prendre à l'Hôtel de Ville dans une salle occupée autrefois par la société populaire de Lons-le-Saunier. De rudes ouvriers, de vrais travailleurs ne plaignant pas leurs peines, habiles et rompus aux exercices de force, n'auraient pas attaqué le morceau avec autant d'entrain ; ces jeunes gens se riaient de la fatigue et chantaient sous le poids des solives qu'ils auraient à peine soulevées en toute autre circonstance, n'ayant pas le feu sacré qui décuple l'exaltation nerveuse. La besogne fondait sous leurs efforts.

Les encouragements leur venaient de toute part d'ailleurs. Tel qui ne pouvait acquitter sa prestation en nature se rachetait par une somme d'argent proportionnée à son état de fortune. On prenait de toute main. La volonté d'aboutir rendait ingénieux, et les jeunes gens ne reculaient

Digitized by Google

devant aucun *truc* pour faire ouvrir les bourses qui restent si volontiers fermées, malgré le courant d'enthousiasme : le but justifie les moyens.

D'après un usage immémorial à Lons-le-Saunier, les personnes, mariées de fraîche date, étaient tenues, dans le premier quartier de la lune de miel, d'offrir un bal agrémenté de rafraîchissements aux danseurs du crû. Personne n'esquivait la redevance ; elle était plus sacrée que l'impôt de la taille et de la capitation.

Or, il y eut beaucoup de mariages à Lons-le-Saunier pendant l'année 1795. Bonne aubaine ! car les constructeurs du théâtre s'avisèrent de détourner dans leur caisse l'argent des bals qui allaient s'ouvrir à l'occasion des différentes noces accomplies dans l'année et scrupuleusement enregistrées par ceux qui avaient intérêt à cette statistique. Voici le biais qu'on trouva :

Les nouveaux époux furent gracieusement invités à remplacer les frais du bal réglementaire par une contribution analogue devant tomber de tout son poids dans la caisse des commissaires du théâtre... à venir. Tant pis pour les jambes inquiètes ! la salle de spectacle doit passer avant le bal ; par conséquent point de murmures et la main à la poche.

Mais il est difficile de contenter tout le monde et les amateurs de contredanse. Quelques mariés à caractère pointu, voyant le bal enterré, voulurent se soustraire à la saignée qu'on prétendait faire à la sainte escarcelle. Mal leur en prit. Le mot d'ordre fut aussitôt donné. La nuit venue, prêts à dormir à leur aise, les époux récalcitrants sautaient à bas de leur lit, au vacarme affreux qui éclatait tout à coup dans la rue et sous la fenêtre même des victimes. La symphonie se composait de cloches, de chaudrons, de tam-tam et de ferrailles dont les notes déchirantes auraient réveillé Frédéric Barberousse dans sa montagne enchantée. Et la *romance* durait jusqu'à ce que les

Digitized by Google

malencontreux époux se fussent exécutés ; ce qui arrivait d'ordinaire au second couplet. Les commissaires du théâtre en riaient pour plus de dix écus.

Si cette ressource était précaire, elle permettait du moins de payer les ouvriers dont le concours était indispensable.

D'un autre côté, plus d'un artiste offrit gratuitement ses services pour l'aménagement de la scène ; le lustre, l'indispensable lustre (il a duré jusqu'au bord de l'année 1846) fut généreusement offert par un citoyen qui ne mit jamais le pied au théâtre sous prétexte de goutte aux deux orteils. Un certain Charbonnier, dont le talent était inférieur à la bonne volonté, brossa, sans vouloir de rétribution, une dizaine de décors qui suffirent, ma foi ! à toutes les représentations pendant plus de trente-cinq ans. Ce n'est qu'en 1830 qu'ils reçurent l'appoint d'un salon, d'une forêt des plus naïves où la flore des tropiques côtoyait celle de Norvège, et de deux pavillons de campagne à fenêtres branlantes qui menaçaient toujours de partir quand on levait la toile trop brusquement.

Bref, six mois après la lettre des administrateurs du Directoire, la salle du théâtre, salle modeste à coup sûr, d'un confortable douteux, mais pimpante comme une grisette au bal, s'ouvrit au public qui s'y précipita avec un entrain qu'on ne constate guère aujourd'hui, malgré les prétentions au monument, du nouveau théâtre.

Deux générations ont passé par cette petite salle de la rue de la Comédie, qui avait le charme d'une bonbonnière, si j'en crois mes souvenirs et le lyrisme des anciens que la mort a laissés debout, sans même attenter à leur mémoire, vrai magasin d'anecdotes théâtrales, dont la bonne moitié au moins est écartelée de gasconnades auxquelles ces burgraves finissent par croire eux-mêmes, à force de leur faire prendre l'air. Mais qu'importe un souvenir suspect dans le tas, si le reste est conforme à la vérité ! Et, de fait, il

Digitized by Google

était charmant ce petit théâtre avec son contrôle en vedette dans la rue, ses escaliers en tire-bouchons et ses coulisses de papier qui semblaient narguer l'incendie ; la salle était coite, chaude en hiver, fraîche en été, qualité superflue, puisque les acteurs n'arrivaient qu'en automne, et jamais on ne trouvait de traces de cervelas entre l'orchestre et le parterre. Chose rare ! si rare que j'ai de la peine à le croire, pendant plus de dix ans, les directeurs de troupes ambulantes palpèrent des recettes réelles ; quelques-uns même — ici, le scepticisme reprend ses droits — achetèrent de la rente, ni plus ni moins que des épiciers vendant à faux poids ou des chanteuses parfaitement entretenues.

Car, il faut le dire, à chaque saison théâtrale, les loges étaient passablement garnies, le parterre, où l'on se tenait debout, bondé jusqu'à l'orchestre, et les billets de faveur aussi rares que l'innocence des ingénues. Les mœurs ont singulièrement changé depuis cette Arcadie des Directeurs ; les cartes de faveur tombent aujourd'hui comme la pluie d'octobre, ce qui n'empêche pas les pauvres comédiens de jouer souvent devant les banquettes vides, malgré leur talent et l'attraction du programme.

II

Le théâtre enfin terminé, peinturluré, séché et flambant neuf, n'attendait plus que les acteurs pour ouvrir ses portes qui ont vu passer plus de cabotins pittoresques que d'artistes véritables, sans que le public débonnaire eut l'idée de sourciller devant les bouchons de carafe qu'on lui servait

Digitized by Google

en guise de perles. Le parterre traversait sa phase de naïveté.

Vers l'automne de 1796, la troupe dramatique et lyrique de Dijon, voulant utiliser sa morte saison, vint débuter sur le théâtre de Lons-le-Saunier dont elle avait les prémices. C'était à titre d'essai, car la ville de Lons-le-Saunier était, comme on le sait, teintée en noir sur la carte des directeurs de théâtres qui avaient peu ou prou expérimenté à leur dam l'incommode pavillon de la Chevalerie. La troupe craignait un four.

Mais quand la toile se leva sur une salle comble, le directeur poussa une tyrolienne de joie en regagnant les coulisses pour recommander un brio de première qualité à toute la bande comique, prête à manœuvrer sur un parquet tout neuf ; Lons-le-Saunier lui semblait être en ce moment la terre promise.

La représentation pourtant fut troublée au début par une algarade bouffonne que l'affiche ne laissait pas prévoir, et sur laquelle les spectateurs ne comptaient guère. L'intermède n'en fut pas moins goûté de tous ces fils de bonne mère qui trouvent bien plus de saveur dans un tapage splendidement organisé que dans la meilleure scène de comédie. Une casserole attachée à la queue d'un chien a bien d'autre attrait pour les dilettantes du grabuge que le Cid de Corneille. La voix d'or de la Malibran sera toujours fracassée par la casserole que ces gaillards-là idolâtrent à l'égal du cervelas et du vin frelaté. Il faut en prendre son parti.

Donc, ce jour-là, jour de liesse pour une population si longtemps sevrée de ce genre de divertissements, le spectacle se composait de la *Danse interrompue* comme lever de rideau, et de l'opéra comique, *Richard cœur de lion* par Sedaine et Grétry. Menu passable ! car la jolie musique de Grétry devait rendre indulgent le public pour les niaiseries anachroniques de Sedaine et sa façon cocasse d'accommoder l'histoire aux exigences de la scène. Aussi, du par-

Digitized by Google

terre au cintre on ne voyait que des figures épanouies dans l'attente d'un plaisir que chacun se forgeait suivant son imagination, quitte à en rabattre après le lever du rideau. Les loges bruissaient sous le frou-frou des toilettes fraîches et le claquement des éventails fermés et rouverts avec cette minauderie qui agace souvent les grincheux — Lons-le-Saunier ce soir-là, avait lâché ses plus jolies femmes — mais le parterre, bienveillant par exception, souriait au manège des dames ou ne haussait les épaules qu'à demi, réservant ses mots cruels pour une autre occasion, en bon prince qui sait aussi bien pardonner que sévir. L'orchestre, d'ailleurs, attaquait son ouverture.

La *Danse interrompue* avait passé sans encombre ; on avait ri et applaudi. On applaudissait encore, quand la toile se leva sur le premier acte de *Richard cœur de lion*. Le recueillement du public ne laissait rien à désirer.

Au moment où les acteurs qui remplissent le rôle de villageois, attaquent le chœur :

Chantons, chantons
Célébrons ce bon ménage
Retournons dans nos maisons,
Parce que c'est demain
Que le vieux Mathurin
Refait son mariage.
Nous danserons demain,
Nous boirons de bon vin... »

Un particulier à trogne enluminée, vêtu d'un habit veste, et orné de boucles d'oreilles larges comme des soucoupes, franchit la balustrade qui sépare le parterre de l'orchestre, et se campe délibérément, entre une contrebasse et une clarinette, à deux pieds de la rampe, en criblant de sourires de faune une actrice dont la voix aigrelette semblait l'émous-

Digitized by Google

tiller. Le pataud arrondissait même les bras comme s'il eût voulu prendre la taille de la chanteuse, malgré la distance.

Des cris d'indignation partant des stalles d'orchestre, et quelques chuts, presque aussitôt étouffés par la ritournelle des violons, ne déconcertent pas l'intrus quoiqu'il soit ballotté par la contrebasse et la clarinette qui le repoussent et se le rejettent l'un sur l'autre comme un volant de raquette. Les bourrades ne le font pas sourciller. Il sourit aux musiciens, aux acteurs, aux dames penchées sur le rebord des loges pour contempler sa mimique, et dodeline de la tête, au risque de se séparer de ses boucles d'oreilles, en accompagnant le chœur qui répète en final :

Oui, le fait est certain,
Nous danserons demain,
Nous boirons de bon vin... »

Mais, sur un geste menaçant du chef d'orchestre, souligné des imprécations de la clarinette et de la contrebasse, notre homme finit par se terrer vers la porte de dégagement de l'orchestre et ne souffle plus mot. Quand la seconde scène commence, personne ne songe à l'expulser.

Pour comprendre ce qui va suivre, il faut me permettre de vous présenter sommairement le burlesque personnage qui vient s'épater, avec la grâce d'un ours, dans le sanctuaire de la musique, n'ayant droit, par sa contremarque de quinze sous, qu'à une place de parterre.

Il se nommait Barnasson, ou plutôt Prêt-à-boire, car le sobriquet avait submergé le nom de famille, et, dans tout le quartier de Balerne où Barnasson était né, il n'y avait peut-être pas trois personnes qui fussent en état de gratter Barnasson sous Prêt-à-boire. Il s'en souciait comme d'un verre vide.

Digitized by Google

Il était vigneron de père en fils ; cela se voit encore dans quelques familles de la rue de l'Agriculture et de la rue de la Comédie où le bigot se transmet comme un dépôt à l'héritier, depuis l'annexion de la Franche-Comté à la France. Seulement, Barnasson rebinait à sa fantaisie, sans conviction, quand il n'avait rien de mieux à faire, quand le tonneau était vide, quand tout le monde était dans les vignes et qu'il éprouvait le besoin de s'étirer. Il faisait alors la besogne de quatre. Les ouvriers intermittents ont de ces accès de courage que les sachems de la vigne regardent comme un feu de paille. Barnasson était lézard par tempérament, ivrogne par goût, querelleur après boire et plus têtu que querelleur... au demeurant le meilleur fils du quartier de Balerne, quand il s'arrêtait au premier litre. Malheureusement, le second l'avait poussé, ce soir-là, au théâtre, et il n'était pas homme à consommer cinq actes, dont quatre de musique, sans gesticuler un peu. Ce signalement serait incomplet si je n'ajoutais que ledit Barnasson était marié depuis quinze jours avec la fille de Nicolas Camelin, un beau-père du même acabit, toujours disposé à vider son tonneau,

Pour quand viendra l'automne.

On avait oublié maître Barnasson dans son coin. Dormait-il ? La contrebasse et la clarinette le croyaient bien et dûment parti pour la région des rêves alcooliques et ne s'occupaient plus de lui. Mais, patatras ! l'acteur, chargé du rôle d'Antonio, avait à peine fini de chanter :

La danse n'est pas ce que j'aime,
Mais c'est la fille à Nicolas,
Lorsque je la tiens dans mes bras,

que Barnasson qui paraissait endormi pousse une excla-

Digitized by Google

mation de fureur, renverse la contrebasse avec son pupitre et s'élance vers le trou du souffleur en s'accrochant des mains à la rampe pour grimper sur la scène et gourmer, selon toute apparence, l'acteur qui préférait *la fille à Nicolas* à tous les jetés-battus du monde.

Un aérolithe tombant au milieu de la salle n'aurait pas causé plus de stupeur. Les galeries, le parterre, les stalles d'orchestre présentaient la même physionomie d'ahurissement ; tous les spectateurs étaient debout ; pas un cri ne jaillissait des sept ou huit cent poitrines distribuées dans la salle ; on eût dit que la paralysie collait, pour une seconde au moins, la langue à chaque gosier... Barnasson, seul, s'escrimait de la sienne avec une verve endiablée qui fit éclater brusquement la tempête, quand le premier émoi du public fut passé.

— Ah ! criait le drôle à l'acteur, en redoublant d'efforts pour escalader la rampe du théâtre... Ah ! polisson ! c'est la fille à Nicolas que tu voudrais presser dans tes bras... On te la servira aux petits pois, mon mignon, prends garde de la perdre... Voyez-vous ce Jean-fesse qui veut s'attaquer à ma femme... car c'est ma femme, ma fem... entends-tu ? depuis trois semaines... Pas vrai ? vous autres, ajouta-t-il, en se retournant vers le parterre qui, d'abord incertain, parce qu'il ne comprenait pas ce burlesque quiproquo tombant comme un coup de tonnerre dans le jeu des acteurs, se souleva, quand il eut compris, à la façon d'une vague monstrueuse et fit éclater sa joie par des trépignements et des apostrophes capables de faire crouler un théâtre tout neuf, si on laissait la parole à deux cents gaillards bien plus portés à goûter une frasque qu'une cavatine. Des cris d'animaux, des onomatopées inconnues au Dictionnaire de Nodier, ponctués par des gestes de singes ou de Caraïbes, écartelaient les applaudissements ironiques qui encourageaient Barnasson dans sa grotesque voltige au chaperon de la rampe.

Digitized by Google

— Bravo ! Prêt-à-boire, mugissait l'un, en feignant d'aller le rejoindre... Encore un coup de collier, et tu décroches la timbale... Vas-y de bon cœur.

— Passe par les coulisses, vieux soiffard ! disait un autre.

— Ne te laisse pas prendre ta femme...

— Prends la taille de madame Mathurin...

— Non... celle de la blonde Colette...

— La fille de Nicolas Camelin ne le saura pas. Hé ! il manque de souffle...

Et cent autres calembredaines qui crépitaient aux quatre coins du parterre comme des pétards sous des souliers d'auvergnat.

Mais cela ne pouvait durer. La garde allait entrer en scène, avertie par les clameurs qui partaient des loges et des secondes galeries, peu sympathiques à cet intermède bouffon. Et la garde ne badine pas. D'un autre côté, les spectateurs du parterre, heureux d'avoir ri pour plus de quinze sous, rengainaient leurs fusées, faisaient volte-face et même se joignaient aux bourgeois grincheux qui réclamaient la police de toute la force de leurs poumons. Il y avait saute de vent ; Barnasson était lâché par les amis de la joie.

Le pauvre diable se débattait en ce moment sous les gourmades indignes que la contrebasse, la clarinette et deux ou trois autres musiciens faisaient pleuvoir sur son dos avec une noble émulation ; ces musiciens irrités avaient l'air de battre en grange. Il n'est pas jusqu'au souffleur qui ne se fît un devoir de molester la tignasse et les boucles d'oreille de l'héroïque Prêt-à-boire, dont la tête affleurant la rampe grimaçait piteusement toutes les fois qu'une torsion nouvelle de la tignasse ramenait violemment la peau de son front en arrière.

Ainsi tiraillé par le souffleur et les musiciens qui se cramponnaient à son torse pour lui faire bonne mesure, l'infortuné Barnasson, moulu de coups, ruisselant de sueur

Digitized by Google

et presque congestionné, fit la planche après avoir poussé un cri d'angoisse qui calma le souffleur. Ses bourreaux le laissèrent couler sur jambes. Il se serait affaissé sans les nouvelles bourrades qu'on lui administra en guise de bouquet, tant la race des musiciens, comme celle des poètes et l'on me permettra d'ajouter celle des femmes, a de peine à pardonner. La pitié à laquelle Barnasson pouvait prétendre ne put sortir de la coulisse ; le ridicule s'y opposait.

Au commencement de sa lutte avec les musiciens, le malencontreux ivrogne perdit un pan de son habit veste, qui resta dans les mains de la contrebasse acharnée après lui. Presque aussitôt, le second pan désertait sa ceinture, de sorte que l'habit hybride passa définitivement à l'état de veste ou plutôt de gilet dentelé.

Un rire formidable, comme le peuple en gaieté sait le cadencer, salua cette transformation d'un habit en veste. Jamais pareille fête. Tout le monde se tordait ; on eût dit un vaste cabanon de fous lâchés par leurs gardiens. Les loges s'esclaffaient comme le parterre ; le poulaillier hurlait ; l'orchestre entier gambadait entre les pupitres ; les pompiers eux-mêmes se fendaient la bouche dans un rire aussi vaste qu'un four banal. La toile du théâtre se baissa par ordre du régisseur qui comprit que l'intérêt pour le moment n'était plus sur la scène.

C'est que Barnasson, vu de dos, aurait fait pouffer un condamné en route pour le supplice. Son habit bleu-barbeau, tournant par l'amputation à la veste de zouave ; ses boucles d'oreilles désordonnées ; son cou maroquiné par la bise et la canicule, lui donnaient l'air d'une vieille odalisque mise au rancart, et, quand il montra sa face de mascaron effaré au public, le trépignement ne connut plus de bornes ; la salle entière battit des mains, le parterre eut des convulsions.

Mais la comédie touchait à sa fin.

Deux robustes agents, précédés du commissaire de po-

Digitized by Google

lice, venaient de se frayer un passage à travers l'orchestre. Barnasson sentit tomber sur ses épaules, comme un double grappin d'abordage, la poigne des agents que le commissaire n'avait pas besoin d'exciter pour faire leur besogne en conscience. Malgré ses ruades et ses protestations coupées de hoquets, le gendre de Nicolas Camelin fut traîné brutalement à cette jolie chambre de sûreté qu'on appelle le violon, où il passa la nuit à rêver tantôt au déchet qu'avait subi son habit bleu barbeau, tantôt à sa femme, la fille à Nicolas, dont il ne pouvait s'expliquer les accointances avec un cabotin de passage.

Aussitôt que le brouhaha fut apaisé, le régisseur du théâtre donna l'ordre de relever le rideau, et le charmant opéra de Grétry, légèrement froissé aux premières scènes, grâce à l'épatement d'un lourdaud entre deux vins, fila, ariettes déployées, jusqu'au port du dénouement, sous une salve de bravos qui indemnisèrent largement les acteurs un moment interloqués par une alerte baroque, mais rassurés désormais sur le succès de leur campagne.

L'équipée de Barnasson ne s'oublia pas pour autant ; le récit en courut par toute la ville, friande comme aujourd'hui de ces esclandres burlesques qui sont la joie des badauds ; on s'en amusa pendant un quart de saison ; puis l'histoire de *la fille à Nicolas* tourna à la légende, et naturellement se chargea de détails apocryphes, d'inventions mensongères, de fictions ridicules, dignes de la complainte, qui noyèrent l'histoire réelle, en passant d'une génération à l'autre.

Quant à la version que je donne, on peut la tenir pour fidèle ; elle vient de mon père qui, très jeune, assistant à cette représentation, m'en a retracé la vraie physionomie d'après ses souvenirs. L'exploit de Barnasson devait faire incise dans la mémoire d'un jeune homme de dix-huit ans.

De 1796 à 1804, le théâtre de Lons-le-Saunier ne chôma guère. Il y avait dans la population comme une fringale de

Digitized by Google

spectacle ; on n'était pas encore blasé, et le public courait au théâtre plus volontiers qu'aux églises qui, d'ailleurs, n'étaient pas grandes ouvertes. Mais, sous l'Empire, les représentations furent plus rares. Cela se comprend. Il se jouait, à cette époque, un drame militaire qui tenait l'attention en éveil, bien autrement que les catastrophes d'une tragédie et l'intrigue d'un mélodrame. La pièce réelle enfonçait la pièce imaginaire dont les tirades pâlissaient sous les bulletins de la grande armée ; les fictions de la rampe n'étaient plus que des amusettes à côté de ces tragédies où cent mille acteurs, sachant parfaitement leurs rôles, couraient à la mort avec un entrain qu'ils n'auraient pas trouvé pour s'embrasser en frères. Les champs de bataille d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagramm et de Friedland, voilà le vrai théâtre à cette époque, et quoique la pièce fut constamment la même, elle ne lassait jamais le peuple qui a toujours préféré le cirque aux rafraîchissantes émotions d'une fable dialoguée par un écrivain de talent.

De 1805 à la chute de l'Empire, ce fut une morte saison pour les artistes dramatiques, du moins à Lons-le-Saunier, si j'en crois l'unique journal du département, une feuille d'affiches, qui constate avec tristesse l'absence d'acteurs au chef-lieu et surtout l'indifférence du public, quand, *une fois tous les deux ans, quelque troupe de passage, espérant conjurer le guignon, vient déballer, rue de la Comédie, ses costumes de prince, ses pourpoints de jeune premier et ses toilettes légèrement fanées d'amoureuse.* Comme on le voit, la raillerie perce sous le regret du journaliste ; cela sent le renard gascon, on devine que, tout fanés qu'ils sont les oripeaux de l'actrice rappellent un peu les raisins de la fable, et que l'écrivain gémit d'avoir à passer ses soirées au coin du feu, lorsqu'il serait si bien dans une stalle d'orchestre à lorgner l'égrillarde soubrette ou les bas rouges à coins verts de la jeune première.

Toutefois, vers la fin de l'Empire, l'opéra, par exception,

Digitized by Google

l'opéra-comique surtout, semblèrent s'acclimater au théâtre de Lons-le-Saunier. Je relève dans le même journal le nom des pièces qui furent jouées sur cette scène quelques années avant le retour des Bourbons. En 1811 et 1812, la troupe Belval représenta successivement, dans sa tournée d'automne, la *Vestale,* musique de Spontini, *Aline, reine de Golconde* (Berton), les *Rendez-vous bourgeois*, les *Visitandines* (Devienne), *Gulistan* (Dalayrac), le *Calife de Bagdad, Cendrillon* (Nicolo) et *Jean de Paris* (Boëldieu).

Il y eut des reprises pour la plupart de ces pièces.

Malgré la pauvreté des décors et l'insuffisance de l'orchestre, l'opéra faisait florès à Lons-le-Saunier, la ville pourtant la moins grippée de passion musicale. Les loges étaient retenues d'avance, et on se bousculait devant le contrôle aussitôt que la cloche du théâtre appelait les fidèles au temple de la rue de la Comédie pour y savourer les gargouillades de mademoiselle Trois étoiles ou la basse d'un Saint-Firmin quelconque. Le parterre avait si bien retrouvé son enthousiasme de 1796 que le directeur de la troupe put quitter le chef-lieu du Jura, sans laisser en gage les accessoires de théâtre combinés avec les robes de la jeune première. Mais les vaches maigres montraient déjà leurs cornes au détour de l'année 1813.

On avait abusé de l'opéra. L'indigestion musicale, la pire des indigestions, calfeutrait les amateurs de roulades dans leurs logis fermés, à l'abri des coups de gosier, mais pas toujours des épinettes voisines, qu'il est impossible d'esquiver tant qu'il y aura des femmes de fonctionnaires qui ont presque toujours un piano dans leur corbeille de noce. Il fallait un autre régime pour le public débilité par *Gulistan,* la *Vestale* et les *Visitandines* ; le pain de gruau avait fait son temps, l'estomac ne voulait plus de sucreries. L'opéra tomba d'anémie et eut pour succédané le terrible mélodrame.

Une autre troupe vint s'abattre sur Lons-le-Saunier, por-

Digitized by Google

tant dans ses bagages : *Robert, chef de brigands,* par Lamartelière, une pièce corsée d'horreurs, dont le succès, en son temps, attestait que nos pères adoraient ces grosses charpentes qui feraient sourire les beaux fils d'aujourd'hui ; puis le *Déserteur* et la *Brouette du Vinaigrier*, suivis, coup sur coup, du *Calas* de Chenier et de *l'Abbé de l'Epée* par le vertueux Bouilly. Ce n'était plus du pain de gruau.

Mais hélas ! le public avait désappris la route du théâtre ; il était à peine en convalescence, et son état exigeait des soins, avant de l'exposer aux vents coulis de la salle qui emportèrent, comme une feuille sèche, le mélodrame d'alors, malgré sa pesanteur proverbiale.

III.

Le théâtre fut encore à peu près désert, pendant les premières années de la Restauration. Le journal que j'ai cité reprend ses doléances et accuse le *marasme dans lequel est tombé l'art scénique,* au lieu de chercher les causes qui provoquaient l'indifférence publique à l'encontre des comédiens et de leur répertoire. Signaler ces causes n'était guère prudent, même pour une feuille d'affiches ; aussi le rédacteur battait les buissons à côté, sachant que l'autorité ne se gênait guère avec un brevet d'imprimeur.

L'occupation étrangère, les actes oppressifs d'un gouvernement à peine installé, la famine de 1817 qui dura jusqu'au départ des douze cent mille ennemis qui pressu-

Digitized by Google

raient la France, les dénonciations et le bigotisme réunis, n'étaient pas faits pour encourager les représentations théâtrales ; la salle de la rue de la Comédie restait à peu près fermée. A peine se rouvrait-elle, à l'évacuation du territoire, que les missionnaires, lâchés par le pieux Forbin-Janson à travers les départements, s'empressèrent d'en condamner la porte au profit de leurs sermons. C'était tomber de fièvre en chaud mal, et les directeurs de troupes allaient embourser l'excommunication en guise de recettes. Mais ces foudres étaient superflues.

Les Révérends PP. pouvaient se passer de l'excommunication, puisqu'ils tenaient l'oreille des femmes par le confessionnal. Ils ne devaient guère redouter l'ergot du diable sur les maris, ayant pour exorciser le tentateur, outre les paroles onctueuses en forme de conseils parénétiques, une réserve inépuisable de sermons qui agissaient comme moxas sur l'imagination déjà troublée de leurs ouailles. On s'en ressentait à la maison. Aussi les maris se gardaient bien d'entraver l'exercice d'une piété aussi fervente qu'incompatible avec un divertissement profane. Subissant eux-mêmes le contre-coup, ils restaient sourds aux tentations d'une affiche de théâtre, et, comme piété oblige, ces maris, devenus réfractaires aux amorces du démon, accompagnaient souvent leurs femmes aux conférences que les missionnaires organisaient avec une mise en scène, digne de l'*impresario* le plus habile.

De sorte que le directeur d'une troupe dramatique se gardait bien de lutter avec les Révérends qui étaient, sous beaucoup de points, des acteurs consommés. A peine débarqué à Lons-le-Saunier, voyant la foule se précipiter aux églises, notre homme reprenait le coche sur lequel s'empilait la troupe, sans même avoir défait ses malles.

Dix mois entiers de l'année 1823, les missionnaires tinrent la corde. Un jésuite, le P. Guyon, prédicateur violent et emphatique, courbait son public, j'allais dire son

Digitized by Google

parterre, sous le despotisme de ses rudes poumons. Quand sa figure inspirée émergeait de la chaire, et qu'aux notes basses du début succédait la cavatine fougueuse de l'apôtre exterminateur, toutes les femmes baissaient la tête, sanglotant aux tirades éloquentes de ce déclamateur parfait qui savait amalgamer, dans la plus exacte mesure, les flammes de la géhenne avec les extases paradisiaques. Quelques hommes sortaient de là brisés. Des femmes éperdues se pressaient à la porte de l'église pour toucher la robe du prédicateur, ou s'agenouiller sur son passage.

Ni opéra, ni drame, ne pouvaient donc avoir de saveur pour une population avide de cette parole de flamme qui la retournait, tantôt par la terreur, la plus puissante des attractions, tantôt par l'enivrante description d'une félicité sans bornes, qui est le partage des élus de Dieu.

C'est pourquoi le théâtre de Lons-le-Saunier restait vide ; l'homme de Dieu n'avait même pas la peine d'en défendre l'entrée.

Ce fut seulement au détour de l'année 1830 que la bourgeoisie de Lons-le-Saunier, comme si elle sortait d'un long carême, se rua vers le guichet du théâtre, avec une furie comparable au dévot enthousiasme dont elle avait été griffée au passage des missionnaires. La salle de la rue de la Comédie fut prise d'assaut deux fois par semaine, et si les loges n'avaient pas été retenues à l'avance, plus d'une grande dame aurait croqué le marmot sous l'auvent du contrôle, à moins de risquer sa dignité aux troisièmes galeries, entre une grisette pelant des oranges et un garçon pâtissier très succinctement vêtu. On prenait à peine le temps de dîner afin d'avoir une bonne place. L'âge d'or semblait renaître pour les directeurs de troupes qui avaient secoué, depuis longtemps, la poussière de leurs bottes usées sur la barrière d'octroi de Lons-le-Saunier ; ils encaissaient à cette heure des recettes réelles, des bravos par surcroît, des lettres d'amour pas signées, et tutoyaient

Digitized by Google

les plus beaux gilets de la ville. Ah ! quel plaisir d'être directeur ! Ah ! quel plaisir ! Ah !!

Il faut dire aussi que le répertoire ne manquait pas de variété. Les comédiens étaient nombreux ; ils jouèrent successivement dans l'automne de 1829 : *Les deux Philibert* de Picard ; le *Sourd ou l'Auberge pleine* de Desforges ; *Michel et Christine ;* les *Pages du duc de Vendôme* ; M. *Vautour ;* l'*Ours* et *le Pacha ;* les *Filles à marier* et dix autres pièces qu'il serait fastidieux d'énumérer. On donnait du Scribe tous les huit jours, sans lasser le bon public qui s'était engoué, je ne sais trop pourquoi, de ce maitre *arrangeur*. La jubilation était telle chez les acteurs qu'ils abandonnèrent une gargote de fondation pour prendre leurs lippées à un hôtel de second ordre.

La révolution de juillet entretint cette fièvre théâtrale, en ajoutant la politique aux intrigues courantes du mélodrame. Le théâtre devint presque une tribune, tribune malsaine, où des tirades sociales risquaient d'enflammer les passions que le pavé de juillet avait déjà surexcitées. La religion, elle-même, eut ses éclaboussures dans des pièces de circonstance, dénuées d'esprit, mais propres à griser le gros public qu'une allusion poivrée met toujours en rut. Par exemple, je me rappelle une de ces *machines* dans laquelle un jésuite, mis en scène et turlupiné du premier au dernier acte, avait le pouvoir de soulever le parterre qui faisait alors le poing à l'acteur chargé de ce rôle ingrat. C'était plus pitoyable qu'amusant. Mais les imbéciles étaient heureux.

Ils se gavèrent pendant toute une saison de ces vilenies littéraires, à propos desquelles le scandale, commencé au parterre, dans le conflit d'opinions, continuait jusque dans la rue, où la police cueillait les tapageurs pour les boucler au poste. Le gouvernement riait de ces folies, ou plutôt dédaignait de les poursuivre, sachant bien qu'il faut qu'une révolution jette ses gourmes avant de s'assagir. La sainte canaille à Lons-le-Saunier ne s'en faisait pas faute.

Digitized by Google

En constatant ce goût anormal du public pour le théâtre, l'administration municipale de Lons-le-Saunier voulut se montrer généreuse. L'épithète pourrait se porter en cassation, attendu que les collectifs qui ont toujours préféré un chou à une rose, dès qu'il s'agit de dépenses artistiques, se montrent particulièrement renfrognés. L'argent qui n'est pas consacré au percement d'une rue inutile semble sortir de leurs propres entrailles. Ces sagaces économistes donneraient un Raphaël pour deux voitures de pavés et s'imagineraient compromettre la ville dont ils administrent les finances, s'ils ne rognaient pas les trois quarts de la somme nécessaire aux travaux qui ont pour but d'augmenter les jouissances artistiques. On n'est pas Turgot pour rien. Toutefois, dans le cas particulier, l'administration se montra coulante. Par ses soins, la toile du théâtre, effiloquée et graisseuse, alla tomber dans la hotte du chiffonnier, faisant place à un rideau tout neuf, historié d'allégories dont la couleur criarde aurait rendu épileptique un rapin de l'atelier Delaroche ; mais le temps qui met sa patine sur les enseignes de cabaret comme sur les chefs-d'œuvre de la peinture, adoucit les teintes de Thalie, la couleur truculente de Melpomène, qui crevaient les yeux du parterre à l'origine, et rendit supportables ces bruyantes allégories en les effaçant.

Les dossiers de l'orchestre, aussi lamentables que la toile primitive, furent renouvelés et même capitonnés..... avec discrétion, — évitons les folies, — les loges bénéficièrent d'un blanchissage et les couloirs un peu trop contaminés se purifièrent sous le chlorure de chaux. La salle fit presque peau neuve.

Mais voyez les taquineries du sort : le théâtre fendillé, déjà vermoulu, squalide, ignoble, attirait plus de monde que la nouvelle salle, avec ses fanfreluches.

Sa toilette faisait chou blanc.

Il fallait un moxa pour réveiller la ferveur du public.

Digitized by Google

Ce fut une nouvelle troupe, dont personne n'avait entendu parler, qui l'appliqua avec succès.

Etant venue débuter à Lons-le-Saunier en 1832, cette troupe resta pendant quatre ans fidèle au chef-lieu qui bénéficia du répertoire le plus coquet qu'on pût désirer dans une ville de sept mille cinq cents âmes, non compris le préfet. Heureux habitants ! Plus de politique et des soirées joyeuses !

Quelle était donc cette troupe miraculeuse qui escamotait la politique au profit de ses représentations ? Une famille... une simple et modeste famille, dirigée par un maître homme, sous lequel tout marchait au doigt et à l'œil.

M. Hette — il faut bien le nommer — prolifique comme un homme de l'Ancien Testament, avait jeté sur la scène trois garçons et quatre filles, lesquels réunis aux gendres, à un père noble et à une duègne, également de la famille, composaient un personnel assez nombreux pour se passer de doublures étrangères. Le directeur, se ravisant plus tard, avait augmenté la bande d'une forte basse taille, d'un peintre décorateur quand il retournait féerie, et de deux figurantes, cousines au huitième degré de ce directeur patriarche. En tout quinze à dix-huit personnes ayant sucé le même lait, ou peut s'en faut. Le cas vaut bien qu'on le cite.

Chose plus rare encore ! Bien que les acteurs soient tous peu ou prou mordus par la jalousie, il n'y avait aucune espèce des tiraillements, que le métier comporte, dans cette petite phalange d'artistes dont le talent, pourtant fort inégal, pouvait être la source de rivalités mesquines, de brouilles passagères — tous les acteurs sont femmes — et, partant, compromettre l'harmonie qui est plus nécessaire encore au théâtre que dans le ménage. Chacun avait son rôle dont il se contentait. Le souffleur, lui-même, n'enviait pas d'autre sort ; l'humble personnage, chargé de porter un plateau, regagnait la coulisse, sans jalouser le jeune

Digitized by Google

premier qui saluait les loges aristocratiques d'où partaient les bravos. Les bravos ! mais ils étaient tenus pour une aubaine collective ; la famille partageait, voilà tout.

Je vois encore à cinquante ans de distance, sous sa tenue de chef d'orchestre, ce fabuleux directeur, avec sa figure busquée de casse-noisette hébreu, sa longue houppelande jaune, tatouée de boutons larges comme des roues de carrosse, et son violon bruni par l'usure, dont il tirait parfois des sons si étranges qu'ils auraient fait pâmer d'aise l'auteur des Contes fantastiques. Car ce casse-noisette était à la fois directeur et chef d'orchestre. Excellent d'ailleurs sous les deux habits, et, comme maître Jacques, ne confondant jamais les parties.

La troupe dirigée par M. Hette jouait indifféremment l'opéra comique et le vaudeville ; son répertoire comprenait toutes les pièces en vogue, à peine défraîchies par leur importation en province, et surtout celles qui ont le privilège de ne jamais vieillir, telles que la *Dame blanche*, ce chef-d'œuvre de grâce et de sentiment, dont la mélodie, supérieure à la science, est restée si populaire que la reprise de ce diamant qui a déjà eu douze cents représentations, pourrait se faire encore aujourd'hui, sans provoquer le dédain des imbéciles qui se pâment à froid pour un tour de force en musique, comme si la moindre phrase de Boieldieu, claire, limpide et pénétrante, ne valait pas mieux que ces abominables sabbats (sous la rubrique d'harmonie) de ce pied plat de Wagner et de ses disciples.

La *Dame blanche* fut donc représentée à Lons-le-Saunier, en même temps que les *Beignets à la Cour,* au début de la troupe Hette. Le succès dépassa les espérances du directeur. La salle était pleine jusqu'au cintre. Toute la jeunesse du chef-lieu avait donné ; non seulement la jeunesse, mais le monde officiel et gourmé, celui qui se déplace difficilement et regarde comme une démonstration de mauvais goût le moindre claquement de mains. En dépit du

Digitized by Google

cant bourgeois, il y eut entorse aux convenances, car de *fort grandes dames* donnèrent elles-mêmes le signal des applaudissements, lorsque le rideau tomba sur le premier acte de la *Dame blanche*. Mademoiselle Jenny Hette avait conquis toute la salle.

Dès lors, les triomphes à venir ne furent plus en question. L'heureux directeur put se dire, en quittant à minuit sa houppelande jaune, qu'il avait un pied dans la Terre promise, et que l'autre n'en était pas loin.

Du reste, toute cette famille d'artistes méritait les chaudes sympathies qui les suivaient à la ville comme au théâtre. Les femmes étaient charmantes, les hommes pleins d'entrain, avec une pointe de cette franchise goguenarde, qu'on retrouve chez le comédien et le commis-voyageur qui est lui-même souvent un acteur consommé. Tous les beaux fils du terroir se lièrent rapidement avec les trois fils Hette, peut-être dans une intention perverse si l'on ajoute que la première chanteuse, mademoiselle Jenny Hette, toujours galamment attifée, avait de fort beaux yeux, la peau blanche, en dépit de cet atroce vermillon qui gerce les joues des actrices, et la taille souple de ses vingt ans. Avec cela une voix mordante, légèrement aigrelette, et le rire jaillissant en cascades perlées comme celui d'Augustine Brohan. Revers de la médaille : Mademoiselle Jenny Hette, autour de laquelle papillonnaient les casseurs de cœurs, les Don Juans de commune et les désœuvrés qui croient à *l'occasion,* my dear Jenny était plus honnête qu'une femme incurablement laide. Elle eût dégotté le chapitre entier des rosières, quand même toutes les rosières auraient été grêlées. Rondeaux et cachemires trouvaient portes closes. Rien ne pouvait faire chavirer sa vertu, cuirassée et blindée par un tempérament froid qui ne devait dégeler que devant l'écharpe du maire, en présence de quatre bons témoins. C'est en vain que des marjolets avantageux essayaient de forcer la porte de sa loge au théâtre ; la porte était mieux

Digitized by Google

gardée que les fameuses pommes des Hespérides ; ils avaient beau établir un blocus autour de l'auberge où les acteurs ravitaillaient leurs estomacs... d'acteurs, l'insensible *prima* passait, avec un éclair moqueur dans les yeux, à travers cette cohue de muguets qui se cassaient le nez contre la houppelande jaune du directeur, doublé d'un père toujours sur ses gardes.

Bref, l'adorable Jenny ne voulait pas se rendre. Elle ne se rendit pas.

Cette déconvenue, loin de nuire au prestige de la troupe, ne fit que l'augmenter. On passa l'éponge sur les mortifications d'amour-propre pour ne se souvenir que du talent des artistes, de leur *brio*, de leur camaraderie facile et des jolies pièces qu'ils interprétaient avec bonne humeur, quelquefois en brûlant les planches ; mais on pardonne tout aux enfants gâtés. L'enthousiasme du public ne connaissait pas la défaillance.

On ne saura jamais d'où viennent ces courants de sympathie idolâtre qui bercent comme des idoles certains artistes doués passablement, j'en conviens, mais enfin médiocres, pendant que d'autres, embrasés par le génie, vont se heurter la tête contre le parti pris d'une foule idiote qui vous siffle le puissant acteur, parce que cet acteur sort crânement des sentiers battus, quitte à l'étourdir de bravos plus tard, quand la critique intelligente aura dicté son arrêt. C'est quelquefois long à venir.

Le hasard d'ailleurs, le caprice, le moment, peut-être, expliquent la faveur qui s'attache, hors de propos souvent, aux acteurs et à leur bagage théâtral. Toutes les campagnes sont loin de se ressembler ; elles sont stériles ou fructueuses, selon que le vent tourne à l'aigre ou à la brise parfumée, et c'est quelquefois avec le plus d'éléments de succès qu'un pauvre diable de directeur rencontre la solitude parfaite à l'endroit même où celui qui vient après voit grouiller le public et se trouve obligé de renvoyer des chalands, faute de place.

Digitized by Google

La *Dame blanche,* jouée deux fois de suite à la demande générale (pardonnez-moi le cliché) fut suivie du joli petit opéra de *Marie,* de la *Fiancée,* de *Robin des bois,* du *Tableau parlant,* de *Fra Diavolo,* et d'un certain nombre de vaudevilles lestement enlevés par toute la troupe qui devait trouver les applaudissements encore plus fous que les vaudevilles. Trop de sirop à coup sûr !

Il faut dire aussi que la troupe était secondée par un orchestre remarquable, bien qu'il fût composé, en grande partie, d'artistes bourgeois dont le zèle, contrairement aux mœurs d'aujourd'hui, ne connaissait pas d'intermittences. C'était la société philharmonique et mélodique de la ville, enterrée depuis, et qui renaîtra difficilement de ses cendres, si j'en juge par les efforts infructueux de certaines personnes qui ont tenté de la reconstituer avec des éléments nouveaux d'une valeur incontestable, mais réfractaires à toute cohésion, par suite de ces rivalités puériles qu'on voit s'élever comme des broussailles à la genèse de toute société artistique.

Où sont-ils les vaillants de 1832 qui accouraient au premier appel de la cloche du théâtre et ne quittaient le pupitre qu'à la chûte du rideau, immobiles sur leurs tabourets et prenant à peine le temps de se dégourdir les jambes pendant un entr'acte ? Hélas ! où sont les morts que nous regrettons ? La génération actuelle ne sait même pas qu'ils ont existé, ces braves instrumentistes qui se gardaient bien de rentrer dans leurs étuis, une fois le morceau joué. C'est le sort. Il faut toujours mourir deux fois ; l'oubli est le second trépas.

Pourquoi ne dirais-je pas à mes concitoyens les noms de quelques-uns de ces hommes dont le talent musical n'était pas toujours la qualité princesse ? La plupart étaient merveilleusement doués ; j'en atteste les rares contemporains qui ont eu le privilège — est-ce bien le mot ? — de leur survivre.

Digitized by Google

Je cite en courant : Henri Gresset, poète comme l'auteur de Vert-Vert ; Gustave Houry, compositeur de mérite, qui aurait forcé la gloire, si une stupide fluxion de poitrine ne l'eût couché dans la tombe à trente ans ; Chomereau de St-André, aussi galant homme qu'agréable chanteur ; Bouquet, administrateur habile ; Prouvier, mort vice-Président du tribunal de Lons-le-Saunier ; Anténor Daguier, secrétaire général de la préfecture et — pourquoi ne le nommerais-je pas, quoiqu'il soit de ce monde... pour longtemps encore, je l'espère, — le notaire Mazeau qui jouait de la flûte à rendre jalouse l'ombre du grand Frédéric, et enfin Z. Robert, le savant conservateur du musée de Lons-le-Saunier, capable de rendre attrayant un instrument d'aveugle, la clarinette, à laquelle il fait encore les yeux doux, quand il est fatigué de son commerce avec les ammonites et les haches rouillées des *tumulus*.

Comme le vieux Ruy-Gomez, j'en passe et peut-être des meilleurs.

C'est pourquoi chaque représentation de la troupe Hette se terminait par un succès de bon aloi. Le talent des artistes, les qualités spéciales de l'orchestre, le régal des pièces en vogue, tout concourait à la séduction du parterre lédonien, un sultan blasé pourtant, dont les terribles caprices avaient navré plus d'un directeur, impuissant à le dompter. M. Hette n'était pas tombé dans la fosse comme ses congénères ; il y était vaillamment descendu, le sourire aux lèvres, son violon à l'épaule, le regard magnétique et le répertoire plein de friandises. Les fauves subjugués par cette désinvolture de dompteur en houppelande jaune, l'avaient caressé, en reconnaissant un maître, et s'étaient pamés sous les brillants exercices que cet ambidextre exécutait pour leurs plaisirs.

Les campagnes de 1832 et 1833 exigeraient la plume d'Adolphe Thiers pour être convenablement racontées, tant le général... je me trompe... tant le directeur Hette dé-

Digitized by Google

ploya de ruse ou de génie pour entraîner sa troupe à la victoire, sans varier sensiblement de tactique. Pas un seul éclopé dans ces batailles semi-hebdomadaires où tout est contre soi : le mauvais temps, les portes qui grincent, l'enrouement du premier sujet, l'humeur changeante du parterre et la bêtise de la pièce ! Le général Hette culbutait l'ennemi et couchait sur ses positions.

Ses fautes même, en déconcertant les fanatiques qui le voulaient toujours parfait, ne faisaient qu'exaspérer l'idolâtrie, sitôt que la faute était réparée. Ce qui aurait coulé une troupe ordinaire tournait à son profit ; les maladresses... les *gaffes,* pour me servir de ce joli mot à la mode, faisaient l'office du piment qui stimule un appétit en défaillance ; le subtil directeur savait se tirer d'un mauvais pas.

En 1833, la troupe, à bout de répertoire, mit à l'étude l'opéra-comique de *Fra-Diavolo,* alors dans sa primeur. Les répétitions, malheureusement, durèrent un mois et demi, ce qui avait légèrement agacé cette catégorie de gloutons musicaux, dont la voracité absorberait chaque jour une pièce nouvelle. Et le régime des *rossignols* venait de s'inaugurer. De là murmures et regards de mécontentement à l'adresse de la houppelande éternellement jaune.

L'impatience de ces dilettantes nerveux amenait une grimace narquoise sur le visage busqué de M. Hette. Il n'en prenait qu'à son aise. Certes, pour tout autre que ce directeur, assurément béni de Jehovah, ce retard eût été un mauvais point. Pour comble encore, à la première représentation de *Fra-Diavolo,* si vivement désirée, il se produisit un de ces incidents burlesques qui pouvaient, suivant l'humeur du parterre, ensevelir la pièce et les acteurs sous une avalanche de quolibets, joints à la musique des clefs forées.

Comme chacun sait, le théâtre, au premier acte de *Fra-Diavolo,* représente l'intérieur d'une auberge, l'auberge de Terracine. La chambre ouverte de la servante (Jenny

Digitized by Google

Hette) se voit à droite de la scène. Quand le rideau se lève, la jolie contadine est occupée à se faire des mines au miroir, en chantant de sa voix aigrelette :

Voilà pour une servante
Une taille qui n'est pas mal ;
J'en suis vraiment contente.

Fra Diavolo (Jules Hette) qui a formé le projet de dévaliser une riche Anglaise, logée dans cette auberge, détache ses compagnons pour espionner et reconnaître les lieux. Deux brigands se faufilent dans la *locanda* par la porte ouverte de la chambre, avec tremolo à l'orchestre. Une minute après, on voit déboucher sur la scène trois brigands au lieu de deux ; l'acteur qui était le troisième, n'avait pas entendu le signal, et, partant, manqué son entrée. Pour réparer sa faute, il avait pénétré dans la chambre par les coulisses, s'imaginant que le nombre trois qui est agréable aux Dieux ne déplairait pas au parterre.

Mais quand ce troisième larron parut à la suite des deux autres, avec son chapeau tyrolien et ses guenilles pittoresques, une hilarité générale fit explosion dans la salle ; les spectateurs ne pouvaient digérer ce supplément de malandrin qui cherchait du reste à se dissimuler avec une gaucherie tout à fait réjouissante. Les exclamations crépitent comme des fusées, en partant des premières loges et des secondes galeries ; le parterre ouvre l'écluse aux gaietés faubouriennes, et le rire gagne tout le monde, excepté l'orchestre prêt à se troubler sous cette tempête qui menace de faire sombrer la pièce. Adieu la jolie musique d'Auber.

Mais le directeur, qu'on ne prenait jamais sans vert, repousse ses lunettes sur son front où court une ride irritée ; puis, d'un geste napoléonien, il fait signe à l'orchestre

Digitized by Google

encore pantelant sous l'émotion, brandit son archet et attaque délibérément la reprise du chant qui venait d'être interrompu. Les quinze instrumentistes, réveillés comme en sursaut, donnent tous à la fois et se mettent à l'unisson, sans s'inquiéter du tapage de la salle. La rumeur s'éteint peu à peu sous les plaintes mélodieuses du stradivarius qu'on voit disparaitre dans l'épaule du chef d'orchestre, au dernier lazzi du parterre. L'orage était conjuré, si bien conjuré qu'à la fin du troisième acte, au moment où la toile allait se baisser, un tonnerre d'applaudissements escorte les acteurs jusque dans la coulisse, et peu s'en faut qu'on ne fasse revenir Jenny Hette devant le trou du souffleur, pour l'acclamer comme aux beaux jours.

La pièce de *Fra-Diavolo* eut quatre ou cinq représentations sur le théâtre de Lons-le-Saunier. A la dernière qui fut donnée pour clore la saison théâtrale, on vit tomber sur la scène une vingtaine de bouquets dont l'enveloppe, au plus petit, mesurait cinquante centimètres de circonférence. Les amoureux de Jenny Hette avaient dévasté les jardins de la banlieue.

IV.

Ces heureux comédiens partis, le théâtre de Lons-le-Saunier ne chômait pas pour autant ; d'autres troupes venaient, dans l'intervalle, attiser le feu qui menaçait de s'éteindre rue de la Comédie. Mais elles ne faisaient pas toujours oublier les absents, et le public, mis en défiance

Digitized by Google

par la comparaison, restait quelquefois sourd à la cloche du théâtre. Il semblait attendre le retour de ses idoles.

D'un autre côté, les amateurs — il s'en trouve toujours dans les petites villes — suppléaient aux gens du métier, quand ceux-ci faisaient défaut. Ils montaient bravement une pièce, se distribuaient les rôles après maints tiraillements, cela va de soi, et jouaient la pièce avec un talent de médiocrité qui faisait pleurer de tendresse les mamans de ces messieurs que le journal du crû, à son tour, accablait de prâlines dans un compte-rendu où les perfidies se masquaient sous l'encens de l'hyperbole. Ce jour-là, le tirage du journal haussait, car les acteurs bourgeois faisaient acheter sournoisement, afin de sirotter la tartine, tous les exemplaires du numéro qui restaient invendus après le service des abonnés. Vous pouvez croire que ces feuilles ne coiffaient jamais des pots de confitures.

Ce n'est pas tout. Les pièces du terroir, elles-mêmes, affrontèrent la rampe, comme si elles eussent été baptisées à la salle Feydeau. Le premier qui eut le courage de lancer sur la scène un ouvrage de sa composition fut M. Henri Gresset, un poète de clocher, qui avait de la lecture et quelque imagination, bagage insuffisant pour pondre un chef-d'œuvre... mais personne n'est tenue au chef-d'œuvre.

Profitant du passage de la troupe Hette et aussi du séjour des Polonais qui s'étaient réfugiés à Lons-le-Saunier, après la déroute définitive, M. Henri Gresset écrivit les paroles d'un opéra-comique, assez naïf par parenthèse et médiocrement relevé par la musique d'un compositeur qui ne trouva pas le souffle dont il était coutumier, au dire de ses amis.

L'opéra-comique avait pour titre : *Le Proscrit polonais*. C'était peut-être ce qu'il y avait de mieux dans la pièce qui aurait fait partout ailleurs un four lamentable. Mais, telle quelle, avec l'interprétation de Jenny Hette et de son frère Jules, *le Proscrit polonais* ne fut pas traité à la Russe par le

Digitized by Google

parterre de Lons-le-Saunier. On applaudit pour l'intention du poëme, pour quelques jolis morceaux chantés avec goût, et surtout pour ne pas navrer, par une attitude hostile, les deux auteurs, le poëte et le musicien, hommes d'esprit à coup sûr, mais qui s'étaient fourvoyés dans une espèce d'élégie monotone, sans intrigue appréciable, dénuée de relief, et dont la voix de Jenny Hette avait peine à secouer les pavots. Les Polonais, présents au théâtre, applaudirent bravement, sans comprendre.

Hélas ! faut-il que je le dise ? Le *Proscrit* aurait été dix fois meilleur, du moment où il tirait son état-civil de Lons-le-Saunier, il était condamné d'avance, en raison du péché originel qui plane, à leur naissance, sur tous les ouvrages perpétrés en province. Opéra-comique d'amateur ! se seraient écrié tous les Jocrisses à l'air capable qui ont pour dogme qu'un livre n'a pas la moindre valeur, s'il a été fabriqué en dehors de l'octroi de Paris. Henri Gresset le savait si bien qu'il ne s'était pas donné la peine de faire mieux... A quoi bon ! puisque les pauvretés, quand on les chante, ont autant de valeur que les perles littéraires ; le poëte s'était rangé pour faire place au compositeur, mais son sacrifice procédait du dédain.

La troupe Labarre qui vint, peu de temps après, représenter l'*Homme au masque de fer*, le *Confident des dames*, un *Duel sous le cardinal de Richelieu*, fit oublier le pauvre *Proscrit polonais* qui était, je crois, le premier essai de décentralisation théâtrale à Lons-le-Saunier, et non pas l'unique, car le même Henri Gresset, quoique échaudé, risqua sur la scène un drame en cinq actes et en prose, ayant pour titre : *Philiberte de Luxembourg, ou l'Incendie de Lons-le-Saunier*. Il fallait avoir le diable au corps. Non pas que la pièce qui reposait sur une donnée intéressante, fut positivement mauvaise ; plus d'un gros mélodrame à succès ne la valait pas, mais elle accusait l'inexpérience de l'auteur dans la charpente d'une *machine* trop considé-

Digitized by Google

rable pour ses épaules. Il faut énormément d'habileté, de métier, si l'on veut, pour nouer et débrouiller les fils d'une intrigue touffue comme celle de *Philiberte de Luxembourg,* en augmentant toujours l'intérêt jusqu'à la scène finale qui arrache les applaudissements. L'auteur s'était malheureusement un peu noyé dans l'action, dont la marche entortillée avait une lenteur désespérante.

La moitié de la ville assistait à cette représentation qui n'eut qu'un succès d'estime, malgré le talent déployé par les acteurs, les beautés réelles du premier acte et le caractère vigoureusement tracé de cette fameuse Philiberte de Luxembourg, aussi innocente que vous et moi de l'incendie du couvent des Cordeliers. Défions-nous des légendes.

J'ai dit qu'une société d'amateurs s'était formée à Lons-le-Saunier pour remplacer, de temps à autre, à la satisfaction du public (?) les acteurs qui abandonnaient le chef-lieu comme les hirondelles aux premiers frimas. La société avait fait ses provisions.

Or, vers la fin de mars 1834, elle jugea le moment favorable pour mettre toutes voiles dehors. Le temps était superbe, les soirées encore longues et le clairon du romantisme, dont la fanfare arrivait jusque dans les sous-préfectures, chauffait l'oreille de ces amateurs impatients de se jeter dans la mêlée. Ils voulaient débuter par un coup d'éclat, malédiction !

Pour champ de bataille ils prirent résolument *Hernani,* le drame le plus bizarre, le plus incohérent et surtout le plus troublant pour la bourgeoisie retardataire de Lons-le-Saunier, de tout le répertoire de Victor Hugo. Et, pour interpréter la pièce, des conscrits ! Mais la jeunesse ne doute de rien, et les difficultés l'emballent ; la peur est une maladie de l'âge mûr. *Hernani* fut pris par les cornes.

Dire que la représentation de ce drame fut parfaite serait parole de confiseur ; elle arriva seulement sans en-

Digitized by Google

combre au dernier acte, grâce à la furie française des artistes et au débit, purgé de déclamations, de deux ou trois d'entre eux qui s'étaient pris corps à corps avec ces beaux vers cornéliens du maitre et les jetaient sur la scène avec une chaleur, voisine du talent.

M. Tamisier, lieutenant d'artillerie alors, représentant du peuple plus tard sous la seconde et la troisième république, mort sénateur du Jura, en laissant son nom à la rue la plus rectiligne et la plus froide de Lons-le-Saunier ; M. Tamisier remplit le rôle d'Hernani, aux applaudissements de la salle entière qui l'aurait porté en triomphe, si le mot n'était pas une métaphore. La beauté physique de Tamisier ; sa voix chaude et bien timbrée, son intelligence de ce dialogue plein de couleur qui rendait si pâle le ronron classique, devaient forcer les bravos. Il les méritait.

Pourquoi ne citerais-je pas aussi M. Auguste Michaud, chargé du rôle si difficile de Ruy-Gomez de Silva, ce terrible justicier qui tombe sur le bonheur d'Hernani avec une fiole de poison ?

Le beau vieillard et le méchant vieillard ! Auguste Michaud disait admirablement ces vers :

...Monts sacrés ! aïeux, hommes de fer
Qui voyez ce qui vient du ciel et de l'enfer,
Dites-moi, messeigneurs, dites quel est cet homme ?
Ce n'est pas Hernani, c'est Judas qu'on le nomme.

Michaud valait Mauban de la Comédie française dans cette tirade du *vieillard stupide.*

Les amateurs, chargés de rôles secondaires, furent assez médiocres ; ils débitèrent leurs rôles, sans élans de passion et malheureusement avec cet accent de terroir qui ferait tomber un chef-d'œuvre. La bouche de bronze du théâtre antique n'aurait pas été de trop pour faire valoir leurs ti-

Digitized by Google

rades, et la prononciation franc-comtoise n'eût pas choqué les puristes qui faillirent se cabrer lorsqu'un des personnages de la pièce qui n'avait guère à lâcher que le vers suivant :

...C'est ici que la ligue s'assemble.

s'avisa, ne pouvant vaincre son bredouillement, de prononcer ainsi ce malencontreux vers :

C't'ici que la ligue s'assemble...

Le parterre ondula sous le jet de cet idiotisme de canton, et quelques dames qui faisaient la roue aux premières loges, masquèrent sous leurs éventails, une grimace d'hilarité narquoise qui ne s'effaça qu'au monologue de Charles-Quint.

Telle fut cette représentation dont on parla pendant huit jours, depuis la boutique jusqu'au salon, en passant par les cafés où la controverse, arrivée à l'état aigu, menaçait de tourner à la bataille, ni plus ni moins qu'au théâtre français entre gilets rouges et perruques académiciennes. Peu s'en fallut qu'*Hernani* ne provoquât une révolution dans cette petite ville de Lons-le-Saunier qui a horreur pourtant des barricades ; les bourgeois sérieux ne voulaient plus entrer dans les cafés ; ils craignaient les bousingots.

Mais le vénérable journaliste qui défendait les saines traditions de l'art dans la *Sentinelle du Jura,* rassura les plus poltrons par un compte-rendu teinté d'aigreur et de mépris pour les doctrines nouvelles, abominables doctrines, dont l'éclosion, si elle n'était comprimée, devait amener la ruine des bonnes mœurs, galvauder la littérature et reculer la civilisation jusqu'au moyen âge. Le patriarche

Digitized by Google

tomba comme un sourd sur *Hernani,* qu'il appelait *un assemblage de trivialités et d'invraisemblances, un long collier de perles fausses et de diamants douteux, une ficharade romantique, propre à réjouir les rapins dénués de syntaxe et les fruits secs de l'art.* Puis, combinant la férule avec l'éloge, il complimenta les *jeunes amateurs,* leur donna de petites tapes sur la joue, des dragées qui sentaient le relent et termina en exprimant le regret que ces jeunes gens, *au lieu d'une énormité baroque n'eussent pas choisi, pour montrer leurs talents, une de ces belles pièces morales de l'ancien répertoire qui sera toujours la gloire du théâtre véritablement français.*

Là-dessus le bonhomme ajoute que, pour se remettre du cauchemar qu'on appelle un drame romantique, il va relire *Athalie.*

Les bousingots de Lons-le-Saunier allumèrent leurs pipes avec l'exemplaire de la *Sentinelle* sitôt qu'ils eurent dégusté le rendu-compte d'*Hernani.*

A partir de ce jour, il y eut un revirement complet dans les préférences littéraires de la bourgeoisie lédonienne. L'hérésie romantique, c'est à se voiler la face — s'étendit partout, même chez les burgraves — comme une tache d'huile. Les dieux classiques agonisaient, tombaient pour ne plus se relever. Scribe en fut amoindri... mais coulé ! jamais... Il avait la vie dure.

V.

L'année 1834, à Lons-le-Saunier, fut exceptionnellement bénie du Très Haut qui étendit sa droite sur tous les pro-

Digitized by Google

duits de la terre, notamment sur la vigne, dont les mœurs actuelles inquiètent à bon droit les propriétaires.

D'abord, l'hiver fut très doux, sans neiges et sans rafales ; le joli mois de mai se comporta de manière à mériter son épithète ; tous les fruits vinrent à bien ; les petits pois ne coûtaient que la peine de les accommoder, et les servantes en laissaient couler de leurs paniers la moitié par terre. L'abondance tournait à l'orgie. Chose difficile à croire et pourtant réelle ! Le vin fut si bon, les ceps si chargés de grappes, qu'il n'y eut pas un malandrin du pays, même à la distance de la journée d'un cheval, qui ne fut ivre de vendange, depuis le mois d'octobre jusqu'à la St-Silvestre.

Quand le bien vient, il *truche* (1), dit un adage local.

Le théâtre de Lons-le-Saunier devait se ressentir de cette veine.

Le cor d'Hernani avait à peine lancé sa dernière note que la troupe d'opéra-comique de Dijon, comprenant un personnel de cinquante sujets, s'abattit sans crier gare, sur la ville de Lons qui se croyait pour longtemps réduite à la portion congrue, c'est-à-dire au régime des amateurs.

La troupe de Bousigues — c'était le nom du directeur — apportait avec elle de brillants costumes, de merveilleux décors, un répertoire aux oiseaux et surtout un stock de divers talents, fanfarés sans mesure par le journal de Dijon. Les petits pois et les fraises aidant, tout Lons-le-Saunier fut en l'air à cette affriolante nouvelle, et les fanatiques du terroir vinrent bloquer le bureau des Messageries, pour contempler les acteurs au débotté de la diligence. On se passait la langue sur les lèvres en lisant les affiches. Ce n'est pas aujourd'hui que les gilets à cœur se dérangeraient du trottoir de la Place où paonnent les sémillants porteurs de ces gilets, pour voir comment sont

(1) Le bien abonde.

Digitized by Google

faits des artistes dramatiques, après douze heures de cahots dans ces boites naïves qu'on appelait diligences ou briskas. *Mince !* s'écrieraient ces bons jeunes gens, en regardant avec amour le bout de leurs souliers pointillés. Hélas ! nous ne sommes plus en 1834.

La troupe de Dijon ne perdit pas de temps ; elle débuta, trois heures après son arrivée *dans nos murs,* devant un public quelque peu bigarré, médiocrement nombreux, mais qui l'aurait été davantage, si la saison printanière n'eût exercé ses ravages de villégiature sur le *grand monde* de Lons-le-Saunier, et, à sa suite, sur ce tas de niais, vrais moutons de Panurge, qui vont s'ennuyer à la campagne, sous prétexte de chic. La salle ne fut qu'à moitié pleine. Pourtant le début ne laissa rien à désirer. Les acteurs, du plus terne au plus brillant, furent chaudement acclamés dans la *Dame blanche,* et peut-être malgré la *Dame blanche* que les spectateurs avaient le droit de comparer au pâté d'anguilles, pour la fréquence des représentations. Le directeur Bousigues, pour qui le soleil était le seul ennemi, capitonna sa recette avec les bravos et mena gaiment tout son monde à un médianoche dans la *posada* d'un certain Rouget, connu à Lons-le-Saunier, pour ses ris de veau à la canelle et ses pinsons aveugles dont il faisait une brochette, lorsqu'ils ne pouvaient plus chanter.

C'est que notre avisé directeur espérait bien prendre sa revanche au second couplet de sa chanson, c'est-à-dire faire composer la campagne qui lui débauchait une partie de son public, sous prétexte de laitage et autres idylles encore plus fades. Notre homme avait amorcé son hameçon.

En effet, il donna, coup sur coup et devant une salle bondée jusqu'aux frises : La *Muette de Portici,* le *Pré aux clercs,* le *Rossignol,* la *Pie voleuse, Zampa,* le *Comte Ory, Robin des bois* et — je ne ris pas — *Robert le Diable,* PAROLES DE SCRIBE, MUSIQUE DE MEYERBEER, DÉCORS... de ne je sais plus qui.

Digitized by Google

Ah ! ce fut un beau moment. Tout ce qui était baptisé, ou non baptisé à Lons-le-Saunier, envahit le théâtre, avec l'impétuosité de pandours qui forcent un couvent. La chaleur du mois de juin n'arrêtait personne ; on se bousculait pour arriver bon premier. De mémoire d'homme on n'avait vu foule plus grouillante dans cette infecte rue de la Comédie qui dégage encore à notre époque l'odeur des Juifs dont elle fut le refuge pendant tout le moyen-âge. Voir *Robert le Diable* et puis mourir ! telle semblait être la devise des enragés qui prenaient le contrôle d'assaut, en éteignant de leurs clameurs la cloche du théâtre. Elisa Brelatier, la dame du guichet, perdit la tête devant cette marée montante de populaire ; elle n'avait plus de contremarques à céder, le stock était épuisé, et les chalands de la dernière heure ne pouvaient trouver de places ; ce qui faillit amener une émeute dans le quartier de Balerne où les naturels, en hiver, se chauffent les mains, en échangeant des coups de poing, pour épargner le bois. Il n'y eut pas de barricades dans la rue de la Comédie, parce que la rue n'était pas pavée ; sans cette circonstance peut-être, Lons-le-Saunier, ville sage, aurait été livrée aux horreurs de la guerre civile.

Comme tout le monde, je fus griffé de cette fantaisie endémique qui poussait au théâtre, à propos de cette colossale représentation de Robert-le-Diable ; je tenais à voir le *ballet des Nonnes* et le fameux *monastère de Sainte-Rosalie,* dont on disait merveille, et qui, entre nous, n'était qu'un décor lamentablement brossé par un peintre d'enseignes avec un balai de gargote ; mais, grâce à la distance et au mauvais goût de mes dix-sept ans, j'admirais, bouche bée, cet inepte badigeon, comme je tenais pour la plus ravissante créature l'actrice qui jouait le rôle d'Alice, en cachant sous le maquillage des joues ruinées et flétries par le gaz de la rampe et un peu par son acte de naissance.

Il ne faut pas vieillir, si on veut conserver ses illusions.

Digitized by Google

Je ne vous parlerai donc pas de cette représentation pharamineuse de *Robert le Diable* qui me tint éveillé toute la nuit, parce que ma plume fourcherait si je m'avisais de vouloir enguirlander d'éloges des artistes qu'en ce temps-là je trouvais sublimes et qui me paraissent aujourd'hui ce qu'ils étaient réellement, des cabotins passables, ayant l'aplomb et le mauvais goût à doses égales, propres à brûler les planches, mais toujours bienvenus d'un parterre où le commis-voyageur fait la loi.

Robert le Diable eut néanmoins deux représentations en moins de quinze jours ; le directeur qui craignait un four à la seconde, pleura de joie, quand on lui présenta son bordereau de recettes.

Ce directeur, sagace entre tous, faisait escorter ses opéras de vaudevilles assez désopilants et joués avec entrain par quatre ou cinq acteurs qu'on regardait, avec justice, comme le dessus du panier. Ces vaudevilles terminaient ordinairement la représentation qui se prolongeait au delà de minuit, sans faire crier pourtant les bourgeois, ces bons bourgeois qui ont tant peur de se *desheurer,* pour me servir d'un mot tombé en désuétude contre toute raison. Le charme de la pièce faisait oublier le bonnet de coton.

Un certain acteur, du nom de Leppel, contribuait surtout à fixer les bourgeois dans leurs loges, en dépit des habitudes bourgeoises. C'est que Leppel était un vrai comédien et non pas un de ces comiques hasardeux, comme les théâtres de province en ont le monopole. Il comprenait un rôle et s'incarnait dans le personnage qu'il était chargé de faire vivre pendant trois heures, et cela sans défaillance, avec un naturel que l'art ne rencontre pas toujours. Dans *Michel Perrin,* par exemple, qui fut redemandé trois ou quatre fois par le parterre de Lons-le-Saunier, il égala presque Bouffé, cet acteur inimitable, qui faisait si bien les vieillards, dit Balzac, qu'il faisait rire les plus vieux vieil-

Digitized by Google

lards ; si vieux, lui-même, quoique jeune, qu'il effrayait les spectateurs et qu'on craignait que sa vieillesse ne se communiquât comme une maladie contagieuse.

Leppel ne montrait pas moins de talent dans ses autres créations, mais il se surpassait dans *Michel Perrin*. Le parterre de Lons-le-Saunier l'accueillait, à son entrée en scène, avec des battoirs qui pouvaient donner des inquiétudes sur la solidité du théâtre, car, le lendemain, l'architecte venait constater, en fronçant le sourcil, les gerçures du plafond, un peu construit à la diable par les jeunes gens de 1796.

La troupe de Bousigues resta près de deux mois à Lons-le-Saunier, malgré les morsures de la canicule qui devait pousser sous les arbres de la promenade les gens les plus altérés de cavatines ou de flons-flons. Mais le vent finissait toujours par souffler, rue de la Comédie, et la promenade restait déserte, quand le nom de Leppel était en vedette sur l'affiche. On ne reverra jamais ce temps-là.

L'année 1834 termine l'âge héroïque du théâtre à Lons-le-Saunier. A partir de ce moment, l'ardeur du public se réfrigère ; il devient plus casanier, et si l'indifférence ne se montre pas encore, on peut dire que l'enthousiasme du parterre va rejoindre les vieilles lunes ; la religion théâtrale est morte. Bousigues a emporté, avec lui, le secret d'attirer une foule récalcitrante ou capricieuse, de la dompter, en dépit du soleil qui brûle la rue de la Comédie pour en dégager les horribles parfums, et de soulever une salle entière dans des trépignements d'ivresse que les acteurs à venir ne connaîtront plus. *De Profundis !*

Un an après, en effet, la troupe dirigée par MM. Théodore et Hippolyte, deux hommes habiles pourtant, ne récolta guère que des succès douteux, malgré le talent incontestable de deux ou trois artistes qui avaient fait leurs preuves sur plus d'une scène parisienne, Hippolyte Tisserand, par exemple, que le théâtre de l'Odéon devait accaparer plus tard, et Mademoiselle Elisa Jacops, une croustil-

Digitized by Google

lante actrice des *Variétés*. Eh bien, talents réels, réputation méritée, programmes alléchants, orchestre irréprochable, rien ne détendait l'humeur maussade du parterre ; il faisait grise mine aux meilleurs morceaux. Les jeunes gens répondaient encore aux *invites* de l'affiche ; mais le gros du public, de qui dépend la recette, cette chère recette, faisait la sourde oreille, on ne se laissait embaucher que le dimanche, grâce à un mélodrame massif, suivi d'une gaudriole épicée. Et encore la chambrée était rarement complète.

Cependant quelques pièces du répertoire auraient dû fouetter l'apathie du public que les nouvelles couches avaient modifié. Je ne parle pas de ces grosses charpentes lancées au début, comme *Latude*, la *Vénitienne et le Bravo*, la *Tour de Nesle*, etc., qui furent peu ou prou mises à mal par toute l'équipe du théâtre, mais de cinq ou six charmants vaudevilles : *Ma femme et ma place*, les *Duels au bois de Boulogne*, *Deux femmes contre un homme*, la *Dame de l'Empire*, *Etre aimé ou mourir*, l'*Auberge des Adrets* même où Tisserand montrait autant de verve que d'esprit, en agrémentant son rôle de broderies si cocasses qu'un gendarme des secondes galeries, trouvant que le corps royal de la gendarmerie était un peu trop *mécanisé* dans la pièce, criait à l'acteur qu'il allait descendre pour l'*empoigner* et le *fourrer au clou, s'il ne taisait pas son bec à impertinences*. L'algarade du Pandore eut autant de succès que la pièce (1). Tisserand voulut trinquer avec lui, au sortir de la représentation, mais le gendarme déclina la politesse avec la dignité *qui n'appartient qu'à cette institution*.

(1) Tisserand avait imaginé de faire lancer le mannequin d'un gendarme, des loges de cintre dans le parterre : ce *truc* ne fut pas du goût d'un ancien maréchal des logis de gendarmerie en retraite, qui protesta de la façon la plus baroque, aux grands éclats de rire de la salle et des acteurs. (Note de l'éditeur).

Digitized by Google

Toutes ces pièces étaient lestement jouées par la troupe, dans une salle à moitié remplie et quelquefois hostile... ce qu'on n'avait jamais vu à Lons-le-Saunier, même quand des cabotins de rencontre écorchaient leurs rôles devant le trou du souffleur. Mais rien ne déconcertait Tisserand et son associé Théodore, encore moins les actrices dont la bonne humeur semblait railler les visages de glace. Avec cela le diable au corps dans certains rôles grivois qu'elles enlevaient victorieusement, sans dépasser la limite où le croustilleux prend un autre nom. Elles faisaient le bonheur des sexagénaires à lorgnettes, qui se sont rappelé longtemps le passage de mademoiselle Héloïse sur le théâtre de Lons-le-Saunier.

Cette actrice émoustillante avait encore plus de cœur que de talent. Frétillon est presque toujours doublée d'une bonne fille. En voici la preuve :

Il y avait, en ce temps-là, à Lons-le-Saunier, un fringant jeune homme, doué particulièrement de la beauté du corps et de tous les agréments de l'esprit, rehaussés d'un fonds de vraie bonté qui lui avait conquis la sympathie universelle. Ses camarades l'adoraient et l'admiraient, chose rare! sans le jalouser. X... que je ne nommerai pas autrement, par convenance, avait malheureusement toutes les passions qui ont dévoré le chevalier de Grammont. Il aimait *le jeu, le vin, les belles,* comme on dit dans *Robert le Diable,* et la goguenarderie du sort l'avait condamné à ramer sur le banc d'une administration qui n'a pas l'habitude de jeter ses rouleaux d'or par les fenêtres ; en d'autres termes, le pauvre X... était un modeste employé à dix-huit cent francs, frappés d'une retenue pour la retraite, sans que l'hoirie paternelle lui permît d'ajouter un peu de beurre aux épinards de l'administration. Il est vrai que l'amour le consolait un peu des rigueurs de la fortune.

Mademoiselle Héloïse, par exemple, passait, à tort ou à raison, — on ne sait jamais le fin mot en pareille matière

Digitized by Google

— pour avoir pris ce rôle de consolateur à l'endroit d'un Abeilard désemparé. Mais l'amour n'est jamais qu'un accident secondaire chez l'homme qui s'est laissé pincer par l'engrenage du jeu, j'en atteste l'Angélique de Regnard. Or, X... était aussi joueur que l'amant d'Angélique et le dépassait pour le guignon. Les cartes qu'il touchait étaient ensorcelées ; s'il demandait du cœur, c'était le pique qui rentrait et réciproquement. Avec un brelan d'as à la bouillotte, notre homme était sûr de rencontrer un brelan carré pour son vatout. Bref, sa déveine ne connaissait pas d'intermittences. Il avait beau se débattre contre elle, porter des fétiches sous sa chemise, changer de chaise et cracher par dessus son épaule, avant de couper les cartes, rien n'y faisait, le sort ne se laissait pas attendrir. Le résultat est facile à deviner. X... s'enfonça de jour en jour, et, à un moment donné, la dette montra son visage maussade, impérieux, sans pitié... et rien pour le conjurer, on ne conjure pas un tigre. Il y avait de quoi perdre la tête. L'avenir du pauvre diable était compromis.

Il eut l'imprudence, un jour, d'emprunter une somme assez importante à la caisse de l'administration, dont il avait la garde, se croyant sûr de restituer cette somme avant l'arrivée des inspecteurs. Naturellement, il voulut la jouer, dans l'espoir de la doubler et d'arroser avec son gain des créanciers qui montraient les dents. Mais le sort, implacable comme d'habitude, lui arracha l'argent des mains et le fit passer entre les doigts d'aigrefins, très capables d'aider la chance quand elle se montre rétive.

Dévalisé jusqu'au dernier as, et pressé de pourvoir au déficit de sa caisse, X... écrivit à sa famille pour implorer un subside. Sa lettre protestait d'un besoin impérieux de la somme indiquée ; elle n'admettait pas de refus. Toutefois, il se gardait bien d'expliquer l'horrible situation dans laquelle il s'était mis, ce qui était une faute, car la mère du malheureux jeune homme, croyant à ce qu'on appelle une

Digitized by Google

ruse de guerre pour faire ouvrir la bourse, et prise plus d'une fois déjà peut-être à ce traquenard, la mère fit la sourde oreille.

On juge du désespoir de X... lorsqu'il vit que l'argent demandé n'arrivait pas au jour fixe ; non seulement l'argent, mais la réponse à sa lettre, une lettre pleine de supplications pressantes. Il se vit perdu. Affolé par l'idée que sa mère l'abandonnait ; en face du déshonneur qui allait l'atteindre, et ne voulant pas rougir de honte quand son détournement serait découvert, X... recourut au suicide. Il acheta, à la tombée de la nuit, un boisseau de charbon qu'il fit porter dans sa chambre, alluma le réchaud sans hésiter et attendit la mort, après avoir soigneusement calfeutré portes et fenêtres.

C'était, malgré sa faute, un estimable et brave garçon, digne de pitié, parce qu'il fut victime du démon du jeu. Certes, la vie ne lui a guère été clémente, et il méritait un meilleur sort, si j'en juge par les regrets que cette fin lamentable laissa dans le cœur de ses camarades et même auprès des gens qui ne l'avaient approché qu'à de rares intervalles, soit dans le service, soit dans des rencontres banales. La bienveillance exquise qui faisait le fond de son caractère, opérait comme un charme. Son étrange beauté séduisait, sa bienveillance attachait.

L'asphyxie n'était pas encore complète, lorsqu'un de ses amis, le jeune notaire J..., suivi de mademoiselle Héloïse, pénétra dans la chambre empestée par les vapeurs du charbon. Ouvrir les fenêtres et culbuter le réchaud, dont la braise rougissait encore, fut l'affaire d'une seconde. Les deux amis, domptant leur angoisse, tirèrent ensuite le lit au milieu de la chambre sillonnée par un courant d'air, afin de ranimer l'agonisant qui se débattait dans les affres de l'asphyxie. La vie sembla renaitre un moment sous les soins de l'actrice dévouée à cette œuvre de résurrection comme une mère au chevet du dernier enfant que la mort

Digitized by Google

lui dispute. Mais, ce n'était qu'un leurre ; les sources de vie étaient taries. X... vécut encore, si c'est vivre, onze jours entiers, perdant et recouvrant la conscience, obtuse sans doute, de son déplorable état, et remerciant du regard, à défaut de la parole arrêtée au gosier, la bonne fille qui lui soulevait la tête avec les bras d'une fée.

Pendant onze jours, le notaire J... et Héloïse se relayèrent sans faiblir autour de ce lit de mourant qu'ils voulaient sauver, dormant, l'un et l'autre, une nuit sur deux, ou plutôt la moitié d'une nuit, car ni l'un ni l'autre ne voulait déserter son poste pendant plus de quatre ou cinq heures.

Chaque soir, après la représentation, malgré la fatigue d'un rôle obligé qu'elle jouait, la douleur dans l'âme, Héloïse venait s'asseoir près du lit de l'homme qui devinait à peine sa présence, et elle s'ingéniait, en pleurant, à ranimer par d'exquises caresses la vie qui battait pour quelques minutes encore dans les veines du pauvre X...

Elle ne voulut quitter son chevet que sur les instances du médecin qui venait de déclarer que tout était fini. Alors, malgré les objurgations de son directeur, elle s'enferma dans sa chambre, sans voir âme qui vive, tout entière à son chagrin, et ne cessa cette claustration volontaire que pour suivre le convoi du seul homme peut-être qu'elle avait aimé. Sois bénie, pauvre femme !

Madame X..., désespérée, accourut à Lons-le-Saunier, quand le mal était irréparable ; puis elle indemnisa la caisse de l'administration. C'était un peu tard.

Digitized by Google

VI.

Nous sommes arrivés presque à la fin de l'année 1838.

La mort douloureuse du jeune X..., le dévouement de cette charmante actrice qui avait nom Héloïse, le désespoir d'une mère que rien ne pouvait consoler..., tout est passé, et l'oubli couvre de son ombre le lamentable événement sur lequel je me suis peut-être trop appesanti. Tout au plus le nom du pauvre X... revient-il, de temps à autre, sur les lèvres de quelques intimes, lorsqu'un nouveau deuil fait surgir dans leur mémoire l'image effacée déjà de l'ami qui disparut violemment de la vie pour expier une faute, en pleine jeunesse et comblé par la nature des dons les plus enviables : le charme du corps, l'intelligence et la bonté. Le sort est aveugle... A quoi bon se plaindre ?

Je ne sais quelle cause avait éloigné de Lons-le-Saunier les directeurs de troupes ambulantes après la tragique aventure que j'ai racontée plus haut. Avaient-ils épuisé le *placer* ? Craignaient-ils le vide qui leur fait plus horreur qu'à la nature elle-même ? Ou doit-on accuser le caprice ? Je ne saurais le dire. Toujours est-il que, pendant près de deux ans, le théâtre de Lons-le-Saunier subit un carême à peine interrompu par des concerts que je ne souhaiterais pas à une ville qui m'aurait refusé l'eau et le feu. Cela ne pouvait durer.

Un beau jour, M. Théodore Chauloux, séparé d'Hippolyte Tisserand, et voulant faire campagne seul, arriva à Lons-le-Saunier avec un personnel d'artistes empruntés à diffé-

Digitized by Google

rents théâtres de Paris et de la province. Cela sentait bien un peu la macédoine, mais la plupart des acteurs avaient du talent. Et puis Théodore, dans son association avec Hippolyte, pouvait invoquer des souvenirs qui valaient les meilleures références. Il s'était montré aussi bon comédien qu'habile directeur, et le parterre de Lons-le-Saunier l'avait applaudi en plus d'une circonstance, faveur d'autant plus précieuse que le parterre ondoyant et nerveux inclinait souvent à la cabale, sans rime ni raison. L'écueil était à craindre, mais Théodore Chauloux comptait beaucoup, pour le franchir, sur quatre ou cinq sujets qui avaient fait leurs preuves : Vizentini, Proteau, Vautrin, Elisa Jacops, Mélanie Bousquier et autres dont le nom m'échappe.

Il ouvrit donc le feu par deux pièces assez médiocres, si j'en juge par le compte-rendu du *Patriote jurassien,* le journal de l'opposition en cette bienheureuse année 1838. La critique théâtrale était assez acerbe dans cette feuille que dirigeait l'homme le plus timoré du chef-lieu. Ecoutez plutôt :

« Nous avons assisté au début de la troupe dirigée par M. Chauloux. Il y avait au théâtre de Lons-le-Saunier, dont la salle éclairée par un misérable quinquet à huile fétide jouissait d'une température de quinze degrés (Réaumur) au-dessous de zéro, quarante ou cinquante personnes au plus, frileuses, grelottantes, qui semblaient plutôt se trouver à une messe de minuit qu'à une représentation dramatique.

« Certainement le régisseur a été élevé dans la crainte des incendies et des pièces nouvelles, car nous avons eu l'onglée pendant trois mortelles heures, et, pour nous refaire, une infusion de pavots sous forme de tirades mélodramatiques que ne voudrait pas signer un rat de cave ayant un peu de grammaire.

« Cela s'appelle, je crois, la *Cause célèbre*. Que Dieu vous garde de cette frangipane indigeste, auprès de laquelle le plomb aurait la légèreté d'un œuf à la neige.

Digitized by Google

« Après la *Cause célèbre,* on a joué, c'est-à-dire saccagé une bluette bouffonne des frères Cogniard : la *Tire-lire, ou Titi le talocheur*. L'acteur, chargé du rôle de Titi, ne savait même pas son rôle. Phrosine la brocheuse et Marie la relieuse ont chanté presque aussi faux que le roi Louis XV ; plusieurs passages de la pièce ont été tronqués ou omis. Bref, cette malheureuse *Tire-lire* est parvenue, cahin-caha, au couplet final, en emboursant, à ce coup de l'étrier, les bâillements significatifs de cinquante spectateurs transis de froid. Représentation pitoyable ! pour tout dire. Qu'elle soit aussi légère au public attrapé que la recette l'est aux comédiens !

« Bulletin de la nuit : une cuisinière a été trouvée gelée aux secondes galeries. »

Comme on le voit, ce n'est pas chez le confiseur que notre critique va s'approvisionner. Témoin cet autre compte-rendu :

Les Enragés — Caleb — Angeline — Estelle.

« Je viens à résipiscence ; je suis un grand pécheur. Pendant quinze jours, je porterai un cilice... de molleton, pour avoir dit, pour avoir écrit que M. Théodore Chauloux, empereur de la scène, était un triste directeur, un abominable comédien, un Crispin de mauvais aloi, sans compter un écrin de balivernes que je regrette, Dieu de miséricorde ! Oui, M. Théodore Chauloux, empereur de la scène, jeune premier incomparable, *gracioso*, père noble au besoin, etc. — car il est universel, ce directeur — a du génie. Il a du génie, vertubleu ! Qui a dit que M. Théodore Chauloux n'avait pas de génie ! Qu'on applique la poire d'angoisse à ce critique malvenu, s'il ne se rétracte pas. Ne faut-il pas du génie pour déterrer et faire jouer les pauvres pièces dont cet empereur de la scène a *régalé* le public bénévole de dimanche ? Vive Chauloux ! Salut, empereur !

Digitized by Google

Certainement, il y a de l'héroïsme à faire monter et jouer des niaiseries qui attirent le sifflet, par une troupe désorientée sous ce parti pris d'extravagance impériale.

« D'où vient M. Théodore Chauloux ? Est-il né dans le Maroc ? Est-ce le fils exilé du padischa ? Ou un marchand de dattes, transformé en directeur de troupe ultra-comique ? On ne sait. Mais, de bonne foi, j'admire cet homme intrépide, ce despote, pareil à une barre de fer, qui ne fléchit ni devant sa conscience qui lui reproche tant de mauvaises pièces que le public de Lons-le-Saunier a digérées, Dieu sait comme ! ni devant le parterre, toujours saisi d'un rire inextinguible quand il (Chauloux) distille le sentiment dans un couplet qu'un Auvergnat chanterait avec une voix moins fausse. M. Chauloux n'est pas un directeur, c'est un Titan.

« Sans rire, peut-on analyser un vaudeville comme les *Enragés* et cette déplorable rapsodie qui s'intitule : *Caleb ?* Lisez la fiancée de *Lammermoor*, n'allez pas voir jouer *Caleb*. M. Protheau est excellent, j'ai eu occasion de le dire, quand il s'en tient aux rôles de niais, mais par le nom du Ciel ! qu'on ne le sorte pas de cette spécialité, ou il s'empêtre. Dans les *Enragés,* Mlle Elisa Jacops s'est montrée fort médiocre ; on dirait que cette actrice a ses jours... Est-ce que l'empereur Chauloux l'aurait regardée de travers ? *Di talem avertite casum !* Vizentini, comme d'habitude, a rendu son rôle avec beaucoup d'intelligence ; mais que de chemin à faire encore pour qu'il soit un artiste complet...

« Voici venir *Estelle* sous la forme de Madame Aristide, première Dugazon au théâtre de Marseille (style d'affiches), maintenant inféodée à S. M. Chauloux Ier, empereur du théâtre.

« Mme Aristide réalise le type de la comédienne de province, ayant certaines qualités, mais criblée de défauts qui se répandent même sur la toilette. Non pas que cette

Digitized by Google

actrice soit positivement mauvaise, Dieu me pardonne cette pensée ! elle a même parfois de la chaleur, tient bien la scène et tire parti de sa voix ; malheureusement ces qualités sont obscurcies et gâtées par l'alliage de province, le mauvais goût et le maniéré qui disparaîtront difficilement à courir la pretentaine sous la direction de n'importe quel Chauloux.

« La salle du théâtre était pleine. Tant mieux pour tous les artistes qui méritent cette aubaine à plus d'un titre.

« Je le déclare ici. Si quelqu'un a de l'influence sur S. M. Chauloux Ier, qu'il l'emploie à faire modifier son répertoire, a laisser *Caleb* au rancart et toutes les *Angelines* au diable. Les habitants de Lons-le-Saunier se cotiseront alors, si cet homme influent réussit, pour lui faire dresser un buste de bronze, à côté de la statue en marbre du grand Théodore Chauloux, directeur privilégié de l'arrondissement théâtral qui comprend la ville où je suis né. »

Que dites-vous du morceau ?

Si ce paquet de verges, insolemment cinglées, venait fustiger les acteurs d'aujourd'hui, même ceux qui débouchent de Barcelonnette ou de Concarneau, l'auteur du méfait ne serait pas à la noce ; il pourrait repasser ses leçons d'armes. Et, s'il échappait par bonne fortune à la colichemarde du Comminges de théâtre, il n'esquiverait pas la petite fiole de vitriol en plein visage, ou tout au moins une volée de coups de manche d'ombrelle, appliqués d'une main impitoyable par la Dugazon dont il aurait *débiné* les toilettes.

C'est que l'acteur se redresse un peu plus aujourd'hui qu'en 1838 ; il se redresse même trop, et un peu d'humilité conviendrait à qui ne dépasse pas le niveau du cabotin. Autres temps, autres susceptibilités !

Certainement, le jeune homme qui lançait de méchantes fusées dans les jambes de comédiens, discutables au point de vue du talent, mais dignes d'estime partout ailleurs, n'avait pas conscience de sa cruauté ; la fougue des vingt

Digitized by Google

ans est presque irresponsable ; à peine se croyait-il coupable de plaisanteries plus ou moins salées, propres, selon lui, à rendre service à la troupe en attirant l'attention sur elle par des exagérations de plume qu'il regretta franchement dix ans plus tard. On expie toujours son exubérance.

Chauloux, homme d'esprit, Vizentini et Elisa Jacops, artistes de vrai mérite, ne daignaient seulement pas hausser les épaules en lisant les calembredaines sans mesure qui s'étalaient, avec l'impudence d'une gorge découverte, dans les colonnes du *Patriote jurassien* ; l'idée ne leur venait guère de protester contre des attaques injustes ou de mauvais goût, sachant de reste qu'un article méprisé est un article enterré ; ils en appelaient au public et avaient raison.

Ce qui est vraiment merveilleux, c'est que le journaliste et ses victimes, forcés de se coudoyer presque chaque jour — promiscuité fatale dans une petite ville — n'avaient pas l'air, le premier d'être coupable d'éreintement à l'égard d'une troupe qui méritait mieux que des coups de boutoir ; les autres d'avoir essuyé d'impertinentes sornettes. Il y avait échange de regards plus distraits que malveillants. En cherchant bien, je crois même qu'ils fraternisaient quelque peu sur ce terrain neutre qu'on appelle café, séjour de détente, où, entre deux absinthes, le maudit *folliculaire* rendait à tout ce monde la justice qu'il mettait en fourrière dans les colonnes de son journal.

Et, de fait, toute la troupe avait droit, non-seulement à cette justice vulgaire, mais à l'amitié et aux sympathies de la jeunesse. Car c'était de braves gens sans le moindre fiel, de francs et doux artistes, dévoués à leur métier, ne se surfaisant jamais et cherchant le mieux... qui n'est pas toujours facile à dénicher.

L'occasion m'est heureuse de témoigner, à cinquante ans de distance, du souvenir attendri que ces noms réveillent chez moi : Vizentini, Protheau, Vautrin, Elisa Jacops, d'au-

Digitized by Google

tres plus humbles, mais rachetant l'infériorité du talent par les qualités princesses du cœur ; les uns et les autres, affables, généreux et camarades dévoués. Ce n'est pas un éloge qui court sous ma plume, c'est une dette que j'acquitte avec bonheur. Tous ces artistes sont probablement morts... il est si malaisé de vivre vieux dans ce métier dévorant qui laisse à peine debout quelques charpentes de fer ; si, par hasard, l'un d'eux, échappé au coup de jarnac qui nous attend tous, lisait cette page que je leur consacre, peut-être sentirait-il, comme moi, son cœur battre à l'évocation d'un passé turbulent où tout se mêle, les illusions, les haines d'un jour, les chaudes poignées de main et le rire large, coulant comme un flot de vin vieux, pour emprunter l'hémistiche du poète. Peut-être aussi — l'oxyde vient vite aux mémoires surmenées — l'artiste dirait : c'est drôle... j'ai de la peine à me rappeler mon passage à Lons-le-Saunier et la physionomie morale du public qui nous applaudissait, quand... il ne sifflait pas... Est-ce bête de vieillir ! Bah ! Auber a dit qu'on n'avait pas encore trouvé d'autre moyen pour vivre longtemps.

Quant à moi, je me souviens.

Les troupes qui succèdent à celle de M. Théodore Chauloux ne font que de courtes apparitions, fort espacées, dans la ville de Lons-le-Saunier. Il y a surtout décadence. Vers 1840, la troupe dramatique et lyrique, dirigée par M. Mercier, s'arrête à peine avec le *Postillon de Lonjumeau*, la *Prison d'Edimbourg* et une meringue de Scribe. Talents médiocres, jolies femmes, voilà tout. Une jeune chanteuse, mademoiselle Anselme impressionne si bien l'auteur du feuilleton dramatique qu'il tombe dans un lyrisme extravagant. Il est vrai qu'il se rattrape sur madame Anselme, à laquelle il ne reconnait d'autre talent que d'avoir fait sa fille. J'aurais voulu voir la tête de madame au relevé de cette courtoisie.

Les aménités continuent avec deux autres directeurs,

Digitized by Google

MM. Devaux et Durand qui trouvent sur la scène de Lons-le-Saunier une malechance sans précédents dans les *fastes* de ce théâtre. Les recettes suffisent à peine pour payer l'huile du quinquet, ce qui attendrit un peu l'homme au compte-rendu. Aussi la critique est moins féroce ; elle tourne même à l'éloge, mais un éloge si entortillé qu'il semble étrangler au passage le thuriféraire.

Un directeur du nom de Verne, que l'intraitable compte-rendu s'avise, après deux ou trois représentations, d'appeler le czar Verne, arrive, tout essoufflé, dans Lons-le-Saunier. Avec un répertoire assez varié, il amène une troupe passable et une soubrette des plus égrillardes qui donne sa mesure dans *Pierre Lerouge*. Jolie femme à coup sûr, et qui ne serait pas déplacée sur une scène parisienne, mademoiselle Gabrielle a bientôt conquis le public, depuis longtemps réfractaire ; la salle se garnit ; les toilettes fraîches emplissent les premières loges, et le parterre, laissant sa maussaderie au guichet, applaudit les acteurs qui jouent toujours passablement, jamais mieux, excepté mademoiselle Gabrielle, que l'on trouve ravissante en soubrette.

Les pièces représentées successivement ont d'ailleurs une attraction particulière. *Renaudin de Caen ;* le *Mari de la Dame des chœurs ;* le *Plastron ; Passé minuit ;* les *Saltimbanques* dérideraient un hypochondriaque abandonné des médecins. Tout le monde est content, sauf le feuilletoniste théâtral qui, n'osant pas malmener la charmante Gabrielle, tombe à phrases raccourcies sur le directeur Verne qu'il accuse de nourrir un vice secret : l'amour de la pêche à la ligne, et part de là pour lui prouver qu'il n'a aucune espèce de talent sur les planches et encore moins comme directeur de troupe comique. Le faquin termine son feuilleton en goguenardant :

« Je me suis souvent dit dans mes nuits troublées par le remords : Feuilletoniste, feuilletoniste, vous êtes mauvaise langue. Critiquer est bien, quand à côté de la critique

Digitized by Google

se trouve la pilule de digestion. Mais vous, on dirait que l'éloge le plus anodin vous produit l'effet d'une épingle qui se logerait en travers de votre gosier, et vous finissez par expectorer l'épingle... Je vous prédis tôt ou tard une mauvaise fin.

« Quand je me réveille au milieu de ces mêmes nuits, trempé d'une sueur froide et pleurant sur tous les crimes que j'ai commis... (suis-je donc de la famille d'Atrée ?) je me jure à moi-même que je prendrai l'encensoir, comme instrument d'expiation, et le lendemain, bien converti, je me prépare à écrire...

« Mais comment diable écrire que M. Verne — notez que je prends le nom de Verne qui signifie printanier... je pourrais en prendre un autre, dont je trouverais moins facilement le radical... Comment, dis-je, écrire que M. Verne est un bon acteur, ou même qu'il joue passablement ?...

« Si nous nous rencontrions dans la rue après cette profession de foi, de même que les fameux augures, nous ne pourrions nous regarder sans rire. »

Croyez maintenant à l'influence de la critique sur les comédiens. M. Verne, sans plus se soucier des turlupinades dont il était l'objet que du bourdonnement d'une mouche, continua de pêcher à la ligne... avec succès, je n'en sais rien — et ses recettes dépassèrent de beaucoup le niveau atteint par ses prédécesseurs. Phrases ! Viande creuse !

Lons-le-Saunier rentra dans le repos, après le départ de la troupe Verne.

VII.

Le théâtre que Lons-le-Saunier devait à la fougueuse initiative du représentant Saladin, agonise ; il touche à sa fin.

Digitized by Google

Grâce à l'incurie de la municipalité, ce petit théâtre, jadis si coquet, tourne à la ruine, non pas celle qui attire encore par une mélancolique séduction, mais la ruine squalide, abjecte, se trahissant par des murailles lézardées, des escaliers gluants et cette odeur particulière aux vieilles maisons qui ne s'ouvrent plus. Odeur de poussière et de relent.

En vain la population proteste ; en vain les troupes ambulantes crient encore plus fort que la population pour toucher le cœur *des édiles ;* ceux-ci se gardent bien de faire nettoyer l'écurie dramatique de la rue de la Comédie. Pas si fols !

On a beau leur dire sur tous les tons ; si vous ne voulez pas décrasser le théâtre, empêchez au moins qu'il n'ensevelisse le public sous un effondrement plus ou moins prochain. Il y va de la sécurité d'une population affamée de spectacle. Quelque sourd ! répond la municipalité ; le théâtre durera autant que vous, braves gens, et peut être plus. Du reste qui vous force à vous aventurer dans ces lointains quartiers de Balerne, sous prétexte d'écouter des acteurs qui méprisent notre salle de spectacle et, très souvent, ne savent pas leurs rôles. Restez paisiblement dans votre intérieur où une lecture en famille remplacera la représentation... Et, voulez-vous connaître le fin mot ? Nous n'avons pas d'argent ; les pavés absorbent tout. C'est étonnant ce qu'on use de pavés à Lons-le-Saunier pour que les rues soient mal pavées. Allez, braves gens, vous repasserez plus tard.

Cependant le conseil venait de se recruter de jeunes gens, pleins de bon vouloir, la veille, comme tous les candidats possibles, mais attirés, le lendemain, dans l'ornière, comme tous les élus du suffrage, qu'il soit restreint ou universel. Le premier du conseil, même, fort galant homme, cultivait les arts et mettait une double croche bien au-dessus d'un écrètement de rue ; presque tous les autres avaient de la

Digitized by Google

lecture ; un grand nombre estimait qu'on ne vit pas seulement de choux, que l'esprit a ses exigences, si la bête a les siennes, et qu'enfin de compte, la ville possédant un théâtre, ce théâtre ne devait pas être un *chazal*, ouvert à tous les vents, bordé d'un cloaque dont les émanations mettraient en fuite un carlin de dévote ; ce qui fait qu'une dame un peu nerveuse et n'ayant pas un chapeau fané ne consentirait jamais à venir s'asphyxier sous l'ignoble quinquet du théâtre, pour entendre éternuer des acteurs exposées, dans ce *chazal*, à la rose des vents ; qu'en conséquence une administration éclairée avait pour devoir de restaurer au moins partiellement les charpentes du théâtre, de lessiver les décors et de purger les abords du contrôle où le public s'enlize dans une sablière gluante, formée de détritus qui datent de la révocation de l'Edit de Nantes.

Vous croyez peut-être que les nouveaux conseillers se sont hâté de mettre d'accord leurs actes et leurs sentiments. N'allez pas si vite.

La ville est pauvre, dirent en gémissant ces estimables conseillers ; son budget fait eau de toutes parts ; nous ne savons où buter, faute de pécune. Prenez donc patience, et au lieu de cette salle moisie qui vous tient tant au cœur, nous vous promettons, et dans peu, un superbe théâtre sur la place de la Liberté, lequel n'aura jamais besoin de réparations comme cette pétaudière qui a pu charmer nos aïeux, mais n'est plus bonne qu'à être vendue en détail aux tâcherons du bailliage. Mettez votre confiance en nous : le nouveau théâtre sera un monument digne d'une ville qui vient de s'éclairer au gaz.

Hélas ! ce fameux théâtre mit près de six ans à sortir de terre.

L'arrêt est rendu ; la petite salle de la rue de la Comédie va disparaître. Ses jours sont comptés. Mais il faut qu'elle s'ensevelisse dans un triomphe.

Au carnaval de 1846, une troupe italienne, ou soi-disant

Digitized by Google

telle, car il se faufilait dans ses rangs plus d'un italien de Montmartre, débarqua bruyamment à Lons-le-Saunier pour donner une représentation unique de *Una aventura di Scaramuccia* et des *Rendez-vous bourgeois,* précédés d'un lever de rideau, en faveur des gloutons qui croient n'en avoir jamais assez pour leurs quinze sous.

Il était temps ; le théâtre de la rue de la Comédie allait tomber sous la pioche.

Je ne l'aurais j'amais cru, mais le programme des Italiens attira une foule immense, désordonnée, dans cette salle où l'on ne devait plus entendre que le chant du cygne. La foule était telle que les spectateurs semblaient rentrer les uns dans les autres comme les tubes d'une lorgnette ; le contenant crevait sous le contenu.

C'était une charmante italienne, blonde et pâle, avec des cheveux tombant jusqu'aux talons, et des yeux couleur d'orange, qui débauchait ainsi des citoyens casaniers, bouleversait la banlieue et distrayait des villages de leur orbite, pour les rendre témoins d'une *Aventure de Scaramouche* qu'ils n'auraient même pas comprise, traduite en français. Mais l'Italienne chantait si bien ! Et ses yeux couleur d'orange étaient de si éloquents truchements, que le public ensorcelé s'imaginait comprendre le toscan... Puissance de doux yeux qui n'avaient même pas besoin du secours de la parole !

Ah ! ce fut une belle soirée. Le chant du cygne toucha presque à la perfection.

Pendant trois heures, les applaudissements ébranlèrent la voûte du théâtre, qui semblait descendre à chaque salve de bravos ; personne ne s'en souciait. Le feu aurait pris aux décors, inflammables comme des agarics desséchés, que la foule se serait laissé bruler avec autant de sang-froid que Sardanapale sur son bûcher de parfums. On n'oubliera jamais cette dernière représentation.

Attendez, ce n'est pas tout.

Digitized by Google

Une demi-heure après la chute du rideau, le théâtre converti en salle de bal, ouvrit ses portes à quatre cents personnes masquées et travesties : Pierrots, Débardeurs, Incroyables, mêlés à des Espagnols dont le costume rappelait les Castillans de papiers à cigarettes, à des Monténégrins pour rire, des Turcs sautés au vin de champagne, et autres chicards qui se livrèrent à des ébats qu'un sergent de ville grincheux aurait pu conduire au poste, et qui ne provoquèrent qu'un sourire indulgent de la part des pompiers, gens féroces au feu, tolérants à l'entrechat.

Le bal dura jusqu'au jour. L'Italienne fit tourbillonner autour d'elle tout ce que Lons-le-Saunier possédait de *cavaliers* avantageux, bien bâtis et vaccinés. Elle sut, en vraie Toscane, sourire aux madrigaux, accepter les fleurs... sans le cœur, se dépêtrer de toutes les compétitions et renvoyer ces bons jeunes gens qui se contentent volontiers de l'ombre, aux châteaux en Espagne qu'ils savent si bien construire, sous le jet d'une œillade, dans leurs chambres solitaires. Quoi ! l'ombre et pas la proie ! vous écriez-vous. Hé Seigneur ! L'illusion à vingt ans vaut mieux que la réalité à quarante.

Peu de temps après la démolition de l'ancien théâtre, un joli bourgeois qui vit encore m'exprimait, en phrases émues, la douleur qu'il avait ressentie, en voyant disparaître ce théâtre, bien suffisant, selon lui, pour une population barbare et indifférente aux séductions de la nouvelle salle. Ses regrets me fendaient le cœur ; ils sympathisaient avec les miens.

Moins de deux ans s'étaient écoulés. Je passais avec le même bourgeois sur la place de l'Agriculture où s'élevait jadis ce théâtre dont la monographie devait tenter la plume :

— Convenez, me dit mon homme, d'un ton dégagé, qu'on a bien fait de démolir ce vieux clapier, dans lequel les spectateurs étaient si mal à l'aise qu'une pièce en trois

Digitized by Google

actes leur donnait des courbatures. Je ne sais pas pourquoi on a tardé si longtemps à mettre le pic dans ses fondations ante-diluviennes.

— C'est vous, répliquai-je, qui tenez un pareil langage ! Vous le regrettiez tant, ce *clapier*, quand il a été condamné...

— Allons donc... Moi ! regretter une verrue dans un quartier qui en compte déjà tant ! Je suis partisan du progrès, mon cher, sachez-le bien, et je n'ai pas de faible pour les antiquailles.

Que répondre ! Ce maître sot était sincère, et sa mémoire résistait.

N'est-ce pas le cas de se rappeler ces vers d'Alfred de Musset :

De quelque nom d'ailleurs que le regret s'appelle,
L'homme, par tout pays, en a bien vite assez.

F. Guillermet.

Digitized by Google

Digitized by Google

MATÉRIAUX POUR LA GÉOLOGIE DU JURA

LA RÉUNION

DE LA

SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE

DE FRANCE

Dans le Jura méridional

EN 1885

RAPPORT A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

PAR

LOUIS-ABEL GIRARDOT

PROFESSEUR AU LYCÉE DE LONS-LE-SAUNIER

Digitized by Google

Digitized by Google

LA RÉUNION

DE LA

SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE

DANS LE JURA MÉRIDIONAL

EN 1885

I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La Géologie ; son but ; ses progrès ; utilité de son étude.

Parmi les sciences qui étudient la nature, et dont le développement a été si remarquable dans notre siècle, il en est une, la plus jeune peut-être, qui touche à la fois aux choses de la pratique la plus simple, la plus journalière, et qui, d'autre part, confine aux questions spéculatives de l'ordre le plus élevé : c'est la Géologie.

Le géologue étudie la structure de la Terre, aussi profondément, du moins, que ses investigations peuvent s'étendre ; il détermine la nature des matériaux constitutifs du sol, ainsi que leurs allures diverses et leurs relations mutuelles. Mais il ne se borne pas à tirer simplement de cette étude les indications nécessaires à l'exploitation des richesses minérales, ou à rechercher les conditions les plus favorables pour l'exécution de ces grands travaux dont s'honore à juste titre notre époque. Un autre but plus élevé

Digitized by Google

sollicite ses efforts. Après avoir constaté les faits, il veut en connaître les causes.

L'état présent de notre planète lui apparaît bien vite comme le résultat d'une longue suite de modifications « dont la série s'est déroulée à travers les âges et dont chaque terme a laissé des traces ineffaçables à la surface du globe ou dans ses profondeurs. De la sorte, pour donner la raison des apparences qui frappent aujourd'hui nos regards, il faut, à tout instant, faire intervenir la considération du passé, en s'efforçant de reconstituer, jusque dans le détail, les phases successives que la terre a dû traverser. C'est ainsi que, par la force des choses, la Géologie est amenée à écrire l'histoire du globe. » (1).

Certes, on ne peut songer sans un profond étonnement et une vive admiration à cette hardiesse de l'Astronome qui soumet à ses investigations les corps célestes semés autour de lui dans l'espace, calcule leurs distances et leurs masses, détermine les lois qui régissent leurs mouvements, et, grâce au concours du Physicien, ne craint pas de scruter jusqu'à leur composition intime.

Mais, sans sortir de notre petite Terre, le Géologue (je veux dire celui qui embrasse la science géologique dans son entier) nous paraît peut-être non moins audacieux. S'il n'a pas devant lui, comme l'Astronome, son aîné, l'immensité de l'espace, il porte ses recherches dans une autre immensité, celle des temps durant lesquels le Créateur a accompli son œuvre sublime, et après avoir tiré la matière du Néant en a façonné les Mondes. Peut-être, ne saurait-on guère trouver une tentative plus hardie et plus digne du génie de l'Homme que celle de refaire l'histoire de ces temps reculés où l'Homme n'existait pas encore.

(1) De Lapparent. *Traité de Géologie*, p. 1.

Digitized by Google

Si jeune qu'elle soit, du moins en tant que science constituée, la Géologie nous donne déjà une foule de connaissances, d'une précision parfois bien remarquable, sur la succession des grands événements auxquels notre sol doit sa formation, sur les limites respectives des terres et des mers pendant les périodes anciennes, sur les variations successives des climats, et sur bien d'autres questions encore. Elle nous fait connaître par milliers ces êtres vivants, végétaux et animaux, de formes parfois si étranges, qui animèrent la surface du globe aux époques qui précèdent les temps historiques. Et déjà, on a pu « pressentir que c'est à elle surtout qu'il appartient de mettre en pleine lumière l'unité et la simplicité admirables du plan de la Création » (1).

Mais si élevé qu'apparaisse le but définitif de cette science, ainsi considérée sous ce point de vue philosophique, il n'est pas nécessaire, pourtant, que tous ceux qui s'en occupent soient des hommes de génie, ni même d'un savoir fort étendu, pour contribuer à ses progrès.

Et c'est par là qu'elle se distingue encore de cette science sœur, l'Astronomie, avec laquelle elle partage l'étude du monde inanimé. Les adeptes de celle-ci n'arrivent qu'au prix de grands efforts à la somme des connaissances préliminaires qui sont indispensables pour gravir les degrés de l'Observatoire ; leurs études sont toujours pénibles : elles resteront l'apanage des esprits élevés et des hommes très laborieux, de tous ceux qui auront le corps comme l'esprit assez fortement trempés pour résister au dur travail qu'elles exigent.

Sans doute, c'est surtout à quelques-uns de ces hommes de génie, qui apparaissent toujours trop rarement à notre gré, les Cuvier, les de Beaumont, les Smith, que la Géologie doit l'éclat dont elle brille déjà, et ce ne seront tou-

(1) De Lapparent. *Traité de Géologie*, p. 6.

Digitized by Google

jours que les grands esprits, largement généralisateurs, qui procureront ses plus importants progrès. Mais, dans une science qui exige des observations si multiples, ces quelques hommes ne peuvent suffire : il leur faut des aides. Ceux-là dont l'intelligence embrasse les grands horizons seront en quelque sorte les Architectes de la science, et, autour d'eux, il y aura large place au champ d'études pour tous les ouvriers, si modestes soient-ils, qui voudront apporter la brique, le grain de sable même à l'édifice. Pour être utiles à la science, il suffira qu'ils possèdent un esprit juste et observateur, joint à une grande réserve pour tout ce qui n'est pas directement observable, et à une grande prudence dans les affirmations, soit qu'il s'agisse des faits tangibles ou des hypothèses.

Mais, sans avoir même l'ambition, pourtant bien légitime, de contribuer, selon ses forces et pour si peu que ce soit, au progrès général des connaissances humaines, pourrait-on ne pas aimer la science qui nous occupe lorsqu'on l'a une fois abordée ? Est-il quelque chose qui nous attache davantage à notre pays que de le connaître mieux, et, à ce titre, les études de géologie locale, qui sont plus que jamais à l'ordre du jour de la science, ne seront-elles pas l'un des moyens qui affermiront davantage encore chez nos jeunes compatriotes leur patriotisme de Français ? Est-il quelque chose de plus hygiénique pour les jeunes gens que leur position de fortune ou leurs occupations habituelles privent des précieux avantages qu'offre le rude travail au grand air de l'ouvrier de la campagne ? Ceux de nos jeunes compatriotes qui s'occuperaient d'étudier notre pays y trouveraient certainement tous ces avantages, et lorsqu'ils auraient l'habitude des excursions, les marches des manœuvres militaires les trouveraient tout entraînés, de même que l'usage continuel que fait le géologue des cartes topographiques leur donnerait l'habitude de leur lecture. D'ailleurs, les études actives du géologue pratique, ses

Digitized by Google

longues marches, ses ascensions dans les montagnes, la contemplation fréquente des choses de la nature n'ont-elles pas un véritable charme, et tout, jusqu'aux privations mêmes que ces excursions exigent parfois, ne contribue-t-il pas à lui donner les forces, l'activité, le courage dont on a besoin pour les luttes de la vie ?— Inutile, d'ailleurs, de faire remarquer combien les comparaisons et les classifications du géologue doivent contribuer à développer en lui cet esprit d'ordre et de méthode si nécessaire à tous.

Simple coup-d'œil sur l'histoire des études géologiques dans le département du Jura.

Si la France peut revendiquer à bien juste titre une très large part dans les progrès si considérables de la Géologie, n'oublions pas que c'est à un Franc-comtois, descendant d'une famille jurassienne, à l'illustre Cuvier, que l'on en doit la plus grande partie. Mais, en outre, notre département en particulier a vu déjà bon nombre de ses enfants prendre à tâche de l'étudier et de le faire connaître.

Au XVIIIe siècle, c'étaient déjà le Marquis de Marnésia, le vieux docteur Claude-Marie Guyétant, de Lons-le-Saunier, le médecin Devillaine, de Champagnole, qui signalaient la composition minéralogique de notre Jura. — Dans la première partie de notre siècle, le jeune docteur Sébastien Guyétant, puis les docteurs Pyot, de Clairvaux, et Demerson, de Cousance, marchaient sur leurs traces et dotaient notre département de travaux de statistique où la constitution du sol n'était pas oubliée. Mais, de plus, notre cité lédonienne eut l'avantage de posséder un des premiers géologues stratigraphes de la France.

Il n'y avait pas encore 20 ans, en effet, que William Smith, en Angleterre, avait, le premier, dressé un catalogue raisonné des strates qu'il avait observées, posant ainsi les

Digitized by Google

bases de la stratigraphie générale, — le célèbre Brongniart, qui était venu en 1817 étudier le Jura jusqu'aux environs de Salins, n'avait pas encore publié avec Cuvier ce « chef-d'œuvre d'exactitude et de méthode » qui s'appelle *Description des environs de Paris,* et déjà, le 17 décembre 1818, l'ingénieur des Mines CHARBAUT, de Lons-le-Saunier, l'un des fondateurs de la Société d'Emulation du Jura, lisait, dans la première séance publique de notre Société, son *Mémoire sur la géologie des environs de Lons-le-Saunier,* où il posait à son tour les premières bases de la stratigraphie du Jura. La Société d'Emulation du Jura, certes, a le droit d'être fière en évoquant ce souvenir.

Il faut bien reconnaître, pourtant, que l'exemple de Charbaut ne trouva pas de sitôt beaucoup d'imitateurs. Près de nous, le Jura bisontin fut étudié avant nos montagnes ; mais il le dut en grande partie à un jurassien, notre vénérable et éminent collègue M. PARANDIER, d'Arbois, alors ingénieur des Ponts et Chaussées à Besançon. Malheureusement, ses occupations officielles ne lui permirent guère d'explorer notre département.

Mais, pendant ce temps, un jeune médecin, le docteur GERMAIN, qui avait d'abord habité Lons-le-Saunier, où, sans doute, il avait connu Charbaut, s'était fixé à Nozeroy et étudiait cette partie des montagnes. De bonne heure, il y commença la formation de cette belle collection géologique que nous n'avons malheureusement pas conservée, et qui figure aujourd'hui avec honneur au *Polytechnicum* fédéral de Zurich. Bientôt, on dut à son exemple et à ses conseils toute une pléiade de géologues.

C'est d'abord M. Jules MARCOU, de Salins, qui donnait à 22 ans, en 1846, ses belles *Recherches sur le Jura salinois,* où il établissait la stratigraphie du Jura d'une façon beaucoup plus générale, plus scientifique et plus complète que n'avait pu le faire Charbaut.

Vers le même temps, Frédéric THEVENIN, de Vaudioux,

Digitized by Google

Just PIDANCET, de Besançon, depuis conservateur du Musée de Poligny, M. Charles LORY, aujourd'hui professeur à la Faculté de Grenoble, Jacques BONJOUR, de Sirod, l'un des fondateurs du Musée de Lons-le-Saunier, M. GUIRAND, professeur au collège de Saint-Claude, et dont la ville de Lyon possède la belle collection, puis notre remarquable paléontologiste jurassien, ETALLON, qui professa quelques années au collège de Saint-Claude, ensuite le frère OGÉRIEN, auteur de l'*Histoire naturelle du Jura,* s'occupèrent activement, de 1840 à 1867, d'étudier notre département. C'était alors la plus brillante époque de la géologie jurassienne.

En outre, durant cette période, et à la suite de la décision prise en 1844 par le Conseil général du Jura, les ingénieurs des Mines DELESSE et BOYÉ, puis M. RÉSAL, s'occupèrent d'en dresser la carte géologique. Enfin, grâce encore au concours du Conseil général, M. Louis CLOZ dotait notre département de sa belle carte en relief, qui mérite, à tous égards, d'être mieux connue.

La Société d'Emulation du Jura peut être fière encore de tous ces noms qui sont inscrits dans ses listes, et sans la regrettable interruption que des circonstances exceptionnelles causèrent à ses publications, de 1853 à 1863, ses Mémoires renfermeraient sans doute, sur notre sol, de nombreux travaux, dont une partie sont probablement perdus pour la science. Elle eut, d'ailleurs, l'honneur de compter encore parmi ses membres le célèbre THURMANN, de Porrentruy, qui parcourut aussi nos montagnes, et dont les remarquables travaux sur l'orographie et la stratigraphie comme sur la phytostatique et la paléontologie du Jura resteront toujours classiques.

La publication d'Ogérien semble presque clore la brillante série d'études des géologues du Jura. M. Jules Marcou se consacra presque entièrement à la géologie des Etats-Unis, et lorsque, plus tard, il passa quelques années dans

Digitized by Google

le Jura, la publication des nombreuses éditions en diverses langues de sa *Carte géologique de la terre* et de l'explication qui l'accompagne occupa tous ses instants. M. Parandier était absorbé par ses fonctions d'inspecteur général des Ponts-et-Chaussées. Seul, notre modeste et vénérable collègue M. Guirand continuait la récolte des beaux fossiles des environs de Saint-Claude, et communiquait libéralement à tous ses intéressantes observations, sans en rien publier lui-même, tandis qu'un autre de nos collègues, Emile Benoit, s'occupait particulièrement du département de l'Ain, et que les environs de Dôle étaient étudiés par Jourdy en 1871.

C'est alors que nos montagnes semblaient ainsi presque délaissées que mon excellent ami, M. Paul Choffat, professeur au Polytechnicum de Zurich, entreprit dans le Jura français, de 1872 à 1878, les belles études qui ont contribué pour une grande part à sa réputation scientifique, et que j'eus le précieux avantage de l'avoir pour maître dans mes recherches sur une petite partie de nos montagnes. Malheureusement, le Portugal l'enleva bientôt à notre Jura.

Puis, ce fut M. l'ingénieur des Mines, Marcel Bertrand, aujourd'hui professeur à l'École des Mines, qui vint étudier avec le plus grand soin le Jura français. Déjà, il a doté notre département de magnifiques cartes géologiques, pour toute la partie comprise dans les feuilles Besançon et Lons-le-Saunier de la carte de l'Etat-Major.

Deux de nos collègues, MM. Gustave Maillard, de Zurich, et Maurice de Tribolet, professeur à la Faculté de Neuchâtel, ont aussi étudié quelques points de notre pays durant ces dernières années. Plusieurs parties de notre département ont encore été explorées avec beaucoup de succès par un autre de nos collègues, M. Léon Charpy, de Saint-Amour, dont nous avons eu récemment à déplorer la perte prématurée.

Enfin, un savant jurassien des plus actifs, qui est aussi

Digitized by Google

notre collègue, M. l'abbé Bourgeat, de Valfin, a saisi à son tour le marteau du géologue, et les nombreuses et intéressantes publications partielles qu'il a déjà faites sur le Jura, depuis plusieurs années, promettent des travaux beaucoup plus étendus sur l'ensemble de notre département.

Toutefois, en terminant ce coup d'œil rapide sur l'histoire de la géologie du Jura, nous dirons que, malgré les remarquables travaux de nos éminents collègues, Messieurs Choffat et Bertrand, il reste beaucoup à faire encore pour la géologie de notre pays, et nous constaterons avec regret que, depuis une vingtaine d'années, nos compatriotes en ont à peu près complétement négligé l'étude. Remarquons, d'ailleurs, que la Société d'Emulation du Jura a l'avantage de compter parmi ses membres tous ceux qui étudient à présent le sol de notre Jura.

Mais un fait récent ne peut manquer d'exciter nos jeunes compatriotes à se joindre à eux pour cette intéressante étude. La Société géologique de France a tenu, au mois d'août 1885, sa réunion extraordinaire annuelle dans notre Jura. La Société d'Emulation, j'en suis persuadé, ne trouvera pas que j'exagère en disant que cette visite de l'illustre Société sera l'un des événements scientifiques les plus notables du siècle pour nos chères montagnes.

Diverses réunions extraordinaires de la Société géologique de France dans le Jura. — Délégation de la Société d'Emulation du Jura à la réunion de 1885.

Fondée le 17 mars 1830, la Société géologique de France, qui a d'ailleurs été reconnue comme établissement d'utilité publique, a pour but de concourir au progrès de la géologie en général, et spécialement de faire connaître le sol de la France, tant au point de vue de la science propre-

Digitized by Google

ment dite qu'à celui des applications de la géologie aux arts industriels et à l'agriculture.

Pour mieux remplir son but et répandre le goût des études géologiques, tout en facilitant les recherches de ses membres, cette Société tient chaque année une session extraordinaire sur un point de la France ou des pays limitrophes.

De la sorte, les géologues vivant éloignés les uns des autres ont le précieux avantage de se rapprocher périodiquement, pour échanger plus commodément leurs vues sur quelques-unes des principales questions à l'ordre du jour de la science. S'il existe quelque divergence d'appréciation, l'observation en commun et la discussion des points contestés faite à vue du terrain qui en est l'objet empêchent les malentendus et rendent l'accord plus facile. D'ailleurs, les personnes étrangères à la Société géologique peuvent prendre part aux excursions et aux séances de la session, et profiter largement de tous ses avantages.

Deux fois déjà, cette réunion extraordinaire de la Société géologique s'était effectuée dans la chaîne du Jura : la première fois, en 1838, à Porrentruy, où les belles études de Thurmann l'avaient engagée à se rendre ; la seconde à Besançon, en 1860, où elle se borna à l'étude du Jura bisontin. Elle s'était aussi réunie sur les limites de la chaîne du Jura, à Chambéry en 1844, puis à Genève et Chamounix en 1875 ; mais le Jura méridional, auquel appartiennent déjà nos montagnes, n'avait pas encore eu l'honneur de sa visite, lorsqu'elle décida d'étudier en 1885 la région comprise entre Champagnole (Jura) et la cluse d'Yenne (Savoie).

Disons-le dès à présent, c'est aux remarquables études de nos éminents collègues MM. Choffat et Bertrand que l'on doit, pour la plus grande part, l'attention que la Société géologique a cette fois donnée à nos montagnes.

Lorsque la décision en eut été prise, M. Marcel Bertrand

Digitized by Google

eut l'obligeance de m'en prévenir, et il me fit l'honneur de me charger d'être son interprète auprès de la Société d'Emulation du Jura pour lui dire avec quel plaisir ses savants collègues et lui verraient quelques-uns des membres de cette Société se joindre à eux.

A la suite de cette invitation, dont la Société d'Emulation apprécia hautement l'extrême bienveillance, elle voulut bien me charger, dans la séance du 24 février 1885, d'adresser à M. Bertrand ses meilleurs remerciements, en le priant de vouloir bien aussi les transmettre à la Société géologique de France, avec l'expression de sa vive satisfaction pour cet honneur fait au Jura et tous ses vœux pour le meilleur succès de la réunion.

Dans une séance ultérieure, la Société d'Emulation désigna trois de ses membres pour la représenter à ces grandes assises de la géologie jurassienne : notre Président, M. Rousseaux, avec MM. Pernot, ingénieur des Ponts et Chaussées, et Abel Girardot, professeur d'histoire naturelle. — Mes collègues m'ont confié le soin de faire à la Société le rapport d'usage en pareil cas. Je viens donc essayer de m'acquitter de ce devoir ; mais ayant eu l'honneur de prendre une part quelque peu active aux travaux de la Société géologique, on voudra bien me pardonner si parfois, afin de remplir fidèlement mon rôle de rapporteur, je suis forcé de me mettre moi-même en cause.

Avant d'entrer dans le détail des 11 journées où j'ai eu l'avantage d'accompagner la savante Société, depuis Mouchard à Yenne, et qui ont été si bien remplies, tant par les longues excursions que par les séances où l'on en faisait le compte-rendu, ainsi que les communications et les discussions relatives aux faits observés, il me semble indispensable de préciser le but que s'était proposé la Société géologique pour cette réunion.

Digitized by Google

Simples indications sur les divers terrains sédimentaires et sur les périodes géologiques. — Terrains représentés dans la région visitée par la Société.

On sait que la partie du sol accessible à nos investigations comprend deux sortes de terrains, aussi différents par leur origine que par leur aspect et leur composition.

A la base, sont des terrains non stratifiés et sans fossiles, composés de roches siliceuses et fortement micacées, qui formèrent d'abord, en se consolidant sous l'action du refroidissement, dans des conditions toutes spéciales, une première croûte solide à la surface du globe terrestre primitivement en fusion. Notre département n'offre ces *terrains primitifs,* ou *terrains azoïques,* que sur une très faible étendue dans la montagne de la Serre, près de Dôle, qui se rattache au système des Vosges plutôt qu'à celui du Jura. Cette dernière chaîne ne présente nulle part de ces *roches fondamentales ;* on n'y rencontre pas non plus de ces *roches éruptives* qui, sorties à l'état de fusion par des fissures du sol, se sont aussi solidifiées par le refroidissement.

Sur cette première croûte, se déposa la puissante série des *terrains sédimentaires,* fossilifères, et en couches ou strates superposées, dus aux dépôts formés au fond des mers anciennes, à l'embouchure de leurs fleuves ou dans des lacs, durant une suite de grandes périodes, appelées *ères,* dont la durée nous échappe. En même temps que ces dépôts s'effectuaient, la croûte terrestre subit fréquemment des mouvements d'exhaussements ou d'affaissements, et les contours des rivages, comme la profondeur des mers et le relief des terrains émergés, éprouvèrent des modifications presque incessantes. De là, résultèrent la formation des montagnes et tous les accidents, tels que cassures, failles,

Digitized by Google

redressements, plissements, que présentent les couches dont elles sont composées.

La première de ces *ères* vit se déposer de puissantes assises qui renferment les restes des plus anciens êtres organisés, végétaux ou animaux, et particulièrement les épaisses couches de *houille*, ce « pain de l'industrie », formées par l'envasement d'amas considérables de Prêles, de Fougères et autres Cryptogames qui atteignaient une taille gigantesque. Des mouvements du sol fréquents et intenses, ainsi que des éruptions presque continuelles se produisirent alors. C'est l'*ère primaire* ou *ère paléozoïque*, qui n'est représentée dans notre département que par quelques lambeaux sur le pourtour de la Serre. Aucune des couches visibles dans le Jura n'appartient à cette formation.

La chaîne du Jura est presque entièrement formée des terrains de l'*ère secondaire*, qui fut un temps de calme relatif quant aux mouvements du sol, et de cessation presque complète des éruptions. Alors vécurent dans les mers ces énormes Crocodiliens nageurs, géants du règne animal, tandis que sur les points émergés apparaissaient les premiers Mammifères et les plantes pourvues de fleurs ou plantes phanérogames.

L'*ère tertiaire*, durant laquelle les Mammifères offrirent, dès les premiers temps, un prodigieux développement et la flore une grande richesse de plantes phanérogames qui indiquent pour nos pays le climat de la Haute-Egypte, fut beaucoup moins calme. C'est alors que nos chaînes de montagnes les plus élevées prirent leur relief, et que les volcans du Plateau central vomirent les laves de l'Auvergne. Les Alpes occidentales s'élevèrent du sein des eaux, ainsi que la chaîne du Jura, et les Pyrénées prirent définitivement tout leur accroissement. Par suite, le Jura ne présente que des lambeaux du terrain tertiaire, qui se retrouve bien développé sur son pourtour.

L'*ère moderne*, qui se continue encore de nos jours, est

Digitized by Google

un temps de calme, où les grands phénomènes orogéniques de l'ère précédente ont cessé, et durant laquelle, à l'exception de l'Homme, on ne voit plus apparaître de nouvelles formes animales ou végétales. Dans la première partie, appelée *période quaternaire*, un phénomène remarquable et dont l'explication est loin d'être complète, se produisit toutefois : c'est l'existence d'un climat très pluvieux et par suite plus froid, d'où résulta une extension prodigieuse des glaciers qui recouvrirent même le Jura à cette époque. Ils y ont laissé des traces irrécusables de leur passage, sous forme de roches en place polies et striées, ou de moraines argilo-sableuses, à blocs arrondis et également polis et striés ; parfois même, les glaciers ont apporté sur le Jura des cailloux provenant des sommités granitiques des Alpes.

La seconde partie de cette ère est la *période actuelle* que nous traversons. L'activité intérieure ne se manifeste plus que par des éruptions volcaniques et des tremblements de terre, ainsi que par des mouvements lents du sol, tandis que les montagnes se dégradent peu à peu sous l'action des eaux, et que de leurs débris ces dernières forment de nouvelles couches sédimentaires dans les lacs, dans les mers et à l'embouchure ou dans le lit des cours d'eau.

On sait, d'autre part, que les êtres vivants n'ont pas été les mêmes durant la succession des trois premières ères de la formation des terrains sédimentaires : tandis que bon nombre d'espèces cessaient d'être représentées, d'autres faisaient successivement leur apparition. Il en résulte que chaque ère est caractérisée par des *fossiles* particuliers, et, de plus, il est possible d'établir dans les formations de chacune de ces trois premières ères une série de divisions dont chaque terme est aussi caractérisé par des *fossiles* spéciaux.

C'est ainsi que l'ère secondaire se divise en trois *pé-*

Digitized by Google

riodes, donnant chacune un *terrain*, et caractérisées par une faune et une flore spéciales, ainsi que par divers phénomènes particuliers.

C'est d'abord la *période triasique*, vers la fin de laquelle le sol de notre pays fut plus ou moins totalement émergé, présentant des lagunes ou des lacs salés, sortes de marais-salants naturels, dans lesquels se formèrent les multiples couches de sel gemme et de gypse qui sont notre principale richesse minérale. Les terrains triasiques ne se retrouvent guère que dans la région du vignoble où l'on observe fréquemment les argiles bariolées de la partie supérieure, (Marnes irisées).

Puis, on a la *période jurassique*, à laquelle nos montagnes ont donné leur nom. Alors, se déposèrent, sur une foule de points à la surface du globe, ces roches marneuses ou calcaires, fréquemment oolithiques, dont le sol du Jura est formé pour la plus grande part. C'est le temps où les mers furent habitées par les grands Crocodiliens nageurs, par les Mollusques appelés Bélemnites et Ammonites, etc., tandis que sur les points émergés s'élevaient de nombreuses Fougères, ainsi que des Conifères, parmi lesquelles les Pins étaient déjà représentés.

Le terrain jurassique, dont la puissance est chez nous d'environ 900 m. à 1000 m., se divise en deux séries : la *série liasique,* à la base, où se trouvent les calcaires à Gryphées arquées et la plupart des couches marneuses du vignoble aux environs de Lons-le-Saunier ; au-dessus, la *série oolithique,* parfois marneuse encore, mais où dominent les calcaires à grains arrondis que l'on appelle calcaires oolithiques. La série oolithique se divise à son tour en *Oolithe inférieure*, ou *Jurassique inférieur*, et en *Oolithe supérieure* souvent appelée *Jurassique supérieur*. Chacune de ces divisions comprend un certain nombre *d'étages* qui se subdivisent à leur tour en *assises,* de sorte que chacune des divisions et subdivisions est caractérisée par quelque

Digitized by Google

particularité de la faune et de la flore dont elle renferme les restes.

L'ère secondaire se termine par une troisième période dite *crétacée* ou *crétacique,* à cause des dépôts de craie qu'elle produisit sur un grand nombre de points, particulièrement dans la Champagne, à Lains près de Saint-Julien, dans le Jura, etc. Nos montagnes n'offrent guère que les dépôts calcaires ou marneux de la première partie de cette période, c'est-à-dire les *terrains infracrétaciques.*

La région très étendue que la Société géologique se proposait de visiter comprend seulement des terrains de l'époque jurassique, avec une certaine étendue de terrains crétaciques. Elle n'offre que de très faibles lambeaux de Tertiaire ; mais, par contre, elle présente de belles surfaces striées par les glaciers et de nombreuses moraines glaciaires. Parmi tous ces divers terrains, c'étaient les étages de la série oolithique et spécialement ceux de l'Oolithe supérieure, ou Jurassique supérieur, qui devaient attirer son attention.

Mais, dirait-on peut-être, tous ces terrains ne sont-ils pas parfaitement connus, et d'Orbigny n'a-t-il pas donné, depuis bien longtemps, leur division en étages que l'on sait reconnaître partout à la seule inspection de quelques fossiles que l'on appelle *caractéristiques ?* — Sa classification n'a-t-elle pas été vulgarisée en quelque sorte dans le Jura, de telle façon qu'il suffit de la connaissance d'un très petit nombre d'espèces pour pouvoir faire très facilement l'étude géologique d'une région ? — Les géologues font-ils autre chose à présent que de rechercher des fossiles rares pour en augmenter leurs collections, et, de temps à autre, découvrir quelque espèce nouvelle, à la description de laquelle ils se font honneur d'attacher leur nom ? — La Société géologique de France, qui a certainement fait grand honneur à nos montagnes, venait-elle y faire autre chose qu'une simple excursion d'agrément, à la façon des touristes qui

Digitized by Google

visitent la Suisse, par exemple ? — Notre pays n'est point riche en minéraux précieux ou rares, les beaux fossiles sont loin d'y être communs, cette Société n'était-elle pas bornée forcément à constater uniquement des faits connus depuis longtemps et que l'on observe partout ?

On verra plus loin quelle est la valeur de ces allégations (1). Disons seulement, tout d'abord, qu'à l'étude des terrains jurassiques supérieurs du Jura se rattache la solution de questions importantes et très difficiles, sur lesquelles il s'était élevé une profonde divergence d'opinions entre les savants qui se sont occupés du Jura et des Alpes occidentales. La Société géologique allait vérifier les observations récentes qui avaient amené le désaccord.

Mais pour nous rendre compte des questions en litige et en apprécier l'importance au point de vue de l'histoire et de la géographie des périodes anciennes, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les procédés d'étude de la géologie et sur quelques-unes des données historiques qu'elle peut déjà nous fournir.

Procédés employés pour établir le synchronisme des formations sédimentaires de localités différentes. — Idée des facies géologiques. — Complications qui résultent des différences de facies. Exemples de quelques cas particuliers.

L'étude des terrains sédimentaires d'une certaine région conduit à grouper ensemble les strates qui offrent des caractères communs, de sorte que toute la série se trouve divisée en un certain nombre de groupes et sous-groupes

(1) Que l'on ne soit pas surpris si je rapporte tous ces propos, mais c'est qu'ils sont encore tenus parfois, et peut-être même par des personnes qui pensent pouvoir apprécier la géologie à la suite de la lecture de quelque ouvrage de vulgarisation, dont le but est seulement de donner des idées générales, forcément incomplètes, et tout au plus de servir d'introduction à des études plus sérieuses. — Il est à

Digitized by Google

subordonnés, par exemple, en *étages* et ceux-ci en *assises* qui se subdivisent en *niveaux*. Les limites indiquées par les changements de faune et de composition qu'offre la série des strates correspondent à quelqu'un des phénomènes qui se sont produits pendant leur dépôt, par exemple des mouvements du sol, l'établissement de sources minérales, ou encore l'apparition de nouvelles espèces animales ou végétales, etc., sur lesquels les différences observées fournissent de précieux indices. On conçoit déjà que ces phénomènes ne se soient pas nécessairement produits en même temps sur toute la surface de la terre, et que les délimitations ainsi reconnues dans la série stratigraphique d'une certaine région pourront bien ne pas correspondre à celles que l'on aurait établies dans une autre. Evidemment, l'histoire générale des terrains sédimentaires de la surface du globe se compose, comme l'histoire générale des peuples, d'un certain nombre d'histoires régionales, embrassant des limites variables selon le temps, et qui peuvent chacune présenter des épisodes fort différents dans les diverses régions, quoique datant de la même époque. Il est pourtant nécessaire de relier entre elles ces diverses histoires locales ou régionales, et pour cela il faudrait tout d'abord reconnaître partout les couches du sol qui ont été formées en même temps, c'est-à-dire les *couches synchroniques*.

Pour reconnaître dans différentes localités les assises qui datent de la même époque, le géologue ne possède pas de meilleur moyen, comme le *carrier*, que de suivre chaque assise de l'un à l'autre des points considérés : la parfaite continuité des strates indiquera nécessairement leur synchronisme, quelles que soient d'ailleurs les différences qu'elles puissent présenter sur des points éloignés.

croire que ces préjugés sont l'une des principales causes du peu de succès que présentent chez nous les études géologiques; car notre Jura ne manque certainement pas d'hommes intelligents à qui leur situation permettrait de consacrer une bonne partie de leur temps à ces utiles recherches.

Digitized by Google

Mais le plus souvent, il n'est pas possible d'opérer de la sorte : tantôt la terre végétale avec ses cultures et ses bois, ou des lacs, des cours d'eau, une portion de mer cachent le sol ; tantôt les mouvements qu'il a subis en ont fracturé ou courbé les couches et les ont dérangées notablement de leur position primitive, parfois même les ont mises en continuité apparente avec des strates d'une autre époque (ce qu'on appelle une faille), ou bien encore l'érosion a enlevé sur de grandes étendues les assises que l'on poursuit. Dans tous ces cas, pourtant, le géologue peut encore reconnaître le synchronisme du terrain qu'il étudie : les caractères lithologiques de la roche lui donnent les premières indications ; mais c'est principalement la considération de la faune qui le guidera, par la reconnaissance de *l'ensemble de ses caractères,* parfois même, quoique moins sûrement en général, par la reconnaissance des *espèces caractéristiques* de chaque étage.

Tel est, généralement, le procédé employé et qui réussit fréquemment entre les mains d'un géologue prudent et expérimenté, surtout quand il s'agit de localités peu distantes. Mais il se présente assez souvent, et surtout pour certaines régions spéciales, une grave difficulté dont on n'a pas toujours tenu compte, et dont la lecture des petits manuels de géologie, ou des ouvrages dits de *vulgarisation,* ne donne généralement pas l'idée ; c'est la question des *facies* (1).

(1) Gressly, le premier, en 1838, a donné la description des facies géologiques dans ses *Observations géologiques sur le Jura soleurois.*

Voir sur cette importante question des facies le *Traité de Géologie,* de M. de Lapparent, qui renferme le résumé des connaissances actuelles sur les divers facies de tous les termes de la série sédimentaire dans les principales régions du globe. La deuxième édition de cet ouvrage (1885) contient en particulier de nombreux détails sur la chaine du Jura et les régions voisines.

L'*Abrégé de Géologie* du même auteur (1886, Paris, Savy) donne d'ailleurs sur les facies géologiques de fort intéressantes indications.

Digitized by Google

Considérons les terrains sédimentaires qui se forment pendant un même temps déterminé dans les mers de notre époque. Bien que ces dépôts soient synchroniques, une foule de circonstances influent sur leur nature et sur les êtres qui s'y trouvent. Ils n'offrent donc, selon les points considérés, ni les mêmes caractères lithologiques ni les mêmes associations d'espèces. Là, près des rivages, s'amassent des sables avec de nombreux Oursins, tandis qu'au fond des golfes ou des baies tranquilles se dépose de la vase où pullulent les Lamellibranches, et que sur certains points peu profonds, où les courants balayant le fond empêchent tout dépôt, les mollusques lithophages se creusent des chambres d'habitation. A des profondeurs plus grandes ou sous des climats différents s'effectuent d'autres dépôts et vivent des espèces différentes: de vastes champs d'Éponges siliceuses s'élèvent, par exemple, dans les mers très profondes et suffisamment chaudes, et au fond des mers arctiques tombent les squelettes des Baleines et des Ours blancs; des calcaires, englobant parfois des ossements humains, se forment dans le golfe du Mexique, tandis que dans l'Océan indien se déposent des couches renfermant des coquilles de Nautiles. Là où les conditions sont favorables, dans l'Océanie, par exemple, des myriades de petits êtres construisent des îles madréporiques ou des forêts de corail que broutent les Natices et les Nérinées, et les débris enlevés par les flots se déposent autour d'elles, sous forme d'une roche blanche, souvent oolithique, et parfois très riche en débris d'Oursins, de Gastropodes et de Polypiers. Entre ces divers dépôts actuels, et malgré leur synchronisme, il existe des différences, souvent des plus complètes, sous le double rapport lithologique et biologique. On dit alors que ces formations synchroniques possèdent *des facies différents*.

Evidemment, si, plus tard, ces diverses couches viennent à être émergées, et que l'on veuille en reconnaître le syn-

Digitized by Google

chronisme pour assigner à chacune sa place dans la série des strates, il ne suffira ni de l'étude des caractères lithologiques, ni de celle des restes organiques. Et si l'on néglige la considération des facies, on s'exposera aux plus graves erreurs.

On conçoit immédiatement qu'il en est de même pour les couches du sol formées dans les périodes anciennes, pour toutes celles, du moins, qui n'ont pas été déposées dans une même mer largement ouverte et dans des conditions sensiblement identiques. On ne peut donc pas toujours se baser sûrement sur la présence de telle ou telle espèce dite *caractéristique,* lorsqu'il s'agit de reconnaître un étage dans une région autre que celle pour laquelle a été établie la valeur de cette espèce sous ce rapport. En effet, l'espèce considérée a fort bien pu commencer d'exister plus tôt sur un autre point, ou encore continuer de vivre dans une région longtemps après que des circonstances défavorables l'avaient chassée de la première. Encore une fois, l'étude d'un petit *Manuel* de géologie ne saurait donner une idée de la difficulté que le géologue rencontre fréquemment sous ce rapport.

Comment faire alors pour reconnaître un étage sous ses divers facies, c'est-à-dire pour déterminer quelles sont les couches synchroniques dans deux séries de strates, considérées à de grandes distances, par exemple, et dont les facies ne sont pas les mêmes? Ou bien encore, comment vérifier si des couches qui offrent sur des points différents un même facies et une faune analogue sont réellement synchroniques ?

Certes, la difficulté est considérable, et c'est ici surtout que l'on appréciera la valeur, la nécessité indispensable, même pour des localités qui paraîtraient peu intéressantes par elles-mêmes, des études locales détaillées, comme il en existe trop peu encore.

Le géologue devra combiner les deux procédés indiqués

Digitized by Google

plus haut pour la détermination du synchronisme des strates : il s'aidera tout à la fois de la continuité stratigraphique et des caractères paléontologiques, en suivant autant que possible et pour ainsi dire pas à pas toutes les couches des deux séries sur tous les points où il pourra les observer, et en observant soigneusement les caractères lithologiques et la puissance, mais surtout l'ensemble de la faune de chacune d'elles. A cet effet, il dressera pour chacune des localités principales qu'il parcourra ainsi successivement de l'un à l'autre des points considérés, une liste détaillée de la série des strates, c'est-à-dire une *coupe géologique*. Ces coupes, rapportées à la même échelle, sont comparées entre elles, en tenant grand compte des couches pour lesquelles la continuité aurait pu être observée et qui sont autant de précieux points de repère, ou se basant à leur défaut sur les caractères paléontologiques. Mais pour que ces derniers possèdent une véritable valeur, les fossiles devront avoir été recueillis *en place* dans chaque couche et soigneusement déterminés par un paléontologiste, au moins dans tous les cas quelque peu douteux et pour les espèces qui offrent le plus d'importance au point de vue des questions de synchronisme, par exemple, les Céphalopodes.

En opérant ainsi, mais toujours avec la plus grande prudence, on parvient à établir les synchronismes cherchés. De plus, en interprétant convenablement toutes les particularités diverses de chaque modification de facies observée, soit dans le passage horizontal d'une localité à une autre pour une couche déterminée, soit entre les couches de chaque série verticale, on arrive à de précieuses données pour l'histoire et la géographie de la période à laquelle appartiennent les terrains que l'on étudie.

Le plus souvent le passage d'un facies à un autre ne s'opère pas brusquement, surtout dans le sens horizontal, pour une même couche considérée. C'est ainsi que l'on

Digitized by Google

verrait cette couche passer d'un facies vaseux à un facies sableux, par l'existence sur des points intermédiaires d'un mélange des éléments lithologiques et des faunes de ces deux facies.

Pour fixer nos idées, considérons deux séries, I et II, observées sur deux points différents, peu éloignés :

I	II
C	**C**
B	**b**
A	**A**

La couche **A** de I présente les mêmes caractères que **A** de II ; de même pour **C** de I et **C** de II : ces couches nous apparaissent comme respectivement synchroniques. Par suite **B** et **b** seront également synchroniques entre elles. Nous en concluons que pendant que les conditions de dépôt restaient les mêmes en **ABC**, elles variaient entre **A** et **b**, entre **b** et **C**, par suite d'une cause à rechercher. Si, par exemple, les lettres majuscules désignent des couches à facies de mer profonde, à Spongiaires siliceux, je suppose, et la minuscule **b** un facies de mer peu profonde, tel que les couches à Polypiers, nous pourrons affirmer que le fond de la mer était resté sensiblement à la même profondeur en I, pendant qu'au point II il avait subi, au contraire, un relèvement marqué à l'époque du dépôt de **b**, pour reprendre, par un mouvement opposé, sa première position ou à peu près à l'époque de **C**.

On voit déjà, par cet exemple, que pour l'interprétation complète des faits, le géologue a besoin non-seulement de la connaissance des espèces, qui suffirait pour la simple synchronisation ; mais encore il doit distinguer leur habitat

Digitized by Google

et les conditions variées d'existence qu'exige chacune d'elles. Il acquiert cette connaissance pour chaque espèce fossile par la comparaison attentive des diverses conditions de gisement et d'association avec d'autres espèces dans lesquelles on la rencontre, et surtout par l'examen du genre de vie des espèces et des genres actuels qui se rapprochent le plus de celle dont il s'agit. C'est là, d'ailleurs, plus particulièrement le rôle du paléontologiste.

Considérons encore deux séries, I et III, observées sur des points éloignés, et qui offrent, à partir d'une assise évidemment synchronique, des différences très marquées. Pour déterminer les couches correspondantes ou synchroniques, étudions les points intermédiaires, et représentons la série II observée à l'un de ces derniers.

I	II	III
d	**d**	**dD**
C	**c**	**c**
B	**Bb**	**b**
A	**A**	**A**

Les majuscules indiquent encore dans ce cas un facies de mer profonde, et les minuscules, des couches à facies de rivage. Les mêmes lettres majuscules possèdent la même faune générale ; de même pour les minuscules. Le mélange de faunes est indiqué par la réunion des deux lettres, par exemple **Bb**.

La couche **A** présente les mêmes caractères dans les trois localités, et l'on admet, par suite, leur synchronisme pour cette couche. Mais au-dessus, des différences considérables se présentent quant à la faune des diverses couches superposées. Pourtant, dans la localité intermédiaire II, le mélange **Bb** des espèces de **BI** et **bIII** indique déjà comme

Digitized by Google

probable le synchronisme des couches **B** et **Bb**, **Bb** et **b**, et par suite de **B** et **b**. On admet définitivement ce parallélisme en voyant que, plus haut, cII = cIII, et puisque d'autre part **dI** = **dII**, le synchronisme de **CI** avec cII et cIII se trouve démontré. Enfin, la superposition au-dessus de **c** et le mélange des faunes en **dD** indiquent le parallélisme **dD** = dII = **dI**.

En outre de cette simple reconnaissance pratique des étages dans chaque localité, on peut interpréter les faits observés pour l'histoire de la formation du sol de cette région. Sur le point I, le fond de la mer ne s'est relevé qu'entre **C** et **d**, seulement vers la fin du dépôt de la série considérée. Au contraire, en III, la mer qui était d'abord très profonde au temps de la formation de **A**, se trouvait peu profonde pendant le dépôt de **b** et **c**, pour devenir d'une profondeur moyenne pendant celui de **dD**. Sur un point intermédiaire II, la profondeur a diminué progressivement de **A** à **c**, pour demeurer sensiblement la même durant le dépôt de **d**. L'interprétation des séries observées nous permet donc d'indiquer dans cette région, pendant la période **Ad**, l'existence d'un mouvement de relèvement du fond de la mer, qui se propageait très-lentement depuis la localité III dans la direction de I pendant que se formait le dépôt des diverses strates ; puis, d'un mouvement en sens contraire, qui commence seulement à se dessiner au sommet de la série III et donne les couches de profondeur moyenne **dD**.

Je viens seulement de considérer quelques-uns des cas excessivement variés qui peuvent se présenter dans les études de géologie stratigraphique, par suite de cette question des *facies*. Et encore n'ai je supposé que le simple cas d'une modification de profondeur des eaux, sans la moindre complication, tandis qu'une foule d'autres causes peuvent faire varier le facies de dépôts synchroniques et

Digitized by Google

agissent souvent plusieurs en même temps ; ce sont, par exemple, les courants, la température, la distance plus ou moins grande des terres émergées, le voisinage de l'embouchure des fleuves, etc. Je n'ai pas, non plus, indiqué le cas dans lequel une assise ou même plusieurs assises successives peuvent manquer, par suite de l'émersion temporaire d'une région ou bien de l'existence d'un fort courant dans une faible profondeur des eaux.

J'appellerai cependant encore l'attention sur le cas indiqué ci-après :

I		II
E	=	**E**
D		**DC**
C		**BC**
B		
A	=	**A**

Au point I, on observe une série continue d'étages nettement distincts par leurs faunes spéciales ; en II, on a bien un étage inférieur **A**II qui égale **A**I, et un étage supérieur **E**II qui correspond à **E**I. Mais en II, on observe seulement, entre **A** et **E**, deux massifs distincts, dont l'un **BC**, renferme un mélange de la faune de **B** et de **C** de I, tandis que le 2e **DC** présente les fossiles de **D**I avec quelques-uns de **C**I. On voit ainsi que les limites distinctives des termes de ces deux séries ne se correspondent pas. Les couches synchroniques de l'étage **C** de la localité I comprennent une partie des strates de **BC** et une partie de celles de **DC** de la seconde localité ; mais on ne saurait établir rigoureusement la correspondance : seule, l'étude des points intermédiaires permettrait de résoudre la question d'une manière suffisamment approximative. — Ce cas n'est pas rare

Digitized by Google

d'ailleurs, surtout pour les divisions stratigraphiques de moindre importance. Il suffit pour cela que les phénomènes qui ont déterminé les différences entre les termes successifs des deux séries ne soient pas les mêmes, ni en même nombre, dans les deux localités. — On comprend, par cet exemple, les divergences qui existent parfois entre les classifications stratigraphiques, et la difficulté de les comparer entre elles, faute le plus souvent de l'étude des points intermédiaires : le géologue de I réclame 5 termes ou étages dans la série, et le géologue de II en admet 4 seulement.

Si les phénomènes distinctifs des étages se sont produits en même nombre et sont les mêmes, il arrive généralement qu'ils ne se sont pas fait sentir partout en même temps, et de là, pour des régions quelque peu éloignées, des séries comparatives telles que celles-ci :

I		II
D	=	D
C		C(D)
B		B(C)
A	=	A

Les étages seront bien en même nombre, mais les 2e et 3e termes de II ne correspondent pas exactement pour le temps de leur formation aux mêmes termes de I. La distinction s'est fait sentir plus tard en II, ce qu'indique, par exemple, le mélange dans les 2e et 3e étage de quelques espèces de l'étage supérieur (lettres entre parenthèses).

On comprend bien vite toute la difficulté qui en résulte pour l'établissement des grandes cartes géologiques.

Ce sont là encore les cas les plus simples. — Que sera-ce

Digitized by Google

donc s'il y a en outre, comme il arrive d'ailleurs, toutes sortes de complications des différents facies ? Comment résoudre toutes les questions précédentes si l'on n'a pas la ressource des couches nettement synchroniques qui servent de points de repère dans les diverses localités, et dont j'ai toujours supposé que l'on avait reconnu l'existence, tandis que souvent, au contraire, elles se trouvent en partie invisibles ? Quelle complexité dans les questions de parallélisme !

Les explications beaucoup trop longues qui précèdent ne nous donnent donc qu'une faible idée des obstacles que rencontrent les études géologiques. Mais elles suffisent pour nous permettre d'apprécier surtout la difficulté considérable de synchroniser entre elles des localités éloignées, et la nécessité d'établir à cet effet des observations précises sur les points intermédiaires. Nous comprendrons mieux à présent le but des excursions de la Société géologique dans le Jura, que je vais essayer d'exposer.

Divers facies des formations de la période oolithique dans le bassin de Paris et dans le bassin rhodanien. — Difficultés qui en résultent pour le classement des formations coralligènes du Jura méridional : le « Corallien de Valfin » est Ptérocérien. — Autres difficultés pour le classement des formations pélagiques de la région alpine.

La série des couches sédimentaires fut étudiée d'abord en Angleterre, où, grâce à son esprit d'ordre et de méthode, William Smith créa la stratigraphie, de 1795 à 1799 ; c'est dans ce pays que les couches secondaires, en particulier, ont été observées en premier lieu et groupées en étages, selon leurs caractères.

Les géologues du bassin de Paris, tels que Brongniart et Alcide d'Orbigny, ont ensuite reconnu les mêmes étages

Digitized by Google

pour le terrain jurassique et le terrain crétacique, et de toutes parts, dans le Jura en particulier, malgré les énergiques protestations de M. Jules Marcou, on a tenté d'abord de grouper les couches du sol en étages, selon les divisions établies en Angleterre : partout on parlait de Forest-Marble, de Kelloway-Rock, de Coral-rag, etc. On se servit généralement, à cet effet, de la classification établie par d'Orbigny, en 1843, d'après les classifications anglaises. C'est ainsi que l'on distingua dans l'Oolithe inférieure les étages Bajocien et Bathonien, tandis que l'Oolithe supérieure, ou Jurassique supérieur, se divisait en Callovien, Oxfordien, Corallien, Kimméridgien ou Kimméridien et Portlandien ; à ce dernier étage, on rattacha les couches d'eau douce du Purbeckien, qui, en Angleterre et dans une partie du Jura, terminent la série jurassique.

Il est évident que l'on dut bien vite constater pour un même terrain des différences notables entre les régions observées, grâce à la diversité des conditions qui ont présidé à la sédimentation sur d'aussi grandes étendues de territoire. Aussi, les géologues du Jura furent-ils amenés bientôt à distinguer chez eux trois étages, le Séquanien ou Astartien, le Ptérocérien et le Virgulien, comme correspondant à l'étage kimméridgien de d'Orbigny, pour le bassin anglo-parisien. De plus, M. Jules Marcou, qui appréciait à leur valeur toutes les difficultés de parallélisme pour des régions si éloignées, donna une classification spéciale au Jura et dont les noms anglais étaient, avec raison, impitoyablement proscrits.

Pour nous rendre compte de la variété des conditions de formation des strates, voyons ce que la géologie nous apprend sur l'état de la région anglo-française pendant la période oolithique.

Au commencement de la période jurassique, la plus grande partie du sol de la France était sous les eaux : la Bretagne et le Cotentin, la Vendée, le Plateau central et

Digitized by Google

une partie du Morvan, les Vosges, l'Ardenne, la Flandre et l'Artois étaient seuls émergés, ainsi que le pays de Cornouailles en Angleterre. — La mer anglo-parisienne, qui occupait ainsi tout le bassin de Paris, communiquait d'abord avec la mer du bassin rhodanien par le large détroit de Dijon, situé à l'emplacement de la Côte-d'Or, et avec le bassin d'Aquitaine par le détroit de Poitiers.

Dès le commencement de la période oolithique, le fond de la mer se releva peu à peu très sensiblement ; les détroits diminuèrent d'étendue, et ils arrivèrent même à se fermer, le second vers le milieu et le premier vers la fin de cette période.

D'après cette disposition respective des terres et des mers, on conçoit que la partie occidentale du bassin de Paris présente de grands rapports avec la série des strates observées en Angleterre, et que les classifications anglaises s'y appliquent facilement. Elles s'appliquent de moins en moins bien, dans ce bassin, à mesure que l'on s'approche des détroits, et si l'on franchit celui de Dijon pour étudier le bassin rhodanien, on ne doit pas être surpris d'y constater des différences de facies très marquées dans la série oolithique de la chaîne du Jura. — On conçoit, d'ailleurs, que de chaque côté des détroits il y ait eu des rapports notables, et c'est pourquoi, dans la chaîne du Jura, les différences avec le bassin de Paris augmentent considérablement à partir du Jura bisontin, quand on s'éloigne du détroit en s'avançant vers le sud. — Ces différences de facies s'accentuèrent surtout à partir de l'époque où le détroit de Dijon, se rétrécissant de plus en plus, diminua progressivement et finit par interrompre la communication entre la mer anglo-parisienne et la mer jurassienne.

A la fin de la période jurassique, le relèvement de la région anglo-parisienne et du Jura atteignit assez d'amplitude pour déterminer la cessation de la sédimentation marine sur de grandes étendues. Et même, différentes parties

Digitized by Google

émergèrent alors, de sorte qu'en Angleterre, dans les Deux-Charentes et dans le Jura s'établirent des lagunes, des lacs et des cours d'eau, où se formèrent les dépôts d'eau douce de l'étage Purbeckien, qui terminent la série jurassique. — Un mouvement d'affaissement du sol succéda bientôt à cette période d'exhaussement : le Jura d'abord, puis le bassin anglo-parisien rentrèrent, plus ou moins rapidement et complétement, sous les eaux de la mer ; toutefois, les organismes qu'elle renfermait alors ne se trouvaient plus les mêmes, en général, que durant l'époque oolithique, et cette mer était la mer crétacique qui allait donner d'abord la série infracrétacique.

Mais pendant la durée des périodes jurassique et infracrétacique, au sud-est de l'emplacement du Jura, les Alpes occidentales n'existaient pas encore. Là, se trouvait une mer alpine, largement ouverte et plus éloignée des terres que la mer jurassienne, plus profonde, et par suite moins exposée que celle-ci à se ressentir du relèvement du sol qui affectait le bassin de Paris et même la région jurassienne. Pendant toute la période du Jurassique supérieur, cette mer alpine donna des dépôts de mer profonde, des dépôts pélagiques.

On a donc pour la période oolithique trois types de facies principaux : le type anglo-parisien, le type jurassien et le type méditerranéen ou type pélagique.

Des différences marquées séparent ces trois facies, et deviennent surtout très considérables à mesure que l'on s'élève dans le Jurassique supérieur. D'ailleurs, chacun de ces types peut offrir, selon les régions, des variations parfois très accentuées : il en est ainsi tout particulièrement pour le type jurassien, considéré d'une extrémité à l'autre de la chaîne du Jura.

Le type anglo-parisien et le type jurassien, tous deux facies de mers peu profondes, offrent toutefois plus de rapports entre eux qu'avec le type méditerranéen, qui est un

Digitized by Google

facies de mer profonde. Cependant les conditions qui ont présidé à la formation des strates des deux premiers facies sont assez différentes pour que quelques erreurs plus ou moins considérables aient été faites, presque jusqu'à présent, dans l'établissement du parallélisme de leurs strates. J'en citerai seulement le principal exemple.

En Angleterre et dans la plus grande partie du bassin de Paris (celle qui n'est pas dans le voisinage des détroits), les formations de Polypiers constructeurs offrent, au-dessus de l'Oxfordien, une couche à peu près continue, assez peu épaisse, et qui, sur plusieurs de ces points, remonte sensiblement à la même époque. C'est le *Coral-rag* des géologues anglais. D'Orbigny en fit son étage *corallien,* caractérisé par les couches ou les îlots de Polypiers fossiles, accompagnés d'une faune spéciale de Mollusques et d'Echinodermes. On rangea aussi dans cet étage une formation coralligène plus puissante que l'on observait au-dessus de l'Oxfordien dans le voisinage du détroit de Dijon, à Tonnerre, par exemple : la présence des constructions de Polypiers était considérée comme caractéristique du seul étage corallien, puisque en Angleterre, où l'on avait établi la classification, le Jurassique supérieur n'en présentait que dans cet étage. De même, au sud-est du détroit, les constructions coralligènes de la partie septentrionale de la Franche-Comté, furent encore placées dans l'étage corallien, uniquement à cause de la présence des Polypiers, et sans se préoccuper de la question des facies. On commettait déjà une erreur de parallélisme ; car une partie des formations coralligènes du voisinage du détroit, et de chaque côté de celui-ci, sont plus récentes que celles du Coral-rag. Toutefois, l'erreur n'était pas encore fort considérable.

Mais dans le Jura, les constructions de Polypiers prennent une importance de plus en plus grande, surtout à partir de Champagnole, à mesure que l'on s'avance vers le sud, et, dans le Haut-Jura des environs de Saint-Claude, elles

Digitized by Google

atteignent une puissance très considérable, que l'on a évaluée à près de 250 m. Néanmoins, et toujours sous l'empire de cette idée que les Polypiers fossiles en grandes masses étaient caractéristiques du seul *Coral-rag*, on rangea pendant longtemps toutes ces constructions coralligènes dans un énorme étage *corallien*, que l'on croyait synchronique du mince Coral-rag d'Angleterre.

Ce fut seulement en 1875, presque dès ses premières études dans notre Jura, que M. Paul Choffat démontra qu'il n'en est pas ainsi, et que l'on avait fait jusqu'alors une grave erreur de parallélisme, grâce à l'usage, contre lequel s'était si fortement élevé M. Marcou, de tout rapporter à la série jurassique de l'Angleterre, sans tenir compte de l'importante question des facies.

M. Choffat fit voir que si, dans le nord de la Franche-Comté, les formations coralligènes occupent encore presque uniquement la position du Coral-rag des Anglais et du Corallien de la partie occidentale du bassin de Paris, il n'en est pas de même dans la partie méridionale de la chaîne du Jura. Là, ces formations se développent davantage, parce qu'elles se sont continuées longtemps après qu'elles eurent cessé en Angleterre et même dans le Jura bisontin ; par suite, elles se trouvent occuper des étages de plus en plus élevés au dessus de la position du véritable Coral-rag, à mesure que l'on s'avance vers le sud. Parfois, même, il se trouve, comme à Châtelneuf, que les formations de Polypiers n'ont commencé que sur la fin du dépôt des couches synchroniques au véritable Coral-rag, tandis qu'elles se sont continuées longtemps après, pendant que s'effectuait déjà en Angleterre le dépôt du Kimméridgien. M. Choffat établit ainsi que le célèbre « *Corallien de Valfin* », des anciens géologues du Haut-Jura, bien loin d'appartenir au véritable *Corallien* ou *Coral-rag*, est au contraire synchronique de l'étage *ptérocérien*, c'est-à-dire de la partie moyenne du Kimméridgien des Anglais et de

Digitized by Google

d'Orbigny.— De plus, se basant sur les conditions diverses nécessaires à la vie des Polypiers constructeurs, et dont la principale est une faible profondeur des eaux, jointe à leur limpidité et à une température élevée, il montra la cause de ce développement si remarquable des Polypiers vers le sud, dans un mouvement lent de relèvement du fond de la mer qui se propageait peu à peu dans la direction de la région alpine (1).

Les savants travaux de M. Marcel Bertrand, puis les nombreuses observations de M. l'abbé Bourgeat n'ont fait que confirmer les vues de M. Choffat sous ce rapport. Pourtant, quelques savants éminents avaient eu peine à accepter ces idées nouvelles ; quelques-uns même les avaient fortement attaquées. C'était donc là déjà l'une des questions importantes à vérifier par la Société géologique.

Mais je n'ai pu parler de toutes les délicates questions de détail, dues encore aux différences de facies, qui compliquent l'étude de nos montagnes, et rendaient cette vérification difficile. On a vu, par ce qui précède, que, dans la chaîne du Jura, il existe des facies différents selon les points considérés ; on conçoit donc combien il est délicat de parvenir à reconnaître les mêmes divisions synchroniques d'un bout à l'autre de la chaîne, et, par suite, d'y établir des limites d'étages correspondantes à celles qui ont été reconnues dans le bassin de Paris. Il y avait, par exemple, d'importantes études à faire ou à vérifier pour le Callovien, l'Oxfordien, etc., ainsi que pour la formation d'eau douce du Purbeckien que l'on prend pour limite entre le

(1) Choffat, *Le Corallien dans le Jura occidental* (Archives des sciences de Genève, 1875), et *Lettre relative à ses reckerches géologiques dans le Jura en 1876* (Bulletin de la section du Jura du Club alpin français, n° 5, p. 40-49), etc.

Voir aussi, Bourgeat, *Considérations sommaires sur les formations coralligènes du Jura méridional* (Mém. Société d'Emulation du Jura 1885).

Digitized by Google

Jurassique et le Crétacique, et dont le synchronisme complet avec les couches de Purbeck de l'Angleterre n'est pas encore absolument démontré.

Le Jurassique du voisinage du détroit de Dijon, ainsi que du Jura bisontin et salinois, est bien connu, et ne donne pas lieu à de sérieuses discussions : la Société géologique devait donc prendre pour point de départ de ses observations le voisinage de Champagnole, où l'on commence à observer, près de Châtelneuf, un remarquable développement des formations coralligènes, et où l'on peut d'ailleurs étudier toute la série des strates depuis le Bathonien aux couches infracrétaciques.

Mais une autre question de la plus grande importance appelait encore toute l'attention de la Société géologique de France.

Le Jurassique supérieur de la région alpine, qui présente le facies méditerranéen ou pélagique, offre des différences si considérables avec le Jurassique supérieur du bassin Jurassien et du bassin de Paris que, pendant longtemps, on avait admis une longue interruption des dépôts sédimentaires entre l'Oxfordien et le Crétacique. On avait, en conséquence, indiqué l'émersion des Alpes occidentales pendant la partie correspondante de la période oolithique.

Sur tout le versant occidental de la chaîne des Alpes et dans la région méditerranéenne, les sédiments paraissent s'être succédé d'une façon régulière et sans aucun trouble à partir de l'Oxfordien, de sorte que leur faune comprend des types très peu différents les uns des autres. Il semblait donc que toutes les couches entre le Crétacique et l'Oxfordien proprement dit dussent être rattachées à ce dernier étage, ainsi qu'on l'avait fait en 1865 et même depuis cette époque. Les Térébratules perforées que l'on trouve dans les couches supérieures établissaient bien des différences ; mais on ne savait à quel niveau les rapporter dans la série

Digitized by Google

anglo-parisienne ou même jurasienne. — Toutefois, il n'y avait aucune preuve directe de l'émersion des Alpes durant la période oolithique, et ce fait se conciliait mal avec la parfaite concordance des couches crétaciques sur celles qui les supportent (1).

En 1864, MM. Oppel et Benecke établirent les premiers « que les étages supérieurs de l'Oolithe existent dans la région alpine et subalpine, mais qu'ils s'y confondent en quelque sorte, par l'uniformité de leurs caractères, en une seule masse » (2), concordante avec l'Oxfordien par sa partie inférieure et avec le Néocomien par la partie supérieure. Pour ne pas s'exposer à tracer arbitrairement, dans cette région, la limite entre le Jurassique et le Crétacique, Oppel donna le nom d'*étage tithonique* à toute la partie de ce massif située au-dessus d'une assise inférieure où se trouvent les *Ammonites tenuilobatus, Am. Acanthicus, Am. longispinus,* etc., avec des *Spongiaires siliceux* qui avaient fortement contribué à la faire synchroniser avec l'assise à Spongiaires siliceux de l'Oxfordien du Jura.

« Ces couches (de l'étage tithonique) n'ayant pas été suffisamment étudiées, il serait imprudent, disait Oppel, de les paralléliser avec celles du Portlandien, du Purbeck et du Wealdien quoiqu'il soit pour ainsi dire certain qu'elles leur sont contemporaines. Ces couches se laisseront certainement diviser et paralléliser avec les formations qui se trouvent en dehors des Alpes, et alors on devra les ranger soit dans les terrains jurassiques, soit dans les terrains crétacés » (3).

(1) Voir De Lapparent, *Traité de Géologie*, 2e édition, page 1005, et suivantes.

(2) De Lapparent, Loc. cit. — Voir aussi Choffat, *Le Corallien dans le Jura occidental* (1875), et *Les Couches à Ammonites acanthicus dans le Jura occidental*, (1875. Bulletin de la Société géologique de France).

(3) Oppel, cité par M. Choffat, *Le Corallien dans le Jura occidental.*

Digitized by Google

L'un des premiers pas pour établir le parallélisme de l'étage tithonique consistait à déterminer à quelle couche du bassin anglo-parisien correspond l'assise de l'Ammonites tenuilobatus, base du Tithonique. Cette assise, qui a été observée, par M. Pillet, à la base du Tithonique de Lemenc, tout près de Chambéry, se trouve dans la même position à Berrias, dans l'Ardèche, etc., et en particulier à Baden, en Argovie ; de là, le nom de *Couches de Baden* qu'on lui donne aussi.

Elle comprend des calcaires, parfois plus ou moins marneux, à facies pélagique, renfermant des *Spongiaires siliceux,* des *Oursins* et des *Brachiopodes,* fort analogues et *souvent même identiques* à ceux que l'on observe dans les couches à Spongiaires siliceux, aussi à facies pélagique, qui se trouvent dans la partie inférieure de l'Oxfordien du Haut-Jura et de l'Ain, etc. En outre, s'y trouvent des Ammonites voisines de celles de ces dernières couches, mais *pourtant d'espèces différentes,* par exemple, les *Ammonites tenuilobatus, A. acanthicus*, etc.

Ce fut l'Argovie qui fournit les premières données certaines sur le parallélisme de cette assise. Dans une localité de ce canton, à Baden, on observe les Spongiaires siliceux à trois niveaux différents ; mais comme les nombreux Céphalopodes et Brachiopodes qui les y accompagnent avaient à première vue paru identiques, on les considéra d'abord comme appartenant tous trois à l'Oxfordien (1). Plus tard, on reconnut des différences entre les espèces de Céphalopodes et une partie des Brachiopodes de ces divers niveaux. Le niveau supérieur seul contient, entre autres, les *Ammonites tenuilobatus* et *A. acanthicus ;* presque toutes les Ammonites diffèrent de celles des couches à Spongiaires de l'Oxfordien.

Dans ses remarquables études sur le Jura argovien, M.

(1) Voir, par exemple, sur ce sujet, CHOFFAT, *Le Corallien dans le Jura occidental.*

Digitized by Google

Mœsch, suivant pas à pas les changements successifs de facies qui se produisent en se dirigeant vers l'ouest, arriva à deux localités, Oberbuschiten et Wangen, où les espèces caractéristiques de l'assise à Ammonites tenuilobatus sont mélangées aux fossiles caractéristiques du Séquanien ou Astartien du Jura bernois, bisontin et salinois.

Ce facies mixte démontrait sur ce point le synchronisme du Séquanien avec l'assise de l'Ammonites tenuilobatus. On put avancer dès lors, avec la plus grande probabilité, qu'il en est de même pour les autres régions du facies alpin, et, par suite, que l'étage tithonique est synchronique des assises supérieures au Séquanien, c'est-à-dire qu'il correspond, au moins pour la plus grande part à partir de sa base, aux étages jurassiques Ptérocérien, Virgulien, Portlandien et Purbeckien.

Mais on fit remarquer qu'il était téméraire de tirer du seul fait observé par M. Mœsch, entre le Jura bernois et l'Argovie, des conclusions générales pour le classement de l'assise de l'Ammonites tenuilobatus et de l'étage tithonique. Plusieurs géologues éminents persistèrent à ranger cette assise dans l'Oxfordien, tandis qu'elle en était au moins séparée par toute l'épaisseur du Rauracien.

Ici encore, notre Jura fournit à la discussion un argument décisif. En étudiant pas à pas le Jura dans la direction du sud, M. Choffat reconnut dans les environs de Saint-Claude, à Montépile, un fait analogue à celui de Wangen. Là aussi, se trouve une assise qui est évidemment la continuation du Séquanien ou Astartien du Jura, mais dont la faune renferme un mélange des fossiles du Séquanien du Jura septentrional et du Jura central avec ceux de l'Assise à Ammonites tenuilobatus de la série à facies alpin.

L'étage séquanien offre donc deux facies principaux : un facies pélagique, les *couches à Ammonites tenuilobatus*, et un facies de mer peu profonde, représenté principalement par les *couches à Astartes* du Jura septentrional, et que l'on pourrait appeler facies astartien.

Digitized by Google

Un grand pas était fait désormais quant à l'établissement du synchronisme de la série alpine, et des observations récentes ont permis de le compléter. Nos savants collègues MM. Lory et Maillard y ont largement contribué.

Il importait beaucoup, d'autre part, pour cette synchronisation de reconnaître dans la série alpine quelle est la couche marine synchronique de la couche d'eau douce purbeckienne qui, dans le Jura comme en Angleterre, sépare le Jurassique du Crétacique. Pour cela encore, il n'y a évidemment pas de meilleur moyen que de suivre pas à pas cette formation d'eau douce et sa continuation jusque dans la Savoie et le Dauphiné, où elle est remplacée par une couche marine à facies pélagique. On est arrivé, de cette façon, à penser que l'assise marine synchronique des couches d'eau douce qui forment le Purbeckien du Jura n'est autre que la couche de la série alpine de Berrias, appelée *Calcaire de Berrias,* où l'on rencontre, avec des Bélemnites plates, des Ammonites spéciales. « *Les couches de Purbeck manquent toujours là où existe l'assise de Berrias et inversement.* Aussi est-on bien fondé à considérer le calcaire de Berrias comme *l'équivalent marin du Purbeckien :* » (1).

Ce qui précède suffit, sans entrer davantage dans un aride exposé de détail, pour montrer que l'étude du Jura, poursuivie d'un bout à l'autre de la chaîne, permet de résoudre les difficiles questions de synchronisme entre les formations géologiques du bassin anglo-parisien et celles de la région méditerranéenne et alpine, pour la partie supérieure des terrains secondaires.

Aussi, nous résumerons le but de ces grandes assises de la géologie européenne, tenues dans notre pays en août dernier, en disant :

(1) De Lapparent, *Traité de Géologie,* 2e édition, p. 1006.

Digitized by Google

La Société géologique de France, dans sa réunion extraordinaire du Jura en 1885, se proposait d'étudier les passages de facies de la série jurassique supérieure, depuis le bassin de Paris au bassin méditerranéen.

C'est pourquoi elle a poursuivi ses observations depuis Champagnole (et même quelques membres depuis Besançon) jusqu'à Yenne en Savoie, près de la cluse de Pierre-Châtel, sous la direction des géologues qui avaient eu la plus grande part à l'étude et à la solution de toutes ces difficiles questions, MM. Lory, Pillet, Choffat, Bertrand, Bourgeat et Maillard.

Digitized by Google

II

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SESSION (1).

Liste des personnes qui ont pris part à la réunion du Jura.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE.

BAILLY, de Belley (Ain).
BARBE.
BERTRAND (Marcel), ingénieur des Mines, professeur de géologie à l'École des Mines.
BOISSELIER, de Rochefort (Charente).
BONNARDOT (Léon), de Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire).
BOURGEAT (Abbé), professeur de géologie à la Faculté catholique de Lille (Nord).
CHAIGNON (Vicomte de), de Condal (Saône-et-Loire).
CHOFFAT (Paul), ancien professeur à l'École polytechnique de Zurich, attaché temporairement à la Commission des travaux géologiques du Portugal.
COLLOT, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Dijon (Côte-d'Or).
DAVAL, de Saint-Dizier (Haute-Marne).
DELAFOND, ingénieur civil à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
DEPIERRES, avocat à Luxeuil (Haute-Saône).
FINET, d'Argenteuil (Seine-et-Oise).
FONTANNES, de Lyon.

(1) Le compte-rendu détaillé de la réunion extraordinaire de la Société géologique dans le Jura a été publié dans le Bulletin de cette Société. Il forme un volume, grand in-8°, de 245 p., avec 40 figures dans le texte, 2 tableaux et 1 planche. On peut se le procurer au siége de la Société, 7, rue des Grands-Augustins, Paris. — Je me bornerai dans les pages suivantes à rapporter les principaux faits des excursions et mentionner les points les plus importants traités dans les séances, en empruntant assez fréquemment le texte même du compte-rendu détaillé.

Digitized by Google

GIRARDOT (Dr Albert), de Besançon.
GOSSELET, professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des Sciences de Lille.
GREDILLA (Apollinar), aide-naturaliste au Museum de Madrid (Espagne).
GROSSOUVRE (de), ingénieur des mines à Bourges (Cher).
GUYOT, de Dijon.
HOLLANDE, directeur de l'École des Sciences de Chambéry (Savoie).
HOVELACQUE (Maurice), secrétaire de la Société géologique de France, à Paris.
HUMBERT, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Milhau (Aveyron).
JANET-DUPONT, ingénieur civil à Beauvais (Oise).
JANET (Léon), ingénieur des Mines, de Paris.
LANGLASSE (René), de Puteaux (Seine).
LAPPARENT (de), professeur de géologie à la Faculté catholique de Paris.
LEENHARDT, professeur de sciences naturelles à la Faculté de Théologie protestante de Montauban (Tarn-et-Garonne).
LE MESLE, de Blois (Loir-et-Cher).
L'HOTE, de Paris.
LOISNEL, de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).
LORY (Charles), professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Grenoble (Isère).
LOUSTAU, ingénieur civil à Crépy-en-Valois (Oise).
MALLARD, ingénieur en chef des Mines, professeur à l'École des Mines, à Paris.
MARION (Eugène), de Daix, près Dijon.
MONVENOUX, de Lyon.
MOREL DE GLASVILLE, de Paris.
MOURET, ingénieur des Ponts et Chaussées à Périgueux (Dordogne).
PARANDIER, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, d'Arbois (Jura).
PATRIS DE BREUIL, de Paris.
PERON (Alphonse), sous-intendant militaire à Bourges (Cher).
PETITCLERC (Paul), de Vesoul (Haute-Saône).
PILLET (Louis), vice-président de l'Académie de Savoie, à Chambéry (Savoie).

Digitized by Google

Pissot, notaire à Doulevant (Haute-Marne).
Poirier (Abbé), de Dontilly (Seine-et-Marne).
Pomel, sénateur, directeur de l'Ecole supérieure des Sciences d'Alger.
Potier, ingénieur en chef des Mines, professeur à l'École polytechnique de Paris.
Renevier, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Lausanne (Suisse).
Révil, pharmacien à Chambéry (Savoie).
Reymond, de Veyrin (Isère).
Riaz (Audra de), banquier à Lyon.
Ricard, d'Amiens (Somme).
Riche (Attale), préparateur à la Faculté des Sciences de Lyon.
Robineau (Théophile), de Paris.
Royer (Ernest), de Cyrey-sur-Blaise (Haute-Marne).
Sarran d'Allard (de), d'Alais (Gard).
Sayn (Gustave), de Montvendre (Drôme).
Tardy, de Bourg (Ain).
Vicaire, ingénieur en chef des Mines, à Paris.
Wohlgemuth, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

AUTRES EXCURSIONNISTES, NON MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Bachelard (Abbé).
Buchin (Dr Marcel), de Paris.
Coras (Dr), de Montain (Jura).
Danion, receveur des Domaines à Montbarrey (Jura).
Dubois.
Favier, ingénieur des chemins de fer de l'État, à Champagnole (Jura).
Girardot (Abel), professeur au lycée de Lons-le-Saunier.
Huteau.
Lacroix, de Paris.
Larrazet.
Maillard (Gustave), aide-naturaliste à l'École polytechnique de Zurich (Suisse).
Mayer (Hermann), étudiant à l'Université de Stuttgard (Bavière).

Digitized by Google

MULLER.
NODET (Dr).
PERNOT, ingénieur des Ponts et Chaussées à Lons-le-Saunier.
PROST, garde-général des Forêts à Champagnole (Jura).
RITTENER, préparateur de géologie à la Faculté des Sciences de Lausanne (Suisse).
ROUSSEAUX, président de la Société d'Émulation du Jura, de Lons-le-Saunier.
Le SUPÉRIEUR du Petit-Séminaire de Belley (Ain).
THEVENIN (Joseph), ancien professeur au collége de Poligny, de Champagnole.
TORNIER (Abbé), de l'Ain.
VICAIRE (fils), de Paris.

Excursions et Séances.

Selon le programme qui avait été communiqué à l'avance aux Membres de la Société et aux autres personnes qu'il pouvait intéresser, la session devait commencer à Champagnole (Jura), pour se terminer à Belley (Ain), après une excursion à la cluse de Pierre-Châtel, près d'Yenne (Savoie). En outre, des excursions préliminaires devaient permettre l'étude du facies franc-comtois du Jurassique dans les environs de Besançon et d'Andelot-en-Montagne (Jura), et une excursion supplémentaire devait être dirigée par M. Pillet dans le voisinage de Chanaz (Savoie).

Pour tout ce long parcours, l'organisation matérielle avait été préparée avec le plus grand soin par M. l'ingénieur Marcel Bertrand, qui avait parcouru quelque temps à l'avance l'itinéraire des excursions, réglant de la façon la plus heureuse les questions de transport, de vivre, de logement, etc., si compliquées dans des pays de montagnes quand il s'agit d'un aussi grand nombre d'excursionnistes.

Digitized by Google

Le transport de la Société devait être fait, de Champagnole à Oyonnax, par des voitures spéciales des Messageries du Jura, sous la surveillance attentive de M. Maclerc, inspecteur de ces messageries. Deux voitures de l'hôtel Tissot de Champagnole y avaient été adjointes.

Excursions préliminaires.

Dans la journée du 21 août, la série du Bathonien au Portlandien des environs de Besançon est visitée sous la direction de MM. Bertrand et Choffat, par MM. Collot, Daval, Albert Girardot, Hollande, Hovelacque, Janet-Dupont, Léon Janet, Le Mesle, de Sarran d'Allard et Wohlgemuth, membres de la Société, accompagnés de MM. Georges Boyer, ancien percepteur de Cernans (Jura), actuellement à Besançon, Henry, professeur de physique à l'École de médecine, Mayer, de Stuttgard, Rossigneux, commandant d'Artillerie, Schœndœrffer, ingénieur des Ponts et Chaussées, et Trouillet, capitaine du Génie. Le compte-rendu des excursions de cette journée a été donné par M. le docteur Albert Girardot, de Besançon (1).

Le lendemain, 22 août, les Membres de la Société géologique qui avaient pris part aux excursions de Besançon et un bon nombre d'autres arrivent dans notre Jura, par le premier train, et j'ai l'avantage de les rejoindre à Mouchard. Quelques membres restent à Andelot-en-Montagne pour en visiter les environs, pendant que M. Marcel Bertrand, qui avait à s'occuper à Champagnole de l'installation de la Société, se rend directement dans cette ville avec la plupart de ses collègues.

Sous la direction de M. Paul Choffat, à qui les affleurements de nos montagnes restent toujours si familiers mal-

(1) *Bulletin Soc. géol. de France*, série 3, t. XIII, p. 675-682.

Digitized by Google

gré huit années d'absence, se trouvent réunis, pour les excursions autour d'Andelot, MM. Collot, Daval, Dr Albert Girardot, Hollande, Hovelacque, Janet-Dupont, Léon Janet, Le Mesle, Marion, de Sarran d'Allard et Wohlgemuth, Membres de la Société, ainsi que MM. Dubois, Cottez, instituteur à Salins, et Abel Girardot, auteur de ce rapport. On visite d'abord les deux premières tranchées de la voie à l'E. d'Andelot, où se montrent la partie supérieure du Bathonien et la Dalle nacrée (facies bathonien du Callovien inférieur ou Assise de l'Ammonites macrocephalus), puis un ravin oxfordien, situé au N. de Supt, où l'on observe la superposition du facies argovien de l'Oxfordien au-dessus du facies franc-comtois de cet étage. Les Couches de Birmensdorf y fournissent de magnifiques Spongiaires siliceux qui atteignent 30 centimètres de diamètre.

Dans l'après diner, on se dirige, par Valempoulières, sur Montrond, afin d'observer dans ces deux localités la singulière constitution géologique de la chaîne de l'Eute. Cette chaîne est formée, sur plus de 50 kilom. de longueur, par deux séries de collines bathoniennes en couches parallèles, encaissant une vallée d'effondrement, large de 100 à 200 mètres en moyenne, où l'on trouve l'Oxfordien. A Montrond, il est accompagné du Callovien et du Rauracien.

A notre passage à Valempoulières, mon ami M. Tissot, capitaine en retraite, avait eu la gracieuse obligeance de nous faire les honneurs de sa maison.

Des voitures nous attendent à Montrond et nous conduisent à Champagnole (1).

Nous trouvons dans cette ville, la plupart des géologues qui se proposent de suivre les excursions. Grâce aux mesures prises par M. Bertrand, fort obligeamment secondé par l'administration municipale de cette ville, et particulièrement par le Maire, M. Adrien Muller, tout était préparé pour leur logement soit dans les principaux hôtels, soit dans des maisons particulières dont les propriétaires avaient

Digitized by Google

eu la complaisance de mettre des chambres à la disposition des hôtels (1).

Séance d'ouverture de la session, à Champagnole (dimanche 23 août).

Les Membres de la Société se réunissent à 8 heures, dans une des salles de la mairie de Champagnole obligeamment mise à leur disposition, et où M. MULLER, maire de la ville, les reçoit fort gracieusement. Les géologues qui doivent prendre part aux excursions de la journée assistent à cette séance, et bon nombre d'habitants notables de Champagnole remplissent la salle.

« M. le **Maire** souhaite la bienvenue aux Membres de la Société géologique de France. »

« M. **Mallard**, président de la Société, assisté de M. Maurice **Hovelacque**, vice-secrétaire, représentant le Bureau annuel, déclare ouverte la session extraordinaire de 1885. Au nom de ses confrères, il remercie M. le Maire de Champagnole de l'aimable accueil fait à la Société. Il invite ensuite les Membres présents à procéder à la constitution du Bureau pour la durée de la session » (2).

M. Marcel BERTRAND est nommé président, MM. Paul CHOFFAT et Louis PILLET, vice-présidents, MM. BOURGEAT et HOLLANDE, secrétaires, MM. RÉVIL et RICHE, trésoriers.

M. **Bertrand** prend place au fauteuil, et remercie la

(1) M. Paul Choffat a donné le compte-rendu détaillé des excursions de cette journée à Andelot-en-Montagne et à la chaîne de l'Eute. — Voir *Bulletin Soc. géol.*, série 3, t. XIII, p. 682-684, 5 figures.

(2) *Bulletin Soc. géol.*, série 3, t. XIII, p, 670.

Digitized by Google

Société de l'honneur qu'elle lui fait en l'appelant à la présidence. Puis, le programme des excursions est définitivement arrêté.

« Le **Président** rappelle alors que M. Parandier, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, un des doyens de la Société géologique et de la géologie jurassienne (1), est venu d'Arbois assister à la première séance de la session et souhaiter la bienvenue à la Société dans le département du Jura. Il l'invite à prendre place au bureau.

« **M. Parandier** s'exprime dans les termes suivants :

« J'ai voulu me rendre à cette réunion pour échanger « cordialement quelques bonnes poignées de main avec « mes anciens confrères en géologie, en même temps que « pour faire connaissance avec les jeunes et encourager « vivement ces derniers à poursuivre avec zèle, sous la « direction de leurs excellents guides et maîtres, cette « étude si intéressante et si attrayante de la géologie, de « cette science si utile à l'agriculture, à l'industrie, aux « beaux-arts, aux travaux publics et, en général, à tout « ce qui se rattache au travail du sol, aux fouilles et recher- « ches qu'on peut avoir à y faire, en un mot, à son exploi- « tation utilitaire quelle qu'elle soit. Elle est utile aussi à « l'étude de l'existence préhistorique de l'espèce humaine, « à l'archéologie, à l'ethnographie et de plus encore, « comme je crois l'avoir bien démontré, au perfectionne- « ment de la défense des places fortes et des passages défen- « sifs de nos frontières.

« A l'œuvre donc, chers anciens et jeunes confrères, « marchez, gravissez les escarpements abrupts de nos « belles montagnes, observez, étudiez avec l'intime et « ferme conviction qu'en dehors de l'attrait que vous « offrent vos explorations et vos études scientifiques dans « le vaste champ qui leur est ouvert, leurs résultats appor-

(1) M. Parandier a 81 ans.

Digitized by Google

« teront un concours précieux aux progrès du travail et « du bien-être de l'homme sur cette terre » (1).

Notre vénérable collègue rappelle ensuite les travaux de deux des premiers géologues des monts Jura, les ingénieurs des Mines Charbaut et Duhamel, et la réunion à Besançon, en 1835, des Sociétés géologiques des monts Jura et du Doubs ; il offre aux membres présents un compte-rendu sommaire de cette réunion, publié alors dans un journal bisontin. Puis, il fait plusieurs communications relatives à ses anciennes observations géologiques.

« M. Parandier exprime, en terminant, le regret que le point de départ des excursions n'ait pas été fixé à Arbois, où il indique la série des excursions intéressantes et variées pour lesquelles il se serait offert de guider la Société. Il aurait, de plus, pu lui montrer, outre ses propres collections, les cartes, tableaux et paysages géologiques que le savant frère Ogérien lui a remis la veille de son départ pour les Etats-Unis, où il est mort, et qui, relatifs à tout le Jura, le sont spécialement à la haute région où la Société va s'engager. Il exprime l'espoir qu'elle reviendra une autre année visiter les cantons de la lisière du Jura entre Lons-le-Saunier et Salins. »

« Le **Président** remercie M. Parandier d'être venu affirmer la solidarité des études anciennes avec celles du présent. C'est, dit-il, M. Parandier qui, le premier, a su reconnaître les subdivisions du Jurassique supérieur dans les environs de Besançon, avec une précision que nous sommes encore loin d'atteindre dans le Haut-Jura ; dans une série de notes, de coupes, de cartes, malheureusement restées en partie inédites, mais généreusement communiquées à tous ceux qui sont venus après lui, il a fait pour la région de Besançon ce que Thurmann a fait pour celle de Porrentruy ; il vient représenter parmi nous tout un

(1) *Bull. Soc. géol.*, série 3, t. XIII, p. 672.

Digitized by Google

passé de géologues illustres, auxquels c'est un grand honneur pour moi d'avoir à rendre hommage en votre nom, et sous le patronage duquel la Société sera certainement heureuse de voir placer le début de sa session. »

« M. Abel **Girardot**, professeur au lycée de Lons-le-Saunier, offre aux Membres de la Société géologique de France, au nom de la Société d'Émulation du Jura et au sien, un certain nombre de brochures présentant le résumé d'une publication, actuellement en cours d'impression, sur des *Recherches géologiques dans les environs de Châtelneuf* (Jura). »

« Le **Président** remercie M. Abel Girardot. La Société d'Émulation du Jura, dit-il, a délégué trois de ses Membres, parmi lesquels son président, M. Rousseaux, pour prendre part à nos excursions ; elle a fait tirer spécialement pour nous la brochure qui vient de vous être offerte, et qui sera pour vous un guide précieux dans l'excursion d'aujourd'hui ; mais elle n'avait pas attendu cette occasion pour montrer l'intérêt qu'elle prend aux questions géologiques. Elle a, depuis deux ans, inauguré dans la plaine de Doucier une série de mesures précises, pour vérifier l'existence de mouvements du sol, dont les habitants de plusieurs villages croient pouvoir affirmer la réalité. C'est là une heureuse initiative, dont je n'ai pas besoin de vous signaler l'intérêt. Je souhaite la bienvenue à nos confrères de Lons-le-Saunier, et je les prie d'être, auprès de la Société d'Emulation du Jura, les interprètes de nos remercîments. »

« M. **Choffat** expose brièvement la coupe de l'Oxfordien et du Jurassique supérieur dans les environs de Besançon, coupe bien connue et bien étudiée, qui servira de point de départ et de terme de comparaison. Il met en parallèle celle que l'on doit visiter dans la journée à Châtel-

Digitized by Google

neuf, et résume les principaux changements de facies que la Société sera appelée à étudier pendant la session, en insistant surtout sur les différents niveaux de Spongiaires et de Polypiers » (1).

La séance est levée à 10 heures.

Excursion de Châtelneuf (23 août).

La première excursion devait se terminer près de Châtelneuf, après avoir visité la série du Bathonien au Séquanien inférieur. La coupe des étages à visiter se trouvait dans la brochure qui avait été remise le matin à chacun des Membres.

Un temps splendide, qui se continuera jusqu'à la fin de la semaine, favorise cette première journée. Partis en voitures, vers 11 heures et demie, on arrive bientôt en face de Vaudioux, et l'on quitte les voitures qui vont attendre à ce village le retour des excursionnistes. M. Abel Girardot, qui étudie depuis une quinzaine d'années cette région intéressante, est chargé par le président de la réunion, M. Bertrand, de guider la Société sur les gisements à visiter dans cette excursion.

Tout d'abord, la Société reconnaît, après un examen attentif, que la surface du calcaire bathonien supérieur, en face de Vaudioux et de la Billode-Dessus, est irrégulièrement bosselée, criblée de perforations de lithophages, et couverte de galets inclus dans le niveau marneux qui la surmonte (Marnes bathoniennes supérieures, à *Ostrea costata* et *Terebratula cardium*). Les mêmes faits (taraudage) se retrouvent un peu plus haut, à la surface des calcaires inférieurs du Callovien, et même à deux niveaux différents dans cet étage. — Le fond de la mer s'est donc relevé suffisamment alors pour se trouver dans la zone d'action

(1) *Bulletin Soc. géol.*, série 3, t. XIII, p. 674-675.

Digitized by Google

des courants, et peut-être même au niveau du balancement des marées ; de plus, des oscillations lentes du sol se sont évidemment répétées à plusieurs reprises à cette époque, pour déterminer ainsi sur ce point des alternances de sédimentation et d'érosion.

On recueille des fossiles dans le Callovien supérieur, et spécialement dans le Niveau de l'Ammonites athleta qui termine cette assise et qui avait été découvert à cet effet quelques jours auparavant. L'assise inférieure de l'Oxfordien à facies franc-comtois (Marnes à Ammonites Renggeri), largement découverte, permet la récolte de nombreux échantillons. Cette assise est surmontée des 3 assises du facies argovien de l'Oxfordien. On en explore l'assise inférieure (Couches de Birmensdorf) sur le bord de la voie, où de grands Spongiaires siliceux ont été mis récemment à découvert à cette occasion. On s'engage ensuite dans le ravin des Terreaux, où se retrouve cette assise, puis dans le profond ravin de la Fugemaille qui lui fait suite, afin d'explorer les affleurements de l'assise moyenne et de l'assise supérieure de ce facies (Couches d'Effingen et Couches du Geissberg). L'intérêt qu'offre la base des Couches du Geissberg, où se trouvent des bancs criblés de Lamellibranches (*Perna subplana,* Et.), détermine la Société à visiter la partie orientale du ravin, sous l'oratoire. Là, quelques membres ayant commencé l'escalade des bords très abrupts de cette partie, leur exemple est suivi par tout le monde, plutôt que de perdre un certain temps à aller prendre le sentier qui avait été préparé beaucoup plus au sud, dans la partie où l'accès était plus facile.

« Au moment où l'on achevait d'escalader les escarpements du ravin de la Fugemaille, Madame veuve Pellerier, qui habite Châtelneuf une partie de l'année, était venue inviter la Société géologique à prendre quelques rafraîchissements. Cinq heures de course par une chaude journée et la fatigue d'une escalade relativement difficile dans les

Digitized by Google

talus marneux fortement inclinés rendent cette invitation plus agréable encore. Aussi, une fois arrivés au village, fait-on bon accueil à la collation qui nous est offerte si gracieusement, à l'ombre des grands arbres d'un verger sis entre l'Oxfordien et le Rauracien (1) ».

Après quelques minutes de repos, on visite, en montant au-dessus du village, le Rauracien qui, dans cette localité, conserve le facies vaseux jusque vers le haut, où il devient coralligène. On s'arrête un instant dans le haut du village pour observer de nombreuses plaques calcaires à empreintes végétales, provenant du Séquanien inférieur des Crozets, qui avaient été extraites quelques jours auparavant et amenées dans le village, pour le cas où le manque de temps ne permettrait pas de visiter ce gisement, ce qui arrive en effet. Le savant M. Pomel, qui a créé le genre *Stachypteris*, y retrouve une espèce de ce genre, le *Stachypteris minuta*, Sap., que l'on connaissait seulement d'Orbagnoux (Ain) ; en outre de cette Fougère, la Société observe des empreintes de Conifères du genre *Brachyphyllum* (*B. Girardoti*, Sap., *B. assimile*, Sap.), etc.

Près de l'église, la Société remarque l'un des singuliers nids de calcaire à fossiles du facies vaseux que l'on observe dans cette localité au sommet des calcaires coralligènes du Rauracien supérieur. Quelques membres en recueillent des fossiles dans les amas de matériaux enlevés depuis peu et conduits derrière l'église.

On observe ensuite, au S. du village, les tout petits îlots de Polypiers inclus dans les marnes dures de la base du Séquanien. L'un de ces îlots, plus volumineux, s'élève des marnes pour s'étendre considérablement en largeur dans les calcaires qui surmontent celles-ci, de manière à prendre la forme *en champignon*. L'observation de ce fait soulève la discussion ; quelques Membres conservant des doutes, à

(1) *Bull. Soc. Géol.*, série 3, t. XIII, p. 709.

Digitized by Google

l'aspect de ce gisement, sur l'interprétation proposée par M. Abel Girardot, une partie de la Société visite l'affleurement des Sanges, situé à 1500 mètres au S.-E., où se trouve un fait analogue et où l'on suit en outre la série du Séquanien inférieur et moyen. Pendant ce temps, l'autre partie de la Société se dirigeait sur Pillemoine.

« Après l'examen de la coupe des Sanges et la nouvelle discussion à laquelle donnent lieu les faits observés, la nuit approche et l'on se hâte d'aller rejoindre à Pillemoine la seconde partie de la Société. Celle-ci avait suivi, sur le chemin de Loulle, la coupe du Rauracien qui offre en entier sur ce point le facies coralligène. Elle avait de plus visité, sur le bord de la côte de Chaumont, un récif de Polypiers occupant, à la base du Séquanien, une position analogue à celle des îlots de Châtelneuf. Il n'avait pas été possible de visiter le grand récif séquanien de Pillemoine, de 22 m. de hauteur, non plus que le niveau à végétaux terrestres de Châtelneuf. Les faits intéressants qu'offrent les alentours immédiats de Châtelneuf suffiraient d'ailleurs pour occuper au moins une journée entière ».

« A Vaudioux, on retrouve les voitures, et la Société rentre à Champagnole à 8 heures du soir » (1).

Excursion à Syam, les Planches, Sirod et Lent (24 août).

Partie en voitures, à 6 heures et demie du matin, la Société suit la route de Champagnole à Syam, qui coupe le Bathonien presque jusque vers sa base.

Chemin faisant, on remarque, dans le fond de la vallée occupée par l'Ain, l'existence d'un dépôt glaciaire que les travaux pour la construction du pont de la voie ferrée ont traversé jusqu'à 34 m., sans atteindre le fond.

(1) *Bull. Soc. géol.*, vol. cité., p. 718.

Digitized by Google

Après avoir dépassé le village de Syam, on observe, sur le bord de la route des Planches-en-Montagne, les étages supérieurs du Jurassique, et spécialement le Ptérocérien, où l'on recueille de nombreux fossiles caractéristiques du facies franc-comtois de cet étage (*Pterocera oceani, Pseudocidaris Thurmanni,* etc.) ; puis, viennent des calcaires à peu près stériles, appartenant au Virgulien et au Portlandien, surmontés de couches purbeckiennes et néocomiennes. MM. Bourgeat et Bertrand font remarquer tout spécialement l'intercalation de deux niveaux de calcaires blancs, légèrement oolithiques, vers le milieu de la série Ptérocérien-Portlandien.

Sans pousser jusqu'aux Planches, on redescend en voitures dans la direction de Syam, et, passant par Bourg-de-Sirod, on arrive à Sirod pour le déjeuner, après avoir traversé le tunnel creusé dans le Jurassique supérieur et remarqué les pittoresques aiguilles de rocher appelées « Dames de Sirod ». M. Bertrand avait d'ailleurs fait observer, à l'E. de la montagne de Château-Vilain, l'apparence trompeuse qui a fait croire autrefois à une prétendue discordance entre le Jurassique et le Crétacique.

Dans l'après-midi, on visite, sur le bord du bassin infracrétacique de Nozeroy, les affleurements valanginiens, néocomiens et urgoniens situés entre Sirod, Lent et la coupure d'Entre-Porte. En montant à Lent, M. le Dr Cora recueille, dans un tas de pierre cassée pour le chemin, un morceau d'un caillou de chloritoschiste alpin, dont on retrouve ensuite d'autres fragments ; la présence de ce caillou, dans une région où les erratiques alpins sont extrêmement rares, fait rappeler le chloritoschiste alpin avec grenats, trouvé à la Billode, en 1875, par M. Choffat, dans l'une de ses excursions avec M. Abel Girardot. Après avoir examiné un instant la cluse d'Entre-Porte, la Société reprend les voitures et rentre à Champagnole.

Digitized by Google

Séance de Champagnole du 24 août.

La Société géologique et les personnes qui ont pris part à l'excursion de la journée se réunissent, à 6 heures et demie du soir, dans la grande salle de la mairie, sous la présidence de M. **Bertrand**. L'heure de la séance ayant dû être avancée, quelques habitants de la ville seulement ont pu en être prévenus et assistent à cette réunion.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. **Pomel** entretient un instant la Société des études géologiques de l'Algérie, qu'il dirige avec tant de compétence, et lui offre le premier numéro du *Bulletin de l'École supérieure des sciences d'Alger,* ainsi que la première épreuve de la carte géologique, au $\frac{1}{20.000}$, des environs de cette ville.

Sur l'invitation du Président, « M. Abel **Girardot** fait le *compte-rendu de la première excursion* » *à Châtelneuf* (1); puis, il complète ce compte-rendu par une communication sur *les divers facies des étages rauracien et séquanien des environs de Châtelneuf* (2). Les Membres de la réunion ayant à leur disposition ses tableaux comparatifs des coupes du Jurassique supérieur de cette région, il montre comment l'étage rauracien, qui présente à peu près entièrement à Pillemoine le facies oolithique coralligène, perd ce facies sur presque toute la hauteur à Châtelneuf, pour conserver jusque vers le haut de l'étage un facies vaseux analogue à celui de l'Oxfordien, de sorte que le facies oolithique à Polypiers se montre seulement dans le dessus, où se trouve encore par places le facies vaseux. Mais au S.-O., à Menétrux-en-Joux, cet étage présente un

(1) *Bulletin Soc. géol.*, vol. cit., p. 688-718, 6 fig.
(2) Id. id. p. 719-740, 2 fig.

Digitized by Google

mélange du facies vaso-grumeleux et du facies oolithique dans la partie inférieure, et le Rauracien supérieur offre un facies glypticien analogue à celui du Rauracien inférieur du Jura bisontin.

Il fait connaître ensuite la composition du Séquanien de cette région, où les formations coralligènes prennent un grand développement dès la base de l'étage. Il rappelle la disposition en champignon de certains îlots de Polypiers que la Société a observés dans sa première excursion ; il signale, en particulier, le niveau séquanien à végétaux fossiles des Crozets, près de Châtelneuf, et de Ney, et il en explique l'existence par le développement considérable du grand îlot de Polypiers de Pillemoine, qui aurait atteint et peut-être dépassé le niveau des eaux. Enfin, il fait remarquer l'absence, dans cette région, des Astartes, si communes dans le Séquanien au N. de Champagnole qu'elles ont valu à cet étage le nom d'Astartien.

« Le **Président** remercie M. Girardot d'avoir si bien guidé la Société dans les environs de Châtelneuf, et le félicite de la persévérance et du succès avec lesquels il a poursuivi ses minutieuses études. Il rappelle que c'est comme instituteur à Châtelneuf que M. Girardot les a commencées ; il est heureux d'avoir à signaler cet exemple et il appelle de ses vœux, sans oser le croire prochain, le jour où il sera suivi dans les autres communes de France, et où leur territoire sera exploré et connu comme celui de Châtelneuf » (1).

M. l'abbé **Bourgeat** présente le *compte-rendu de l'excursion* de la journée *à Syam, les Planches, Sirod et Lent* (2). M. Bourgeat, qui est originaire des Prés-de-Valfin, près de Saint-Claude, et qui étudie le Jura français avec

(1) *Bulletin Soc géol.*, vol. cit., p. 740.
(2) id. id. , p. 740-747, 4 fig.

Digitized by Google

tant d'activité, va prendre d'ailleurs, conjointement avec MM. Bertrand et Choffat, un rôle des plus importants pendant presque tout le reste de la session, soit par ses communications, soit en guidant la Société sur les points du Haut-Jura qu'il a plus particulièrement étudiés.

Enfin, la parole est donnée de nouveau à M. Abel **Girardot**, pour une communication sur *le Purbeckien de Pont-de-la-Chaux* qu'il a étudié en détail dans les tranchées récentes du chemin de fer, et que la Société doit visiter le lendemain (1). La coupe détaillée en avait d'ailleurs été remise la veille à chaque membre. Après avoir indiqué la composition du Ptérocérien, du Virgulien et du Portlandien que l'on observera dans la cluse de Cornu, il décrit, couche par couche, le Purbeckien, où il a recueilli l'une des faunes les plus riches que cet étage ait fournies jusqu'à présent dans une même localité, et il en met les échantillons sous les yeux de la Société. Il indique, de plus, la composition et la faune des premiers niveaux valanginiens de cette localité.

La séance est levée à 8 heures.

Excursion de Champagnole à Saint-Laurent et Morez (25 août).

« A cinq heures et demie, la Société part en voitures dans la direction de Saint-Laurent.

« Chemin faisant, M. l'abbé Bourgeat communique à la plupart des Membres un certain nombre de coupes qui leur donnent l'allure générale des formations géologiques à visiter ». Les principales sont celles de Morillon à « Pont-de-Laime », des Chauvins à la Ferté, et de l'Abbaye à la Mouille (2).

(1) Voir *Bulletin Soc. géol.*, vol. cité., p. 747-772.
(2) Voir *Bullet. Soc. géol.*, vol. cité., p. 586-602.

Digitized by Google

Après un coup d'œil à l'énorme cône torrentiel de la Billode, formé de débris glaciaires remaniés, on s'engage dans la cluse de Cornu, qui coupe plusieurs plissements accompagnés de failles. L'origine de la cluse soulève une discussion à laquelle prennent part MM. Bertrand, Bourgeat, de Lapparent, Lory et Renevier. M. Abel Girardot montre à partir de l'Oxfordien les affleurements distingués dans la coupe de Cornu qu'il a remise à la Société. Après avoir observé, en particulier, l'oolithe blanche virgulienne, à nombreux petits fossiles, et le Portlandien, avec les dolomies plus ou moins feuilletées et les calcaires cristallins qui le terminent, on étudie le Purbeckien dont M. Girardot indique les divers niveaux fossilifères. On y recueille des fossiles d'eau douce ou terrestres, spécialement des Planorbes et des plaquettes à grains de Chara du niveau saumâtre supérieur. M. Lory, qui avait visité autrefois ce gisement et l'a signalé dès 1849 (1), à une époque où l'on n'y avait pas encore trouvé de fossiles, recueille tout d'abord, cette fois, un magnifique exemplaire du *Megalomastoma Caroli,* coquillage terrestre, dont M. Gustave Maillard, qui a décrit récemment cette espèce, donne la détermination.

Sans s'arrêter aux affleurements valanginiens, on traverse rapidement le bassin néocomien de Pont-de-la-Chaux. A Morillon, M. Bertrand fait remarquer le rejet vers le N. que présente, du côté oriental, la ligne des roches redressées presque verticalement de chaque côté de la route. On ne sait si ce déplacement latéral résulte d'une simple torsion, ou bien d'une fracture avec glissement horizontal des deux lèvres.

En se rendant à Pont-de-l'Aime (2), on suit la coupe

(1) *Mémoire sur le terrain crétacé du Jura* (Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, série III, tome II, p. 235-290).

(2) Pont de Laime de la carte de l'Etat-Major.

Digitized by Google

du Jurassique supérieur, donnée par M. Bourgeat, où l'on observe dans le Ptérocérien des calcaires blancs, parfois oolithiques, sur lesquels il insiste et que l'on retrouvera beaucoup plus développés plus au Sud. On observe ensuite des couches qui paraissent virguliennes, et des assises portlandiennes où l'on recueille *Nerinea trinodosa* ; puis, M. Bertrand conduit la Société dans une carrière récemment ouverte, près de la voie ferrée en construction, à quelques centaines de mètres de Pont-de-l'Aime, et montre, dans un délit du calcaire Portlandien, une petite bande de grès très dur, que les ouvriers emploient à aiguiser leurs outils, et dont l'origine ne peut encore être définie.]

Remontant en voitures, on arrive à Saint-Laurent pour le déjeuner. On en repart à 2 heures, suivant la route de Saint-Claude jusqu'en face du hameau des Chauvins. Là, on met pied à terre pour visiter le lambeau tertiaire de Mollasse marine, reposant sur l'Urgonien, qui se trouve à quelques mètres de la maison de la Ferté. On y recueille de nombreux fossiles; puis, on visite de légers affleurements des sables verts de l'Albien, qui se trouvent à l'E. du lac de l'Abbaye, près de la fromagerie.

Je saisis l'occasion de ce rapport pour faire remarquer que la découverte du gisement de Mollasse marine de la Ferté, signalé par Etallon en 1857, a été faite le 22 mai 1853 par un Membre de la Société d'Emulation du Jura, Frédéric Thevenin, géologue de Vaudioux (1). Celui-ci reconnut la superposition sur l'Urgonien; mais il considéra tout d'abord ce gisement comme crétacique. Il y avait recueilli une dent de Poisson, de beaux Pecten, des Ostrea ; mais, de plus, il y avait trouvé une Ammonite, évidemment

(1) Je trouve ce fait dans les cahiers de notes journalières de Frédéric Thevenin, dont je dois la communication récente à mon excellent ami M. Joseph Thevenin, son frère, qui a pris part aux excursions dans le voisinage de Champagnole. Je rapporte ci-après plusieurs passages de Frédéric Thevenin au sujet de sa découverte.

Digitized by Google

non en place ou peut-être remaniée, qui paraît avoir embarrassé beaucoup tout d'abord pour le classement de cette formation. Le 15 juin suivant, il y conduisit Bonjour, qu'il n'avait pas prévenu de sa découverte « pour lui causer une agréable surprise » ; ce dernier trouva que la roche avait un aspect mollassique. Les Huîtres, soumises au docteur Germain, de Salins, lui parurent aussi appartenir à la Mollasse. Thevenin signala cette découverte à Alcide d'Orbigny le 7 septembre suivant, en lui demandant s'il voudrait bien en examiner les fossiles : évidemment, l'Ammonite embarrassait encore, car, dans sa lettre à d'Orbigny, il dit que Germain « soupçonne cette formation d'être synchronique de l'Aptien ». Je ne sais si les fossiles furent adressés à d'Orbigny ; mais son journal porte, en marge du récit de l'excursion avec Bonjour, à la date du 15 juin : « Nous avons reconnu depuis que ces strates appartenaient au Falunien ». Et plus loin, à la date du 31 octobre, on trouve cette note :

« Visite à M. Bonjour.—Le terrain découvert à l'Abbaye « par moi appartient au Falunien ou Mollassique. Les « Ammonites et les sables sont des produits du Gault re- « manié lors de la formation du dépôt falunien. — Donc « nos soulèvements jurassiques seraient contemporains de « celui de la chaîne des Alpes occidentales qui nous pré- « sentent la Mollasse (Falunien) redressée avec les autres « roches plus anciennes, tandis que le terrain appennin se « vient butter au pied de la chaîne en stratification ho- « rizontale ». Plus tard, il ajoute au crayon : « Il y aurait « eu des mouvements du sol auparavant ».

Du lac de l'Abbaye, la Société se dirige rapidement sur Château-des-Prés, au sortir duquel on observe une coupe du Jurassique supérieur que M. Bertrand a fait connaître en 1883 (1) ; puis, on suit le chemin qui descend vers la

(1) *Le Jurassique supérieur et ses niveaux coralligènes entre Gray et Saint-Claude.* (Bulletin Société géol. série 3, tome XI, p. 164-191).

Digitized by Google

Digitized by Google

non en place ou peut-être remaniée, qui paraît avoir embarrassé beaucoup tout d'abord pour le classement de cette formation. Le 15 juin suivant, il y conduisit Bonjour, qu'il n'avait pas prévenu de sa découverte « pour lui causer une agréable surprise » ; ce dernier trouva que la roche avait un aspect mollassique. Les Huîtres, soumises au docteur Germain, de Salins, lui parurent aussi appartenir à la Mollasse. Thevenin signala cette découverte à Alcide d'Orbigny le 7 septembre suivant, en lui demandant s'il voudrait bien en examiner les fossiles : évidemment, l'Ammonite embarrassait encore, car, dans sa lettre à d'Orbigny, il dit que Germain « soupçonne cette formation d'être synchronique de l'Aptien ». Je ne sais si les fossiles furent adressés à d'Orbigny ; mais son journal porte, en marge du récit de l'excursion avec Bonjour, à la date du 15 juin : « Nous avons reconnu depuis que ces strates appartenaient au Falunien ». Et plus loin, à la date du 31 octobre, on trouve cette note :

« Visite à M. Bonjour.— Le terrain découvert à l'Abbaye « par moi appartient au Falunien ou Mollassique. Les « Ammonites et les sables sont des produits du Gault re- « manié lors de la formation du dépôt falunien. — Donc « nos soulèvements jurassiques seraient contemporains de « celui de la chaîne des Alpes occidentales qui nous pré- « sentent la Mollasse (Falunien) redressée avec les autres « roches plus anciennes, tandis que le terrain appennin se « vient butter au pied de la chaîne en stratification ho- « rizontale ». Plus tard, il ajoute au crayon : « Il y aurait « eu des mouvements du sol auparavant ».

Du lac de l'Abbaye, la Société se dirige rap[illegible] sur Château-des-Prés, au sortir du [illegible] on obse[illegible] coupe du Jurassique supérieur qu[illegible] naître en 1883 (1) ; puis, on sui[illegible] vers la

(1) *Le Jurassique* [illegible] *entre* [illegible] *Saint-Claude.* (Bul[illegible] 164.

Mouille par le Bois-des-Écollets. Là, M. l'abbé Bourgeat montre une série ptérocérienne fort intéressante, dont il nous a remis la coupe ; on y constate l'intercalation dans l'étage ptérocérien de calcaires oolithiques blancs, à faune coralligène, analogues à ceux de Valfin, et alternant avec des bancs marneux où l'on recueille une belle faune du facies franc-comtois de l'étage (*Pterocera oceani*, *Terebratula subsella*, *Pseudocidaris Thurmanni*, etc.). L'heure avancée force bientôt à quitter ce beau gisement, pour reprendre les voitures et descendre rapidement sur Morez, où nous arrivons seulement à 8 heures.

Grâce aux dispositions prises à l'avance par M. Bertrand, obligeamment secondé par M. Charles Prost, et à la prévenante attention de ce dernier ainsi que de Madame veuve Chavin et de M. Bérard, pharmacien, tous les Membres trouvent un logement confortable pour se reposer des fatigues de cette longue journée.

Excursion de Morez à Saint-Claude (26 août).

Le matin, une partie de la Société visite autour de Morez quelques affleurements d'Oxfordien et de Bathonien. MM. Choffat et Bertrand font remarquer, sur le chemin qui monte au-dessus du cimetière, une importante modification de facies de l'Oxfordien : les Marnes à Ammonites Renggeri, que l'on a vues à la Billode, n'y sont pas représentées ; l'Oxfordien se compose uniquement à Morez du facies argovien de cet étage, dont l'assise inférieure, les Couches de Birmensdorf à Spongiaires siliceux, repose directement sur le Callovien.

A 8 heures et demie, la Société quitte Morez et suit la nouvelle route de Saint-Claude. M. Bertrand fait observer les curieuses dispositions orographiques qui s'offrent à la vue, et, en particulier, de part et d'autre de la cluse, un

Digitized by Google

déplacement latéral de l'arête, analogue à celui de la route de la Billode à Saint-Laurent.

En suivant la route, on observe la série du Ptérocérien et du Virgulien, dont M. Bertrand a donné la coupe en 1883. Elle est rendue fort intéressante par la présence d'un niveau de calcaires oolithiques blancs à faune coralligène, intercalé entre deux niveaux de calcaires marneux, à pointillé rougeâtre, qui renferment l'*Ostrea virgula* et sont, par conséquent, virguliens : c'est une *oolithe virgulienne* nettement caractérisée.

Un peu avant la Rixouse, on remarque des calcaires valanginiens inférieurs, à grosses oolithes, avec Chamacées et Nérinées : c'est une *oolithe valanginienne,* et l'on conçoit l'existence de certains points où, les différents niveaux coralligènes arrivant à se réunir, « la limite entre le Jurassique et le Crétacique puisse alors se trouver au milieu de calcaires coralliens ».

Après le déjeuner à la Rixouse, la Société se dirige vers les célèbres gisements coralligènes de Valfin, qui se trouvent vers le fond de la vallée de la Bienne. « Les nombreux fossiles qui y ont été recueillis et qui figurent dans la plupart des collections donnent un intérêt particulier à la détermination exacte de l'âge de ces gisements. Le progrès des études paléontologiques amène maintenant à distinguer et à grouper même dans des genres différents des fossiles « coralliens » autrefois confondus. Pour arriver à un classement utile et méthodique de ces faunes, il importe que l'étude stratigraphique des gisements marche de pair avec celle des fossiles et que l'âge de chacun d'eux soit déterminé avec la plus grande précision que possible. »

« Celui de Valfin, après avoir été longtemps considéré comme un des types du vrai corallien a été classé par M. Choffat dans le Ptérocérien. Plus récemment, en essayant de raccorder stratigraphiquement les couches du ravin à celles de la route de Morez, j'étais arrivé, dit

Digitized by Google

M. Bertrand dans le compte-rendu de cette excursion, à la conclusion que les plus supérieures au moins occupaient la place des *Exogyra virgula ;* de plus, j'avais fait remarquer que le facies corallien se retrouvait là dans des bancs encore plus élevés, et que, par conséquent, il envahissait même les premiers bancs du Portlandien. Les dernières observations de M. l'abbé Bourgeat, plus complètes et plus détaillées que les miennes, l'ont ramené à l'ancienne opinion de M, Choffat. Ce sont elles que la Société avait à vérifier » (1).

Pendant qu'un certain nombre de Membres explorent les affleurements fossilifères coralligènes, à présent bien appauvris, M. l'abbé Bourgeat conduit une partie de la Société au pont de la Roche-Blanche, au pied du chemin qui monte vers le hameau de Noire-Combe. Là, sur le niveau oolithique coralligène de la Roche-Blanche, M. Bourgeat a découvert deux bancs semblables à ceux de la route de Morez, et dont le plus élevé renferme l'*Ostrea virgula.* Grâce à cette observation, jointe à l'existence du niveau coralligène ptérocérien du Bois-des-Écolets, il est démontré que les calcaires coralligènes inférieurs du ravin de Valfin sont à classer dans le Ptérocérien, ainsi que M. Choffat l'avait indiqué dès 1875, bien qu'à cette époque le Virgulien n'eût pas encore été reconnu sur ce point ; les calcaires coralligènes supérieurs seuls représentent une partie du Virgulien.

Après la récolte de quelques fossiles, soit aux gisements de la Roche-Blanche, soit à celui des petits Gastropodes, vers le bas du sentier qui descend de la Rixouse, ou dans le grand ravin de Valfin, on remonte à Valfin. M. Maître, instituteur de la Rixouse, qui nous avait accompagnés, avait d'ailleurs offert à la Société une série de jolis petits Gastropodes.

(1) Bertrand, *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 792.

Digitized by Google

« A 5 heures et demie, on avait regagné la grande route, et les voitures nous menaient rapidement à Saint-Claude, où nous allions, comme dernière observation et dernier renseignement sur la pittoresque vallée de la Bienne, apprendre à connaître l'hospitalité cordiale et empressée de ses habitants » (1).

En effet, dès la première nouvelle des excursions de la Société, l'administration municipale de Saint-Claude, et spécialement M. le docteur Reybert, maire de cette ville, s'étaient préoccupés, de la façon la plus obligeante, de faciliter cette visite à nos montagnes. Grâce à leur prévenante attention, à notre arrivée dans cette ville, nous étions conduits chacun chez quelqu'un des habitants qui voulait bien mettre une chambre à notre disposition pour la nuit (2).

Nous trouvons d'ailleurs à Saint-Claude M. l'ingénieur des Ponts et Chaussées Pernot, délégué de la Société d'Émulation du Jura, qui avait eu le regret de ne pouvoir assister à la réunion de Champagnole et qui devait accompagner la Société pendant le reste de la session.

Séance de Saint-Claude (26 août).

La séance est ouverte à 8 heures du soir, sous la présidence de M. **Bertrand**, dans la salle du théâtre convenablement disposée pour la circonstance.

Bon nombre des notabilités de la ville et une foule sympathique qui garnit les tribunes, suivant avec la plus grande attention les travaux de la séance, témoignent de la bienveillance et de l'intérêt que la population de Saint-Claude porte aux occupations de la Société.

(1) Bertrand, *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 794.

(2) Je conserve, en particulier, un reconnaissant souvenir de la gracieuse hospitalité que j'ai reçue chez M. Céleste Guillaume.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

« Le **Président** adresse d'abord ses remercîments à la municipalité et aux habitants de Saint-Claude pour l'aimable accueil et pour la prévenante hospitalité que la Société a trouvés dans cette ville. Se tournant alors vers M. Guirand, qui assiste à la séance, il rappelle les services qu'il a rendus à la géologie de la région, ses travaux ininterrompus depuis plus de cinquante années, la belle collection de fossiles qu'il a recueillie et qui figure actuellement au musée de Lyon. Si la santé de M. Guirand, ajoute-t-il, ne lui permet pas de nous accompagner dans nos courses, ce n'en est pas moins lui qui sera notre véritable guide dans les environs de Saint-Claude ; ce que nous vous montrerons, c'est lui qui nous l'a montré. J'invite M. Guirand à venir prendre place au bureau, comme président honoraire de la séance. »

Les acclamations de la Société saluent cet hommage au doyen de la géologie du Haut-Jura.

« M. l'abbé **Bourgeat** fait le *compte-rendu de l'excursion du 25 août, de Champagnole à Saint-Laurent et Morez* » (1).

« M. **Bertrand** prie M. Pillet, vice-président, de le remplacer au fauteuil et rend compte des *observations faites pendant la journée du 26 août », dans l'excursion de Morez à Saint-Claude* (2). Il présente, en particulier, des considérations fort intéressantes sur les principaux faits orographiques de cette région.

M. Bertrand, reprenant la présidence, donne la parole à M. l'abbé **Bourgeat**, pour une communication sous le

(1) *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 773-785, 2 fig.
(2) Bertrand, *Bull. Soc. géol.*, vol., cité, p. 785-794, 3 fig.

Digitized by Google

titre *Résumé des changements de facies du Jurassique supérieur à travers le Jura méridional* (1). Rappelant et résumant les résultats qui découlent des observations et des publications de MM. Choffat, Bertrand et Abel Girardot, ainsi que des siennes propres, et dont une partie viennent d'être vérifiées par la Société, il montre l'intercalation graduelle dans le Ptérocérien à facies franc-comtois ou vaseux, de niveaux oolithiques coralligènes, très réduits sur la route des Planches et à Loulle, plus développés à Menétrux-en-Joux, Petites-Chiettes et Pont-de-l'Ainme, plus encore à Saint-Pierre et Chaux-des-Prés, et qui, dans la côte de Valfin, remplissent complétement le Ptérocérien. « A partir de là, dit-il, domine seul ce *Corallien de Valfin* sur la position duquel on a tant discuté et dont les types les plus beaux sont ceux de Valfin, de Viry et de la Perte-du-Rhône. »

M. Bourgeat rappelle ensuite l'existence dans le Virgulien d'un niveau coralligène, peu développé dans le voisinage de Châtelneuf, mais de plus en plus puissant à mesure qu'on approche de Saint-Claude, et qui, plus au S., dans le voisinage de Viry, etc., tend à envahir tout cet étage pour se souder à l'Oolithe ptérocérienne. Il indique aussi l'existence dans le Portlandien d'un niveau oolithique qui s'annonce déjà légèrement à Pont-de-l'Ainme, pour se développer davantage en allant vers le S.-E. ; puis, il rappelle les modifications de facies du Séquanien des environs de Saint-Claude, qui est en partie remplacé par des couches marneuses *à Ammonites tenuilobatus, A. polyplocus*, etc., ainsi que l'a montré M. Choffat, il y a 10 ans.

Sous toutes réserves, M. l'abbé Bourgeat rechercherait les conditions de formation du Jurassique supérieur de ces régions dans l'existence, au couchant et au voisinage de l'Eute, d'un rivage ou du moins de quelques îlots émer-

(1) *Bull. Soc. géol.*, vol., cité, p. 794-801, 3 fig.

Digitized by Google

gés, et dans la production de lentes oscillations du sol. L'existence de terres émergées lui semble prouvée par la présence des végétaux terrestres qu'il a rencontrés dans le Rauracien de Sellières et de ceux que M. Abel Girardot a découverts dans le Séquanien de Châtelneuf.

Quelques observations sont échangées entre M. **Bourgeat** et M. **Bertrand**, qui fait des réserves sur la position des points émergés. D'ailleurs, M. Bertrand dit : « Je suis heureux de pouvoir m'associer à l'ensemble des conclusions résumées par M. l'abbé Bourgeat. Elles confirment les résultats indiqués depuis 1875 par M. Choffat, mais le détail de l'intercalation graduelle des bancs oolithiques dans le Ptérocérien marneux n'avait pas encore été mis en lumière ; il y a là un résultat intéressant dont l'importance n'échappera pas à nos confrères » (1).

« Sur l'invitation du Président, M. **Choffat** donne un aperçu des études à effectuer le lendemain. Il rappelle que la coupe de Montépile (2), a été le sujet de nombreuses discussions ayant trait aux couches qui contiennent *Ammonites Lothari* et *A. polyplocus*. En venant du N.-O., c'est dans cette coupe que ces fossiles apparaissent pour la première fois, et, quoiqu'ils soient mélangés à des fossiles du Séquanien franc-comtois, plusieurs géologues se sont refusés à y voir le représentant de cet étage, et ont au contraire considéré comme Oxfordien les couches qui les contiennent. »

« Il s'agit donc de recourir aux preuves stratigraphiques et surtout de bien fixer l'âge des couches sur lesquelles reposent les strates controversées. »

Puis, M. Choffat rappelle la composition de l'Oxfordien et du Rauracien de Châtelneuf et des autres points visités,

(1) Bertrand, *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 781.
(2) Choffat, 1875, *Bulletin Société géolog.*, 3e série, tome III, p. 766.

Digitized by Google

et il indique les changements de facies qu'offrent ces étages près de Saint-Claude. La coupe de Montépile ne permet l'étude qu'à partir du Rauracien inférieur (Couches à Hemicidaris crenularis), qui offre ici le facies grumeleux à Spongiaires siliceux. La Société visitera, au préalable, la série oxfordienne et rauracienne du Pontet, où elle trouvera, immédiatement au-dessus du Callovien comme à Morez, les 3 assises oxfordiennes du facies argovien, fort analogues à celles de Châtelneuf, et surmontées du Rauracien inférieur avec le même facies qu'à la base de la coupe de Montépile. Elle aura ainsi un point de départ certain pour l'étude de cette dernière (1).

La séance est levée à 10 heures un quart.

Excursion au Pontet et à Montépile, près de Saint-Claude (27 août).

A 6 heures et demie du matin, on s'achemine, par la vieille route de Gex, sur le flanc N.-E. du Mont-Bayard, qui domine de plus de 500 m. la ville de Saint-Claude.

On remarque d'abord, vers la base de la montagne, des calcaires valanginiens qui plongent vers l'E., tandis que les strates qui les surmontent sont jurassiques et inclinées du côté opposé : cette disposition s'explique par la présence d'un plissement en V couché, accompagné d'une faille inclinée.

L'ascension se poursuit, en passant près du Trébayard, jusqu'au col du Pontet, tandis que quelques membres visitent l'usine de M. Roy, où les marno-calcaires de l'Oxfordien donnent d'excellent ciment, et y sont fort bien accueillis. Dans ce parcours, on observe successivement :

1° Le *Callovien* dont la partie inférieure offre le facies

(1) Choffat, *Bull. Soc. géol.* 3e série, tome XIII, p. 805-807, 1 fig.

Digitized by Google

à *Ammonites macrocephalus*, et la partie supérieure renferme *Am. athleta*.

2° L'*Oxfordien* à facies argovien, comprenant à sa base les Couches de Birmensdorf, à Spongiaires siliceux, qui se montrent au Pontet reposant immédiatement sur le Callovien, et où M. de Grossouvre ainsi que d'autres membres, recueillent une nombreuse faune d'Ammonites, de Brachiopodes et d'Echinodermes caractéristiques de cette assise et déjà rencontrés à la Billode ; puis, les Couches d'Effingen et du Geissberg qui possèdent une grande épaisseur.

3° Au-dessus, près du piton du Pontet, M. Choffat montre le *Rauracien* inférieur, qui offre le facies grumeleux à Spongiaires siliceux, décrit par lui en 1875 et 1878 (1). On y recueille des *Spongiaires* rougeâtres encroûtés, ainsi que *Terebratula semifarcinata*, *Waldheimya Mœschi*, *Cidaris florigemma et Hemicidaris crenularis*. Les couches à Spongiaires siliceux se répètent donc ici à la base de l'Oxfordien et au-dessus de cet étage.

On donne un coup d'œil aux formes orographiques si accentuées que l'on découvre de cette hauteur ; puis, on redescend directement, par le Pontet, sur Rochefort, « où M. Guirand vient partager le déjeuner de la Société et la remercier de l'honneur qu'elle lui avait fait à la séance de la veille » (2).

Après un déjeuner rapide, on se dirige sur Montépile, en suivant la nouvelle route. Arrivés au-delà de la percée de Montépile, on quitte les voitures, et M. Bertrand explique l'orographie si variée de cette région, comme il l'a fait d'ailleurs très fréquemment durant toute la réunion. On admire surtout les imposants contournements que présentent les strates du Jurassique supérieur au-delà du Flumen.

(1) Voir surtout *Esquisse du Callovien et de l'Oxfordien dans le Jura méridional et le Jura occidental* (Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, 1878.

(2) Bourgeat, *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 717.

Digitized by Google

Bientôt, M. Choffat montre un niveau grumeleux dont on reconnaît facilement l'identité avec les strates rauraciennes à Spongiaires siliceux et *Hemicidaris crenularis,* observées au Pontet. M. Guirand y a d'ailleurs recueilli autrefois l'*Hemicidaris crenularis* ; mais l'exiguité de l'affleurement n'a pas encore permis de l'y retrouver depuis lors, bien qu'on y rencontre assez fréquemment *Terebratula semifarcinata* et *Waldheimya Mœschi.* Au-dessus, après une puissante assise de calcaires attribués au Rauracien supérieur, M. Choffat montre les divers niveaux du Séquanien, où il a constaté et fait connaître dès 1875 le mélange des fossiles appartenant à la faune du facies franc-comtois de cet étage et à celle de son facies alpin à *Ammonites tenuilobatus* (Couches de Baden). La Société y récolte *Ammonites Lothari* et des Ammonites du groupe de l'*A. polyplocus.* Au-dessus, viennent 60 m. de calcaires, puis un massif, d'une quarantaine de mètres, de calcaires blancs oolithiques, renfermant la faune coralligène du « Corallien de Valfin ». « On ne peut donc s'empêcher de l'assimiler à la formation coralligène de cette dernière localité. Il n'y a donc pas lieu de douter que le Corallien de Valfin ne surmonte en ce point la zone à Ammonites polyplocus » (2).

Plus haut, un second niveau de calcaires coralligènes semble devoir être rapporté à l'Oolithe virgulienne, bien que les niveaux marneux qui l'accompagnent ne montrent pas l'*Ostrea virgula.* Au-dessus, vient le Portlandien avec son niveau à *Nerinea trinodosa* ; puis, le Purbeckien où plusieurs membres, entre autres MM. Maillard et Abel Girardot, recueillent les fossiles caractéristiques de ce terrain ; ensuite, le Valanginien, qui offre, sur le Jurassique non

(2) Bourgeat, *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 814. — On sait que les expressions *Zone (ou couches) à Ammonites polyplocus, Couches de Baden, Assise de l'A. tenuilobatus* ou *Assise de l'A. acanthicus* sont synonymes. — *Couches* est en général synonyme de *Assise.*

Digitized by Google

ployé, le double plissement, si singulier, nommé *Chapeau de Gendarme* ; enfin, on atteint l'Urgonien près de Montépile.

A ce moment, l'heure est déjà bien avancée, et la plupart des membres redescendent à Saint-Claude, où ils arrivent à la nuit tombante. Mais, pendant ce temps, M. Choffat conduit à la Roche-Blanche sur le Brayon MM. Collot, de Sarran d'Allard, Wohlgemuth, Mayer et notre compatriote M. Buchin, « afin d'y vérifier en place plus d'espèces de la couche à Ammonites tenuilobatus qu'il n'est possible de le faire sur la route de Montépile, où ces couches ne présentent que leur tranche » (1). Ils rentrent en ville seulement vers 9 heures, après avoir recueilli des échantillons assez nombreux et des plus caractéristiques, qui justifient amplement les affirmations de M. Choffat sur les mélanges de faunes du Séquanien, par exemple *Ammonites acanthicus, A. Lothari,* des Ammonites du groupe de l'*A. polyplocus,* avec *Pholadomya protei, Lucina rugosa, Mytilus perplicatus,* etc.

Le dîner se terminait, et nous venions d'acclamer le retour de ces courageux explorateurs, lorsque la Musique de la ville fait à la Société l'agréable surprise de venir exécuter en son honneur, devant l'hôtel où se sont rendus la plupart des Membres, de charmants morceaux de son répertoire. Pendant ce temps, j'ai l'avantage de m'entretenir longuement avec notre vénérable collègue M. Guirand, qui se montre doublement heureux, et de la visite de la Société géologique aux régions qu'il a si heureusement explorées, et de l'excellent accueil que ses compatriotes font à cette Société.

D'ailleurs, cette dernière n'allait pas quitter Saint-Claude, sans laisser un souvenir à la Société musicale et une offrande pour les pauvres de la ville.

(1) Choffat, *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 819.

Digitized by Google

Excursion de Saint-Claude à Molinges, Viry et Oyonnax (28 août).

A 5 heures et demie du matin, les voitures nous emportent vers Molinges, par la grande route de Lyon.

La Société jette un coup d'œil près de Molinges sur les blocs de marbre, à veines jaunes ou roses, qui proviennent de l'Urgonien; puis, laissant à droite ce village, elle suit le nouveau chemin de Viry, où l'on observe, au-dessus de l'Oxfordien, une série analogue à celle que l'on a vue la veille près de Saint-Claude.

D'abord, ce sont des affleurements marneux rapportés à l'Oxfordien ; puis, le Rauracien inférieur à facies grumeleux où M. Choffat fait remarquer les mêmes fossiles et surtout les mêmes Spongiaires rougeâtres qu'au Pontet; ensuite, des couches variables et en partie coralligènes, appartenant au Rauracien supérieur et au Séquanien. Au-dessus, un banc évidemment ptérocérien, criblé de radioles de *Pseudocidaris Thurmanni*, est surmonté d'une puissante assise de calcaires blancs oolithiques, à faune coralligène, qui, sans nul doute, sont le niveau de Valfin ; le chemin coupe des massifs de Polypiers dans leur position naturelle « et présentant ça et là de magnifiques ramifications » (1).

Plus haut, après une suite de calcaires non oolithiques, on observe une nouvelle assise de calcaires oolithiques, blancs coralligènes. C'est évidemment l'Oolithe virgulienne avec une puissance beaucoup plus grande que près de Châtelneuf ; en effet, M. l'abbé Bourgeat montre au-dessus un niveau marneux à petites taches rougeâtres, analogue à celui qui accompagne cette oolithe depuis les environs de Champagnole, et la Société y découvre, l'*Ostrea virgula*, ce qui lève tous les doutes.

(1) Bourgeat, *Bull. Soc. géol.*, p. 823.

Digitized by Google

Viennent ensuite, le Portlandien avec son niveau à *Nerinea trinodosa* et l'intercalation d'un niveau oolithique coralligène, le Purbeckien avec ses fossiles d'eau douce, puis le Valanginien avec ses gigantesques *Strombus Sautieri,* et le Néocomien avec ses marnes à *Ostrea Couloni,* etc., mais aussi avec un grand nombre d'énormes géodes à surface siliceuse, tapissées à l'intérieur de cristaux de carbonate de chaux. Plus loin, à l'entrée du village de Viry, l'Urgonien montre ses calcaires finement saccharoïdes.

Après le déjeûner à Viry, « la Société se rend à la maison de M. Monneret, qui a bien voulu offrir à quelques-uns de ses Membres une gracieuse hospitalité, et qui se fait un plaisir de lui faire visiter sa magnifique collection du *Corallien de Valfin.* On y admire surtout de très beaux Oursins du groupe des Cidaridées, des Nérinées, des Itiéries, des Cérithes et des Collombellines en parfait état de conservation, ainsi qu'un nombre considérable de Polypiers très nets et très bien dégagés de leur gangue oolithique. A côté de cette collection, on peut admirer encore les principaux fossiles de la zone à Ammonites tenuilobatus de Septmoncel et la faune entière du Gault de Viry » (1).

Dans l'après-midi, une partie de la Société visite le gisement albien de Viry ; puis, on se rend directement, par la cluse d'Arbent, à Oyonnax (Ain), où l'on quitte les voitures qui nous avaient si bien conduits depuis Champagnole.

Près de cette localité, se trouvent de puissantes assises de calcaires oolithiques blancs, à faune coralligène, aussi célèbres par leurs beaux fossiles que ceux de Valfin, et qui ont été, ainsi que ces derniers, considérés comme du « *Corallien* » jusqu'aux savants travaux de M. Choffat. On en visite la série dont M. Bourgeat a donné la coupe : des niveaux marneux à faune ptérocérienne se trouvent

(1) Bourgeat, *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 725.

Digitized by Google

entre ces niveaux coralligènes, de sorte que les calcaires oolithiques supérieurs du moins se trouvent au niveau des couches de Valfin, et sont ptérocériens ou même virguliens.

D'Oyonnax, le train nous amène, à la tombée de la nuit, à Nantua. Là, les hôtels ne peuvent suffire à nous loger pour la nuit et une partie de la Société couche aux dortoirs du Collège.

Séance de Nantua (29 août).

« La séance est ouverte à 8 heures du matin, dans une salle de la mairie de Nantua », sous la présidence de M. **Bertrand.** Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé **Bourgeat** rend compte de l'*excursion du 27 août au Pontet et à Montépile* et de *celle du 28 août de Saint-Claude à Oyonnax et Nantua*, en insistant sur les principaux faits observés (1).

M. **Choffat** y ajoute le *compte-rendu de la course du Brayon* (2).

M. de **Grossouvre** dit qu'il a recueilli à Valfin *Waldheimya Egena*, espèce caractéristique du Séquanien inférieur du bassin de Paris, bien qu'elle persiste à peu près jusque dans le Ptérocérien.

Sur une question de M. **Collot**, M. **Renevier** indique les rapports entre l'Albien de Viry et celui de la Perte-du-Rhône (3).

M. **Choffat** présente une note de M. Georges **Boyer**

(1) *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 808-818 et 819-827, 9 fig.
(2) Id. id. p. 819.
(3) Id. id. p. 827.

Digitized by Google

sur la *géologie des environs de Brenod* (Ain) (1). Elle est accompagnée d'un profil où la coupe relevée près de Brenod par M. Boyer est comparée avec celles de Nans-sous-Sainte-Anne et de Dournon, données en 1878 par M. Choffat, et celle de Châtelneuf par M. Abel Girardot. Sauf des différences dans les épaisseurs et l'intercalation d'une mince couche à *Pholadomya exaltata,* comme à Champagnole, le Callovien et l'Oxfordien de Brenod offrent une grande analogie avec les mêmes étages dans la région de Châtelneuf. Le Rauracien inférieur renferme de nombreux Céphalopodes et prend une grande puissance (60 m.). A 120 m. plus haut, des couches coralligènes d'un blanc crayeux représentent le niveau de Valfin. — En outre, M. Boyer rapporte d'intéressantes observations sur les erratiques alpins glaciaires de ce pays.

Ensuite, M. **Choffat** fait une communication sur *la distribution des bancs de Spongiaires à spicules siliceux dans la chaîne du Jura et sur le parallélisme de l'Argovien* (2).

Cette importante communication doit être lue en entier. La première partie seulement peut être analysée dans ce résumé forcément incomplet.

Les Spongiaires jurassiques, dit M. Choffat, ont deux habitats fort différents, de même que ceux des mers actuelles. Les uns, à spicules calcaires (Calcispongides), sont dispersés dans les formations littorales ; les autres, à spicules siliceux (Hexactinellides et Lithistides), « forment des bancs ayant évidemment occupé des profondeurs beaucoup plus grandes ».

« Si nous considérons les diverses parties d'un banc de Spongiaires, nous pouvons distinguer une partie centrale qui contient les Spongiaires en quantité considérable et une grande variété d'Ammonites, de Brachiopodes et

(1) *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 828-834, 1 planche.
(2) Id. id. p. 834-842, 1 fig.

Digitized by Google

d'Échinodermes. Les Lamellibranches et les Gastropodes sont moins fréquents, mais appartiennent aussi à des types qui se retrouvent dans les divers bancs d'Hexactinellides. »

« En nous éloignant du centre, nous voyons diminuer la faune, sinon en individus, du moins en espèces. Ce sont principalement des Ammonites dont certaines espèces deviennent plus rares, tandis que le groupe des *Perisphinctes* continue à être abondamment représenté ; quelques espèces se maintiennent même en dehors du banc de Spongiaires et révèlent son approche. Un autre fait caractérisant la limite des bancs de Spongiaires est le mélange de quelques espèces des facies coralliens ; on y rencontre parfois des Polypiers isolés et fréquemment des Calcispongides » (1).

Dans le Jura, les bancs à Spongiaires siliceux (Hexactinellides) ont apparu à 3 reprises différentes :

Le banc le plus ancien forme, à la base de l'Argovien, les Couches de Birmensdorf, limitées au N.-O. par une ligne S.-O. passant entre Bâle et Olten (Suisse) et par Valempoulières (Jura) ; puis, au S., entre Saint-Claude et Molinges, et se dirigeant au S.-O. à partir d'Oyonnax.

Le 2e banc occupe le Rauracien inférieur (Couches à Am. bimammatus). Sa limite N.-O. passe aux environs d'Olten, et au N. de Saint-Claude et de Nantua. Vers cette limite, il présente un facies grumeleux et renferme avec les Hexactinellides, des Calcispongides et des Polypiers : c'est le facies des environs de Saint-Claude.

Enfin, le 3e banc, plus récent encore, constitue le facies pélagique du Séquanien. Sa limite N.-O. est à peu près parallèle à celle du 2e, mais située un peu plus au S.-E. Il présente un beau développement dans le Jura méridional : les Ammonites caractéristiques s'étendent beaucoup plus vers le N.-O. que les Spongiaires ; on les trouve à la Dôle, ainsi que près de Saint-Claude et de Châtillon de Michaille,

(1) Choffat. *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 835.

Digitized by Google

tandis que c'est seulement au nord de Culoz qu'apparaissent les Spongiaires.

« Nous voyons donc que ces bancs d'Hexactinellides s'éloignent de Besançon à mesure que l'on monte la série stratigraphique ».

« Si d'un autre côté nous remarquons la grande analogie qui existe entre la faune de ces trois bancs à Spongiaires dont les habitants fixés au sol appartiennent en général aux mêmes espèces, tandis que les Céphalopodes appartiennent à des espèces voisines, il paraît logique d'admettre que la prospérité de ces bancs était liée à une profondeur donnée. Nous pouvons donc en conclure que le sol du Jura s'exhaussait lentement vers le N.-O., tandis qu'il s'affaissait du côté des Alpes (1) ; la fin de cet exhaussement correspond à l'émersion purbeckienne. Si cet exhaussement avait été continu, il n'y aurait pas eu d'arrêts entre la formation des bancs à Hexactinellides, qui auraient été fondus en un seul dans le Jura de même qu'ils le sont dans d'autres contrées. Ce n'est pourtant pas le cas, et il paraîtrait qu'à chaque banc de Spongiaires succède une faune annonçant une mer moins profonde, ce qui ferait supposer un mouvement de bascule » (2).

La communication de M. Choffat sur le parallélisme de l'Argovien ne saurait être résumée ici d'une manière satisfaisante. Disons seulement que les multiples variations de facies de l'Oxfordien et du Rauracien, leurs enchevêtrements en divers sens et les difficultés qui en résultent le conduisent à proposer, comme moyen de simplification d'études, « d'en revenir au grand étage oxfordien comprenant toutes les strates situées entre le Callovien et l'Astartien (Séquanien), et de ne considérer les subdivisions de cet

(1) « Voyez plus de détails sur ce sujet dans : *Lettre de M. Choffat sur ses recherches dans le Jura en* 1876. (*Bull. de la section du Jura du Club alpin français*, juillet 1877) ».

(2) Choffat, *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 837.

Digitized by Google

étage que comme des divisions locales ne se prêtant pas à un parallélisme à grande distance » (1).

MM. de **Lapparent, Collot, Wohlgemuth** et **Renevier**, ainsi que M. **Choffat** échangent ensuite diverses observations au sujet du parallélisme de l'Oxfordien et du Rauracien. Il serait nécessaire de les lire en entier, dans le *Bulletin de la Société géologique*.

La séance est levée à 10 heures.

Excursion de Charix (29 août).

Le temps, qui était à la pluie depuis deux jours, est tellement mauvais, durant toute la matinée, que la visite projetée au Bathonien et à l'Oxfordien de la route d'Aspremont ne peut avoir lieu. Après la séance et le déjeuner, on part à midi, en chemin de fer, pour Charix.

Dans cette localité, se trouve un gisement coralligène aussi riche que ceux de Valfin et d'Oyonnax, mais moins connu, dont la Société allait vérifier l'intercalation entre le Séquanien et le Portlandien. M. Hans Schardt, professeur à Montreux (Suisse), qui a fait une étude détaillée de la coupe de Charix (2), ne pouvant nous rejoindre à cette date, avait eu l'amabilité d'envoyer à M. Bertrand assez d'exemplaires de sa brochure pour en remettre à la plupart des Membres.

Après d'intéressantes explications de M. Bertrand sur l'orographie de la région, on s'avance, sur la nouvelle route de Charix, jusqu'à l'affleurement du Purbeckien, accompagnés par M. Dispos, instituteur de cette localité. « Ce gisement purbeckien de Charix avait pour la Société un in-

(1) *Bulletin de la Société géologique*, vol. cité, p. 839.

(2) Hans Schardt, *Sur la subdivision du Jurassique supérieur dans le Jura occidental.(Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, tome XVIII).

Digitized by Google

térêt spécial, parce que c'est là que M. Lory a découvert il y a 30 ans les premiers fossiles purbeckiens du Jura et démontré l'existence des couches d'eau douce entre le Jurassique et le Crétacé. Malgré les facilités plus grandes qu'offre la tranchée encore fraîche de la nouvelle route, on a pu constater qu'il n'y avait pas eu qu'à passer et à se baisser pour faire la trouvaille. Quoique nombreux et prévenus, nous allions partir sans avoir su la renouveler quand les yeux » d'un des membres « spécialement exercés à l'examen du Purbeck, rencontrent enfin un petit Planorbe. M. Renevier propose en l'honneur de M. Lory un *ban* qui est répété avec enthousiasme » (1).

Au-dessous, on observe les dolomies et les calcaires à *Nerinea trinodosa* du Portlandien ; puis, M. l'abbé Bourgeat montre un mince niveau marneux où il a recueilli précédemment un *Ostrea virgula*. Un peu plus bas, commence un puissant massif de calcaires oolithiques blancs coralligènes que l'on va observer de l'autre côté de la voie, et, malgré la pluie, on y fait une ample récolte de petits Dicères, de Nérinées, etc. Ils reposent sur des couches à faune séquanienne, où la présence de fragments d'Ammonites du groupe de l'*A. polyplocus* « montre qu'il y aurait lieu de rechercher dans le voisinage de nouveaux exemples du mélange, signalé à Montépile par M. Choffat, des fossiles astartiens avec ceux des Couches de Baden ».

Bientôt, « la pluie devient assez violente pour rendre impossible la continuation de la course ; on se hâte vers l'auberge de la gare de Saint-Germain, où, après s'être un peu séchés et réchauffés, l'on tient séance en attendant le train de Bellegarde » (2).

(1) Bertrand, *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 854.
(2) Id. Id. p. 855.

Digitized by Google

Séance supplémentaire de Saint-Germain de Joux (30 août).

M. **Bertrand** préside la séance, qui a lieu dans la grande salle du café de la gare.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. **Maillard** fait une communication sur *le Purbeckien du Jura*, où il résume l'état des connaissances sur cette formation et sa liaison intime avec le Jurassique.

MM. **Bertrand, Choffat, de Lapparent, Maillard** et **Renevier** échangent à ce sujet quelques observations. M. **de Lapparent** signale l'accord qui paraît exister pour paralléliser le Purbeckien avec les Couches de Berrias, de sorte que ces dernières doivent être rangées dans le Jurassique et non dans le Crétacique (1).

Après une communication de M. **Tardy** sur les « *Analogies entre l'étage anelcocène (quaternaire final) et le Jurassique supérieur à l'Ammonites cordatus* (2) », et une autre de M. **Gosselet** sur l'*étage taunusien dans le golfe de Charleville*, la séance est levée à 4 heures et demie, et l'on prend le train pour Bellegarde.

La Société, très nombreuse encore, trouve dans les hôtels le dîner et les logements retenus par M. Bertrand. On remarque en particulier l'éclairage électrique, qui fonctionne depuis plusieurs années dans cette localité.

Journée du 30 août.

Le programme des excursions portait pour le dimanche 30 août : Courses facultatives à la Perte-du-Rhône, au Val-du-Fier ou au Grand-Colombier.

(1) *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 849.
(2) id. id. p. 850-852.

Digitized by Google

La moitié à peu près de la Société fait une excursion au Val-du-Fier sous la direction de MM. Pillet et Bertrand. Notre collègue M. Pernot prend part à cette excursion. Ils observent, entre autres, le Purbeckien, où ils remarquent des traces d'ossements, et le Séquanien qui passe du facies franc-comtois au facies alpin à *Ammonites tenuilobatus*.

MM. Choffat, Collot, Hollande, Lory, de Sarran d'Allard font, à partir de 9 heures, une excursion au Grand-Colombier.

Enfin, un certain nombre d'autres visitent les intéressants gisements de l'Albien de Bellegarde, ou se rendent à Genève. Pour mon compte, je prends ce parti, et j'ai l'avantage de me trouver en compagnie de M. Daval pour visiter les belles collections de l'Académie de Genève ; nous rentrons même assez tôt pour faire encore une visite aux débris de l'Albien qui se trouvent près de l'entrée des anciens puits d'exploitation des phosphates, et nous y recueillons un assez grand nombre de bons échantillons.

Excursion à la cluse d'Yenne et au fort de Pierre-Châtel (31 août).

Le 31 août, la Société, partie de Bellegarde en chemin de fer, arrive à Belley, à 10 heures du matin. Après le déjeûner, on se rend en voitures au Pont-de-la-Balme, à l'entrée de la cluse remarquable que suit le Rhône en venant d'Yenne (Savoie).

La traversée de la cluse permet de « reconnaître un facies coralligène qui a envahi la série entière du Jurassique supérieur, depuis l'Astartien (Séquanien) jusqu'au Portlandien » (1).

Au sortir de l'étroit défilé, les calcaires compacts du

(1) Pillet, *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 861.

Digitized by Google

Portlandien sont surmontés du Purbeckien, principalement constitué par des conglomérats irréguliers de cailloux jurassiques, cimentés par une marne dure, gris-verdâtre. M. Maillard, qui a donné la coupe de ce dernier étage, y avait recueilli 5 espèces. Il montre le gisement, et tout le monde y cherche un instant sans grand succès. Pourtant M. Janet découvre un Cyclostomide ; puis, M. Abel Girardot, s'accrochant aux aspérités de la roche coupée verticalement, reconnaît, vers 2 m. au-dessous du Valanginien, dans un grossier conglomérat verdâtre, un peu marneux, un niveau très fossilifère qui renferme beaucoup de fossiles dont quelques-uns atteignent une taille considérable pour cette formation. Bientôt, la Société continue l'examen de la coupe dans la direction d'Yenne ; la plupart des Membres passent par Nans et la montagne de Parves, pour arriver à Virignin, où ils sont rejoints par les voitures.

Pendant que la Société traverse ainsi, en sens inverse, une série jurassique supérieure analogue à celle de la cluse de Pierre-Châtel, M. Abel Girardot continue d'explorer le niveau fossilifère purbeckien, où il était resté seul d'abord. Il y est rejoint par quelques Membres, et M. Janet surtout, puis M. Maillard, partagent avec lui le travail et le plaisir d'une abondante récolte. Ils recueillent de nombreux exemplaires de 14 espèces au moins, parmi lesquelles sont des espèces d'eau douce (*Planorbes, Limnées,* et surtout des *Physes,* avec quelques *Lioplax* de grande taille), et des espèces terrestres très-fréquentes de la famille des Cyclostomides (3 espèces de *Megalomastoma*). Une grande espèce, *Lioplax fluviorum*, Mantell, n'avait pas encore été rencontrée dans la chaîne du Jura, et une autre n'était pas encore décrite (1). Enfin, l'heure avancée les force à quitter

(1) M. Gustave Maillard a fait connaître cette faunule du Purbeckien de la cluse d'Yenne (*Bull. Soc, géol.*, vol. cité, p. 863), et il a décrit l'espèce nouvelle sous le nom de *Stenogyra Girardoti* (*Mémoires de la Société paléontologique Suisse*, 1885).

Digitized by Google

ce magnifique gisement et à rejoindre le reste de la Société, pour rentrer à Belley où une séance doit avoir lieu le soir même.

Les hôtels ne pouvant suffire, une partie des Membres trouvent asile pour la nuit dans les dortoirs du Collège.

Séance de Belley (31 août).

« La séance est ouverte à 8 heures du soir, dans l'une des salles de l'hôtel Charles, à Belley ».

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. **Bertrand** fait le *compte-rendu de l'excursion du 29 à Charix* (1) ; puis, M. **Choffat** présente le *compte-rendu de l'excursion du 30 au Colombier* (2), et M. **Pillet** fait celui de *l'excursion du même jour au Val-du-Fier* (3). M. **Maillard** présente ensuite des observations sur *le plissement secondaire du Valanginien dans le Val-du-Fier* (4). Enfin, M. **Pillet** donne le *compte-rendu de l'excursion* de la journée *à la Balme, à la cluse d'Yenne et au fort de Pierre-Châtel* (5).

Excursion au lac d'Armaille (1er septembre).

A 6 heures du matin, guidés par M. Pillet, on part en voitures dans la direction du lac d'Armaille, à l'O. de Belley, pour visiter les célèbres carrières ouvertes dans des calcaires virguliens en plaquettes feuilletées, qui renferment des empreintes de végétaux et de poissons. On y recueille de ces empreintes, par exemple *Zamites Feneonis,* ainsi que

(1) *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 852-856. — (2) Id., p. 856. — (3) Id., p. 857-859. — (4) Id., p. 859-860. — (5) Id., p. 860-863.

Digitized by Google

des *Aptychus*, etc., et l'on y remarque des blocs de *Polypiers*.

Au sortir de la carrière, on observe diverses couches dont une partie sont rapportées au Ptérocérien. En quittant la route pour monter à Brognin, on observe, entre autres, un calcaire lumachelle à grosses oolithes, où M. Abel Girardot reconnaît un aspect fort analogue aux lumachelles oolithiques à *Waldheimya humeralis* qu'il a signalées au milieu de l'étage séquanien de Châtelneuf.

On s'arrête seulement un instant dans la petite carrière du Trapont au bord de la route. Là, repose sur la roche portlandienne, une brèche jaunâtre à petits éléments mêlés de cailloux noirs « que l'on supposait purbeckienne, quoiqu'on n'eût pas réussi encore à y découvrir des fossiles » (1). Mais cette dernière excursion devait montrer combien il importe de bien voir et revoir les gisements peu fossilifères : sur un échantillon de la roche, emporté par l'un des membres, on découvre, cette fois, en arrivant à Belley, un Planorbe qui justifie complétement l'attribution de cette brèche à la formation purbeckienne.

Séance de clôture à Belley, le 1er Septembre.

« La séance est ouverte, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de la mairie, à Belley, sous la présidence de M. **Bertrand**. M. le Maire de Belley assiste à la séance. »

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

« Le **Président** adresse les remercîments de la Société au Maire de Belley et au Supérieur du collège où plusieurs de nos confrères ont reçu l'hospitalité. »

M. **Pillet** présente le *compte-rendu de l'excursion* de

(1) *Bulletin Soc. géol.*, vol. cité, p. 865.

Digitized by Google

la matinée *au lac d'Armaille* (1). MM. **Reymond, Renevier, Hollande, Bertrand, de Sarran d'Allard** et **Potier** échangent successivement diverses considérations sur les faits observés. M. **Bertrand** dit que « l'Oolithe de Charix, le calcaire massif de la Balme et les plaquettes du lac d'Armaille lui semblent trois facies synchroniques au moins en partie, et l'on peut espérer qu'un jour on trouvera dans la région les contacts et les pénétrations mutuels » (2).

M. **de Sarran d'Allard** fait une communication sur *la zone à Ammonites macrocephalus des Cévennes* (3).

M. **de Lapparent**, répondant à une invitation du Président, « expose la théorie des récifs coralliens, telle qu'elle résulte des dernières observations, notamment de celles de MM. Murray et Agassiz, modifiant sur des points très essentiels la théorie, jusqu'ici presque universellement acceptée, de Darwin et de J. Dana. »

« Après avoir insisté sur les conditions très différentes que peuvent réaliser les récifs, il rappelle que presque toutes les variétés possibles ont été vues par la Société dans l'excursion du Jura. Ainsi, les calcaires compacts, parfois bréchiformes, à grands Polypiers en place, de la route de Molinges à Viry, peuvent être regardés comme appartenant à la partie externe d'un récif. Le calcaire crayeux de Charix, à Polypiers également en place, représenterait plutôt une partie moins voisine de l'extérieur, et le calcaire crayeux de Valfin aurait ce dernier caractère encore mieux accentué, tandis que les divers bancs oolithiques devraient être considérés, les uns comme des formations de plages, les autres comme l'équivalent de ces talus de sable corallien que M. Murray a signalés à la base des récifs actuels. »

(1) *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 864-865.
(2) Id. id. p. 866.
(3) Id. id. p. 866-867.

Digitized by Google

« M. de Lapparent insiste également sur la disposition géographique des formations coralligènes de la période oolithique ». Il montre qu'à partir du Rauracien, « la zone coralligène a constamment reculé vers le sud et, cela, sans doute, sous l'influence d'une émersion progressive, rejetant peu à peu dans cette direction les parages où pouvait s'exercer l'activité des organismes constructeurs » (1).

M. **Renevier**, tout en reconnaissant que « l'idée de Darwin de l'affaissement lent du Pacifique comme cause des récifs-barrière et des attols était peut-être trop absolue », fait remarquer « qu'elle s'appliquait fort bien à nos récifs du Jura, qui eux ont subi évidemment un mouvement d'affaissement, puisque nous en constatons plusieurs niveaux superposés. Ce n'est que par un affaissement lent, mais inégal, du sol que les bancs coralligènes ont pu se perpétuer ou se reproduire pendant toute la durée du Malm » (2).

M. **Choffat** fait ensuite une communication sur *les Niveaux coralliens du Jura*, (3).

Il rappelle d'abord que M. Gressly fit voir, il y a près d'un demi-siècle, que les bancs de coraux du Jura central ne forment qu'un accident au milieu des autres sédiments dont ils représentent un facies particulier » ; puis, la tentative d'Étallon de classer tous les gisements du Jura contenant des Polypiers (4), ce qui est l'une des pierres du vaste édifice qu'il avait en vue, la *Paléontostatique du Jura*.

« Parmi ces différents facies à Polypiers, ajoute M. Chof-

(1) *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 867-868.
(2) Id. id. p. 868.
(3) Id. id. p. 869-873, 1 fig., 1 tableau comparatif de coupes.
(4) Étallon, *Recherches paléontostatiques sur la chaîne du Jura. Préliminaires à l'étude des Polypiers*, 1860.

Digitized by Google

fat, il en est un qui attira tout d'abord l'attention, tant par sa beauté que par la fixité de ses caractères. Il est formé par des calcaires oolithiques, très blancs, se désagrégeant facilement, et permettant de recueillir une quantité de fossiles généralement bien conservés, parmi lesquels dominent les Nérinées, les Diceras et les Polypiers. C'est le seul facies qui nous occupe en ce moment. »

« Dans le Jura central, on appliqua le nom de Corallien à une zone qui y présente toujours ce facies ; mais bientôt on s'aperçut qu'il n'est pas spécial à cette zone et que le même aspect se retrouve dans des couches manifestement plus jeunes. »

« Un deuxième niveau corallien fut distingué à la partie supérieure de l'Astartien et reçut d'Étallon le nom de *Corallinien*. Il est tellement semblable à la zone corallienne inférieure qu'aujourd'hui encore les géologues du Jura central ne sont pas d'accord sur l'âge de certains gisements très fossilifères, dont on ne voit pas les couches encaissantes. »

« Un troisième niveau corallien du Jura central existe dans le Virgulien ; ce dernier n'a pas pris un développement aussi grand que les deux premiers ; il est moins typique et ne donne probablement pas lieu à confusion. »

« En 1867, M. Greppin (1), appliqua le nom de Rauracien au niveau inférieur, et ce nom fut saisi avec empressement par tous les géologues qui prévoyaient la grande confusion qu'allait entraîner le nom de Corallien. En effet, bientôt après le Corallien de Nattheim était reconnu par M. Mœsch comme plus récent que le Virgulien ; le Corallien de Valfin et d'Oyonnax devenait Ptérocérien et celui de l'Échaillon et du Salève devenait Portlandien. »

« La Société a vérifié la position du Corallien des environs de Saint-Claude, reposant sur un mélange de la faune

(1) *Essai géologique sur le Jura Suisse*, 1867.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTAGES	JURA CENTRAL	St CLAUDE-OYONNAX	CHANAZ	ÉCHAILLON
Valanginien				
Purbeckien				
Portlandien				
Virgulien				
Ptérocérien				
Séquanien				
Rauracien				

Diagramme schématique des principaux dépôts coralligènes au sud du Jura central. D'après M. Choffat (Bull. Soc. géol., vol. cité, p. 871).

Digitized by Google

astartienne et de celle des couches à *Ammonites tenuilobatus,* et recouvert par des couches à *Exogyra virgula,* dans lesquelles sont intercalées d'autres couches coralliennes. En 1875, elle a constaté que le Corallien du Salève n'est séparé du Valanginien que par une mince assise purbeckienne, et en 1881, on a pu voir le Corallien de l'Échaillon recouvert directement par le Valanginien » (1).

M. Choffat reproduit au tableau noir une carte qu'il a donnée en 1876 sur laquelle sont marquées les limites approximatives des 3 principaux dépôts coralligènes. Il donne d'ailleurs le diagramme ci-contre, dans lequel le pointillé indique la position des niveaux coralligènes, et qui montre clairement la grande extension de ces niveaux vers le sud.

M. Choffat a d'ailleurs ajouté, après l'excursion supplémentaire de Chanaz, une note accompagnée d'un tableau comparatif des coupes du Jurassique supérieur dans le Jura méridional et en Argovie. Il incline à penser que « le Corallien de la Balme et de Chanaz est plus récent que celui de Valfin ; il serait en partie virgulien et en partie portlandien, ce qui est d'autant plus probable que le Portlandien de Chanaz paraît beaucoup moins épais que celui que nous avons vu plus au nord ».

« Nous n'aurions donc plus qu'un pas à faire pour que les couches coralligènes aient comme toit le Purbeckien ou même le Valanginien » (2). Ce dernier cas se présente justement à l'Échaillon, près de Grenoble.

M. **Renevier** fait remarquer qu'à Oyonnax, « les récifs coralligènes dont les calcaires oolithiques ne sont qu'un corollaire ou une manifestation latérale se sont développés sur ce point, sauf quelques interruptions, pendant toute

(1) Choffat, *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 869-872.
(2) Id. id. id. p. 872.

Digitized by Google

la durée du Malm ou Jurassique supérieur », de sorte que l'on a pour le moins 4 niveaux oolithiques, dont le plus inférieur, d'âge rauracien, correspond au niveau coralligène inférieur de Châtelneuf, savoir :

Oolithe portlandienne
Oolithe kimméridgienne.
Oolithe séquanienne
Oolithe rauracienne.

« C'est là un fait important qui montre que, si d'une manière générale, le régime coralligène paraît s'être successivement transporté vers le sud, il y a pourtant des régions intermédiaires où il avait commencé presque dès l'origine du Malm, et où les conditions de formation des récifs se sont perpétuées jusqu'à la fin de l'époque jurassique. »

« En présence de faits semblables, il est de toute nécessité d'abandonner à tout jamais le nom de Corallien pour désigner un étage du Malm, et de ne plus l'employer que comme dénomination d'un facies » (1).

« M. **Potier** dit qu'il importerait de savoir si les coupes prises entre Yenne et l'Échaillon montrent une diminution graduelle d'épaisseur des calcaires portlandiens. »

« Il dit qu'en partant de la région de Nice où les calcaires blancs qui terminent la série jurassique sont séparés du Crétacé supérieur par un Néocomien atrophié, ou même intermittent, on serait plus disposé à admettre une lacune à l'Échaillon ».

« M. **Bertrand** dit qu'entre Nice et l'Échaillon il ne peut s'agir que d'un raccordement à grande distance pour lequel les intermédiaires manquent. Il faudrait d'ailleurs pour suivre les calcaires blancs, chercher les intermédiai-

(1) Renevier, *Bull. Soc. géol.*, vol. cité, p. 873.

Digitized by Google

res non dans la région alpine, mais sur les bords des vallées de la Durance et du Rhône, c'est-à-dire aller passer par la région des Cévennes, où les calcaires blancs existent sans lacune avec les couches de Berrias. Du côté du Jura, au contraire, le raccordement avec l'Échaillon se fait par une série de coupes ininterrompue, dans laquelle on peut se rendre compte de la continuité des conditions de dépôt. »

« Le **Président** résume les observations faites pendant la session et les résultats qui lui semblent définitivement acquis pour les différentes zones coralligènes et pour les couches à *Ammonites polyplocus*. **Ces résultats, dit-il, sont ceux que M. Choffat, annonçait il y a dix ans** ; les études postérieures n'ont fait que les confirmer, et vous avez pu constater sur quelle série de faits précis et indiscutables ils sont maintenant appuyés. »

« Avant de nous séparer, ajoute-il, permettez-moi de vous remercier de l'indulgence avec laquelle vous avez supporté les roulis d'une traversée un peu hâtive et accidentée. Si cette traversée, malgré les récifs, malgré le choix d'un capitaine inexpérimenté, a pu s'achever sans encombres, nous le devons à tous ceux qui ont bien voulu se succéder au gouvernail. Vous y avez vu M. Girardot à Châtelneuf, M. Bourgeat à Valfin et Viry, M. Maillard partout où l'eau douce était signalée, M. Pillet aux approches de la grande mer alpine, et M. Choffat, toujours prêt à les seconder tous. J'espère que grâce à eux la réunion du Jura ne vous laissera pas de mauvais souvenirs ; mais je suis sûr que, grâce à vous et à votre bienveillance, elle m'en laissera d'ineffaçables. »

« Je déclare close la réunion extraordinaire de 1885. ».

M. **Mallard**, président annuel de la Société géologique, exprime alors à M. Marcel Bertrand, aux vifs applau-

Digitized by Google

dissements de la réunion tout entière, la reconnaissance de ses collègues et des autres géologues qui ont pris part à la session, pour l'organisation si heureuse ainsi que pour l'habile et savante direction de ces longues excursions à travers le Jura.

Puis, la séance est levée, et, dans l'après-dîner, la Société se disperse. Les géologues qui doivent prendre part à l'excursion supplémentaire de Chanaz se rendent à Culoz, où j'ai l'avantage de les accompagner et de passer encore une soirée avec eux.

Excursion supplémentaire à Chanaz (2 septembre).

Dans cette excursion, MM. Bertrand, Choffat, Hollande, Maillard et dix autres, sous la conduite de M. Pillet, visitèrent la série jurassique de Chanaz « qui résume dans leur superposition normale presque tous les terrains observés de Champagnole à Belley », depuis le Bathonien au Valanginien (1). N'ayant pas pris part à cette excursion, je me borne à rapporter, dans le tableau ci-après, la composition de chaque étage de cette localité d'après la notice de M. Hollande (2).

(1) Le compte-rendu de cette excursion a été donné par M. Pillet, *Bulletin Société géol.*, vol. cité, p. 874-876.

(2) *Note sur les terrains jurassiques du Chanaz, du Mollard-de-Vions (Savoie), du Grand-Colombier (Ain) et des environs de Chambéry (Savoie)*, par M. Hollande (Bulletin Société géol., vol. cité, p. 876-890, 3 fig., 1 tableau).

Digitized by Google

Je ne saurais terminer sans présenter, au nom de la délégation de la Société d'Émulation du Jura, à tous les Membres de la Société géologique de France qui ont pris part aux excursions du Jura, et tout spécialement au président de la session, M. Marcel Bertrand, nos meilleurs remercîments pour l'excellent accueil qu'ils ont bien voulu nous faire. Me permettra-t-on d'y ajouter, en particulier, l'expression de ma reconnaissance pour la bienveillante attention que la Société géologique m'a fait l'honneur de donner à mes recherches sur la géologie des environs de Châtelneuf.

Enfin, reprenant le vœu de notre éminent collègue, M. Parandier, au début de la session, j'exprimerai, au nom de la Société d'Émulation tout entière, l'espoir que la Société géologique, satisfaite du succès de sa première excursion dans les montagnes de notre département, voudra étudier les terrains de la lisière occidentale du Jura, dans les environs de Salins, Arbois, Poligny, Lons-le-Saunier, Saint-Amour, Saint-Julien. Sans doute, elle y trouverait d'intéressants sujets d'étude, et peut-être nos affleurements tertiaires, en particulier, pourraient-ils mériter toute son attention.

Digitized by Google

III.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MODIFICATIONS DE FACIES DU JURASSIQUE SUPÉRIEUR.

Les différents étages du Jurassique supérieur ou Malm (1) présentent chacun des différences de facies très accentuées quand on passe du bassin anglo-parisien au bassin alpin.

Le Jura français offre lui-même pour ces étages des variations notables de facies, et son étude permet d'établir le synchronisme des formations du Malm dans ces deux bassins.

On peut distinguer dans le Jura deux types principaux de facies, que relient des intermédiaires variés :

1° Le *facies franc-comtois*, ou *facies septentrional*, qui s'observe principalement dans le nord de la Franche-Comté et offre de grandes affinités avec le facies anglo-parisien. Pour cette raison, on l'a aussi appelé facies anglo-français ;

2° Le *facies argovien* ou *facies méridional* qui se rapproche du facies alpin.

En outre, à partir de l'époque rauracienne, le *facies*

(1) On réunit ordinairement à présent le Jurassique moyen et le Jurassique supérieur des anciens auteurs (Oolithe moyenne et Oolithe supérieure) sous le nom de Jurassique supérieur, appelé aussi Oolithe supérieure ou *Malm*. Le Jurassique inférieur, ou Oolithe inférieure, appelé aussi *Dogger*, reste formé des étages Bajocien et Bathonien, auxquels plusieurs auteurs réunissent le Callovien. L'étude du Jura conduit à adopter ce groupement des 3 étages ; car les variations de facies du Callovien et l'ensemble de sa faune indiquent des rapports considérables avec le Bathonien.

Digitized by Google

oolithique coralligène qui n'offre dans le bassin de Paris que de rares et courtes apparitions dans le Rauracien et le Séquanien, mais qui prend dans le Jura méridional une importance considérable.

Résumons, aussi sommairement que possible, les principaux faits acquis pour la connaissance des facies de chaque étage du Malm dans le Jura français (1).

Etage Callovien. — Cet étage, qui forme la base du Jurassique supérieur, offre des variations notables de facies.

1° Le CALLOVIEN INFÉRIEUR, ou ASSISE DE L'AMMONITES MACROCEPHALUS, présente, soit le facies bathonien ou facies franc-comtois, soit le facies callovien à oolithes ferrugineuses. Les limites de ces facies ne sont pas encore complétement déterminées.

a. — Le *facies bathonien,* connu sous le nom de *Dalle nacrée,* est formé de calcaires pétris de débris de Crinoïdes et renfermant parfois de nombreux Bivalves bathoniens. Dans le Jura, il a été confondu avec l'étage bathonien jusqu'aux travaux de M. Choffat (1878).Ce facies occupe, dans le Jura central et occidental, une région assez étendue entre les deux régions jurassiennes à facies callovien, depuis les environs de Besançon aux environs de Champagnole.

b. — Le *facies callovien,* caractérisé spécialement par

(1) Pour les trois étages Callovien, Oxfordien et Rauracien, ce résumé est établi d'après l'*Esquisse du Callovien et de l'Oxfordien*, de M. CHOFFAT. Pour les étages supérieurs, voir les travaux de MM. CHOFFAT, BERTRAND, BOURGEAT, HOLLANDE, PILLET, etc., ainsi que le *Traité de Géologie*, de M. DE LAPPARENT.

Le *Tableau comparatif* que l'on trouvera plus loin montre le synchronisme des principaux facies pour les étages du Jurassique supérieur et pour le Callovien. Il est établi d'après ces divers travaux et en partie d'après le tableau qu'a donné M. Choffat dans le *Bulletin de la Société géologique* (vol. cité, p. 222).

Digitized by Google

les oolithes ferrugineuses et par de nombreux Céphalopodes, entre autres l'*Ammonites macrocephalus,* a toujours été rattaché au Callovien. Il occupe le nord du Jura central jusqu'aux environs de Belfort, ainsi que le Jura méridional, à partir duquel il se prolonge jusqu'aux environs de Clairvaux. Dans le voisinage de Lons-le-Saunier, on observe un facies mixte.

2° Le CALLOVIEN SUPÉRIEUR, OU ASSISE DE L'AMMONITES ANCEPS ET DE L'AMMONITES ATHLETA, offre ordinairement un facies à Céphalopodes et le plus souvent à oolithes ferrugineuses, qui présente seulement d'assez légères variations. Parfois, cependant, la partie inférieure semble envahie par le facies bathonien. La partie supérieure (NIVEAU DE L'AMMONITES ATHLETA) est une mince couche qui se continue presque uniformément dans toute la chaîne du Jura, et se distingue très facilement des couches qui la surmontent ; elle forme donc un excellent point de départ pour l'étude des variations de facies du Malm.

Etage oxfordien. — L'étage oxfordien présente nettement tantôt le facies franc-comtois, tantôt le facies argovien.

a. — Le *facies franc-comtois* offre à la base l'ASSISE DE L'AMMONITES RENGGERI, à nombreuses Ammonites pyriteuses ; au-dessus, se trouve l'ASSISE DE PHOLADOMYA EXALTATA, à sphérites siliceuses et à nombreux rognons appelés *chailles* qui renferment des Lamellibranches de la famille des Myacides et des Céphalopodes. Ce facies occupe le N. et l'O. du Jura, jusqu'à une ligne passant un peu à l'E. de Nantua, Clairvaux et Champagnole, et un peu au nord de Morteau et Saint-Imier.

b. — Le *facies argovien* comprend trois assises qui sont :

1° A la base, l'ASSISE DE BIRMENSDORF, caractérisée par des bancs de Spongiaires à spicules siliceux et par une faune de Céphalopodes. Elle a son type à Birmensdorf (Argovie).

Digitized by Google

2° L'Assise d'Effingen, dont la faune renferme de petites Ammonites pyriteuses et offre une grande analogie avec celle de l'Assise de l'Ammonites Renggeri, de sorte que ces deux assises, dont l'âge est sensiblement différent, ont longtemps été confondues.

3° Enfin, l'Assise du Geissberg, contenant une faune de Myacides, ayant une certaine analogie avec celle de l'Assise de Pholadomya exaltata.

Ces deux facies peuvent d'ailleurs se rencontrer dans la même localité, et alors le facies franc-comtois, plus ou moins complet selon les localités, est surmonté des assises du facies argovien. C'est ce qui arrive dans la région de contact des deux facies, surtout dans les environs d'Andelot-en-Montagne, jusqu'à Champagnole.

Etage rauracien. — Cet étage, qui surmonte l'Oxfordien et comprend le Coral-rag de l'Angleterre et du bassin de Paris, possède deux assises offrant divers facies :

1° Le Rauracien inférieur, ou Assise de l'Ammonites bimammatus, offre de nombreuses variations de facies, souvent peu tranchées, et qui représentent les facies franc-comtois et argovien, ainsi que des modifications locales de chacun d'eux.

a. — Le *facies franc-comtois,* ou facies à Polypiers, occupe la partie N.-O. du Jura français (environs de Besançon, de Salins, de Sellières, etc.). Il repose généralement sur les couches à Pholadomya exaltata, et se présente sous divers aspects, mais renferme ordinairement des fossiles siliceux et couverts d'orbicules de silice. C'est un facies de mer peu profonde. On l'appelle parfois *facies glypticien.*

b. — Le *facies argovien* est un facies de mer profonde comprenant des marno-calcaires qui renferment les Spongiaires à spicules siliceux et les Ammonites du 2e niveau à Spongiaires siliceux de l'Argovie ; de la sorte, cette faune offre une très grande analogie avec celle de l'Assise de Bir-

Digitized by Google

mensdorf avec laquelle elle est restée longtemps confondue, bien qu'elle soit beaucoup plus récente, puisqu'elle en est séparée par les Assises d'Effingen et du Geissberg. Ce facies est typique dans l'Ain à Lupieu, Virieux-le-Grand, etc. ; il s'étend vers le nord, jusqu'à une ligne passant à Saint-Claude et Meillonnas (Ain), par une large bande, offrant des concrétions grumeleuses, où les Spongiaires siliceux sont accompagnés d'un bon nombre de fossiles du facies franc-comtois (route de Montépile, forêt du Tressus, les Bouchoux, etc.).

Le passage entre les deux facies précédents s'opère par une large zone à concrétions grumeleuses, renfermant des fossiles du facies franc-comtois avec quelques espèces spéciales (*Rynchonella pectunculata, Terebratula semifarcinata, Ostrea hastellata*) et, parfois encore, quelques nids de *Polypiers*. Elle occupe les environs de Lons-le-Saunier, Clairvaux, Saint-Amour, Arinthod, et Treffort (Ain). Mais cette région intermédiaire offre de nombreuses variations, que l'on observe surtout entre Champagnole et Clairvaux : parfois en grande partie oolithique (Pillemoine), elle peut aussi offrir, comme à Châtelneuf, un facies vaseux analogue à celui de l'Oxfordien supérieur à facies argovien.

2° Le Rauracien supérieur n'offre que d'assez faibles variations de facies. Jusqu'à Châtelneuf, près de Champagnole, il possède le facies coralligène franc-comtois, à Polypiers et calcaires oolithiques. Là, il se mélange de nids du facies vaseux à Myacides, et il prend même à Menétrux-en-Joux le facies franc-comtois du Rauracien inférieur ou facies glypticien ; puis, il se continue plus au sud par des calcaires peu fossilifères, parfois encore oolithiques, et rappelant plus ou moins le facies coralligène.

Etage séquanien. — L'étage séquanien offre les deux facies principaux : facies franc-comtois et facies argovien. Mais en outre, le facies oolithique coralligène se développe dans cet étage.

Digitized by Google

a.— Le *facies franc-comtois* ou *facies astartien* est principalement un facies vaseux, comprenant des calcaires et des marnes à nombreuses *Astartes,* qui occupe la partie N.-O. du Jura ; il s'arrête entre Salins et Champagnole et au N. de Lons-le-Saunier. Il est d'ailleurs parfois remplacé temporairement dans cette région, surtout vers le haut de l'étage, par le facies oolithique.

b. — Le *facies argovien,* appelé parfois *Couches de Baden,* est un facies à Spongiaires siliceux et Céphalopodes (*Ammonites tenuilobatus, A. acanthicus,* etc.) analogues à ceux de l'Assise de Birmensdorf ; le type de ce facies est le niveau supérieur à Spongiaires siliceux de Baden (Argovie). Il ne se montre en entier, avec les Spongiaires, qu'entre Culoz et Nantua ; mais, beaucoup plus au N. (à la Dôle, à Saint-Claude), on trouve les Ammonites caractéristiques de ce facies, mélangées aux fossiles du facies astartien.

c. — Le *facies oolithique coralligène* n'est autre chose que la répétition ou prolongation du facies franc-comtois du Rauracien supérieur : des Polypiers, épars ou réunis en îlots de formes diverses (monticules ou champignons), se montrent dans un calcaire blanc, finement oolithique, à faune coralligène de Nérinées, Dicères, etc. Il s'intercale vers le haut de l'étage dans le facies franc-comtois du nord de la Franche-Comté, sur d'assez faibles épaisseurs, et disparaît même par places entre Besançon et Salins. Mais, entre Champagnole et Saint-Claude, où les Astartes du facies franc-comtois ont disparu, il offre vers le haut de l'étage un assez beau développement (20 à 30 mètres). Dans cette dernière région, et surtout aux environs de Châtelneuf, la partie inférieure de l'étage est occupée par un facies coralligène moins net, entremêlé de portions vaso-sableuses, et rendu très variable par l'existence d'assez grands îlots de Polypiers ; quelques-uns de ces îlots paraissent même avoir atteint le niveau de la mer (Pillemoine, Menétrux-en-Joux), et l'on trouve sur leur pourtour de nombreux débris de

Digitized by Google

végétaux terrestres. Le Séquanien moyen de cette région possède un facies grumeleux-oolithique, à mélange de fossiles vaseux et coralligènes.

Etage ptérocérien. — L'étage ptérocérien n'offre plus guère dans le Jura que le facies vaseux ou facies ptérocérien et le facies coralligène.

a. — Le *facies ptérocérien* ou *facies franc-comtois,* qui a son type dans les environs de Porrentruy et de Montbéliard, s'étend jusque près de Morez.

b. — Le *facies coralligène* occupe l'étage plus ou moins complétement à partir du ravin de Valfin. Il se relie au facies précédent par des intercalations oolithiques et parfois coralligènes (avec nombreuses Nérinées et radioles de *Pseudocidaris*), qui se montrent dans le facies vaseux à partir des environs de Champagnole, et se développent de plus en plus en allant vers le sud. A Petites-Chiettes, on a déjà même une intercalation à nombreux Polypiers.

c. — Dans le sud du Jura seulement, à Chanaz, etc., le *facies argovien* à Spongiaires siliceux du Séquanien persiste durant les premiers temps de la formation ptérocérienne, pour être bientôt remplacé par le facies coralligène.

Etage virgulien. — Le Virgulien offre principalement les facies vaseux et coralligènes, qui alternent déjà dans le nord de la Franche-Comté. Là, un mince niveau oolithique coralligène (oolithe virgulienne) s'intercale entre les bancs vaseux à *Exogyra virgula,* qui y forment principalement cet étage. Ce facies coralligène se développe davantage en allant vers le sud, surtout à partir de Saint-Claude, et les Exogyres disparaissent. A Chanaz, l'étage entier possède le facies coralligène.

Toutefois, dans l'Ain, à Armailles, etc., se montre un facies particulier, formé de calcaires qui renferment des Polypiers, et se divisent en minces plaquettes feuilletées, imprégnées de bitume et contenant des empreintes de pois-

Digitized by Google

sons et de végétaux terrestres. C'est une modification locale du facies coralligène, et l'état de conservation des végétaux indique l'existence de parties émergées alors, à une distance peu considérable.

Etage portlandien. — Cet étage offre dans le Jura des variations de facies beaucoup moins importantes que les précédentes, sauf dans la partie supérieure. On a ordinairement des calcaires compacts, peu fossilifères, accompagnés de calcaires dolomitiques ; ces derniers se développent davantage en allant vers le sud, surtout à partir des environs de Champagnole. Des niveaux vaseux à Lamellibranches se montrent à plusieurs reprises, à partir de la base ; mais, dans presque tout le Jura français, sauf près de Besançon, le milieu de l'étage montre un niveau plus ou moins développé à nombreuses Nérinées, qui appartient au facies coralligène et annonce que des formations typiques de ce facies ne doivent pas être excessivement éloignées. En effet, à Chanaz, elles se montrent dans la partie inférieure de l'étage, et elles occupent celui-ci en entier au sud du Jura, à l'Échaillon, près de Grenoble.

Mais la partie supérieure de l'étage offre, dans la plus grande partie du Jura, un changement de facies plus important que tous ceux qui viennent d'être signalés. Les formations marines sont remplacées par les *formations d'eau saumâtre et d'eau douce* de l'étage *purbeckien :* ces dernières ne sont ainsi (au moins pour la plus grande part) qu'un facies de la partie supérieure du Portlandien. Mais les formations marines persistent plus au sud, etc., durant l'époque purbeckienne : pendant qu'elles offrent à l'Échaillon le facies coralligène, la mer, qui est restée profonde sur le bord de la région alpine, dès le commencement du Portlandien, dépose des couches à facies de Céphalopodes, et en particulier les Couches de Berrias (Ardèche), synchroniques du Purbeckien.

Digitized by Google

Les dépôts de la mer infra-crétacique qui recouvrent tout le Jurassique offrent eux-mêmes des différences de facies dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

En général, la principale cause des multiples variations de facies qui viennent d'être sommairement rappelées doit être recherchée dans des mouvements du fond de la mer jurassique, ainsi que l'a fait voir M. Choffat en 1876 et 1878.

Un mouvement lent de relèvement s'est propagé peu à peu vers le sud du Jura pendant la formation du Malm, de façon à déterminer le recul progressif des facies à Spongiaires, et, par suite, l'avancement des formations coralligènes dans cette direction, de sorte que ces dernières deviennent de plus en plus récentes en allant vers le sud du Jura ; puis, en dernier lieu, il en est résulté une émersion partielle du Jura à l'époque purbeckienne.

Mais ce relèvement n'a pas été continu, ni uniforme. Il a subi, sans doute, à diverses reprises, des interruptions, et même le mouvement en sens inverse s'est quelquefois produit. C'est ainsi que, dans la seconde partie de l'époque oxfordienne, tandis que le sud de la Franche-Comté se relevait, la partie N.-O. de cette province subissait, par un effet de bascule, à partir de Champagnole, un mouvement en sens contraire.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCLUSION.

Le rapide résumé qui précède ne peut donner qu'une idée trop incomplète des connaissances actuelles sur cette importante question des facies de nos terrains jurassiques Aussi bien, n'ai-je d'autre but que d'indiquer, à ceux de nos jeunes compatriotes qui pourraient les ignorer, les principaux points acquis : l'étude attentive des auteurs spéciaux, cités précédemment, leur permettra de se renseigner plus complétement.

On conçoit sans peine que les différences de facies résultent des conditions différentes où se trouvaient la mer et les terres, dans les divers points d'une contrée, pendant une même époque. Le moyen de retrouver quelles ont été ces conditions, c'est-à-dire quels sont les *épisodes* de l'histoire géologique de cette contrée, de façon à les réunir en une histoire générale, est donc spécialement l'étude des facies géologiques de chaque terrain, avec ses modifications locales et les limites de chacune d'elles. Nous répéterons donc avec M. Choffat : « *L'étude des facies est le point le plus important de la stratigraphie actuelle.* »

Les principales bases de cette étude seulement sont posées par les remarquables travaux des savants éminents qui, reprenant et continuant les observations des Marcou, des Étallon, etc., ont étudié notre pays surtout pendant les quinze dernières années.

A nous, Jurassiens, de réunir les documents nécessaires pour compléter cette œuvre, par les obscures et patientes

Digitized by Google

études de détail de chaque localité, faites avec la précision et la rigueur qu'exige toute méthode réellement scientifique.

« Ce n'est que par un grand nombre de monographies « locales, nous a dit M. Choffat, en 1878, que l'on pourra « arriver à une connaissance approfondie du Jura. Il faut « pour cela des observateurs locaux, mettant à part tout « ce qui s'éloigne du point pris pour centre et surtout sé- « parant rigoureusement les observations des comparai- « sons et des déductions. Ce n'est que par de pareilles « monographies que l'on pourra établir la paléontosta- « tique du Jura, cette grande œuvre entrevue par Thur- « mann et Étallon, préliminaire à la reconstitution de la « physionomie du sol du Jura aux différents moments de « sa formation » (1).

(1) *Esquisse du Callovien et de l'Oxfordien dans le Jura méridional et le Jura occidental.* (Mém. Soc. d'Ém. du Doubs, 1878).

Digitized by Google

NOTICE

SUR UNE

STÈLE GALLO-ROMAINE

DÉCOUVERTE

A TAVAUX (JURA)

Par L'ABBÉ P. BRUNE

Digitized by Google

Digitized by Google

STÈLE GALLO-ROMAINE

DE TAVAUX

Le beau village de Tavaux, dans l'arrondissement de Dôle, est situé sur la grande voie romaine de Lyon à Besançon. Les silex éclatés et les haches de l'âge de la pierre polie, que l'on y découvre en grand nombre, le font remonter à la plus haute antiquité. Des tuileaux à rebords parsemés sur tous les points de son territoire, particulièrement entre Tavaux et Saint-Aubin, attestent son importance à l'époque Romaine. La date de ces ruines est précisée par les monnaies des empereurs trouvées sur leur emplacement.

Mais ce qui montre mieux encore l'importance de la ville antique ensevelie sous le village actuel de Tavaux, ce sont les voies romaines ou gauloises qui traversent son territoire. J'en ai reconnu cinq, ce qui fait dix rameaux, par lesquels la ville pouvait communiquer avec Autun, Dijon, Langres, Besançon, Pontarlier, Grozon, Poligny, enfin avec Chalon et Lyon, soit par la grande voie militaire de Be-

Digitized by Google

sançon à Chalon par Crusinie et *Ponte-Dubis*, soit par celle passant à Rahon et Lons-le-Saunier.

Toutes ces voies sont encore reconnaissables ; les auteurs les ont indiquées pour la plupart, mais d'une façon assez incomplète et même inexacte : on voit qu'ils ne les ont point reconnues par eux-mêmes, chose sans laquelle il est presque impossible de ne pas commettre d'erreurs. Je me propose du reste d'en publier un plan complet et définitif. Si l'on considère qu'en aucun autre lieu de Franche-Comté on ne trouve d'aussi nombreuses voies romaines se croisant au même point, on comprendra l'utilité d'un relevé exact et fait sur place.

La ville devait être d'une grande importance ; elle était en effet la clef des communications entre les Séquanais et plusieurs peuples voisins. C'est ce qui a fait penser à quelques historiens qu'elle pourrait bien être l'*Amagétobrie* dont parle César. Aussi rien d'étonnant qu'elle ait eu son temple et un vaste cimetière. Le temple, dont on voyait encore les ruines au siècle dernier le long de la voie militaire, était dédié à Diane, et le beau buste en bronze de la divinité est une des richesses du musée de Dole (1). La nécropole se trouve sous le cimetière actuel du village ; c'est grâce à cette coïncidence qu'on en a retiré une foule d'objets Gallo-Romains et Mérovingiens, comme poteries, fibules, plaques de ceinturons, épées et couteaux, etc. Ces objets se trouvaient dans des cercueils de pierre blanche, très tendre et poreuse comme de la craie ; plusieurs sont en ma possession.

Déjà, au siècle dernier, on avait découvert, dans ce ci-

(1) Je dois dire que les auteurs ne semblent pas d'accord au sujet de l'emplacement de ce temple ; les uns le placent sur le territoire voisin, à Choisey, les autres à Tavaux. Je n'ai pu encore en fixer l'endroit précis ; la question du reste a peu d'importance pour le sujet qui nous occupe.

Digitized by Google

metière ou dans les environs, deux stèles romaines. La première représente une tête de femme avec l'inscription suivante :

DIS. M.
MON. MA
RTINAII

« *Diis manibus : Monumentum Martinae* ».

L'autre est ainsi conçue :

D. M.
G. I. FLAC
FILI
G. IVI
RESPV

Voici la traduction de D. Monnier, dont je ne veux pas garantir l'exactitude, n'ayant pû vérifier la fidélité de la transcription : « *La république a érigé ce monument aux dieux Mânes et à Gallus Junius Flaccus, fils de Gallus Junius* ».

Ces monuments sont du IIe ou du IIIe siècle, d'après le style des figures et les caractères épigraphiques des inscriptions (1).

En 1877, en creusant une fosse, les ouvriers découvrirent une nouvelle stèle, dont l'intérêt est beaucoup plus considérable. Cette stèle demeura sur le sol jusqu'à ces derniers temps où, ayant appris son existence, je la fis transporter au musée de Lons-le-Saunier ; c'est là que désormais les connaisseurs pourront admirer ce remarquable monument.

(1) J'ai vu une troisième stèle dans le cimetière ; mais le sommet avait disparu, ne laissant que quelques restes de lettres indéchiffrables.

Digitized by Google

Description de la Stèle.

La Stèle (Pl. I) mesure 1m 70 de haut, sur 0,69 de large. La partie supérieure se termine par un angle dont les deux côtés sont légèrement concaves. Un bourrelet l'entoure, formant une légère saillie. Les coins des angles supérieurs étaient ornés de trois billettes, du relief des bourrelets ; mais celle de gauche a disparu par suite d'une cassure dont je n'ai pas retrouvé les débris. Dans un enfoncement semi-circulaire est sculptée en plein relief une tête de femme à la chevelure séparée en deux bandeaux unis. Plus bas est le buste de la défunte, en relief d'un à deux centimetres ; les bras sont repliés sur la poitrine ; dans la main droite le personnage tient une coupe, et la *Mappula* à franges, parfaitement caractérisée, pend au bras gauche. A la partie inférieure de la stèle on lit l'inscription suivante :

D. M.
SIINOBIINA

« *Diis Manibus : Senobena* ».

La forme des caractères peut seule nous renseigner sur l'époque approximative du monument. Les E composés de deux jambages, dérivés de l'Hêta grec, du système dit vertical ; la forme de l'A et de l'M indiquent l'époque du IIe au IIIe siècle (1).

L'inscription doit se lire ainsi : « *Aux dieux mânes : Senobena* ». Le nom Gaulois féminin, *Senobena*, est nouveau jusqu'à présent ; il devait appartenir à une personne de condition servile, car il est seul et n'indique point la filia-

(1) C'est le sentiment de M. le colonel Mowat, dont on connaît la vaste érudition, unie à la science consommée de l'Epigraphie antique.

Digitized by Google

PL. I.

L. CLOS. DEL.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

tion de la défunte, ce que l'on ne manquait pas de faire pour les personnes de condition libre. Mais c'est la Mappula de la stèle, qui doit surtout fixer l'attention. Pour bien faire comprendre son intérêt, je ne crois pas inutile de donner quelques détails généraux sur cet objet.

Le mot *Mappula* est un diminutif de *Mappa*, nappe ou serviette de table ; il signifie donc *petite serviette* en général, petite nappe, mouchoir. S. Jérôme lui donne ce dernier sens, et S. Cyprien appelle les mouchoirs : *Linteamina* et *Manualia* (1). On les appelait aussi *Sudarium,* et plus tard *Manipulus,* témoin ce passage d'Alcuin (2) : *Mappula, quæ in sinistra parte gestatur, qua pituitam oculorum detergimus, dicitur et manipulus.*

La Mappula était une bande d'étoffe ordinairement plus longue que large, qu'on portait sur le bras ou roulée dans la main. Le trésor de Monza renferme, au jugement très autorisé de Mgr Barbier de Montault (3), une Mappula en lin, avec effilés aux extrémités ; une dame romaine s'en servit pour étancher le sang d'une vierge martyre lors de son dernier supplice.

Comment cet objet de la toilette romaine est-il devenu une marque de dignité et même un insigne du consulat ? Je suis assez porté à adopter sur cette question le récit de Cassiodore, qui en attribue l'origine à Néron : « Un jour, dit-il, l'empereur prolongeait son repas outre mesure. Le peuple s'impatientant du retard apporté à son plaisir favori, il fit jeter par la fenêtre de son palais la serviette avec laquelle il s'essuyait les mains, afin de permettre aux jeux de s'ouvrir » (4). D'autres auteurs attribuent cette

(1) Mgr. Barbier de Montault : Trésor de la Basil. de Monza. Bull. Monumental, 1882.

(2) De Off. Eccles. cap. 39, ap. Du Cange, V° Mappula.

(3) Loc. cit.

(4) Cassiod., Lib. III. Var. Epist. 51.

Digitized by Google

anecdote au roi Tarquin. Quoiqu'il en soit de la question de noms, l'origine de la coutume d'ouvrir les jeux en jetant la Mappa dans le cirque parait avoir ainsi pris naissance.

Afin de répandre plus de clarté sur cette question, encore assez obscure, de la Mappula, je propose de ranger les monuments qui la représentent en trois classes, suivant les trois formes qu'elle affecte généralement.

Dans la première classe, je placerais ceux qui la représentent dans son état primitif d'utilité pratique, c'est-à-dire, comme une serviette ou un mouchoir assez ample pour répondre à sa destination.

Dans cette série, on connait d'abord deux figures de Pompéi : la première est une Mappula frangée, que l'on peut voir dans Rich ; la pièce d'étoffe dépliée serait de forme carrée. La seconde figure (Pl. II. fig. 1) représente un esclave tenant de la main gauche un plat et, sur le bras, la serviette traditionnelle à nombreux plis. M. de Rossi a publié une coupe de verre des Catacombes, où l'on voit une dame tenant dans la main une serviette ou un mouchoir assez long. Le musée de Sens en possède aussi un exemple remarquable dans une stèle Gallo-Romaine (Pl. II. fig. 2) ; le personnage (une femme) tient à la main gauche une Mappa très ample et retombant en plis réguliers d'un bel effet. Sur le diptyque de Gallia Placidia, à Monza, on voit de même dans la main de l'impératrice un mouchoir replié et assez long. (Pl. II. fig. 4). Dans tous ces exemples la Mappa présente la forme originelle.

Dans la seconde série de monuments, la Mappa n'est plus déjà la serviette ou le mouchoir à plis nombreux ; son peu de largeur montre qu'elle est en voie de se transformer en un simple ornement.

L'exemple le plus ancien en date, le plus intéressant, sans contredit, est celui qu'offre la stèle de Tavaux, dont

Digitized by Google

PL. II.

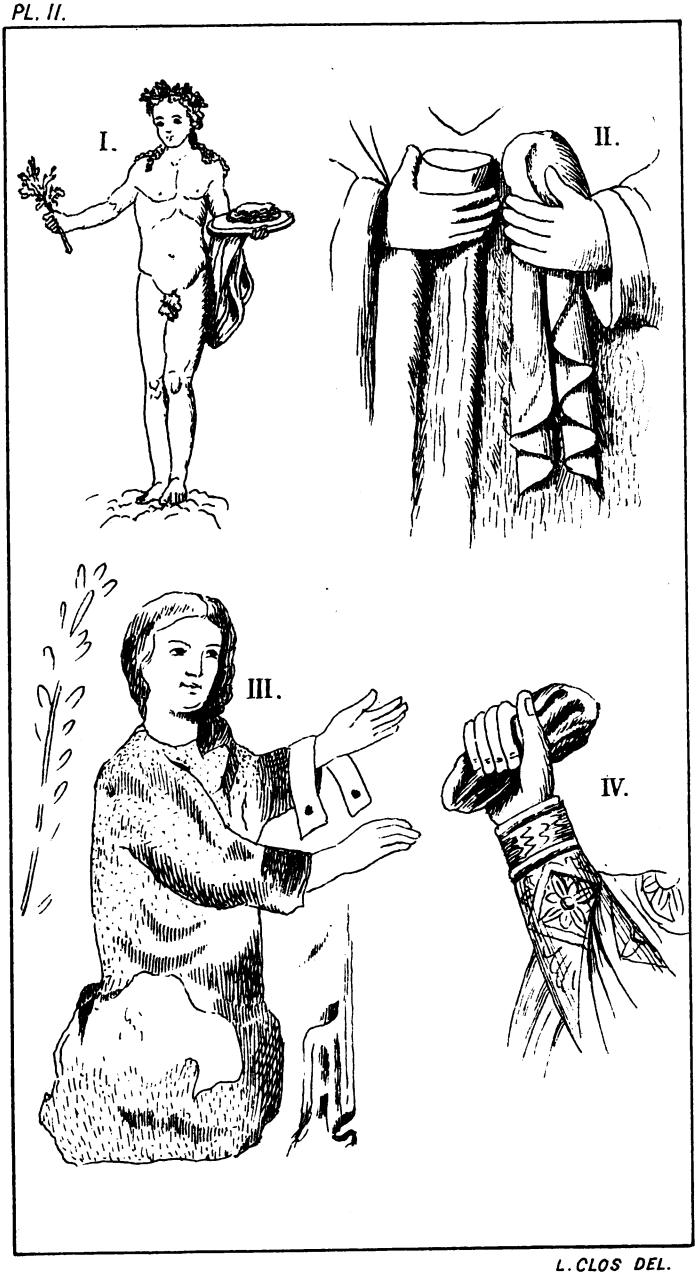

L. CLOS DEL.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

je donne le dessin (Pl. I.). La Mappula est repliée sur le bras gauche ; elle a même une légère échancrure vers le poignet, afin d'être plus facilement retenue sur l'avant-bras. C'est là le premier exemple que nous connaissions, avant le moyen-âge, de cette manière de porter la mappula.

Trois siècles plus tard (Ve siècle), nous trouvons la Mappula de la vierge Marcia (Pl. II, fig. 3), sur une fresque, à Syracuse ; trop étroite et trop courte elle aussi pour remplir son office, cette Mappula indique, comme celle de Tavaux, la tranformation subie. La mosaïque de Saint Vital de Ravenne (VIe siècle), la donne longue et frangée. De même la vierge de Sainte Marie *in Domnica* et la figure d'un mss. anglo-saxon de Jumiéges, aujourd'hui à la bibliothèque de Rouen : toutes deux appartiennent au IXe siècle.

Il est inutile de poursuivre plus avant cette nomenclature un peu aride. A partir du neuvième siècle et dans les deux suivants, la Mappa, ou plutôt le *Manipule*, a sensiblement la forme qu'on lui voit dans la stèle de Tavaux et qu'elle conserve encore aujourd'hui ; mais le plus souvent, au lieu d'être sur le bras, il est passé entre les doigts de la main (1).

Les diptyques consulaires, qui forment à peu près exclusivement la troisième série des Mappœ, les montrent dans une forme encore plus éloignée de leur origine. Ces Mappœ (Pl. II, fig. 4) ne sont le plus souvent qu'une sorte de petit sachet ou de petit coussin allongé qu'on remplis-

(1) La plupart des monuments dont je viens de parler sont représentés et décrits dans le superbe ouvrage de M. Rohault de Fleury : *La Messe, ou Etudes archéologiques sur ses monuments*, ouvrage actuellement en cours de publication. L'éminent auteur de cette œuvre colossale a bien voulu me communiquer les planches, encore inédites, relatives au Manipule, en m'autorisant à les faire dessiner pour la présente notice. Qu'il me permette de lui exprimer ici ma vive reconnaissance.

Digitized by Google

sait de poussière, afin d'imiter le gonflement de la Mappa pliée. Lorsque les empereurs d'Orient se firent conférer le consulat à vie, la Mappa devint leur insigne et prit le nom d'*Acatia,* qui veut dire une voile. Elle n'était plus alors qu'un ornement symbolique : la poussière dont elle était remplie était considérée comme un mémorial d'humilité pour les empereurs (1).

Les deux plus anciens exemples de Mappœ consulaires nous sont fournis par deux statues découvertes à Rome en 1879. Elles représentent chacune un personnage au moment de jeter la Mappa. Ces statues appartiennent au commencement du IVe siècle ; par conséquent elles sont d'un siècle antérieures aux plus anciens diptyques (2).

La plupart des diptyques consulaires, ainsi que les statues qui précèdent, montrent le consul dans l'action même de sa charge, au moment solennel où il lance dans le cirque la Mappa qu'il tenait à la main. Les trente-huit diptyques actuellement connus (406-541), sauf cinq, soit qu'ils représentent le consul en buste ou en pied, assis ou debout, le montrent avec la Mappa, qu'il tient élevée en l'air pour donner le signal, ou bien reposant sur les genoux ou la poitrine, en attendant le moment de la lancer. Nous avons à Besançon un des six exemplaires du diptyque d'Areobindus (506) ; on y voit le consul assis et tenant la Mappa élevée de la main gauche, prêt à la lancer dans le cirque. Mentionnons en dernier lieu le bouclier d'argent de Fl. Ardabur Aspar, cos. en 434, qui offre une figure analogue (3).

L'usage des Mappœ consulaires s'est perpétué depuis le temps de la république jusqu'à la fin de l'antiquité. On voit

(1) Martigny, Dict. des Antiq. chrét., art. Mappa.

(2) *Bull. della Comm. Archéol. comm. di Roma.* 1883. pp. 17-32. — Dict. des Antiq. Grecq. et Rom., Vo Consul.

(3) Dict. des Antiq. grecq. et rom., Vo Consul, p. 1476.

Digitized by Google

encore au VIIe siècle, sur un diptyque de Monza, le pape saint Grégoire, la Mappula dans la main droite, à l'instar des consuls.

Je dois faire remarquer que les trois séries dans lesquelles j'ai rangé les Mappœ actuellement connues, ne se suivent point par ordre chronologique ; le classement n'est que pour faire mieux saisir les modifications subies par cet objet ; mais les trois formes ont existé en même temps et parallèlement l'une à l'autre.

Il me reste, avant de terminer cette courte notice, à dire quelques mots sur la signification de la Mappula et de la coupe qui figurent dans la stèle de Tavaux. On sait que les essuie-mains jouaient un grand rôle dans les repas des anciens, où l'on mangeait presque tout avec les doigts. On s'en servait après s'être lavé, avant et après les repas. Les essuie-mains furent remplacés plus tard dans les repas par des serviettes souvent décorées avec luxe, et parfois les convives les apportaient eux-mêmes (1). Les monuments de la première série nous fournissent des exemples de ces serviettes de table. Si l'on admet que la Mappula de ma stèle a pu servir à cet usage, malgré ses proportions exigues, on verrait dans le personnage une esclave plus spécialement préposée au service de ses maîtres ; c'est ce que semblent indiquer la coupe qu'elle tient dans la main droite et la Mappa, ou serviette à franges, destinée à essuyer le verre avant de l'emplir pour l'offrir au convive. Ou bien elle représenterait, comme le font si souvent les tombeaux antiques, l'action même d'un festin : le personnage vient de porter la coupe à ses lèvres et se les essuiera avec le linge posé sur son bras gauche.

Ces deux opinions sont d'accord sur l'attribution de la Mappula et se concilient aussi avec celle qui verrait dans

(1) Dict. des Antiq. Grecq. et Rom., V° *Cœna*.

Digitized by Google

cette Mappa, comme dans toutes celles de ma seconde série, non pas un objet d'utilité pratique, mais le symbole, l'*insigne* d'une fonction. Là donc, et de même pour les Mappœ consulaires, nous serions ramenés au souvenir d'un festin, ce qui montre bien l'origine commune et le lien qui unit les trois formes de l'objet. Il est très naturel de croire que les premiers chrétiens, qui déjà avaient apporté à la Table Eucharistique des calices à boire et des plats domestiques, y apportèrent aussi la Mappa.

Le manipule ecclésiastique dérive des Mappulœ de la seconde série : même forme, mêmes proportions que dans celle de Tavaux ; on pourrait, il me semble, ajouter aussi : même signification et même symbole rappelant l'idée d'un festin. J'inclinerais à croire que, dès les premiers temps où les prêtres portèrent le manipule, ils le prirent comme un symbole et une marque d'honneur plutôt que comme un objet utile. Je sais qu'on peut m'objecter le texte d'Amalaire : « Sudarium ideo portamus ut eo detergamus sudorem » (1). Mais alors comment expliquer que les prêtres seuls, au temps de S. Grégoire, c'est-à-dire longtemps avant Amalaire, avaient le droit de le porter ? S. Grégoire, en effet, en concéda l'usage aux diacres de Ravenne, comme une marque de l'attachement qu'il avait pour cette Eglise (2). Les diacres donc n'avaient pas encore, au VIIe siècle, le droit de porter le manipule. Ce n'est qu'au neuvième, d'après Amalaire, qu'il leur devint commun avec les prêtres, et il ne fut accordé aux sous-diacres qu'après le onzième (3). Il faut bien pourtant admettre que la Mappula, si elle n'eût été qu'un objet d'utilité, aurait été, dès le principe, commune à tous les ministres indistinctement. Je laisse la question au jugement de plus compétents et je

(1) Amalar., lib. II, cap. 24.
(2) Epist. lib. II. Ep. 54.
(3) Martigny, loc. cit.

Digitized by Google

me borne à constater en terminant, que la stèle Gallo-Romaine de Tavaux méritait d'attirer l'attention, puisqu'elle offre le premier exemple actuellement connu de la manière de porter le manipule sur le bras gauche et montre que la forme de cet ornement n'a pas varié, en passant dans le domaine de la Liturgie catholique.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE DU JURA

RAPPORT

SUR LES

NOUVELLES FOUILLES

FAITES

A LA CROIX DES MONCEAUX

TERRITOIRE DE CONLIÈGE

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

NOUVELLES FOUILLES

FAITES A LA CROIX DES MONCEAUX

TERRITOIRE DE CONLIÉGE

Depuis très longtemps déjà, la tradition de l'existence de sépultures anciennes situées sur la limite des territoires des communes de Conliége et de Publy, a dû se perpétuer dans le souvenir des habitants de ces localités du premier plateau. Le nom significatif de la Croix des Monceaux donné anciennement au lieu de ces sépultures indique suffisamment que les observateurs attentifs ne s'étaient point mépris sur l'origine et la destination de ces monticules désignés dans le pays sous le nom de Croix des Monceaux. Leur nombre n'était pas parfaitement connu et à la simple inspection du terrain, il est facile de se convaincre que dans bien des cas, les habitants ont dû prendre pour des murgers ce qui n'était autre chose que d'anciens tombeaux.

D'un autre côté la culture des champs comme aussi celle des terres formant les tumuli, a certainement fait disparaître les moins apparents d'entr'eux, et il est naturel de le supposer, étant donné la faible proéminence et la grande surface relative occupée par quelques-uns.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, aujourd'hui encore, il existe des traces évidentes de l'existence de six principaux tertres.

Le plus important (Planche I, N° 2) au point de vue de la conservation, avait été fouillé, il y a quelques années, par les soins et aux frais de la Société d'Emulation. On n'y a trouvé qu'un sommet de lance en bronze (Planche II, Nos 1 et 2) et quelques débris de poteries. Ce tumulus ne mesurait pas moins de 30 mètres de circonférence à la base, sur deux mètres vingt centimètres de hauteur.

Les autres, que pour la facilité de la description, nous désignerons respectivement par les Nos 1, 3, 4, 5 et 6, en allant de l'Est à l'Ouest et du Sud au Nord, ont été fouillés partiellement, par nous, dans le courant de l'année 1886 (Voir la Planche I).

Le lieu dit la Croix des Monceaux est sur le territoire de Conliège et sur la partie de cette commune comprise dans le premier plateau du Jura.

Les tumulus sont limités, d'un côté, par le chemin de fer en construction de Lons-le-Saunier à Champagnole et l'ancienne voie celtique de Rette (Via Rhedanum), et de l'autre par le chemin de Publy à Briod, un peu à l'ouest du point où ce chemin traverse à niveau la ligne précitée.

PREMIER TUMULUS.

(PLANCHE I, N° 1)

Ce tumulus très apparent, est situé au milieu du communal de Conliége. Sa circonférence maximum était d'environ vingt mètres et sa hauteur de un mètre 70 c.

La fouille a été pratiquée par une tranchée cruciale coupant la partie la plus élevée de la proéminence. Au niveau même et au centre de l'élévation on remarqua dès le début, une pierre brute, posée verticalement, ressemblant beau-

Digitized by Google

coup à une borne délimitative qui pénétrait d'environ 0m80c dans le tumulus. Cette pierre mesurant 0m85 de longueur sur 0m40 de largeur, était maintenue dans sa position au moyen d'une maçonnerie sèche, grossière, en pierres brutes qui la serrait de toutes parts.

Le reste du tertre était exclusivement composé d'argile ferrugineuse provenant des terrains avoisinant.

A un mètre au-dessous de la crête, et au centre, on trouva une couche de terre noirâtre renfermant de nombreux débris de charbon et de cendres. Dans cette couche, nous avons remarqué les débris d'un grand vase d'argile complétement brisé et d'une forme indéterminable et également recouvert de charbon et de cendres mélangées de terre argileuse. Un anneau en bronze de trois centimètres de diamètre (Planche IV, N° 1) a été trouvé aux abords. — Près du vase, en débris, nous avons cru reconnaître les alveoles émaillés très altérés, de plusieurs dents humaines ainsi que de faibles débris d'ossements paraissant avoir subi l'action du feu.

2e TUMULUS.

Fouillé par la Société d'Emulation, en 1866.

3e TUMULUS.

La surface de ce tombeau, le plus apparent de tous ceux qui nous occupent, est entièrement composée de cailloux roulés de toutes grosseurs, provenant des dépôts quaternaires qui forment le sous sol de cette partie du territoire. Sa forme est celle d'un rectangle dont l'un des côtés mesure 8 m. de longueur et l'autre 3m 50. La hauteur totale depuis le sol inférieur est d'environ 1m 20.

Digitized by Google

Nous avons pratiqué la fouille au moyen d'une tranchée transversale de 3 m. de largeur en coupant le tertre de part en part. (Planche III, N° 1).

Après avoir découvert la partie superficielle composée de cailloux roulés, nous avons rencontré à environ 0m50 de profondeur, une construction grossière formée de dalles se recouvrant mutuellement, et disposées en forme de voute plate très irrégulière. Les matériaux employés sont en calcaire du pays. Cette voûte soigneusement déblayée, nous a mis en présence d'un squelette humain assez bien conservé. La longueur totale du corps pouvait mesurer 1m 70. Il était couché sur le dos, le bras gauche ramené sur la poitrine. (Planche III, N° 2).

Les seuls objets métalliques qui ont été trouvés dans cette sépulture sont : Un bracelet en bronze, ouvert, tige plate à l'intérieur, et cannelé à l'extérieur, embrassant encore la partie inférieure du cubitus et du radius du bras droit (Planche IV, N° 2) et des débris d'une épée (seramasaxe ?) en fer entièrement dénaturée par l'oxydation. Cette arme était placée obliquement sur le corps ; la partie supérieure à hauteur et à peu près au milieu du bras gauche. Sa longueur pouvait atteindre 0m50.

Enfin le corps lui-même était posé à environ 0m90 au-dessous du sommet du tumulus sur une couche de pierres brutes jointives et soigneusement arrangées à la main, formant le plancher du tombeau.

D'autres pierres placées sur ces dernières entouraient exactement les formes du squelette. C'est sur celles-ci que l'épée a été retrouvée dans la position ci-dessus décrite.

L'état d'écrasement du crâne ne nous a pas permis d'en déterminer les dimensions principales ni les formes caractéristiques.

La direction du squelette était transversale par rapport au grand axe du tumulus et son orientation de Sud-est-Nord-ouest. Enfin il se trouvait complétement sur le côté

Digitized by Google

du tertre, ce qui nous avait permis d'espérer un instant que la sépulture était double, et qu'à l'extrémité Ouest un corps semblable devait être inhumé. Malheureusement nous avons été déçu dans notre attente et, de ce côté, nous n'avons même pas retrouvé de plateforme en pierre sèche.

4e TUMULUS

Non encore exploré, peu apparent et cultivé.

5e TUMULUS

Assez apparent quoique cultivé à la surface. Non encore exploré.

6e TUMULUS (Ouest).

Ce tumulus qui devait avoir des dimensions considérables, a dû être écrété en partie par la culture. Sa circonférence très-incertaine actuellement pouvait atteindre 30 m. et sa hauteur 2m 50.

Les fouilles très incomplètes que nous avions exécutées à la fin de l'hiver 1886, ont dû être abandonnées presque immédiatement, pour permettre la mise en culture des champs qui existent à sa partie superficielle. Les résultats que nous avons obtenus sont cependant suffisants pour qu'ils nous donnent le désir de les voir compléter par l'achèvement des travaux d'exploration.

La position du centre de ce tumulus ne pouvant être déterminée d'une manière rigoureuse et d'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce centre ne coïncidant pas toujours exactement avec le lieu de l'inhumation, il nous est impossible, dans l'état actuel des fouilles, de donner des renseignements précis sur la nature de la sépulture.

Digitized by Google

Nous décrirons donc purement et simplement les objets, ainsi que les conditions dans lesquelles ils ont été découverts.

La couche de terre végétale ayant été enlevée sur une certaine largeur, nous n'avons pas tardé à retrouver les indices caractéristiques des sépultures tumulaires. Les pierres plates formant voûte étaient ici dans la même position que celles du tumulus N° 3, décrit ci-dessus. (Planche III, N° 1).

Après avoir enlevé soigneusement les dalles de la partie supérieure de ce dôme, nous avons trouvé dans la terre noirâtre qui remplissait les vides laissés entre ces pierres et à environ soixante centimètres de profondeur, un cabochon sphérique en bronze martelé, que tout d'abord nous avions pris pour un objet isolé. (Planche V). Poursuivant nos recherches nous avons mis à jour la grande partie d'un couvercle de vase de même métal auquel appartenait certainement l'objet précédent ; ensuite une anse magnifique en bronze, fondu, très élégante de forme et à laquelle sont encore adhérents les rivets servant à la fixer au col et à la panse ; enfin la deuxième anse ainsi qu'une notable partie du col et du rebord.

A quelques décimètres au-dessous, nous trouvions, avec plusieurs fragments de la panse, le dernier objet qui, comme sa position l'indiquait, devait former le pied de l'urne. C'est une couronne en bronze fondu, massif, ornée dans son pourtour de cannelures en relief et de moulures d'un très beau travail (Planche V, Nos 3 et 3 bis).

Toutes les différentes parties de cette urne ont été trouvées coïncidant parfaitement avec un même axe commun ; de plus, les diamètres inférieur du couvercle et supérieur du rebord de l'urne, sont exactement égaux. La hauteur totale entre la partie supérieure du cabochon, et le plan de la base est d'environ $0^m 45$.

Les anses sont d'une très belle exécution artistique, cô-

Digitized by Google

telées et fixées, au moyen de rivets, au dessous du col et à la panse de l'urne. Elles sont ornées de deux figures symboliques, à leurs parties supérieure et inférieure. (Planche V, Nos 2 et 2 bis).

La première figure, en ronde bosse, est placée au-dessous du rebord de l'urne. Elle est composée des bustes de deux chevaux adossés et réunis vers le milieu du corps. Les jambes sont ramenées contre le poitrail.

La deuxième figure ornant la partie inférieure de l'anse, est vue de face. Elle offre la représentation d'un oiseau fantastique, à tête humaine coiffée d'une draperie retombant sur la poitrine. Ses quatre ailes et sa queue sont éployées, et ses pattes repliées sous le ventre.

Le corps de l'urne et son couvercle sont entièrement en bronze et sans soudures.

Par le martelage, le métal a été aminci à une épaisseur d'un tiers de millimètre, excepté, seulement, à la base inférieure du couvercle, où le métal a une épaisseur d'un millimètre en moyenne.

A peu de distance de l'urne, nous avons trouvé deux petites fibules dont l'une en bronze, assez bien conservée, forme un chaton carré, à rebords, vide. Il est rivé sur une tige de bronze amincie, continuée en spirale et terminée par un ardillon. (Planche IV, No 3).

L'autre fibule, incomplète, se compose d'un fragment de tube en or recouvrant partiellement une spirale en bronze. (Planche IV, No 4).

Un petit grain d'ambre jaune percé d'un trou, a été retiré un peu au dessous de la partie inférieure de l'urne, dans les pierres sèches constituant le dôme de la sépulture. (Planche IV, No 5).

En terminant le présent rapport, nous devons signaler à l'attention de la Société d'Emulation, un nouveau tumulus assez important et très caractéristique, — découvert par nous, au lieu dit *en Dodon*, sur le territoire de Conliége.

Digitized by Google

Il est situé sur la droite du chemin de Conliége à Publy, à 300 mètres en aval du passage supérieur sur lequel ce chemin franchit la ligne du chemin de fer, de Lons-le-Saunier à Champagnole et à environ 1,100 mètres des précédentes. (Planche 1re, No 7).

Nous remercions M. Pélissard, maire de Conliége qui nous a accordé, avec une bienveillance extrême, l'autorisation de faire sur les terrains communaux, les fouilles décrites ci-dessus. Nous adressons aussi nos remercîments aux personnes qui se sont mises à notre disposition pour nous aider dans tous nos travaux.

Tous les objets recueillis ont été donnés par M. Chevaux, conducteur des Ponts et Chaussées, au Musée municipal de Lons-le-Saunier, où ils sont exposés dans des vitrines avec mention de leur provenance.

Lons-le-Saunier, 17 juin 1887.

H. Chevaux.

Z. Robert.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE I.

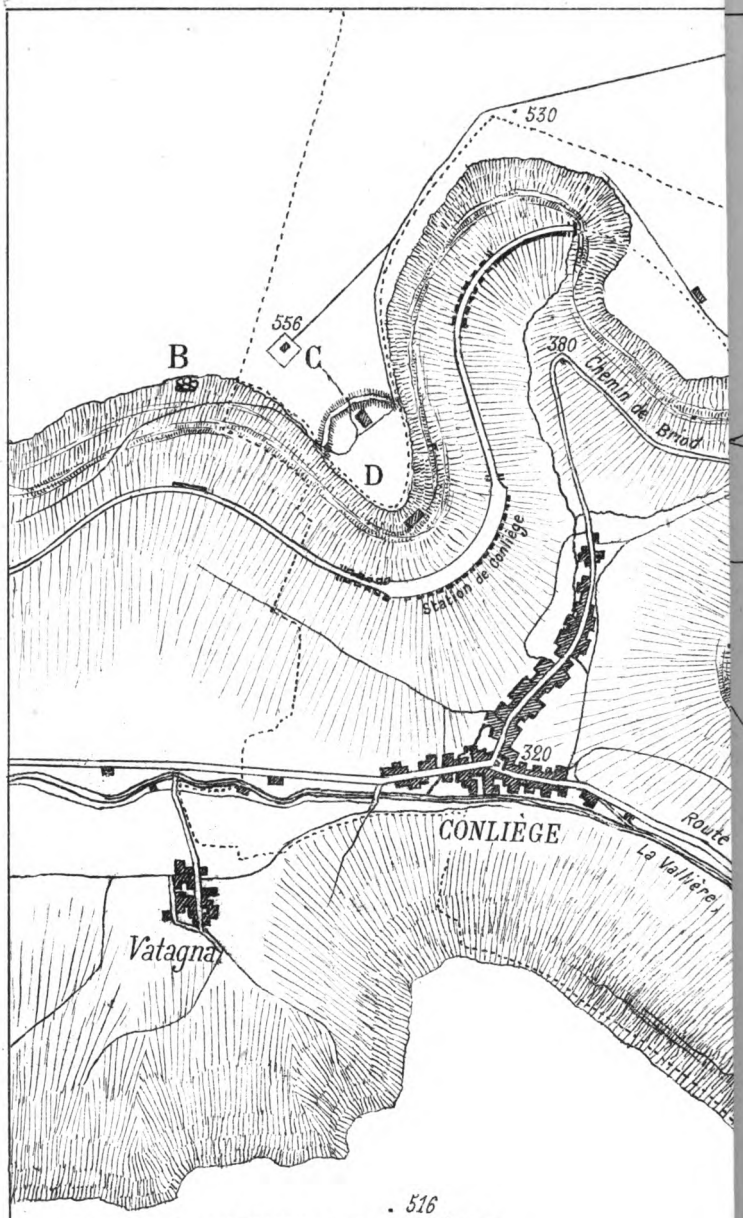

ECHELLE DE 0,005 Millim. PAR 100 MÈTRES.
Les nombres indiquent, en mètres, l'altitude du sol.

L. CLOS, DEL.

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES

PLANCHE I.

Plan général des localités où ont été trouvés des objets antiques, sur les territoires de Briod, Conliège et Publy. (D'après une carte de M. H. Chevaux, conducteur des Ponts et Chaussées).

A Tumulus de la Croix des Monceaux.

B Lieu où l'on a trouvé, en 1841, divers objets antiques, en bronze ; actuellement au Musée de Lons-le-Saunier.

C Saint-Etienne de Coldres, (ancienne église).

D Camp romain, exploré en 1875 et 1877 et décrit en 1878, dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Jura.

E Vieux tilleuls.

F Tumulus non fouillé (lieu dit : En Dodon).

Digitized by Google

G Petite grotte abri, où l'on a reconnu, à 0m50c de profondeur, des vestiges de foyers très anciens.

H Grottes de Revigny.

I Carrières où fut trouvé, en 1864, une fonderie celtique lieu dit : En Bryon. Collection du Musée de Lons-le-Saunier.

PLANCHE II.

Sommet de lance, en bronze, provenant du tumulus N° 2. — Figure 1. Vue de profil. — Fig. 2. Vue de face.

PLANCHE III.

Vue du tumulus N° 3. — Fig. 1. Coupe transversale et disposition intérieure. — Fig. 2. Position du squelette et des objets métalliques trouvés sur lui : (d'après un croquis fait sur nature par M. H. Chevaux, conducteur des Ponts et Chaussées), *a*. arme en fer ; *b*. bracelet en bronze.

PLANCHE IV.

Objets divers trouvés dans les tumulus nos 1, 3 et 6. — Fig. 1. Petit anneau en bronze provenant du tumulus n° 1. — Fig. 2. Bracelet en bronze trouvé au bras du squelette du tumulus n° 3. — Fig. 2 bis. Coupe et vue extérieure du bracelet.

Fig. 3. Fibule en bronze trouvée dans le tumulus n° 6. *a*. Vue du dessus. *b*. Profil.

Fig. 4. Fragment de fibule or et bronze, tumulus n° 6.

Fig. 5. Grain d'ambre, face et profil, tumulus n° 6.

Digitized by Google

PL. II.

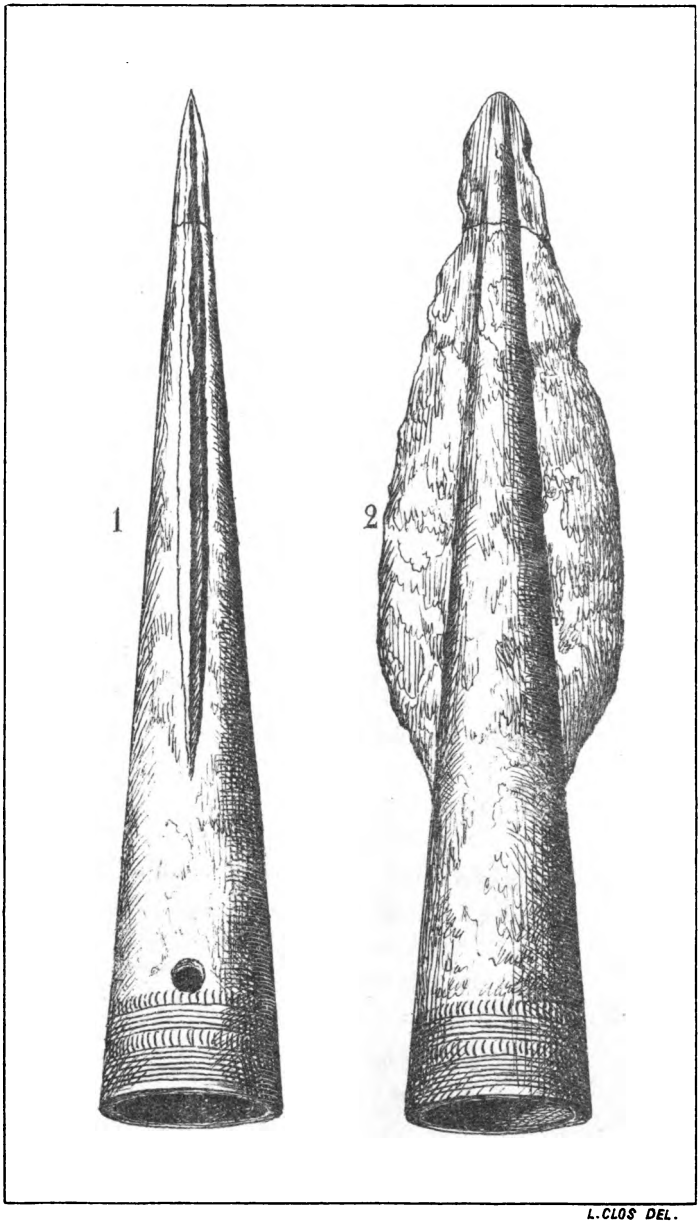

L. CLOS DEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

PL. III.

1

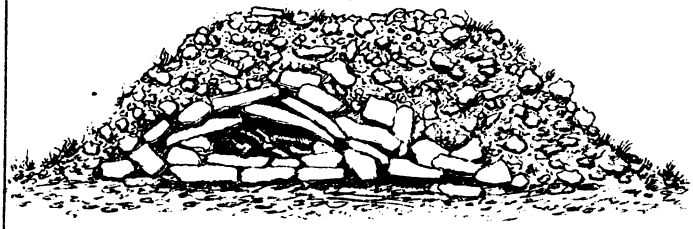

2

L. CLOS DEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

PL. IV.

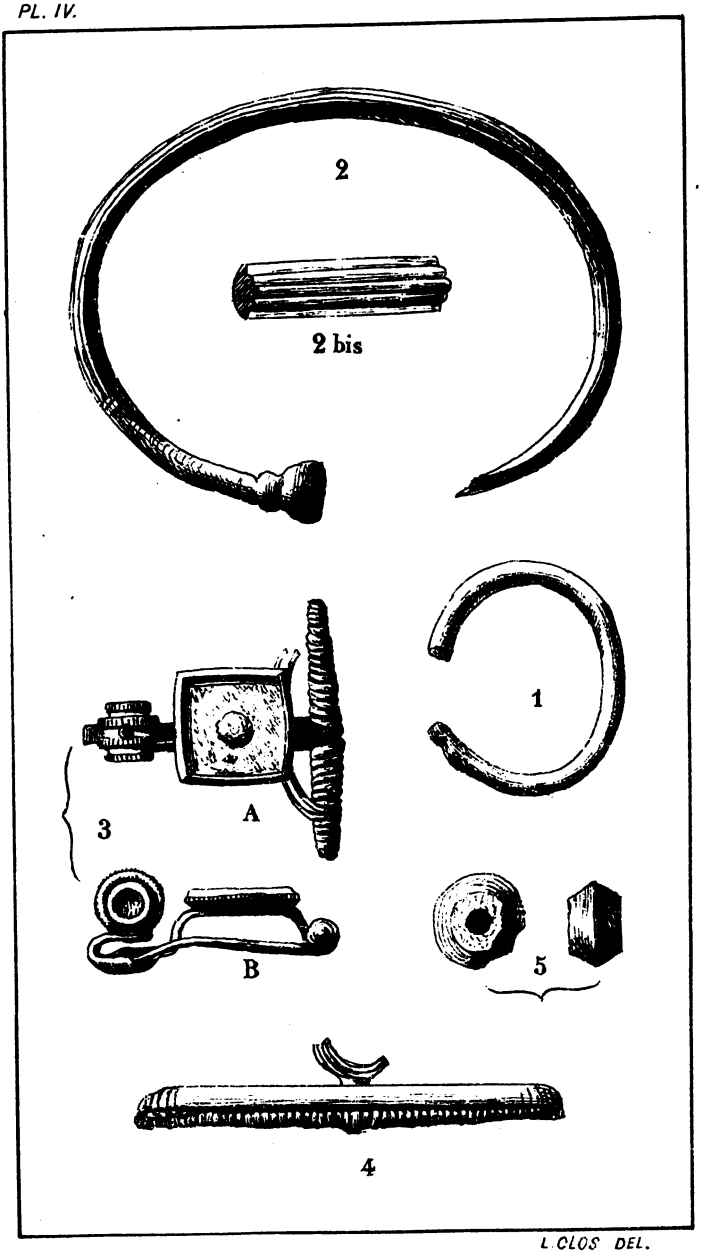

L. CLOS DEL.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

PL. V.

L. CLOS DEL.

Digitized by Google

PLANCHE V.

Vase en bronze martelé trouvé dans le 6e tumulus.

Fig. 1. Sommet du couvercle. 1 bis, Ornement gravé sur le rebord supérieur.

Fig. 2. Anses vues de profil. 2 bis, Anse de face.

Fig. 3. Pied du vase. 3 bis, Moulures et cannelures du pied.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

POUR 1885.

Membres du Bureau.

M. le Préfet du département, *Président d'honneur.*
Président : M. F. Rousseaux, avocat.
Vice-Président : M. Léon Boulerot.
Secrétaire-archiviste et Trésorier : M. Guillermet, bibliothécaire de la ville de Lons-le-Saunier.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.
Beauséjour (de), ancien juge.
Baille, Frédéric, avocat à Lons-le-Saunier.
Bertrand, professeur au Lycée.
Billet, docteur en médecine.
Billot, Achille, artiste peintre.
Boin, avocat.
Bonnotte, Amédée, banquier.
Bonnotte, Edmond, banquier.
Boulerot, Léon, propriétaire.
Breucq, propriétaire.
Bruchon, Alexis, ancien avoué.
Chapuis, ancien pharmacien.
Chapuis, docteur en médecine.
Chevassus, Edmond, avoué à Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

MM.

CLÉMENT, Léon.
CLER, Léon, ✠, inspecteur des contributions directes.
CUINET, Casimir, avoué à Lons-le-Saunier.
DECLUME, Lucien, imprimeur.
DOSMANN, propriétaire.
GAUTHIER, Charles, ancien imprimeur.
GIRARDOT, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
GRUET, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier en retraite.
GRUET, ancien administrateur de chemins de fer.
GUICHARD, Charles, homme de lettres.
HUMBERT, Marc, avocat.
JEANNET, premier clerc de notaire.
JOBIN, licencié en droit, greffier du tribunal civil.
LABORDÈRE, conseiller général du Jura.
LELIÈVRE, avocat.
LIBOIS, archiviste du Jura.
MARMET, Conducteur des Ponts et Chaussées en retraite.
MELCOT, chef de division à la Préfecture.
MIAS, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
MONNIER, lieutenant au 44e de ligne.
PAILLOT, architecte.
PÉGUILLET, directeur de l'école des garçons à Lons-le-S.
PELLETIER, architecte.
PERNOT, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.
PROST, Camille, ✠, banquier.
PRULLIÈRE, receveur principal des contributions indirectes.
RACINE, Léon, négociant.
ROBELIN, sculpteur.
ROBERT, Zéphirin, conservateur du Musée de la ville de Lons-le-Saunier.
ROUCHE, capitaine au 44e.
SASSARD, Marin, sculpteur.
THUREL, sénateur.
TOUBIN, ancien professeur.
ZUCARELLI, substitut.

Digitized by Google

Membres résidant dans le département.

MM.

Albini Cottez.
Bailli, avoué à St-Claude.
Baudy, instituteur à Frébuans.
Berlier, naturaliste.
Berthelet, Charles, d'Arlay.
Branges (de), aumônier, à Dole.
Broissia (de), à Blandans.
Brune, curé à St-Aubin.
Coras, docteur en médecine.
Cretin, curé de St-Maur.
Fournier, notaire à Conliège.
Guillaume, architecte à St-Claude.
Hostetter, compositeur de musique.
Jacquet, instituteur à Château-des-Prés.
Le Mire, Paul-Noël, avocat, à Pont-de-Poitte.
Magnin, Paul, maire de l'Etoile.
Mallet, avoué à St-Claude.
Michaud, ancien instituteur.
Moulignon (de), propriétaire à Salins.
Outhier, Jules, à Miéry.
Paris, docteur en médecine.
Ramboz, instituteur à Vernantois.
Regnault de Maulmain, peintre, à Nevy-sur-Seille.
Reydelet, avocat à St-Claude.
Robert, ancien magistrat.
Rodet, avoué à St-Claude.
Tripard.
Vandelle, propriétaire à l'Etoile.

Membres correspondants.

MM.

Arène, rédacteur en chef de l'*Abeille du Bugey*, à Nantua.
Arnoux, juge à Lure.

Digitized by Google

BAUDOT, Ernest, officier d'artillerie.
Le prince DE BEAUFFREMONT-COURTENAY, duc D'ATRISCO.
BERTRAND, conseiller à Lyon.
BERTRAND, professeur à l'école des mines à Paris.
BESANÇON, instituteur et compositeur de musique, à Bois-de-Colombes (Seine).
BOURGEAT, professeur à l'Université catholique de Lille.
BRUN, professeur à Sieldce (Pologne russe).
CHAMBERET (de), Ernest, professeur, à Lyon.
CHEREAU, docteur en médecine, à Paris.
CHOFFAT, géologue à Zurich.
CHOMEREAU DE SAINT-ANDRÉ, O ✠, général de cavalerie.
CHOPART, géologue, à Morteau.
COITTIER, Jules,de Lons-le-Saunier, ingénieur civil à Paris.
CORDIER, Procureur de la République, à Vassy.
CORTET, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.
DAILLE, pharmacien à Auxerre.
DAVID, curé.
DAVID-SAUVAGEOT, professeur agrégé au lycée de Laval.
DELACROIX, Norbert, professeur à Varsovie.
DELATOUR, Léon, homme de lettres, à Lorris.
DEQUAIRE, professeur à St-Etienne (Loire).
DROUX, docteur en médecine, à Chapois.
DURAND, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.
FINOT, archiviste de la Haute-Saône, à Vesoul.
FONDET, Eugène, professeur à Moscou.
GAGNEUR, Wladimir, député, à Paris.
GAUTHIER, Jules, archiviste du Doubs, à Besançon.
GAUTHIER-VILLARS, ✠, Albert, imprimeur, à Paris.
GIRARD, ancien professeur.
GRIFFOND, juge, à Vesoul.
GUIGAUT, Hippolyte, docteur en droit, juge au tribun. civil. à Louhans.
GUYARD, Auguste, homme de lettres, à Paris.

Digitized by Google

LAUTREY, lieutenant au 55e.
LECLERC, naturaliste à Seurre (Côte-d'Or).
LEHAITRE, Paul, ingénieur, à Bourg.
LEPAGE, archiviste, à Nancy.
LOBRICHON, Timoléon, peintre, à Paris.
LORY, professeur de géologie, à Grenoble.
MAGAUD (Mlle), Emma, naturaliste, 48, boulevard de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.
MAILLARD, aide-naturaliste à Zurich.
MARMIER, Xavier, ✠, homme de lettres, membre de l'Académie française.
MARCOU, Jules, géologue.
MAZAROZ, Paul, sculpteur-ornemaniste, à Paris.
MAZAROZ, Désiré, peintre, à Paris.
MICHAUD, ingénieur des ponts et chaussées, à Lyon.
MONNIER, Eugène, architecte à Paris.
MOUCHOT, artiste peintre, à Paris.
MUGNIER, juge au tribunal de Gray.
PARANDIER, ✠, inspecteur général des ponts et chaussées, en retraite à Paris.
PARROD, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
PAUL, Constantin, médecin des hôpitaux, à Paris.
PIOLTI, professeur de minéralogie à Turin.
PIDOUX, ✠, médecin des hôpitaux, rue de l'Université, 26, à Paris.
PROST, Bernard, archiviste au Ministère de l'Instruct. publ.
RAMBERT, Charles, dessinateur, à Paris.
RATTIER DE SUSVALLON, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.
ROBERT, Ulysse, inspecteur général des Bibliothèques.
ROSSIGNOL, naturaliste, à Pierre (Saône-et-Loire).
TRIBOLET (DE), professeur à Neufchâtel.
TROUILLOT (Horace), ✠, président du tribunal civil à Dijon.
TUETEY, archiviste aux archives nationales, à Paris.

Digitized by Google

MM.

VALLOT, secrétaire de l'Académie de Dijon.
VAYSSIÈRE, archiviste de la Corrèze.
VINGTRINIER, avocat.
WAILLE, professeur de rhétorique au lycée d'Alger.
YSSEL, Arthur, professeur à l'Université de Gênes.

Digitized by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

---

1. Comité des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique.
2. Académie d'Arras.
3. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
4. Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube.
5. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
6. Société d'Émulation du Doubs.
7. Société d'Émulation de Cambrai.
8. Société d'Émulation des Vosges.
9. Société d'Émulation d'Abbeville.
10. Société académique de Cherbourg.
11. Société académique des sciences, belles-lettres et arts de Caen.
12. Société des sciences et arts de Lille.
13. Académie de Dijon.
14. Société d'agriculture de la Marne.
15. Académie de Metz.
16. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales.
17. Société havraise d'études diverses.

Digitized by Google

18. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
19. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
20. Académie de Mâcon.
21. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
22. Académie d'Aix, en Provence.
23. Académie du Gard.
24. Académie de Nancy.
25. Société archéologique de l'Orléanais.
26. Commission d'archéologie de la Haute-Saône.
27. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
28. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
29. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
30. Société académique de Maine-et-Loire (Angers).
31. Société d'histoire naturelle de Colmar (Haut-Rhin).
32. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
33. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
34. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
35. Académie de la Val d'Isère.
36. Société d'Émulation de Montbéliard.
37. Société archéologique de Soissons.
38. Société littéraire et archéologique de Lyon.
39. Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
40. Société belfortaise.
41. Académie de Stanislas (Nancy).
42. Société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort.
43. Société de sciences naturelles de la Creuse.
44. Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche.
45. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
46. Société archéologique et historique du Limousin.
47. Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.
48. Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe.

Digitized by Google

49. Société philomatique vosgienne.
50. Bulletin de la Société belfortaise d'Émulation.
51. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
52. Société archéologique du Maine.
53. Musée Guimet, boulevard du Nord, Lyon.
54. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).
55. Annales de la Société d'Émulation de l'Ain.
56. Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse.
57. Bulletin de la Société d'étude des Hautes-Alpes.
58. Mémoires de l'Académie de Nîmes.
59. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc.
60. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
61. Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
62. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
63. Société nationale des antiquaires de France.
64. Société philomatique de Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Procès-verbaux des séances de la Société d'Emulation du Jura.. I
Rapport sur les travaux de la 3e section du Congrès présenté par M. Marmet..... XIII
De l'utilité d'une exposition industrielle permanente à Paris, par M. Marmet..... XXI
Etats de Franche-Comté. — Recès de 1621..... 1
Livre de Raison de la famille de Froissard-Broissia..... 27
Découverte du gisement à végétaux tertiaires de Grusse (Jura), par Louis-Abel Girardot et Marcel Buchin..... 107
Histoire anecdotique de l'ancien théâtre de Lons-le-Saunier, par F. Guillermet..... 129
La réunion de la Société géologique de France dans le Jura méridional en 1885. — Rapport à la Société d'Emulation du Jura, par Louis-Abel Girardot..... 197
Notice sur une stèle gallo-romaine, découverte à Tavaux (Jura), par l'abbé P. Brune..... 303
Rapport sur les nouvelles fouilles faites à la Croix-des-Monceaux, par Z. Robert et H. Chevaux..... 317
Liste des Membres de la Société d'Emulation du Jura..... 331
Liste des Sociétés savantes correspondantes..... 337

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02645 9597

Digitized by Google

Digitized by Google